

Nouvel ajournement

La rumeur d'élection retarde l'audition de l'affaire Laporte

par Jean-Pierre Charbonneau

Il semble assuré que la Commission d'enquête sur le crime organisé ajournera une fois de plus ses travaux ce matin pour une période encore indéterminée mais fort possiblement après les élections provinciales qui doivent être annoncées cette semaine.

La semaine dernière, des sources sûres avaient permis d'apprendre que la Commission de police envisageait de reprendre ses audiences publiques par l'étude de l'affaire Laporte. En fait, il s'agirait, croit-on, du seul dossier prêt à être présenté devant la Commission d'enquête.

Tous les autres dossiers sont actuellement incomplets à cause de certaines difficultés d'organisation que tentent actuellement de surmonter les autorités de la Commission de police et de son service des enquêtes sur le crime organisé. Ces dossiers portent principalement sur des aspects du jeu dont l'étude n'a pas été complétée lors de la première partie des travaux de la Commission.

Quant à l'affaire Laporte, les informations obtenues permettent de croire que son étude nécessitera plusieurs semaines d'audiences publiques. C'est pourquoi les autorités de la Commission de police et du SECO hésitent à se lancer immédiatement dans ce dossier.

Advenant des élections provinciales le 29 octobre prochain, comme le laissent croire depuis un certain temps déjà les rumeurs dans les milieux politiques, la Commission d'enquête ne pourrait pas, semble-t-il, vider entièrement cette affaire avant le jour du scrutin.

En conséquence, des pressions et des attaques politiques pourraient surgir selon que la Commission d'enquête entendrait d'abord les témoignages inculpés ou disculpés Pierre Laporte et ses organisateurs politiques.

On se rappelle qu'à la suite des révélations du Parti québécois et du DEVOIR, le gouvernement Bourassa avait décidé de confier à la Commission de police l'étude des relations de l'ex-ministre du Travail et de l'Immigration et de ses amis et organisateurs politiques, MM. René Gagnon et Jean-Jacques Côté, avec des présumés leaders de la Mafia montrealaise.

Selon au moins une vingtaine de rapports de la Sûreté du Québec et de la Gendarmerie royale du Canada, plusieurs rencontres auraient eu lieu entre MM. Laporte, Gagnon Côté et MM. Nicola Di Iorio, le bras droit de Vic-Cotroni, et Frank D'Asi, l'associé de Di Iorio. Il est notamment question dans ces nombreux rapports policiers de contributions financières de certains présumés dirigeants de la Mafia locale à la caisse électorale de Pierre Laporte, tant pour sa campagne à la chefferie du Parti libéral que pour les élections pro-

vinciales d'avril 1970.

En n'abordant pas l'affaire Laporte durant la campagne électorale, la Commission de police veut éviter, a-t-on appris, que les partis politiques en lice puissent se faire du capital politique en se basant sur une preuve incomplète, étant donné que lors du scrutin, le dossier Laporte n'aurait pas été entièrement épluché.

D'autre part, certaines personnes font remarquer qu'il existe aux Etats-Unis une coutume voulant que pendant les

campagnes électorales, les commissions d'enquête ne siègent pas. Naturellement, le cas de l'enquête de la Commission de police du Québec est quelque peu différent puisque cet organisme n'a en principe aucun lien avec le pouvoir politique et que l'enquête sur le crime organisé au Québec n'est pas une enquête parlementaire.

Quoi qu'il en soit, les autorités de la Commission de police et du Service des enquêtes sur le crime organisé doivent se réunir à nouveau ce matin avant la

reprise des audiences afin de fixer la date de l'ajournement. Cette date sera naturellement rendue publique par le président de l'enquête, le juge Rhéal Brunet.

Toutefois, avant l'ajournement de ses travaux, les commissaires devront vérifier la présence des trois témoins assignés pour ce matin, MM. Solly Levine, l'associé de William Obront, Angelo Lanzoni, le bras droit de Di Iorio, et Gordon Ball, un preneur au livre de carrière.

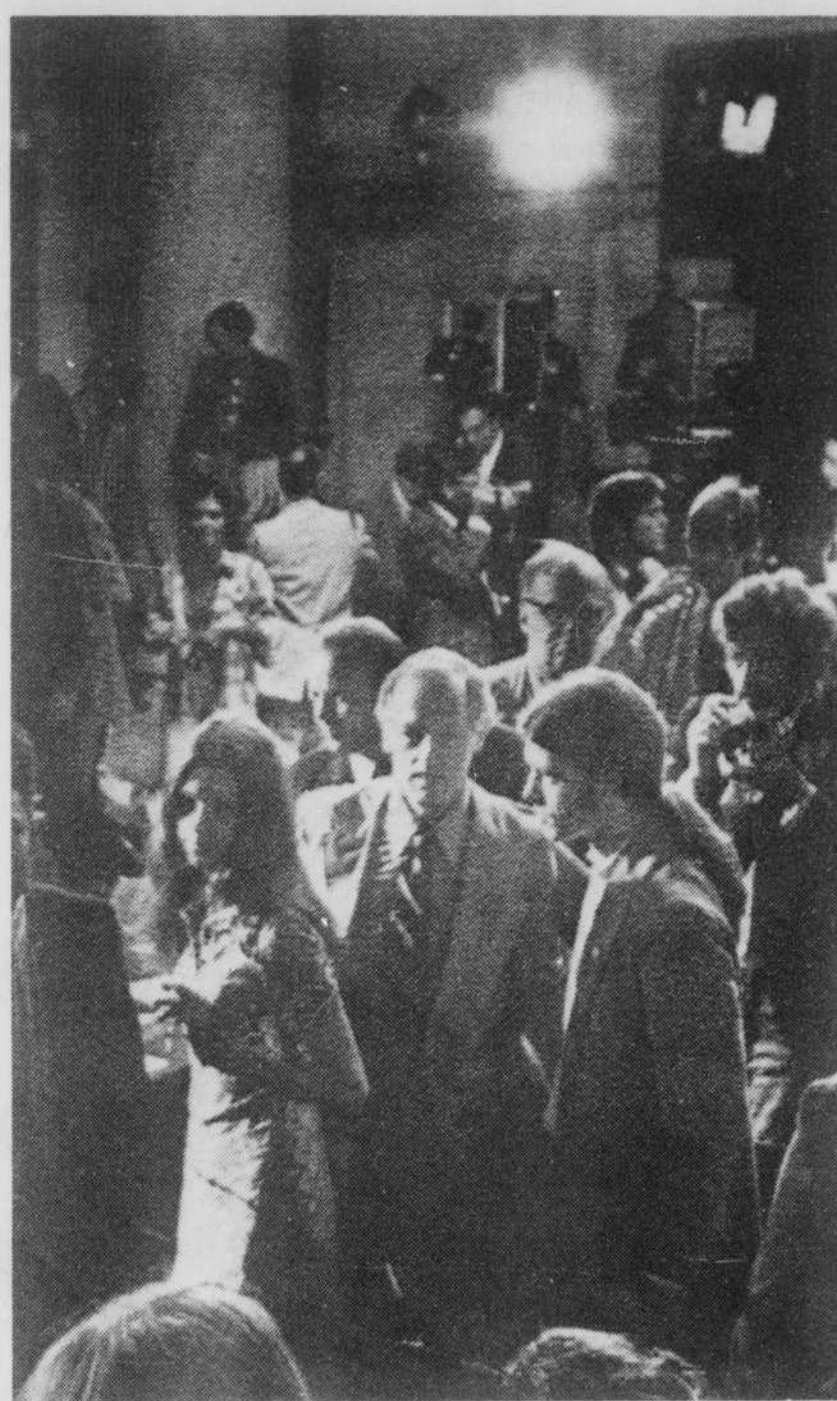
Par ailleurs, les trois commissaires, les juges Rhéal Brunet et Marc Cordeau et M. Roméo Courtemanche, devront décider du sort de Gérard Fontaine, qui a été arrêté vendredi dernier en compagnie d'un évadé de l'Institut Archambault.

Fontaine, que plusieurs témoins ont identifié comme un important organisateur de barbottes volantes, avait négligé de comparaître devant la Commission le 21 mars dernier bien qu'il ait reçu un sub poena le lui enjoignant.

Hier, devant la Commission, Me Léon-René Maranda a fourni une explication inattendue pour justifier l'absence de son client. Il a expliqué que quelque temps plus tôt Fontaine avait obtenu un mandat d'habeas corpus et finalement un cautionnement en cour du banc de la reine à certaines conditions dont celle de ne pas acheter un billet d'avion, de train ou d'autobus.

Or, d'expliquer Me Maranda, Fontaine a reçu, en même temps que le subpoena le \$2 prévu pour les frais de déplacement d'un témoin. Mais comme Fontaine habite Saint-Léonard il n'avait pas assez de \$2 pour prendre un taxi et il n'était naturellement pas question

Voir page 6: L'affaire Laporte



Howard Hunt et ses deux enfants quittent la salle d'audience du sénat où l'ancien agent de la CIA a comparu hier devant la commission Ervin sur l'affaire Watergate. (Téléphoto AP)

\$100,000 pour l'UN?

Dupuis nie vigoureusement les affirmations du Soleil

M. Yvon Dupuis a vigoureusement démenti hier les affirmations du quotidien Le Soleil suivant lesquelles des organisateurs de l'Union nationale lui auraient versé \$100,000 pour l'aider à financer sa campagne de leadership à la condition qu'il s'engage en retour à favoriser un regroupement de l'Union nationale et du Ralliement créditiste.

Convaincu que ses adversaires ont déjà lancé contre lui une campagne de salissage, M. Dupuis invite MM. Bourassa, Lévesque et Loubier à un débat télévisé qui porterait sur le financement de sa campagne au leadership, de son parti et des autres partis politiques.

Il a ajouté qu'il s'est toujours

prononcé ouvertement contre le regroupement des forces de l'opposition que recommandait M. Loubier. C'est une opinion qu'il a exprimée avant, pendant et après le congrès pour le choix d'un chef du Parti créditiste, en février dernier, à Québec. Il est faux de prétendre, comme l'indique Le Soleil, qu'il était le seul des quatre candidats au leadership créditiste à retenir l'hypothèse d'une alliance, précise M. Dupuis qui ajoute qu'il est aujourd'hui encore opposé à cette idée.

D'après le journaliste du Soleil, M. Bernard Cleary, en qui M. Dupuis dénonce un "petit péquiste reconnu", M. Dupuis aurait été contraint de renoncer à sa campagne en faveur du regroupement lorsqu'il fut avéré, au congrès de février, que les véritables créditistes, notamment ses trois adversaires, MM. Bois, Roy et Samson, n'accepteraient jamais que le Parti s'engage dans cette voie.

En somme, selon Le Soleil, M. Dupuis aurait accepté \$100,000 pour exécuter une tâche que les circonstances l'auraient par la suite empêché d'accomplir.

Ce qui tendait hier à conférer une certaine vraisemblance aux informations diffusées par Le Soleil, c'est surtout la déclaration de M. Loubier qui, tout en niant que les fonds de l'UN aient servi à M. Dupuis pour l'aider à conquérir la direction du Parti créditiste, a

Voir page 6: Yvon Dupuis



Yvon Dupuis

Pour pallier l'échec des prisons, plus de centres communautaires

OTTAWA (d'après la CP) — Un groupe d'étude de quatre membres nommés par le gouvernement vient de recommander la mise sur pied, le plus rapidement possible, de centres communautaires de résidence pour remplacer les centres de détention et les prisons.

Dans un long rapport sur les maisons de correction, les membres de ce groupe d'étude notent que le système pénitentiaire actuel est un échec puisqu'il n'assure pas à long terme la sécurité du public. Tout le système doit être repensé, disent ces spécialistes.

Comme solution de rechange, ils proposent ces centres communautaires de résidence, qui pourraient être subventionnés par le gouvernement, sans tomber nécessairement sous son administration, et dans lesquels on pourrait diriger, de préférence à la prison, certains individus pour y servir une grande partie de leur sentence.

Cette étude, exécutée à la demande du solliciteur général en 1972, a été réalisée par M. W. R. Outerbridge, du département de criminologie de l'université d'Ottawa, par Mme Margaret Benson, psychologue de Toronto, M. André Thiffault, psychologue de Montréal et par un fonctionnaire du département du solliciteur général, M. E. W. Harrison.

Hier, en rendant publics les résultats de cette étude, le solliciteur général, M. Warren Allmand, a déclaré que les gouvernements provinciaux et les agences bénévoles s'occupant de réhabilita-

tion seraient consultés avant que des mesures concrètes ne soient prises.

Le rapport donne beaucoup de détails sur les 156 centres communautaires de détention qui existent au Canada et qui ont été visités durant la préparation de l'étude. On note par exemple que les cas cités ne représentent qu'une bien petite proportion de ce qui est fait en ce domaine.

Ces centres communautaires, disent les auteurs de l'étude, avec leurs faiblesses et leurs points forts, sont une

alternative très acceptable au régime pénitentiaire actuel qui est un échec tant du point de vue sécurité du public que du point de vue réhabilitation des détenus.

On explique dans ce document qu'à court terme seulement les prisons donnent une certaine sécurité au public et que cette protection à court terme est assurée au détriment de la sécurité à long terme.

En d'autres mots, les contribuables

Voir page 6: Les prisons

La "filière chinoise" conduit à l'arrestation de deux Montréalais

NEW YORK (CP et AFP) — Deux Montréalais ont été arrêtés dimanche par les agents de l'Immigration américaine au moment où ils essayaient de faire passer en fraude aux Etats-Unis onze immigrants chinois cachés dans un camion citerne.

La nouvelle a été annoncée hier à New York par un porte-parole de l'Immigration américaine qui a précisé que les deux Montréalais et les Chinois avaient été arrêtés vers 3h du matin dimanche alors qu'ils venaient de passer la frontière et qu'ils se trouvaient à quelques milles de Highgate Springs, au Vermont.

Les deux Montréalais arrêtés sont

Jean-Claude Saint-Pierre, 31 ans, et Roger Mercier, 33 ans. Ils ont été accusés hier à Burlington de trafic d'immigrants vers les Etats-Unis. Quant aux onze Chinois, ils ont été accusés d'entrée illégale aux E.-U.

Rappelons qu'il y a une dizaine de jours, les autorités américaines avaient arrêté 18 immigrants chinois qui marchaient le long de l'autoroute no 9. Les Chinois venaient de traverser la frontière canado-américaine à Champlain, à bord d'un camion-citerne.

Selon les officiers de l'Immigration américaine, les immigrants chinois étaient arrivés récemment de Hong Kong

d'où ils avaient obtenu des visas de visiteurs pour le Canada.

Le directeur régional de l'Immigration américaine de Burlington, M. Edward Wildblood, a déclaré que son service travaillait en étroite collaboration avec les officiers de l'Immigration canadienne, de la Gendarmerie royale et la Sûreté du Québec.

Il y a actuellement à Montréal environ 30,000 Chinois, originaires pour la plupart de la colonie britannique de Hong Kong.

Durant les six premiers mois de l'année en cour, près de 4,000 Chinois de

Voir page 6: La "filière chinoise"

WATERGATE

Alors que les audiences reprennent Nixon relance la bataille judiciaire

WASHINGTON (par l'AFP) — Tandis que le président Richard Nixon engageait hier une seconde bataille judiciaire pour rester seul maître des enregistrements de ses conversations portant sur le Watergate, la commission d'enquête du Sénat a levé à nouveau le voile sur les "mauvais coups" qui ont entaché le premier mandat du chef de l'Exécutif.

Les avocats de M. Nixon ont demandé au juge fédéral John Sirica de rejeter la requête de la commission du sénateur Sam Ervin, qui revendique le droit d'écouter les bandes magnétiques susceptibles de contenir des éléments capitaux sur le véritable rôle du président dans l'affaire d'espionnage du siège du Parti démocrate et les tentatives consécutives d'étouffement.

La seule démarche constitutionnelle à laquelle devrait se plier le président serait une action du Congrès visant à sa destitution, estiment les conseillers juridiques de M. Nixon, qui dévient à la commission du Sénat le droit d'engager des poursuites contre le chef de l'Exécutif.

Et cette procédure, font valoir les avocats du président Nixon, nécessite l'action délibérée de l'ensemble du Congrès et non celle d'une simple commission sénatoriale. Le président Nixon ne conteste pas au Congrès le droit de mener des enquêtes mais cela ne signifie pas que la commission est un tribunal.

La Maison Blanche est déjà engagée dans un litige parallèle avec un représentant du pouvoir exécutif, le procureur spécial Archibald Cox, qui réclame lui aussi les enregistrements. Cette dernière affaire est actuellement devant la Cour d'appel, et viendra très probablement devant la Cour suprême des Etats-Unis.

Les avocats de M. Nixon voient dans la requête de la commission sénatoriale une illustration de "l'esprit conta-

gieux du Watergate", qui risquerait de mettre en cause des prérogatives "historiques" du président.

Comment cette "contagion" a touché l'administration Nixon a été raconté hier par un des sept agents subalternes condamnés après le raid de juin 1972 sur le quartier général des démocrates, Howard Hunt. Pour renouer avec la "série noire" des excès électoraux et politico-policiers de certains partisans trop zé-

Voir page 6: Watergate

Les enquêteurs de Mme Plumptre préparent le bilan de leurs raids

OTTAWA (d'après la CP) — Les 80 enquêteurs lancés par la Commission de révision des prix des aliments à travers le Canada tout entier pour dépiécer les pratiques frauduleuses des épiciers, ont commencé à faire le bilan de leur travail de deux semaines.

Durant cette période, les enquêteurs ont visité 1,699 magasins et ont constaté bon nombre d'irrégularités notamment dans l'étiquetage des prix. Les résultats de cette enquête seront rendus publics dans une semaine environ.

Quand ces inspecteurs spéciaux ont été mis en oeuvre il y a deux semaines, après une période de formation d'une semaine, on avait craint que la publicité entourant leur travail ne mette les épiciers détaillants sur leurs gardes.

Ces inquiétudes étaient sans fondement. L'enquête a permis de constater assez d'irrégularités pour prouver que les propriétaires de magasins se sont conduits comme à l'accoutumée durant cette période.

On peut par conséquent prédire que ces épiciers ne profiteront pas de la fin de l'enquête pour hausser leurs prix.

Cette unité spéciale d'enquête avait été créée cet été par le gouvernement, au plus fort de sa lutte contre la hausse des prix des aliments.

Cette unité d'enquête sera démembrée à la fin du mois, mais elle aura allégué Mme Beryl Plumptre pour sa lutte contre les détaillants en alimentation. La présidence de la Commission de révision des prix des aliments a exprimé à plusieurs reprises des doutes sur plusieurs pratiques louches des

détaillants, par exemple le double étiquetage, des annonces trompeuses, des annonces de ventes spéciales de produits n'existant pas, des étiquetages illisibles et trompeurs.

A un moment, Mme Plumptre a même déclaré que les détaillants et certains grossistes cherchaient sciemment à tromper le consommateur par leurs pratiques.

La Commission de révision songe maintenant à garder une équipe permanente d'enquêteurs pour remplacer ses 80 agents spéciaux.

Voir page 6: Les enquêteurs

Washington reconnaît le Chili

WASHINGTON (par l'AFP) — Les Etats-Unis ont rétabli hier leurs relations avec le Chili. L'annonce de cette prise officielle de contact par Washington avec la junte militaire qui a renversé le gouvernement marxiste et constitutionnel du président Allende a été faite à Santiago par le ministère chilien des Affaires étrangères.

A Washington, le département d'Etat s'est borné à confirmer l'information. Washington a ainsi attendu exactement treize jours avant de renouer contact avec Santiago.

27 pays ont déjà reconnu le nouveau gouvernement du Chili qui a pris le pouvoir le 11 septembre.

Voir page 6: Washington

mini-loto
TIRAGE: 25 VENDREDI, 21 septembre
24 Séries émises—90,000 chacune
6 Possibilités de:

86007	24 GAGNANTS DE \$5000.
6007	192 GAGNANTS DE \$500.
007	1944 GAGNANTS DE \$100.

SUPER-LOTO Casse postale 908, Place d'Armes, Montréal 126, Qué. Tél.: 873-5350-53

TIRAGE: 21 septembre 1973 741,175 BILLETTS VENDUS 2,954 GAGNANTS \$973,050.00 EN PRIX

LE PREMIER NUMÉRO COMPLET	2 6 2 8 3 3	GAGNE \$200,000.	Le deuxième numéro complet	7 4 6 7 7 6	gagne \$100,000.	Le troisième numéro complet	5 4 4 1 7 3	gagne \$50,000.	Le quatrième numéro complet	7 4 7 9 0 8	gagne \$25,000.
7 BILLETTS SE TERMINANT PAR	6 2 8 3 3	GAGNENT \$10,000.	7 billets se terminant par	4 6 7 7 6	gagnent \$500.	7 billets se terminant par	4 4 1 7 3	gagnent \$500.	8 billets se terminant par	4 7 9 0 8	gagnent \$500.
66 BILLETTS SE TERMINANT PAR	2 8 3 3	GAGNENT \$2,000.	67 billets se terminant par	6 7 7 6	gagnent \$100.	70 billets se terminant par	4 1 7 3	gagnent \$100.	68 billets se terminant par	7 9 0 8	gagnent \$100.
663 BILLETTS SE TERMINANT PAR	8 3 3	GAGNENT \$400.	657 billets se terminant par	7 7 6	gagnent \$50.	663 billets se terminant par	1 7 3	gagnent \$50.	667 billets se terminant par	9 0 8	gagnent \$50.

Le notaire Schmidt devra purger deux années de prison

La Cour d'appel du Québec a confirmé, hier, par deux voix contre une la sentence de deux années de prison imposée en janvier dernier au notaire Jean-Paul Schmidt par un juge de la cour des Sessions de Montréal.

Quant au verdict de culpabilité sur les trois chefs de détournements de fonds reçus en fideicommiss (à titre de fiduciaire), la Cour d'appel le confirme unanimement.

L'accusé, un notaire, aurait versé le 15 octobre 1970, utilisé environ \$40,000 en fonds qu'il avait reçus "in trust", c'est-à-dire comme fiduciaire pour le bénéfice de tiers.

La loi prévoit (article 296 du code pénal) qu'un fiduciaire ne peut pas détourner l'argent qu'il reçoit à ce titre pour des fins non autorisées par la fiducie.

Or, le notaire Schmidt, selon ce que la preuve a révélé, plaçait les sommes reçues en fideicommiss par des prêteurs dans son compte personnel "in trust" et que ces

fonds, en octobre 70, soit \$14,000, \$25,000 et \$612, sont disparus du compte et ne sont jamais parvenus aux bénéficiaires.

Sur le verdict, l'accusé avait plaidé incompétence, désordre dans ses livres, naïveté à l'égard de personnes qui lui auraient soutiré de l'argent et état de santé déficient. Au sujet de la sentence, il alléguait qu'il a été suffisamment puni en étant rayé à vie de la Chambre des notaires, qu'il n'a aucun antécédent judiciaire, qu'il est âgé de 39 ans, père de trois enfants, et qu'il gagne maintenant un modeste salaire.

Le juge Montgomery, dissident, se rend à ces arguments et soutient que la prison n'ajoute rien au bénéfice de la société dans le cas qui nous occupe.

Les juges Lajoie et Gagnon maintiennent au contraire la sentence de deux années de prison que le notaire devra purger, à moins qu'il ne s'adresse à la Cour suprême.

L'avocat du Dr Morgentaler veut faire casser l'acte d'accusation

par Guy Deshaies

C'est par une série de requêtes préliminaires que le procès du Dr Morgentaler s'est ouvert, hier, et qu'il se poursuivra aujourd'hui aux assises avec une requête pour cassation pure et simple du chef d'accusation.

Hier, Me Claude-Armand Sheppard a obtenu, entre autres choses, que la Couronne procède dans un seul dossier plutôt que dans les six qui constituent les actes d'accusation d'avortements illégaux portés contre le Dr Morgentaler. Il demandera que l'acte d'accusation soit cassé, mais au cas où le juge James Hugessen rejeterait cette requête l'avocat du Dr Morgentaler n'aura pas tout perdu.

Il a en effet obtenu, hier, que le procès s'instruise en français devant un jury de langue française,

et que la Couronne fournisse plus de détails à l'acte d'accusation comme le lieu précis, la date précise, le nom vrai de la soi-disant victime et le moyen employé pour réaliser l'intervention illégale.

Le juge Hugessen devra aussi se prononcer sur une requête d'ajournement demandée par la défense pour les motifs qu'elle n'est pas prête à procéder, étant donné le délai relativement court entre l'arrestation du Dr Morgentaler, le 29 août dernier, et le procès.

On sait que depuis deux ans le Dr Morgentaler fait face à des accusations du même genre mais les préliminaires ont toujours avorté par suite de procédures en certiorari ou en évocation prises par Me Sheppard pour contester la juridic-

tion des cours des Sessions ou d'un juge seul.

Vendredi dernier, le juge Melvin Rothman avait refusé de recevoir une motion de certiorari, cette fois pour contester la compétence juridique du procureur général en matière de "preferred indictment". Il s'agit d'une procédure par laquelle le procureur général envoie un accusé directement à son procès sans passer par le stade de l'enquête préliminaire, lorsqu'il n'est plus possible de faire autrement.

Plusieurs jeunes femmes, partisans du Dr Morgentaler, ont assisté à ces austères débats en droit, hier. Une cinquantaine de personnes ont défilé en face du palais de justice pour appuyer le célèbre accusé.

Reeves est renvoyé à l'Institut Pinel

Jules Reeves, accusé d'avoir assassiné deux policiers en décembre 63 à Ville Saint-Laurent en compagnie de Georges Marcotte et Jean-Paul Fournel, sera soumis aux examens des psychiatres jusqu'au 17 octobre prochain, avant que l'on sache s'il est apte à subir son procès.

Reeves, peu après le double assassinat, avait été la proie d'une trombose cérébrale et eut une légère paraplégie il avait été atteint d'aphasie et des troubles connexes au niveau de la parole.

L'été dernier il était après 10 ans de soins, déclaré apte à subir son procès par la Commission de révision et il était transféré de l'Institut Pinel à la prison en attendant son procès.

Lundi dernier, le procureur du ministère public se déclarait en désaccord avec... le ministère public qui, par le biais de la Commission, avait assigné Reeves à procès.

Hier, le juge Pter Shorteno a ordonné que Reeves soit renvoyé à l'Institut Pinel, que les psychiatres tant de la défense que de la Couronne l'examinent et qu'il soit ramené le 17 octobre afin qu'à la lumière des témoignages des médecins, on décide si Reeves doit passer par le "procès spécial" devant un jury chargé de décider si oui ou non il est apte à subir son procès, ou s'il doit être déclaré immédiatement apte ou inapte.



L'ÉCOLE PRIVÉE

Suite de la page 5

à tous, de réaliser le mixage tant souhaité. Dans tous les plaidoyers que certains riches font de l'école démocratique, nous n'arrivons pas, facilement, à dégager parfaitement la part de bonne conscience qu'ils recherchent et celle du rêve sincère mais candide qu'ils entretiennent.

Car il s'agit bien d'un rêve, d'un "vœu pieux" dont la réalisation demeure, à nos yeux, tout à fait improbable. Pour qu'un tel rêve se concrétise, il faudrait, en effet, que soit imposé, en premier lieu, un chambardement géographique complet auquel ni les pauvres ni les riches, attachés qu'ils sont à leur quartier de résidence, ne consentiraient jamais à se plier. C'est peut-être là une constatation pénible mais elle n'en est pas moins réelle.

En milieu urbain surtout, les diverses classes socio-économiques habitent dans des quartiers à leur image. Les écoles polyvalentes publiques qu'on érige dans ces différents quartiers ne peuvent se révéler que sélectives par la force des choses. Une étude de M. Pierre W. Bélanger sur "Les incidences sociales de l'école polyvalente", conclut à ce sujet que: "Seule une distribution au hasard des étudiants dans les différentes écoles d'une ville abolirait les effets de la ségrégation domiciliaire. Comme environ 40% de la population du Québec vit dans les zones métropolitaines de Montréal et de Québec, les effets bénéfiques sur la stratification sociale que nous attribuons à l'école polyvalente se trouvent sensiblement diminués".

En d'autres termes, pour que l'école polyvalente publique pratique, dans les faits et à un degré relativement poussé, la grande vertu égalitariste que ses tenants proverbiaux semblent lui attribuer, il faudrait que les citoyens de Mont-Royal et d'Outremont déménagent à Saint-Henri ou à Pointe-Saint-Charles et inscrivent leurs enfants dans les mêmes écoles que les fils et les filles de ceux qui fréquentaient, de temps à autre, la "Maison du Chômeur". Nous ne sommes pas du tout certains d'ailleurs que les déshérités recevraient à bras ouverts les nouveaux venus qui se trouveraient ainsi à jouer aux pauvres pour l'occasion. Un riche, même vêtu de haillons finit toujours par monter l'oreille. Et nous n'avons pas de mal à imaginer, au sein de cette école idéale, deux élèves se quittant le vendredi soir, l'un pour aller à la

chasse avec son père dans un club privé, l'autre pour remonter sur son triporteur et faire la livraison au service du petit épicerie du coin.

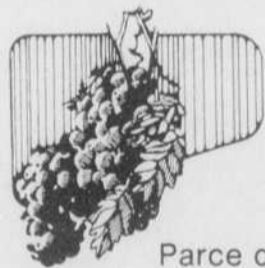
Aux fins de réaliser l'impossible rêve, on pourrait aussi suggérer aux riches de sortir leurs enfants de certaines écoles polyvalentes publiques et d'aller les inscrire dans quelques institutions privées situées au cœur même des comtés qui ont élu des candidats des tiers partis aux élections de 1970. Les fils de ces riches cotoieraient dans ces écoles, les enfants de ceux qui n'avaient plus rien à perdre et qui, malgré le mépris dont les couvraient certains intellectuels, journalistes, écrivains, syndicalistes, n'hésitaient pas à risquer le tout pour le tout.

En somme, toute école, qu'elle soit publique ou privée, ressemble au milieu ambiant, selon le quartier ou la région qui lui sert de lieu d'implantation, elle reçoit surtout des riches ou surtout des pauvres; elle reçoit, de toute manière, des enfants québécois dont les parents reconnaissent, à des degrés divers, l'importance d'une solide formation donnée par l'école et choisissant, en conséquence, celle qui correspond à leurs aspirations, indépendamment du statut juridique (public ou privé) de cette école.

Les écarts socio-économiques ne seront donc jamais éliminés par l'école même gratuite et ouverte à tous. Cette école, nous l'avons affirmé plus haut, demeurera même assez peu accessible aux "grands pauvres". Cette situation ne disparaîtra que lorsque les "grands riches", en plus de payer les énormes impôts que leur soutire l'Etat, — ce qui, on le voit bien, n'a pas réussi, jusqu'à présent, à corriger le mal à sa source — lorsque les "grands riches" (et qu'est-ce qu'un grand riche?) se déposséderont eux-mêmes de leur confort et distribueront leurs biens aux pauvres, comme le suggère certain texte évangélique...

... A condition que les pauvres acceptent les biens en question. Nous en connaissons qui les refuseraient, conscients que certains riches sont des grands pauvres qui s'ignorent, et préférant, à la richesse matérielle, des biens plus durables et plus précieux, même s'ils sont chèrement acquis: par exemple, la liberté sous toutes ses formes y compris celle de pouvoir inscrire leurs enfants dans l'institution de leur choix!

Les vins de France sont-ils trop chers?



Pourquoi cette question?

Parce que vous vous la posez peut-être et que nous n'aimons pas laisser une question sans réponse. Eh bien, la réponse est NON. Les vins de France ne sont pas trop chers. Certains, les grands seigneurs, sont sans doute d'un prix élevé, mais justifié. Nous en reparlerons. Mais les autres, tous les autres? Le choix en est considérable et aux prix les plus abordables.



Diversité étonnante

Pas si étonnante, à la réflexion. La France étant le premier pays viticole du monde, il est normal qu'elle offre une gamme de vins d'une incomparable richesse. En fait, un éventail des produits et des prix qui n'a nul part ailleurs. A côté des appellations connues et appréciées universellement, on trouve, dans toutes les régions, des vins de pays, de côtesaux, ayant chacun son caractère propre, susceptibles de satisfaire les plus exigeants.

Car, qu'ils soient grands crus ou d'origine plus modeste, il n'y a que de bons vins de France.



Qualité unique au monde

La primauté de la France dans le domaine de la qualité de ses vins est reconnue. Et pas seulement la qualité inimitable de ses crus les plus fameux. Ceux-là, dont la production est limitée, sont des œuvres d'art recherchées par les amateurs du monde entier. Vous les connaissez bien. Ils ont des noms glorieux. Ce sont les ornements de vos festivités. Mais qui pourrait en faire une consommation quotidienne? Heureusement, pour la joie de tous les jours, vous n'avez que l'embaras du choix. De toute façon, vous serez satisfait. Et voici pourquoi:



Contrôle minutieux

Un terroir incomparable et la ferveur des vignerons offrent déjà toutes garanties. Mais, ce n'est pas tout. Qu'il s'agisse de vins d'appellation d'origine contrôlée (A.O.C.) ou de vins délimités de qualité supérieure (V.D.Q.S.), tous sont l'objet d'un con-

trôle sévère qui vous apportera garantie d'origine et attestation de qualité.



Un vin de France pour chaque table

La Société des Alcools du Québec, dans son souci de toujours satisfaire les consommateurs, propose un vaste choix de bons vins de France. *Saviez-vous que bon nombre d'entre eux sont offerts à moins de trois dollars?* Même aujourd'hui, en dépit de l'inflation générale et des fluctuations de la monnaie... Et cette gamme s'enrichit constamment de vins nouvellement importés.

Ceux listés depuis longtemps vous sont familiers: les Bordeaux, Bordeaux Supérieurs, Entre Deux Mers, St-Emilion, Bourgogne, Mâcon, Beaujolais, Alsace, Côtes du Rhône, Côtes de Provence, Anjou et Jura. Mais, avez-vous lié connaissance avec les nouveaux venus: les Minervois, Corbières, Costières du Gard, Côteaux du Luberon, vins de Corse et autres vins dont certains sont vendus à moins de deux dollars? Ils vous réserveront d'agréables surprises.

Savoir choisir, tout est là. Faites-en l'expérience.

Il y a des vins de France pour toutes les bourses

Le Comité Canadien des Vins de France

COURS DE PAROLE PUBLIQUE

Privé. Semi-privé. En groupe.

- 1ère année - Pour tout le monde
- 2ème année - Pour les hommes d'affaires
- 3ème année - Pour le professionnel

Sans aucune obligation

RENCONTRE D'INFORMATION

Les 25 ou 26 septembre 1973, 7h30 P.M.

Hôtel Sheraton Mt. Royal
Salon Alpine

Prospectus: sur demande

La Société DÉMOSTHÈNE Inc

1 Place Ville-Marie, Suite 2315, Montréal 113, Canada

Tél.: (514) 866-3537 — Telex: 05-267574

La PAROLE est une force: pour l'affirmer, il faut l'affirmer!

L'absence de greffiers perturbe les assises

Les greffiers d'assises n'étaient pas présents hier devant les cours où ils étaient assignés parce qu'ils devaient témoigner devant un tribunal d'arbitrage, d'où la perturbation générale aux assises.

C'est au sujet d'une suspension d'une semaine dont ils auraient été victimes il y a quelques mois pour des questions professionnelles que les greffiers ont intenté un grief à leurs employeurs de la fonction publique et le juge Bérubé, chargé d'entendre le grief, a statué hier que la présence des greffiers assignés comme témoins était nécessaire dans sa cour d'arbitrage.

Pendant ce temps, aux assises, les juges du banc de la reine ont dû attendre qu'on leur envoie des greffiers mais ces substituts, aucunement familiers pour la plupart avec les procédures en matière criminelle, n'ont pu s'acquitter facilement de leurs tâches.

On ne sait pas encore si cette situation se prolongera mais il semble que le problème devrait durer puisque l'audition des parties en arbitrage pourrait se prolonger durant trois semaines.

Une injonction met fin à une séquestration singulière

Les cadenas et les sceaux des huissiers s'étant refermés sur deux individus privés d'électricité et de vivres, il a fallu un jugement de la Cour supérieure pour faire rouvrir les portes de la boutique de ski du Mont-Gabriel Lodge et laisser sortir les deux employés emprisonnés.

Cette singulière histoire a été révélée hier par le jugement rendu vendredi dernier par le juge Kenneth Mackay faisant droit à l'injonction demandée par les propriétaires de la boutique dans le but de faire relâcher les deux employés.

Jeudi dernier, par suite d'une mésentente au sujet d'un bail pour cette boutique de ski, la compagnie du Mont-Gabriel Lodge décidait de faire évincer les locataires actuels ou leurs employés et de mettre sous garde les marchandises de la boutique.

Les huissiers auraient d'abord attiré un employé à l'extérieur pour lui demander de déplacer sa voiture puis, profitant de sa sortie ils auraient apposé leurs cadenas à la boutique laissant à l'intérieur un autre employé. Plus tard l'employé évincé aurait réussi à pénétrer de nouveau dans la boutique, ce que voyant les huissiers auraient décidé de couper l'électricité d'abord puis d'apposer de nouveaux cadenas sur les portes de manière que les deux employés ne puissent en ressortir.

Ces deux derniers auraient passé 24 heures dans ces lieux avant que le juge Mackay n'intervienne à la demande de la compagnie Collins Inc, locataire et employeur des deux "prisonniers".

Dans sa demande d'injonction interlocutoire pour la reprise de la boutique la compagnie locataire fait valoir qu'en juin dernier le locataire avait proposé un bail de trois ans pour des loyers annuels de \$23,000 en 73, \$24,000 en 74 et \$25,000 en 75.

Cette entente n'aurait pas été finalisée mais entre-temps Mont-Gabriel Lodge aurait reçu une meilleure offre et aurait décidé de bâcler la question par les procédures que l'on sait à l'égard de Collins Inc.

Le juge Mackay ordonne que les lieux soient protégés des buissiers des "pays d'en haut" jusqu'à jeudi prochain alors que sera entendue la requête sur le fond.



L'église Sainte-Catherine d'Alexandrie, rue Amherst, n'était plus hier qu'un squelette. Demain, elle ne sera plus que poussière. Les paroissiens, depuis un bon moment, n'arrivaient plus à la faire vivre. Elle est morte violemment sous les coups de bélier. L'agonie avait assez duré. En haut-lieu on s'était d'ailleurs prononcé: "L'église n'offre pas un grand intérêt artistique. (...) S'il fallait faire un choix, cette église pourrait disparaître sans grand dommage, après la récupération de quelques pièces d'art". Non loin de là: une autre église agonise: Saint-Jacques. Les démolisseurs seront moins violents: ils laisseront debout le clocher et le mur du transept sud.

Lait Le cent à répartir ira au consommateur

par Renée Rowan

Aux audiences publiques qui avaient lieu hier matin aux bureaux de Montréal de la Régie des marchés agricoles du Québec, les producteurs de lait et les distributeurs se sont disputés le coût qui reste à être réparti par la Régie, tirant chacun à soi la couverture.

Mais en fin d'audience, le président de la Régie, M. Benoît Lavigne, a clairement établi que ce cent appartenait aux consommateurs. "Il n'est nullement question de partager un subsidie accordé aux consommateurs sur les prix du lait, et cela, ni les producteurs, ni les distributeurs ne doivent le perdre de vue", a-t-il déclaré. Si les revendications du Conseil de l'industrie laitière et de la Fédération des producteurs de lait sont reconnues comme bien fondées, il faudra renégocier avec Ottawa.

Le gouvernement fédéral accordait le 4 septembre dernier un subsidie de cinq cents la pinte au consommateur. Quelques jours plus tôt, le 31 août, la Régie des marchés agricoles du Québec avait conclu à la nécessité de consentir une hausse de trois cents sur les prix en cours. L'entente intervenue entre le gouvernement fédéral et le ministère québécois de l'Agriculture a permis toutefois d'accorder aux consommateurs, une réduction de quatre cents sur la pinte de lait. Cette différence entre les cinq cents garantis par les subsides fédéraux et les quatre cents de remise

dans le prix du consommateur québécois, soit un cent, doit être employé par le ministère québécois de l'Agriculture pour couvrir en partie les coûts d'augmentation de la prochaine année.

En désaccord avec l'entente conclue entre les ministères fédéral et provincial de l'Agriculture, la Fédération des producteurs de lait revient à la charge et demande de porter à \$8,85 les cent livres de lait au lieu de \$8,65 comme en a décidé la Régie. "Étant donné les circonstances et compte tenu du fait que le consommateur n'aura pas à porter une augmentation du prix du lait en pinte, votre Régie, affirme la Fédération, se doit de compléter sa décision du 31 août 1973 en modifiant les ordonnances sur le prix du lait aux producteurs et en portant ce prix à \$8,85 le cent livres pour la région centrale et l'équivalent pour les autres régions, conformément à la preuve déjà faite lors de l'audience du 22 août 1973."

En présentant son plaidoyer, M. Léonard Roy, vice-président exécutif du Conseil de l'industrie laitière, a tenu à souligner que la requête du Conseil de corriger au plus tôt la situation de marasme dans laquelle se retrouvait aujourd'hui les laitiers ne résulte pas de l'entente intervenue récemment avec le gouvernement fédéral. Cela fait déjà deux ans que nous demandons à la Régie une intervention corrective, adéquate et définitive dans les plus brefs délais, a souligné M. Roy. Celui-ci a de nouveau noté que les prix de vente du lait au Québec sont déjà plus bas que partout ailleurs au Canada et en Amérique.

"Pour les laitiers du Québec, payant leurs approvisionnements de lait aussi cher qu'ailleurs, mais revendant leurs produits finis trois à quatre cents meilleur marché qu'ailleurs, il sera tout à fait impossible de refléter aux consommateurs un rabais dans le prix du lait", a affirmé le vice-président exécutif du Conseil.

Le président de la Régie des marchés agricoles du Québec, M. Lavigne, a promis de rendre sa décision d'ici mercredi, au plus tard.

Paiement lance 21 candidats contre Tétreault à Laval

par Jean-V. Dufresne

Des cahiers de presse à couverture glacée, des collants pour les pare-brise, une élégante Xerox (louée, bien sûr), des sondages de CROP, des cassettes de film pour les Assemblées de cuisine, et 21 candidats assez jeunes, recrutés dans tout l'éventail politique d'une élite de grande banlieue.

Et même un mystérieux document à relier bleu dont le contenu ne sera dévoilé que si le maire Jacques Tétreault "persiste à fausser la vérité sur Laval", a prévenu son adversaire à la mairie, M. Lucien Paiement, déjà membre du comité exécutif de la ville. Les élections ont lieu le 4 novembre comme dans 94 municipalités québécoises et l'aspirant donnait hier le coup d'envoi.

Efficacité administrative et développement économique seront les thèmes de la nouvelle formation qui s'oppose à l'Alliance démocratique de M. Tétreault, mais ne se réclame d'aucun parti politique, si elles les comprennent tous: libéraux, unionistes, libéraux et péquistes sont représentés parmi les candidats au conseil.

"Je tiens à vous rappeler que nous ne formons pas un parti politique. Ceux-ci n'ont pas leur place sur la scène municipale. Les individus qui se présentent à mes côtés s'identifient aux objectifs que je vous ai décrits et s'engagent à les réaliser, déclare M. Paiement. Toutefois, ils conserveront une fois élus leur individualité.

"Certes, il y a des péquistes, des libéraux, des unionistes et des créditistes dans l'équipe Paiement. Ils travaillent ensemble parce qu'ils partagent les mêmes préoccupations municipales. C'est tout ce qui m'importe", a-t-il ajouté.

Ensemble, mais aussi les uns contre les autres, puisque, quelle que soit la date des élections provinciales, celles-ci auront fatalement lieu quelques jours avant ou après les élections municipales, de sorte que les campagnes électorales chevaucheront inévitablement.

Il est de commune renommée que les organisateurs et bénévoles municipaux se recrutent également dans les organisations politiques provinciales ou fédérales.

Pour Laval, deux campagnes simultanées posent un problème particulièrement aigu. La ville est la deuxième en importance au Québec — près de 250,000 habitants — et l'équipe Paiement affirme pouvoir compter sur 3,000 bénévoles à l'échelle de l'île.

Mais le problème pourra se poser aussi dans d'autres villes. Le 4 novembre, c'est la moitié de la population québécoise qui est appelée à se choisir un maire et des conseillers dans 94 municipalités. Et le 18 novembre, c'est la ville de Québec qui va aux urnes.

Il n'est pas interdit de penser dans ces circonstances que la date anticipée du scrutin provincial, le 29 octobre, soutient toujours la rumeur, sera reportée au lendemain des élections municipales, peut-être à la mi-novembre, ce qui permettrait aux organisations d'étaler leurs allégeances... et aux électeurs de respirer un peu.

Hier, en aparté, M. Paiement et d'autres candidats aussi n'ont pas caché leur inquiétude. Certes, ils ne doutent pas de la loyauté de leurs bénévoles, à quelque parti qu'ils puissent appartenir au plan provincial, mais à cause d'une campagne simultanée les groupes d'opposition municipaux devront redoubler d'efforts pour faire connaître leur programme par le truchement des mass media déjà surchargés par la propagande et l'information des grands partis. Qui plus est, la campagne provinciale cette année se trouve comprimée dans 33 jours, et on ne compte toujours que 24 heures dans une journée.

D'où viennent les candidats au conseil de Laval? Sept ont déjà une expérience comme conseillers. Les autres sont des nouveaux-venus, dans la quarantaine pour la plupart, dont une femme, péquiste, qui ne voit pas pourquoi elle s'en cacherait, Mme Jacqueline Morin; treize sont hommes d'affaires, directeurs de petites entreprises pour la plupart; quatre sont professionnels, médecin, avocat, comptable, notaire; l'un est technicien, l'autre directeur des ventes, un autre représentant médical. M. Paiement, lui, est médecin.

On ne compte aucun candidat qui représente plus particulièrement les mil-

lieux populaires, ouvriers, syndicaux.

A ce sujet, M. Paiement a expliqué son choix parmi les quelque 160 personnes qui, dit-il, avaient souhaité une candidature; essentiellement, Laval est aux prises avec des problèmes d'administration municipale, et d'une telle ampleur qu'il a cherché à constituer une équipe particulièrement versée dans ce domaine. Au reste, dit-il, dans une ville de banlieue comme Laval, l'élite est "plus rapprochée de la population que dans d'autres villes plus grandes."

"Consultez le curriculum des candidats à l'échevinage, et vous constaterez que tous sont des hommes "politisés", sérieusement ancrés dans le milieu", a-t-il signalé.

La campagne de l'équipe Paiement entraînera des déboursés allant jusqu'à \$250,000.

Les candidats eux-mêmes verseront chacun \$1,000, un dîner-bénéfice à \$100 le couvert sera offert — on attend 600 convives — cependant que l'équipe acceptera les contributions "d'entreprises lavalloises, d'hommes d'affaires et de professionnels". Aucun plafond, reconnaît-il, ne sera imposé aux contributions.

M. Paiement s'appuie principalement sur deux olumneux dossiers pour convaincre les électeurs que le régime Tétreault ne sert plus les intérêts lavallois: le rapport du gouvernement de Québec, publié en juin 1973, qui confirme que les états financiers de Laval ont été "manipulés" pour camoufler un déficit considérable, et qui établit que le fardeau fiscal des citoyens est l'un des plus lourds à porter de tout le Québec; Enfin, un deuxième rapport, préparé par Me Jean-Pierre Belisle, avocat, économiste, chargé de recherche pour la formation Paiement — c'est le "dossier manipulation" dans lequel, dit l'avversaire de Me Tétreault, "nous refaisons la preuve que le maire a tenté délibérément de tromper la population en véhiculant une image trompeuse de Laval."

Mais à une époque où les scandales politiques ne cessent de troubler les paisibles citoyens jusque dans leur sommeil, M. Paiement se veut prudent: "Nous publierons ce dossier seulement si le maire persiste à fausser les faits", a-t-il promis en exhibant le rapport à couverture bleue, qui fait un bon deux pouces d'épaisseur.

"Je le dis franchement, nous voulons entreprendre une campagne électorale qui soit positive et progressive. Il nous importe davantage de corriger les déficiences municipales des que nous aurons été élus. Nous désirons apporter du sérieux, des techniques nouvelles et de la planification à l'administration. Nous voulons baisser les taxes en additionnant les chiffres... pas en additionnant les mots".

Le programme précise de l'équipe sera rendu public dans quelques jours, pour des raisons évidentes de stratégie.

La campagne, en tous cas, s'annonce intéressante pour les 140,000 personnes habiles à voter, qui avaient exprimé leur droit de vote dans l'ordre de 69% durant la campagne de 1969.

M. Paiement se fie au sondage réalisé en mai dernier par le Centre de recherche sur l'opinion publique (CROP), la majorité des citoyens de Laval "veulent changer".

Voir page 6: Laval

Le collecteur unique rendra la rivière des Prairies propre en 1980 (Goldbloom)

par Gilles Provost

Le gouvernement devrait interdire formellement la baignade dans la rivière des Prairies en raison de la "très mauvaise" qualité bactériologique de l'eau ainsi que dans la rivière des Millelles où la qualité est "mauvaise", conclut une étude sur la qualité des eaux de ces deux rivières et du lac des Deux-Montagnes. Cette étude effectuée par les services de protection de l'environnement a été rendue publique hier par le ministre des Affaires municipales et de l'environnement, M. Victor Goldbloom.

Les auteurs de l'étude affirment aussi que la charge de pollution a grandement augmenté depuis vingt ans. A leurs yeux, il est urgent de construire un collecteur unique pour les égouts qui déversent chaque jour, 129 millions de gallons d'eau sale dans la rivière des Prairies, lui apportant ainsi 60% de la matière organique qu'elle véhicule.

Pour sa part, M. Goldbloom a prédit qu'on pourrait de nouveau se baigner dans la rivière des Prairies en 1980, quand on aura canalisé vers des usines d'épuration tous les égouts qui s'y déversent. Déjà, la communauté urbaine de Montréal a été obligée d'effectuer les travaux nécessaires avant 1981 et une ordonnance semblable pourrait être émise à l'endroit de Laval, a déclaré M. Goldbloom.

Le ministre estime pourtant que cette ordonnance ne pourra être promulguée avant que les ingénieurs n'aient dressé un plan de réaménagement du réseau des égouts et prévu l'emplacement des usines d'épuration. Cette étude préliminaire prendra au moins un an, a-t-il dit.

Pour revenir à l'étude, il faut admettre qu'elle comporte aussi des aspects extrêmement positifs: par exemple, on y déclare que l'eau est potable dans la plus grande partie du lac des Deux-Montagnes. Cela est surtout vrai quand on s'éloigne de l'Outaouais, à condition qu'on ne soit pas trop près du rivage. L'eau est donc potable à l'entrée des rivières des Prairies et des Millelles devient pourtant impropre à la consommation après seulement deux ou trois milles.

Cette même étude révèle aussi que l'eau du lac des Deux-Montagnes est

chimiquement très pure et qu'elle est donc excellente pour les besoins industriels. Parmi les éléments minéraux étudiés, seul le fer dépasse parfois les normes admises.

De même, dans les deux rivières, il existe de nombreux rapides qui contribuent à oxygéner l'eau. Cet oxygène permet aux microbes de digérer et d'éliminer une grande partie de la charge de pollution provenant des égouts. Cette aération très forte explique qu'on n'ait pas constaté de déficience grave en oxygène dissous; l'eau de la rivière des Prairies est même mieux oxygénée que celle de l'Outaouais.

Ces aspects positifs ne doivent pas faire oublier un tableau d'ensemble extrêmement noir: plusieurs baies du lac des Deux-Montagnes sont gravement polluées et impropres à la baignade. L'eau du lac est aussi très riche en substances nutritives, au point que plusieurs espèces marines ont disparu et que l'on constate une prolifération d'algues. La vase du fond indique un degré de vieillissement avancé.

Les deux rivières, elles, bénéficient d'un courant trop rapide pour que la vase puisse s'accumuler au fond comme dans le lac des Deux-Montagnes. Elles exportent simplement leur solution un peu plus loin, dans le fleuve, (surtout en hiver quand l'auto-épuration est bloquée par la glace qui empêche l'aération de l'eau).

Sur le plan chimique, l'eau est d'une pureté assez médiocre parce que les égouts charrient toutes sortes de produits. Plus on s'éloigne du lac des Deux-Montagnes, plus l'eau contient d'impuretés et de particules en suspension. Elle est de plus en plus sale.

Ces données indiquent qu'il est relativement facile d'épurer les deux rivières en détournant les égouts jusqu'à leur embouchure. Aussitôt, l'eau demeurerait pratiquement aussi propre que dans le lac des Deux-Montagnes. Le lac, par contre, fait face à un problème plus difficile parce que les matières organiques se sont déposées au fond. Cet engrais reste naturellement sur place, ce qui rend très difficile une amélioration de la situation.

aujourd'hui

A 10h30, une délégation de Sainte-Scholastique rencontre le ministre fédéral des Travaux publics, M. Dubé, tandis que 300 personnes vont manifester sur la colline parlementaire contre le sort fait aux expropriés.

A 10h30, M. Georges Tremblay, responsable de l'Office des autoroutes, inaugure le premier Centre québécois de perfectionnement des conducteurs, au 9155 est, boul. Métropolitain à Anjou.

A 12h30, conférence de M. François Cordeau à la Société d'études et de conférence, au Ritz-Carlton. Sujet: "La navigation sur le Niger".

A 15h30, séminaire de l'Institut d'histoire et de sociopolitique des sciences au Pavillon des sciences sociales de l'Université de Montréal (salle C-5149). Sujet: les rapports Lamontagne et la politique des sciences au Canada.

A 19h, conférence de M. Razaq Faraz sur les événements survenus en Jordanie en 1970, au 755 Roy, Montréal.

A 19h30, assemblée d'information du Syndicat national des chauffeurs de taxi de la CUM, au Plateau, sur les règlements 4 et 6 du bill 23.

A 20h, rencontre d'hommes séparés ou divorcés, au 740, Ste-Foy, Longueuil, organisée par DIV-O-SEP.

A 20h, soirée d'information du YWCA sur "les aliments", au 1355, boul. Dorchester.

A 20h30, convention du Parti créditiste du Québec dans le comté de Drummond, à l'hôtel Manoir de Drummondville.

SERVICES ALIMENTAIRES
HÔPITAUX-FOYERS
RÉGIONALES-CEGEPS
CAFÉTÉRIAS-INDUSTRIELLES

LALIBERTÉ & ASSOCIÉS Inc.
ADMINISTRATEURS-CONSEILS - DIÉTÉTISTES

5450 Côte-des-Neiges
342-2658

Gestion
Consultation
Planification

VIENT DE PARAÎTRE... **MAIGRIR NATURELLEMENT** ... AUX ÉDITIONS DU JOUR

par JEAN-LUC LAUZON, N.D.
de la Clinique Naturiste Brunet

• Comment vaincre, par des moyens naturels, ce fléau de la société de consommation: l'obésité.

En vente partout au prix de \$2.75 — distribué par les Messageries du Jour, 8255, rue Durocher, Montréal 303 — Tél. 274-2551

EDITIONS DU JOUR...
Président et directeur général Jacques Hébert

éditorial

Cumulatif et trop gourmand

Même s'il entoure le "dossier scolaire cumulatif" de mille et une précautions, le ministère de l'Éducation ne parvient pas à dissiper les craintes que ce projet suscite. L'inquiétude qui se fait jour présentement au sujet du dossier cumulatif n'affecte pas seulement des cercles restreints d'enseignants et ce serait parfaitement injuste que de ne pas voir les réticences qu'éprouvent à ce sujet un grand nombre de parents.

Les administrateurs scolaires n'en sont plus à leurs premiers efforts dans la cueillette de l'information. Déjà, les écoliers moins encadrés que nous étions devaient subir des tests qui nous scrutaient sous toutes les coutures et dont les résultats, sans doute, survivaient un certain temps dans le calme de filières inaccessibles. Le dossier cumulatif dont il est ici question n'est donc que le digne successeur d'une longue série de tests, formulaires, évaluations qui ont adopté depuis des années les formes les plus variées.

Plus près de nous, les dossiers scolaires se sont enrichis des "stanines" qui constituaient à toutes fins utiles aussi bien une évaluation du rendement proprement scolaire de l'enfant qu'un jugement porté sur ses origines familiales. Les écoles elles-mêmes faisaient l'objet d'une évaluation grâce à l'addition des stanines accordées à leur population scolaire.

Le ministère de l'Éducation a jugé nécessaire de pousser plus loin encore. Le règlement rendu public le 15 août dernier prétend que le dossier cumulatif pourra "aider au classement de l'élève", "fournir au personnel professionnel enseignant et au personnel professionnel non-enseignant des renseignements permettant une meilleure évaluation du rendement scolaire et du développement général des élèves" et "fournir des données pour fins de recherche en éducation". D'autres objectifs encore se relient à ceux-ci, tout en s'en rapprochant. A ce niveau, nul ne trouve à redire: chacun sait, en effet, l'importance d'une orientation judicieuse, la constante nécessité de la recherche en éducation et l'utilité d'une évaluation nuancée. Cependant, si les objectifs que se donne le règlement ne font sursauter personne, les moyens mis en oeuvre pour y parvenir suscitent beaucoup moins d'enthousiasme.

Ainsi, le dossier devra, selon le nouveau règlement, durer cinquante ans. En outre, il contiendra fréquemment des éléments qui débordent largement les besoins spécifiques du monde scolaire et il permettra parfois à un nombre excessif de personnes d'y aller

de jugements difficiles à vérifier. Il y a lieu de croire, enfin, qu'une fois le dossier cumulatif entré dans les mœurs, il sera relativement facile de lui faire ingurgiter des données supplémentaires.

Ces excès du dossier cumulatif méritent quand même un examen plus attentif. La durée du dossier, par exemple, semble au premier coup d'oeil dépasser les limites du bon sens. Cependant, comment réagira l'adulte qui prétend se remettre aux cours du soir s'il apprend que son dossier académique est depuis longtemps effacé? Ne sommes-nous pas les premiers à bénéficier de la conservation des dossiers scolaires lorsqu'il nous faut présenter quelque part des attestations en règle? A vrai dire, si le dossier ne contenait que l'indispensable et demeurait véritablement secret, peut-être cette conservation nous paraîtrait plutôt une sécurité qu'un inconvénient.

Le contenu du dossier cumulatif peut, toutefois, comporter des dangers plus considérables. Ainsi, les observations des enseignants peuvent aisément composer d'un élève un portrait très peu flatteur qui le suivra des années durant. Cependant, il convient de souligner à la décharge des rédacteurs du règlement, que ces observations des enseignants, comme d'ailleurs plusieurs autres catégories de renseignements, demeurent facultatives et que leur consignation ne se fait qu'avec l'accord de la direction de l'école. Il suffirait donc que les directions d'écoles et les enseignants se bornent pour un temps à ne fournir que les informations carrément exigées par le règlement pour que déjà disparaissent un certain nombre de risques. A condition de ne retenir que les renseignements exigés par le règlement et de laisser de côté les informations facultatives qui relèvent du bon plaisir des directions locales, on n'inclura donc pas dans le dossier cumulatif les observations des enseignants, les résultats des tests administrés par la commission scolaire ou l'institution privée, le rang de l'enfant dans la famille, l'occupation et la scolarité du père et de la mère, etc.

Les réticences qui se manifestent actuellement, aussi bien chez les enseignants que chez les parents, suffisent, en tout cas, à inciter les commissions scolaires et les institutions privées à la plus grande prudence. Sur ce front, la CEQ a parfaitement raison d'inviter ses membres à faire une distinction très nette entre les données indispensables et les éléments facultatifs.

La CEQ soulève, à l'occasion de ce débat

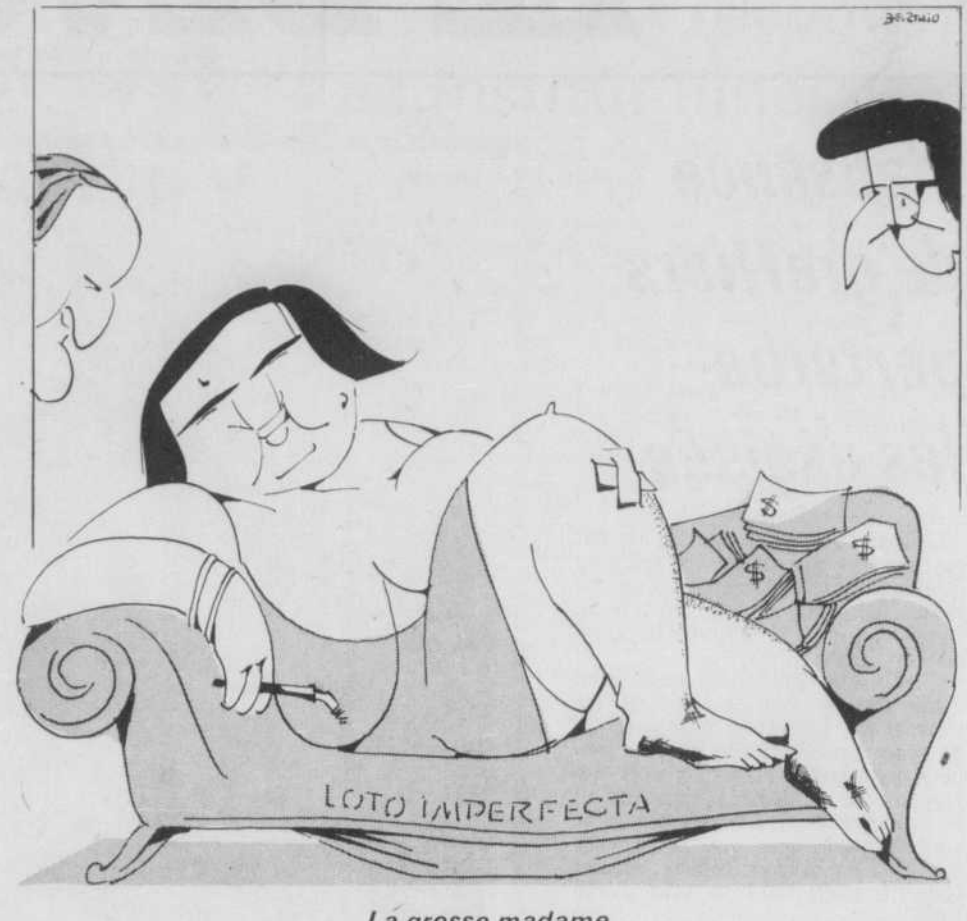
sur le dossier cumulatif, une question plus ample encore, celle de l'évaluation. Les deux problèmes se relient d'ailleurs de très près puisqu'une large partie du dossier cumulatif doit précisément renseigner sur les performances obtenues par l'écolier au moment de tests ou dans le cadre même de ses rendements scolaires. Les deux préoccupations s'apparentent d'autant plus que les observations qu'on souhaite obtenir des professionnels enseignants et non-enseignants constituent elles aussi des évaluations exprimées par un "plus" ou par un "moins".

Toutes ces formes d'évaluation s'élaborent, semble-t-il, à partir d'un comportement jugé normal ou moyen, à partir d'une performance qui, pense-t-on, garantit la réussite aux étapes ultérieures. Est-ce que de telles évaluations respectent le souhait formulé par le Conseil supérieur de l'Éducation dans son AVIS au Ministère de l'Éducation en février dernier? On peut en douter. "L'enfant, disait le CSE, doit posséder la liberté de progresser au rythme qui correspond à ses capacités et selon son cheminement individuel". Le peut-il si, constamment, les évaluations qui sont faites de son rythme et de son cheminement le confrontent avec une norme et avec une moyenne?

De façon concrète et immédiate, il convient d'assortir le règlement de précautions auxquelles aurait pensé un esprit plus respectueux des droits de l'enfant et de la personne. Non seulement il faut simplifier l'accès des parents aux dossiers scolaires, mais il faut que les dossiers cumulatifs contiennent obligatoirement tout ce que les parents et les écoliers plus âgés voudront y ajouter à l'encontre des commentaires de la direction ou des enseignants ou à l'encontre des chiffres de l'ordinatrice. De cette manière, la défense que se donne l'individu parviendra aux futurs curieux au même titre que les jugements prononcés par l'administration et l'école.

Dans le même esprit, il conviendra de faire une place croissante dans ces dossiers cumulatifs à l'évaluation que l'étudiant donnera de lui-même. Cette auto-évaluation, dont le docteur Yves Morin faisait grand état la semaine dernière dans son bilan de la médecine chinoise, est un geste éminemment autonome. Le but de l'école n'est-il pas précisément de permettre à l'enfant de se rendre jusque-là?

Laurent LAPLANTE



lettres au DEVOIR

La presse et les dissidents en URSS

M. L'ambassadeur, d'URSS au Canada Ottawa
J'ai suivi avec grand intérêt l'évolution de la société soviétique depuis quelques années et j'ai constaté avec plaisir son ouverture sur le monde extérieur. Je dois cependant me rendre à l'évidence à la lecture d'événements récents, que cette ouverture officielle demeure bien artificielle et que elle ne correspond pas à une véritable liberté de mouvement des citoyens.

Vous êtes sans doute au courant des événements qui se sont déroulés à l'automne 1970 au Québec, événements qualifiés depuis de "Crisse d'octobre". Au cours de cette période l'attitude des gouvernements tant fédéral que provincial a eu ses apologistes comme ses détracteurs. J'irais même jusqu'à dire que les journaux ont véhiculé plus de critiques que

de félicitations à leur endroit et cela, dans des termes parfois très virulents. Notre société canadienne, si elle a ses bons côtés, possède aussi des défauts, comme toute société, et l'on ne se prive pas d'en parler un peu partout, à plus forte raison au cours de conférences de presse, sans requiescences. Or je constate avec stupeur qu'en URSS depuis que le savant Andreï Sakharov a tenu une conférence de presse au cours de laquelle il a dénoncé ce qu'il considérait être des excès de la société soviétique, les journaux russes n'ont publié que des attaques contre cet homme courageux. Voyez-vous, chez nous, au Canada, il y aurait eu au moins autant de supporters des critiques formulées par monsieur Sakharov que de défenseurs de la thèse officielle, et je ne puis m'empêcher de conclure que ces protestations quasi-unanimes constituent une horrible machination, un exécrable préambule visant à donner un prétexte aux autorités pour éliminer un gêneur dont le seul méfait a été de dire ouvertement le fond de sa pensée.

Claude GUERNIER
Laval, le 18 septembre 1973

Les chefs syndicaux et l'avortement

Je lisais l'autre jour dans un journal une nouvelle concernant le Dr Morgentaler. Depuis quelques temps, ce médecin spécialiste des avortements prend figure de martyr et est devenu malheureusement presque une vedette nationale. Dans cet article, l'on disait qu'à la suite d'un procès qui lui était intenté, des personnalités du monde artistique et autres avaient formé un comité pour venir à la défense de ce médecin. Ce qui m'a le plus frappé dans cette nouvelle, ce fut d'apprendre que des "leaders" de différentes centrales syndicales de notre province font partie de ce comité en faveur de la légalisation de l'avortement. Qu'a donc à faire le syndicalisme dans ce domaine?

Si je me souviens bien, à l'origine, le mouvement syndical a été institué pour prendre la défense des travailleurs et ce, dans leur milieu de travail. Avec le temps, et c'est fort compréhensible, il débordait les cadres de la convention collective pour étendre son champ d'action à d'autres domaines où l'ouvrier était exploité, telle la consommation. Mais que le mouvement syndical vienne se mêler du problème de l'avortement, cela me dépasse et je trouve cela tout simplement ridicule d'autant plus que ce sont des "hommes" qui ont décidé d'accorder leur appui au Dr Morgentaler sur un problème qui concerne tout spécialement les femmes.

C'est bien un être humain qui est là puisqu'à la suite de recherches effectuées l'on a établi qu'il y a 18 jours le coeur humain commence à battre et à 6 semaines l'enfant commence à bouger. D'accord, l'enfant n'est pas encore viable, mais il existe et comme tout être humain il a le droit de vivre. Alors qu'un vent de folie collective semble passer sur notre population, et que l'on semble se lier pour que la femme enceinte se débarrasse de son enfant, qui prendra la défense de ce petit être humain? Pour parler un langage syndical, je trouve malheureux que l'enfant qui est en voie de formation ne puisse clamer ses droits et se former en syndicat pour se défendre. Pour moi, cet enfant représente justement ce que le vrai syndicalisme a toujours proclamé comme étant l'un de ses principes fondamentaux: soit la protection de l'être faible à la merci de gens puissants et sans scrupule. Est-ce que le mouvement syndical aurait à ce point oublié ses principes de base pour souhaiter la destruction d'êtres humains? A ce moment, il y a de quoi s'interroger sur la valeur du syndicalisme actuel et des hommes qui le dirigent. Ces hommes sont-ils vraiment représentatifs des membres qui composent leur centrale? C'est à se le demander.

Au lieu de vouloir à tout prix détruire une vie humaine, que l'on commence donc par poser des gestes positifs, tels une éducation à une sexualité saine chez nos jeunes et ce tant dans nos écoles que dans les familles; des renseignements très précis sur la con-

traception, i.e. les différentes méthodes de régulation des naissances; que l'on forme des comités de consultation pour les couples en difficulté; que l'on fasse une épuration de toute cette saleté de films et de journaux dont nos sommes saturés et surtout, face à la fille-mère, au lieu de lui jeter la pierre, que l'on établisse des lois pour lui venir en aide en lui donnant la possibilité de garder son enfant et de l'élever décemment. Il y aurait beaucoup d'autres solutions à apporter et surtout toute une mentalité à changer. On me dira sans doute que tout ça est irréalisable, mais si chacun voulait et faisait sa petite part, on pourrait arriver à un certain résultat. Et si les syndicats, avec la puissance qui leur est reconnue, voulaient vraiment se pencher sur ce problème et y consacrer un peu de leur temps en formant des comités adéquats, ils pourraient beaucoup pour assainir la mentalité actuelle. Ce n'est pas en accordant son appui à l'avortement libre que l'on y arrivera. Et, il ne faut jamais oublier qu'en faisant oeuvre de destruction, tôt ou tard, c'est soi-même et le mouvement que l'on représente qui l'on détruit.

En tout dernier lieu, une simple petite pensée qui peut faire réfléchir. Qui nous dit, que parmi ces fœtus que l'on détruit, il n'y avait pas un futur "leader" syndical qui aurait pris la relève dans une vingtaine d'années. La réflexion est peut-être simpliste, mais elle vaut la peine que l'on s'y arrête.

Aline LACOURSIÈRE,
Shawinigan, Q.C.,
le 15 septembre 1973

Avant que les témoins ne soient liquidés

par JEAN-CLAUDE LECLERC

Le correspondant spécial du New York Times à Santiago, Marvinne Howe, rapportait hier que la junte militaire avait avisé les ambassadeurs étrangers que les citoyens chiliens cherchant refuge à l'étranger ne pourraient plus obtenir de sauf-conduit. Ainsi donc, pendant que le gouvernement militaire annonce des mesures visant à rallier les ouvriers et les paysans et à rassurer l'opinion mondiale, les plus vives inquiétudes persistent sur le sort des prisonniers politiques chiliens et celui des réfugiés latino-américains accueillis sous la présidence de Salvador Allende.

Les témoins

Et non sans raison. Les militaires, après plusieurs jours de pression, ont enfin permis à des journalistes étrangers de s'approcher du stade national où, suivant une première version militaire 7.000 personnes étaient détenues, et suivant une autre, militaire également, 4.000 personnes l'étaient. La junte a vivement démenti le témoignage d'un jeune couple américain, prisonnier pendant une semaine à ce stade, et qui a déclaré en débarquant à Miami, devant les caméras de la télévision américaine, avoir vu exécuter de 400 à 500 personnes. Il était impossible aux journalistes, tenus à distance de la grille du stade, d'obtenir confirmation: les personnes encore détenues n'ont pas moins tenté de crier à la presse internationale le fait de services infligés aux prisonniers.

Or les dénégations officielles de Santiago ne sauraient, dans ce contexte de censure, avoir plus de crédibilité que les déclarations de la junte émises le jour même du coup d'Etat. (Ce mardi 11 septembre, en effet, un communiqué de la junte indiquait à 12 heures 42 que le président Allende s'était rendu aux forces armées); à 13 heures 50 un communiqué militaire annonçait à la radio que M. Allende avait été arrêté; et à 16 heures 45 un porte-parole de l'armée confirmait à la radio la mort du président. Par la suite, la junte répandit la thèse de son suicide; depuis, quelques témoins proches du défunt affirmèrent que Salvador Allende est mort en combattant dans la Moneda en flammes). Au Bangla Desh comme au Biafra les militaires prétendaient aussi que tout était revenu à la normale et que les droits fondamentaux de l'homme étaient respectés.

Point n'est besoin pour agir maintenant que soient confirmés ou non les bruits persistants selon lesquels des militants de gauche, chiliens et étrangers, sont sommairement exécutés, battus à mort, ou jetés à bas d'hélicoptères. Les militaires prétendent n'abattre que les gens surpris à résister l'arme à la main: aucun cadavre ne dira jamais s'il avait une arme dans les mains. La haine du gouvernement de l'Unité populaire qui anime maints officiers, depuis ceux qui s'en prennent aux barbues et aux chevelus comme dans la Grèce des colonels, jusqu'à ceux qui brûlent sur la place publique des écrits socialistes mêlés avec des romans étrangers aussi dangereux que ceux de Greene, à l'instar des Nazis d'avant la guerre, cette haine ne fait plus de doute, malgré les appels officiels à la réconciliation nationale.

Les razzias systématiques et la chasse aux étrangers — boucs émissaires du chaos ancien et nouveau qui règne au Chili — dénotent aussi une mentalité totalitaire dans une partie considérable des forces armées. "Pas de pitié pour les extrémistes étrangers qui sont venus tuer les Chiliens. Citoyens, couvrez les dénoncer au poste de police le plus proche," lançait la junte dans tout le pays dès le jour du coup d'Etat. C'est ainsi que même des étudiants américains, pris avec des coupures de recherches sociales, ont été aveuglément faits prisonniers. C'est ainsi que la presse chilienne, hier démocratique, publie maintenant des listes de suspects à rechercher et à dénoncer aux autorités.

Dans les années 1930

C'est avec raison que les Européens, plus encore que les Nord-Américains, évoquent le drame de l'Espagne républicaine au moment où les militaires écrasent la démocratie chilienne. Ce n'est pas seulement la vie et la liberté de quelques adversaires politiques qui sont liquidés dans ce petit pays de l'Amérique du sud, mais, plus fondamentalement, la vie et la liberté d'un nombre plus grand qu'on pense de gens et de peuples qui voient maintenant de quel secours le monde "libre" leur est aujourd'hui — comme à Munich hier.

Comme au temps des interventions de l'Italie fasciste et de l'Allemagne nazie dans la guerre civile espagno-

le, ce n'est pas d'un drame "local" qu'il s'agit, mais d'une tragédie qui, débordant largement le Chili. Comme à Guernica, ce n'est probablement pas une époque qui finit mais une époque qui commence, terrible et d'autant plus qu'on reste encore bien aveugle à son sujet. Les autocrates de livres socialistes et la chasse aux éléments "anti-nationaux" n'avaient pas soulevé l'indignation mondiale dans les années 30. On sait la suite.

Les mêmes actes sont gros des mêmes tragédies, quarante ans plus tard, dans le Chili des généraux. Les officiers qui ordonnent de tuer et de brûler, les soldats qui exécutent leurs ordres, tout cela est de la graine de Nuremberg. La maladie fasciste n'a pas été extirpée en 1945. D'Europe, elle s'est répandue en Amérique, au sud beaucoup mais aussi au nord, avec une rapidité et une profondeur dont les éruptions du Watergate et du Chili ne sont que les plus spectaculaires. Et aujourd'hui comme alors, les militaires comptent d'abord sur la passivité des gouvernements étrangers et la somnolence qui guette l'opinion mondiale pour soumettre à la terreur une nouvelle dépouille de la démocratie.

Il est urgent que le Canada offre publiquement l'asile politique aux réfugiés latino-américains ainsi qu'aux prisonniers politiques chiliens. Un certain nombre d'entre eux, devenus des témoins gênants, sont dans un péril extrême, car ils peuvent être fusillés "une arme à la main" ou dans une "tentative d'évasion" suivant un scénario classique dans semblables circonstances. Il faut briser l'immurement de silence que la junte voudrait établir autour de leur sort en attendant

de disposer d'eux dans le secret et à l'abri de l'opinion mondiale. Le Canada doit leur offrir un asile au moins transitoire. Tous ne pourront ni ne voudront nécessairement se prévaloir d'une ouverture canadienne, mais il importe que ceux qui en ont besoin puissent trouver refuge ici pour eux et leurs familles, rapidement et facilement.

Dans un pays comme le Canada, qui a reçu tellement d'émigrants fuyant la férule militaire, il serait dégradant que rien ne soit fait pour arracher à leur sort les détenus encore vivants et ceux qui, dans les jours qui viennent, vont tomber aux mains de la junte. Suivant une source bien informée, l'ambassade canadienne à Santiago s'inquiétait d'avantage de la reconnaissance de la junte, au lendemain du coup d'Etat, que du sort des partisans du gouvernement élu du président Salvador Allende.

Une telle attitude ne doit pas prévaloir à Ottawa. De fait, le gouvernement fédéral a retardé la reconnaissance du régime militaire du général Pinochet. Mais il semble n'avoir encore rien trouvé de concret pour les militants traqués du président renversé. Il faut offrir publiquement de recevoir des réfugiés chiliens et latino-américains au Canada afin qu'il soit clair, aux yeux des citoyens d'ici comme des Chiliens, que si rien n'est fait pour ces gens-là, ce ne serait être par refus du gouvernement d'Ottawa ni par complications administratives ou politiques imputables aux autorités fédérales.

Nos impôts servent à enrichir des sociétés multinationales: ils devraient en semblable tragédie, servir à sauver des vies humaines.

la parole du jour

Quand je parlerais les langues des hommes et des anges, si je ne sais pas aimer, je ne suis qu'un instrument à percussion, une cymbale retentissante. Quand j'aurais le don de prophétiser et que je connaîtrais tous les mystères et toute la science, quand j'aurais une foi à transporter les montagnes, si je ne sais pas aimer, je ne suis rien. Quand je distribuerais tous mes biens en aumônes et que je me jetterais dans le feu pour les autres, si ce n'est pas en aimant que je le fais, tout cela ne me sert de rien. Aimer, c'est patienter. Aimer, c'est servir. Quand on aime, on n'envie pas, quand on aime, on ne fanfaronne pas et on ne s'estime pas supérieur, on ne fait rien d'inconvenant, on ne cherche pas un intérêt personnel, on ne s'irrite pas, on ne garde pas rancune, on ne se rejouit pas de l'injustice, mais on met sa joie dans la vérité. On excuse tout, on croit tout, on espère tout, on supporte tout. Aimer ne passera jamais. Les prophéties disparaîtront, les langues se tairont, la science cessera... Pour le moment, on croit, on espère et on aime, mais la plus grande chose des trois, c'est d'aimer. 1 Corinthiens 13, 1-13 (vers Pâques de l'an 57 après J.-C.)

Vous avez appris qu'il a été dit: "Tu ne tueras pas", et quoiconque tuera mérite d'être condamné par le tribunal. Moi, je vous dis: Quoiconque se fait violent contre son frère mérite déjà condamnation; qui dit à son frère: "Idiot!" mérite déjà condamnation; qui dit à son frère: "Mecréant!" mérite déjà condamnation. Si donc, quand tu présentes ton offrande à l'autel, tu te souviens que ton frère a quelque chose contre toi, laisse là ton offrande devant l'autel. Va d'abord te réconcilier avec ton frère; puis reviens présenter ton offrande. — Matthieu 5,21-24 (vers 70 après J.-C.)

Qu'as-tu donc à regarder la paille qui est dans l'oeil de ton frère? Et la poutre qui est dans ton oeil à toi, tu ne la remarques donc pas? Comment peux-tu dire à ton frère: "Une minute, cher frère, que j'enlève la paille qui est dans ton oeil", toi qui ne vois même pas la poutre qui est dans le tien? Hypocrite, enlève donc d'abord la poutre qui est dans le tien; et ensuite tu verras un peu plus clair pour enlever la paille qui est dans l'oeil de ton frère. — Luc 6,41-42 (vers 70 après J.-C.)

Le Canada et le coup d'Etat chilien

M. Mitchell Sharp, ministre des Affaires extérieures Ottawa

Suite aux événements tragiques de ces derniers jours au Chili, le "Front Commun" des groupes populaires de St-Hyacinthe prend acte de la condamnation de la famille de monsieur Salvador Allende, tragiquement décédé.

De plus, il désire exprimer sa consternation devant le renversement brutal de la démocratie populaire au Chili et sa solidarité avec le peuple chilien dont les droits les plus fondamentaux sont bafoués par une minorité de citoyens à la solde de l'impérialisme international.

au profit du "monde ordinaire" dans une "société juste", ne peut se réaliser à travers un processus démocratique, mais doit nécessairement recourir à la violence.

Pour le Front Commun des groupes populaires de St-Hyacinthe, l'échec de l'expérience démocratique chilienne tend à prouver qu'un changement radical de la société

— accorde son appui économique et militaire aux groupes de chiliens qui, résistent héroïquement à l'escalade ou à l'extermination auquel on tente de les réduire, — facilite l'accueil aux ressortissants chiliens qui ne pourront pas continuer de vivre dans leur patrie.

Nous comptons que le gouvernement du Canada saura poser les gestes qui manifestent la sincérité

Un vieux diagnostic de l'historien Lower

Dans sa livraison du jeudi 13 septembre, votre journal publiait l'opinion officielle de la Chambre de commerce du district de Montréal sur le Rapport de la Commission d'enquête sur la situation de la langue française et sur les droits linguistiques au Québec (Rapport Gendron). On y trouve au paragraphe 18 un énoncé intéressant que je me permets de reproduire in extenso.

« Les francophones, se sentant vraiment chez eux au service de l'Etat, sont portés alors à chercher la solution à tous les problèmes en intégrant toute la vie économique à l'Etat. Le déséquilibre de la sur-représentation des francophones dans l'administration pu-

Canadian domination of the machinery of production in Quebec except the abandonment by the French of their attitude to life and their acceptance of ours—either that, which they will not deliberately make or the invocation of the power of the State to take over English enterprise and thus a slipping back into a more or less efficient paternalistic socialism, in which the intellectuals at last have all the postes they want as public function managers... »

Alain CONTANT
Anjou, le 17 septembre 1973.

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910.
Directeur et rédacteur en chef: Claude Ryan.
Rédacteur en chef adjoint: Michel Roy.
Directeur de l'information: Jean Francoeur.
Trésorier: Bernard Larocque.

LE DEVOIR est publié par l'imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue de Saint-Sacrement, Montréal 125. Il est composé et imprimé par l'imprimerie D'Amont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Bonin, Ville LaSalle. L'agence Presse-Canada est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

TELEPHONE: 844-3361 (lignes groupées)

des idées

des événements

des hommes

LIBRE OPINION

L'école privée n'est-elle accessible qu'aux riches?

par GILLES-ANDRÉ GREGOIRE
secrétaire-général de l'AIES

● M. Grégoire est secrétaire-général de l'Association des institutions d'enseignement secondaire. L'AIES regroupe une centaine d'institutions privées et quelque 50,000 élèves. Pour éviter qu'on accuse l'association "de favoriser une conspiration du silence" devant les reproches qui lui sont souvent adressés de pratiquer une ségrégation économique et culturelle, M. Grégoire nous a fait tenir un long article exposant la position de l'AIES. Nous publions aujourd'hui cette partie de l'article dans laquelle l'AIES répond à l'accusation de "ségrégation économique". Les sous-titres sont du Devoir.

Les attaques contre l'enseignement privé ne constituent pas un phénomène récent; elles ne proviennent pas toujours non plus de la même source: mais elles ont ceci en commun de verser dans le constant rabâchage d'accusations qui tournent presque toujours autour de la ségrégation économique et de la ségrégation culturelle supposément favorisées ou entretenues par les institutions privées.

Avouons que chez la plupart des tenants du "hors de l'enseignement public, pas de démocratisation scolaire véritable", on trouve toujours aussi, en regard des réalités concrètes, la même ignorance satisfaite que chez, par exemple, les délégués au congrès de la C.E.Q. en juillet dernier; et, en regard des principes, la même opposition farouche, ces principes étant imaginés, entrevus, "cuisinés", pour ainsi dire, à la saucée des applications les moins nobles auxquelles ils pourraient donner lieu.

Sur la compétence, l'efficacité, la qualité des institutions privées mises en accusation, peu ou pas de jugement de valeur. On leur reproche en somme de n'accueillir que les "riches" et les "brillants", d'avoir ainsi des clientèles privilégiées, homogènes, éloignées du mixage social et culturel si admirablement réalisé dans l'école publique.

De telles idées ne sont pas du tout révélatrices des préoccupations qui animent les pères et mères de famille lorsque, comme parents ayant des enfants d'âge scolaire, ils se trouvent concernés de façon immédiate, par le choix qu'ils ont à faire de l'école (publique ou privée) qui répondra le mieux à ce qu'ils en attendent.

généralement en déceler d'autres que ceux tout naturellement tournés vers le mieux-être de son propre enfant envisagé comme une créature particulière dont l'école doit, d'abord et avant tout, assurer, avec les meilleures chances de réussite, la formation la plus intégrale.

Sur ce chapitre, certaines constatations, faciles à vérifier, confirment assez bien notre façon de voir. Le fait, par exemple, que certains journalistes, artistes ou syndicalistes, très fêlés officiellement des écoles publiques, inscrivent leurs enfants dans des écoles privées, indique clairement que la réaction des parents, lorsqu'ils sont placés dans une situation "parentale", ne coïncide pas toujours avec celle qu'ils manifestent sur la place publique, lorsqu'on leur demande de se prononcer "in abstracto" sur les mérites respectifs des deux types d'écoles.

Toujours sur ce chapitre, M. Yvon Charbonneau ne serait sans doute pas étonné d'apprendre que les cotisants de la C.E.Q. qui envoient leurs enfants dans les institutions privées sont fort probablement plus nombreux que leurs collègues qui ont, lors de ce fameux congrès, réclamé, presque sans ambages, l'abolition des dites institutions. Ce n'est pas là, du reste, le moindre des paradoxes, car, toujours au cours de ce congrès, les mêmes délégués, après avoir virtuellement anéanti les institutions privées financées à 80% ou à 60%, ont proclamé, d'après Le Devoir du 9 juillet, "la nécessité de garderies ouvertes à tous, gratuites et contrôlées par les clients" (les soulignés sont de nous), c'est-à-dire, pour faire bref, des garderies privées financées à 100%. Voilà bien ce qu'on appelle une "logique situationnelle".

On s'introduit dans une fausse piste, on l'aura compris, dès lors qu'on entrevoit l'école avec d'autres yeux que ceux des usagers. L'école n'est pas, en effet, un instrument de planification, ni de politisation, ni de nivellement. Elle ne doit être ni au service de la classe dominante, ni au service d'aucune autre classe. Son rôle véritable est de former des individus d'abord pour eux-mêmes, les rendant d'autant plus aptes à se montrer dynamiques et généreux dans toute situation, d'autant plus capables de contester, le cas échéant, la société qui les entoure, d'autant plus libres en somme, qu'elle se donnera elle-même des objectifs exempts des dictats du pouvoir officiel ou occulte.

Même si les adversaires "situationnels" feignent d'ignorer les détails de la loi 56, ils ne refuseront pas d'admettre que cette dernière est fondée, dans son application, sur la qualité des écoles, les meilleures d'entre elles étant, en théorie du moins, largement financées et les moins bonnes se voyant même refuser la permission d'exister. A ce titre, le législateur s'est conduit logiquement puisqu'il s'est donné le pouvoir de jurer l'arbre à ses fruits éventuels, en fonction des nécessités objectives du savoir et de la formation (un apprentissage adéquat de la lecture, de l'écriture, des sciences physiques et humaines, etc., joint à la lente et pénible conquête de l'autonomie personnelle, du culte du beau, du vrai, etc.)

Si l'on poussait jusqu'à l'absurde l'argumentation des détracteurs de l'enseignement privé, on en arriverait à fermer d'excellentes écoles supposées sélectives et l'on en ouvrirait d'autres en leur posant pour seule et unique condition d'être ouvertes aux pauvres, aux riches et à tous les types d'intelligence, même si de telles écoles ne rencontraient, par ailleurs, aucune des nécessités objectives dont nous parlions plus haut.

Sur ce plan, le caractère public ou privé d'une école n'a, en principe, rien à voir avec l'efficacité d'une réponse aux besoins de la population scolarisable.

En somme, l'excellence d'une maison d'enseignement repose sur bien d'autres critères que sur son simple statut juridique (privé ou public) ou que sur la plus ou moins grande hétérogénéité de sa clientèle. Et, pour tout dire, nous ne croyons pas qu'un père ou une mère de famille — quelles que soient leurs idéologies — soient très portés à inscrire leurs enfants dans une école (publique ou privée) de piètre qualité, si une telle école ne leur offre, en guise d'ultime compensation, qu'une porte ouverte à la classe "dominante" ou à la classe des "travailleurs" (comme ceux de la C.E.Q.) ou mieux encore — comme l'espérait le Rapport Parent — à toutes les classes qui composent la société.

Les adversaires de l'enseignement privé ne se contentent pas, nous le savons, d'une riposte aussi brève à leurs allégations. C'est pourquoi, même si nous croyons avoir démontré qu'ils posent mal le problème, nous nous emploierons, désormais, à faire l'analyse de leurs positions et à tenter, le plus objectivement possible, d'en vérifier le bien-fondé.

Ségrégation économique?

"Les écoles privées ne sont accessibles qu'aux riches", affirment les adversaires de ces écoles. Plus subtilement encore: "le 'brassage' social désiré par la réforme scolaire québécoise ne se réalisera pas à l'école privée puisque les pauvres et les riches ne s'y côtoieront jamais". Il y aurait donc alors une espèce de ségrégation économique entretenue — sinon favorisée — par la Loi de l'Enseignement privé. Examinons soigneusement cette allévation car elle revêt, pour l'enseignement privé, une gravité extrême.

Les institutions privées, reconnues dans leur droit d'existence par la loi 56 et dont un assez grand nombre sont largement financées par l'Etat, créent-elles "en soi" la ségrégation économique stigmatisée avec tant de véhémence par les antagonistes de l'enseignement privé? Je crois qu'à cette question ils n'oseraient pas, eux-mêmes, répondre autrement que par la négative. Il est évident, en effet, qu'aucune institution privée ne consentirait à se donner pour odieuse mission d'éliminer volontairement de sa clientèle les enfants des familles pauvres. Peut-on imaginer une institution qui s'efforcera officiellement comme étant exclusivement réservée aux enfants dont les parents jouissent d'un revenu dépassant, par exemple, \$25,000 par année? C'est proprement impensable.

En principe, la loi de l'enseignement privé n'a pas pour seule fin de permettre la survie (et le développement possible) des institutions qu'elle régit. Elle vise aussi à rendre ces institutions le plus accessibles possible à toutes les couches de la société. D'où le financement le plus élevé de toutes celles qui présentent la plus grande qualité et qui répondent le mieux aux besoins de la population; d'où, par ailleurs, le plafonnement des frais de scolarité de manière justement à ce que ces frais assumés par les parents ne deviennent pas prohibitifs. Il nous semble qu'à ce sujet la pensée du législateur est claire et difficilement contestable.

Dans la pratique, combien en coûte-t-il à un père de famille pour que son enfant puisse fréquenter une institution privée de niveau secondaire? Les chiffres sont connus et l'on n'a pas le droit de les igno-

rer. En 1972-73, les institutions privées déclarées d'intérêt public avaient le droit, en regard de la subvention gouvernementale prévue à l'article 14 de la loi, de charger aux parents une moyenne de \$300. En 1973-74, cette moyenne atteindra peut-être \$325. Nous aimerions que ces chiffres soient retenus car, dans les faits, ils se révèlent généralement des maximums.

Il nous faut souligner, par ailleurs, que plusieurs institutions ont toujours exigé des frais de scolarité beaucoup moindres et que la plupart donnent de toute manière, à même les revenus des enseignants religieux, des bourses généreuses aux étudiants incapables de payer.

Nous n'affirmons pas, par contre, que la loi est parfaite sur le plan du financement; nous prétendrions plutôt que d'excellentes institutions sont restées, malgré cette loi, dans une situation financière précaire que seules des acrobaties de tous ordres leur permettent de surmonter. Mais là n'est pas notre propos.

Revenons à nos chiffres. Le lecteur qui a fait des études supérieures et qui a conservé sa mémoire conviendra que ces chiffres sont à peine d'un tiers plus élevés que ceux d'il y a vingt-cinq ans. D'autre part, en chiffres absolus, les salaires ont triplé sinon quadruplé depuis lors. Force est donc, sous cet angle, de reconnaître que les institutions privées de niveau secondaire sont aujourd'hui plus accessibles que jadis.

Par ailleurs et au risque de passer pour simpliste, nous rappellerons que les frais de scolarité mentionnés ci-haut constituent une assez faible proportion des revenus d'une famille moyenne. Ils n'atteignent qu'environ 7,5% des \$4,089 d'un budget qualifié de "seuil de pauvreté" par la Commission Castonguay-Nepveu; ils sont à peine plus élevés que les dépenses annuelles d'un fumeur régulier; ils ne rejoignent pas le quart des frais encourus par le roulement annuel moyen d'une voiture moyenne... Nous n'avons évidemment pas à dire aux familles comment dépenser leur argent, mais nous estimons qu'on ne peut pas faire à l'enseignement privé le reproche d'être inaccessible aux classes laborieuses si ces dernières préfèrent investir dans l'achat à crédit d'une T.V. couleur, dans la location d'un chalet à la campagne ou dans les courses de chevaux.

C'est là bien souvent une affaire de perceptions. En 1964, M.M. Marc-Adelard Tremblay et Gérard Fortin avaient remarqué, "chez les travailleurs salariés, que tous les besoins sont presque indéfiniment extensibles, à l'exception de l'alimentation et de l'instruction". Qu'en est-il maintenant? Nous n'en savons strictement rien. Mais nous connaissons une foule de gens qui ne trouvent pas les moyens de payer \$300 par année pour l'éducation d'un enfant mais qui en trouvent et bien davantage pour des futilités, le tout demeurant, répétitions-le, tout à fait subjectif.

Nous ignorons, en fait, où les opposants situent leurs petits, leurs moyens et leurs grands pauvres dans la courbe des salaires mais nous sommes portés à croire que la ségrégation économique dont ils parlent souvent ne peut s'appliquer finalement qu'aux grands pau-

Un rêve presque impossible

Prétendre que la loi de l'enseignement privé garantira l'existence d'institutions où les pauvres et les riches ne se côtoieront jamais, c'est faire, du même coup, en suscitant une comparaison mentale automatique, l'apologie de l'école publique. Les opposants du bill 56 s'étaient d'ailleurs constitués à l'époque en un groupe appelé "Front commun pour le développement de l'enseignement public" et se faisaient fort de démontrer que l'existence d'un nombre infime d'institutions privées allait compromettre, sur ce plan, la réforme scolaire entreprise au Québec.

Ainsi donc l'école publique, parce que démocratique et ouverte à tous pourrait, contrairement à l'école privée, atteindre ce généreux objectif d'un "brassage social" qui fe-

rait enfin disparaître les diverses classes économiques de notre société. Loin de nous l'idée de contester la noblesse d'un tel objectif dont nous continuons pourtant de croire qu'il n'est pas de ceux que doit se donner l'école, du moins pas directement. Pas plus d'ailleurs qu'elle ne doit se donner l'objectif inverse qui serait d'empêcher ce brassage par une sélection serrée basée sur l'origine socio-économique des élèves.

Mais en utilisant une analogie à peine boiteuse, nous serions portés à penser que, comme les grands prédicateurs du bilinguisme intégral ont souvent été de parfaits unilingues anglais, ce sont souvent les mieux pourvus qui, animés de "frissons de riches", se font les champions d'une école publique capable, du seul fait de son ouverture

Suite à la page 2

HMH

Éditions Hurtubise - HMH,
380 ouest, rue Craig,
Montréal 126,
489-6381

Jean Marabini Marcuse et McLuhan

et la nouvelle révolution mondiale

Les deux penseurs en flèche du continent américain s'excluent-ils?
Ou, apportent-ils les premières synthèses d'un homme nouveau?

Co-édition Mame - Hurtubise H.M.H. \$4.80

11 OUVRAGES DE FÉLIX LECLERC AUX ÉDITIONS FIDES

dans la collection:
BIBLIOTHÈQUE CANADIENNE-FRANÇAISE

<p>LE CALEPIN D'UN FLANEUR CENT CHANSONS DIALOGUES D'HOMMES ET DE BÊTES</p>	<p>LE FOU DE L'ÎLE LE HAMAC DANS LES VOILES MOI, MES SOULIERS</p>
---	---

PIEDS NUS DANS L'AUBE
Chacun: \$1.50

dans la collection:
RÊVE ET VIE

ADAGIO ALLEGRO ANDANTE
THÉÂTRE DE VILLAGE
Chacun: \$2.50

EN
VENTE
PARTOUT

FIDES

245 est,
boul. Dorchester,
Montréal 129
Tél.: 861-9621

LES SERVICES CULTURELS
SOPHIE-BARAT
CIVILISATIONS ORIENTALES

Conférences publiques données par M. Robert Garry,
professeur à l'Université de Montréal.

Mercredi 26 sept. — La Civilisation Indienne
3 octobre — L'économie indienne
10 octobre — Les grands traits de l'histoire indienne, l'Inde ancienne à la période médiévale
17 octobre — L'Inde musulmane, agression mongole.
24 octobre — Influences européennes, marchands et missionnaires, domination britannique et indépendance
31 octobre — Religions et philosophies: Hindouisme, Bouddhisme, Islam, Yoga, Jainisme.
7 novembre — L'art de l'Inde: Védique, Brahmanique, Bouddhique, Mulsulman.

Inscription: Mercredi 26 septembre à 7.30 H.
La conférence débute à 8 H.
7 conférences \$10.00
AUDITORIUM NOTRE-DAME DE LA MERCI
555 ouest, boul. Gouin

Renseignements: Mme Raoul Girard 331-3137
Mme Claude Vallerand 272-2223
Mme Jacques Despatis 331-9036

VIENDE PARAÎTRE AUX ÉDITIONS DU BIEN PUBLIC

JOIES ET DEUILS D'UNE FAMILLE BOURGEOISE

1867
1961

par GÉRARD PARIZEAU

"Chronique d'une famille bourgeoise durant près d'un siècle, avec ses joies et ses deuils, son effort individuel et ses réalisations (...). Ce n'est pas un roman que j'ai voulu bâtir, mais un simple récit où les événements se bousculent parfois sans autre ordre apparent que la fidélité du souvenir et le désir de recréer l'atmosphère." (Préface)

356 pages, 21,5 cm. Photographies. \$6.00 - EN VENTE PARTOUT

DISTRIBUTEUR EXCLUSIF:

FIDES

245 est,
boul. Dorchester,
Montréal 129
Tél. 861-9621

suites
de la première
page

LES ENQUÊTEURS

Soixante-dix de ses agents sont de tout nouveaux membres de la Commission de la fonction publique qui seront mutés à d'autres agences ou ministères après le 30 septembre.

Plus tard, un plus petit groupe d'enquêteurs pourra faire à peu près le même travail que la première équipe de 80 membres, pouvant profiter de l'expérience de cette dernière.

On attend du rapport de cette enquête qu'il précise certaines pratiques d'étiage, qu'il établisse les différences régionales entre le prix de certaines denrées, les différences de prix entre les régions urbaines et les régions rurales et entre les régions à faibles revenus et les régions à revenus plus élevés.

LA "FILIÈRE CHINOISE"

Hong Kong ont immigré au Canada. Les Chinois constituent le quatrième groupe d'immigrants en importance qui entrent au pays. Les trois premiers étant les Britanniques, les Américains et les Portugais.

Actuellement, plusieurs Chinois tentent de venir au Canada en bénéficiant de l'amnistie accordée par le gouvernement fédéral à ceux qui sont entrés au pays illégalement.

L'AFFAIRE LAPORTE

qu'il prenne l'autobus et enfreigne ainsi les règles que le juge Hugessen lui avait édictées.

A ces arguments les procureurs de la Commission ont opposé le fait que l'ordonnance visait les billets de voyage à l'étranger et non les transports en commun à Montréal et que, de surcroît, M. Fontaine possédait une Cadillac 1971.

Me Maranda a déclaré aussi que comme son client avait déposé en cour du banc de la reine une contestation de l'autorité de la Commission il aurait été malvenu de se plier à une ordonnance de cette Commission et aurait risqué ainsi de la reconnaître tacitement à l'encontre de ses prétentions.

Les juges Brunet et Cordeau et le commissaire Romeo Courtemanche se sont donné jusqu'à ce matin pour réfléchir à ces savants arguments. Entre-temps, Fontaine sera gardé derrière les barreaux d'où il sera transporté cette fois par le fourgon, mis gratuitement à la disposition des bagnards.

WASHINGTON

Les pays d'Amérique latine qui ont précédé les Etats-Unis sont l'Argentine, le Brésil, le Pérou, l'Uruguay, le Paraguay, le Guatemala, le Salvador et le Nicaragua, d'après un décompte du département d'Etat.

Le Venezuela, Haïti, l'Equateur et Panama ont reconnu les nouvelles autorités chiliennes en même temps que les Etats-Unis.

La Corée du sud et Israël, dont les ambassadeurs au Chili se sont entretenus hier soir avec le nouveau ministre des Affaires étrangères, le contre-amiral Ismael Huerta Diaz, pourraient reconnaître aujourd'hui le gouvernement militaire chilien, apprend-on de source bien informée.

Cinq pays ont rompu leurs relations diplomatiques avec le Chili: Cuba, la Corée du Nord, l'Union soviétique, la RDA, et la Bulgarie.

Au Chili même, la journée d'hier a été marquée par la chasse aux communistes et des perquisitions, alors qu'une délégation du Parti démocrate chrétien se préparait à partir pour une tournée d'information (voir notre dépêche, en page 9).

LES PRISONS

ont confié au spécialiste pénitentiaire deux tâches: la première, qu'il accomplit avec un succès mitigé, est celle de garder les prisonniers à l'écart et la seconde, qu'il peut exécuter avec moins de succès encore, est celle de réhabiliter le détenu et d'en faire un citoyen respectueux des lois.

A moins de retourner à un système de correction qui écarterait le contrevenant de la société en permanence, il faut songer à une méthode de réforme qui ferait de ce contrevenant un individu socialement plus responsable de ses actes.

De façon générale, les centres communautaires de détention sont plus petits que les prisons, moins éloignés de la vie quotidienne et moins coûteux à faire fonctionner que les établissements

actuels de détention.

Si les résidents de ces centres communautaires de détention sont bien choisis, la création de nouveaux centres peut se faire en général sans risque pour la communauté.

Néanmoins, la question de risque ne peut être laissée de côté. Il est évident que lorsqu'un contrevenant est incarcéré, il ne peut commettre d'autres délits.

Par contre, plus de 90 pour cent des détenus sont libérés et renvoyés au sein de la société après une période de deux ans, et il reste à établir s'il n'est pas plus dangereux pour la communauté de les reprendre après leur incarcération.

Selon les auteurs de l'étude sur la détention, ce risque est plus grand après leur incarcération.

Il est donc logique pour les auteurs de cette étude que le gouvernement mette en tête de liste de ses priorités le développement d'une alternative à la détention comme on la connaît maintenant. Au même moment, il est important de choisir comme candidats aux centres communautaires de détention les contrevenants les moins susceptibles à la violence.

WATERGATE

lès du président Nixon, le vénérable Sam Ervin et les six sénateurs qui l'assistent ne pouvaient avoir devant eux meilleur expert que Hunt, qui a vécu l'aventure de l'espionnage pendant vingt-et-un ans au service de la CIA, et l'a racontée en une quarantaine de romans, avant d'être lui-même pris au piège et de se retrouver en prison.

Semblant ajouter une postface imprévue et amère à son oeuvre imaginative, Howard Hunt a déclaré aux sénateurs, d'une voix triste et monotone: "Je ne peux pas m'empêcher d'avoir le sentiment que le pays que j'ai servi toute ma vie et qui m'a ordonné l'irruption du Watergate me punit pour avoir fait précisément ce pourquoi il m'avait entraîné et ordonné de faire".

Un des anciens conseillers du président Nixon, M. Charles Colson, a été lié par Hunt au plan qui, malgré le nom prometteur de "pierre précieuse" devait conduire à des opérations désastreuses pour l'administration actuelle, comme le cambriolage du cabinet du psychiatre de Daniel Ellsberg, le responsable des fuites des "dossiers du Pentagone" sur le Vietnam, et le Watergate proprement dit.

Colson a refusé de répondre aux interrogatoires de la commission, mais, malgré ses affirmations d'innocence, il est très probable qu'on reparlera encore beaucoup de lui au cours des enquêtes sur les mauvais coups préparés contre les "ennemis de la Maison-Blanche".

Hunt, rappelant qu'il pensait avoir agi sur instruction de supérieurs hiérarchiques depuis qu'il avait été embauché à la Maison-Blanche en 1971 sur recommandation de Colson, a dit sa déception devant la tournure que les événements ont pris à ses dépens. "J'étais un espion du gouvernement des Etats-Unis", a-t-il rappelé, ajoutant qu'il avait l'habitude, en cas de "pépin" d'être désavoué mais aussi "couvert" par ses supérieurs. Il croyait que sa participation au Watergate était "une activité autorisée dans le cadre des pouvoirs du président" et il estimait que, malgré le caractère douteux de cette opération, il remplissait "un devoir pour son pays".

YVON DUPUIS

toutefois reconnu que celui-ci a "effectivement reçu de l'argent des milieux politiques de l'U.N." et s'agissait d'une initiative de quelques organisateurs du Parti".

M. Dupuis dément les affirmations, déclarations, bruits et rumeurs à ce sujet.

"Par les tactiques malhonnêtes qu'ils emploient, a-t-il dit hier soir, l'afrolement des adversaires est devenu évident".

Il affirme que sa campagne au leadership "a pu coûter au maximum \$20.000, et peut-être même moins de \$15.000", et que ces fonds lui sont venus "de nombreuses souscriptions, jamais du Parti de l'Union nationale".

Estimant que ses adversaires des autres partis politiques se servent du journaliste du Soleil pour le salir, M. Dupuis ajoute: "On comprendra pourquoi j'ai été dans l'obligation de dénoncer publiquement ces petits journalistes péquistes lors du congrès de février dernier".

Dans Le Soleil, M. Cleary affirme avoir puisé ses renseignements à "des sources d'information vraiment sûres".

LAVAL Suite de la page 3

Plus des deux tiers sont "insatisfaits", plus du tiers estiment que le développement de Laval n'est "pas très bien planifié", et presque les deux tiers affirment être "mal renseignés", parce que Laval ne donne pas d'information".

Pour les citoyens, les problèmes les plus importants sont les taxes (56%). Viennent ensuite le transport en commun (19%) et les services municipaux (11%). Prudent toujours, M. Paiement reconnaît ne pouvoir conclure qu'il s'agit là de l'opinion de la population de Laval... Nous pouvons affirmer qu'il s'agit quand même de l'opinion d'une bonne partie de la population".

Mais il y a une petite inconnue dans la campagne, qui porte nom Robert R. Roy, leader du "Nouvel parti municipal de Laval". M. Roy est le frère du député fédéral libéral de Laval. Il est aussi président régional de la fédération libérale.

En créant son propre parti le 10 août "sous l'égide du libéralisme", M. Roy déplaît aux libéraux d'office, dont il emprunte quasiment l'appellation officielle et causait aussi quelques soucis aux deux adversaires, MM. Tétrault et Paiement; mais plus encore à ce dernier, qui a besoin de tous ses appuis dans une lutte qu'on prévoit déjà "serrée".

Dans son "manifeste", M. Roy apparente le libéralisme à une idéologie qui se rapproche davantage de doctrines crétidistes: "laissez faire, laissez passer, liberté du travail, non intervention de l'Etat en matière économique, etc."

On ne lui prête aucune chance de réussite, mais l'emploi qu'il fait de l'appellation libérale risque toujours, le jour du scrutin, de créer quelque confusion.

Les citoyens eux-mêmes ouvrent au conseil de l'île le débat sur l'école en milieu défavorisé

par Jean-Pierre Proulx

Le débat sur l'école en milieu défavorisé a débuté hier soir au Conseil scolaire de l'île de Montréal. Il a même débuté de façon peu commune puisque les conseillers se sont tus pour écouter les principaux intéressés. Quelque 500 personnes se sont en effet massées dans l'auditorium de la polyvalente Georges-Vanier et sont venues dire aux élus ce qu'elles pensaient du sujet.

On n'attendait pas autant de monde. La réunion devait avoir lieu dans une salle qui s'est avérée tout de suite être trop petite. On s'est alors transporté à la cafétéria. Mais là encore on se trouvait à l'étroit. On a finalement abouti à l'auditorium.

Une idée majeure se dégage de toutes celles qui ont été exprimées hier soir: il appartient aux citoyens eux-mêmes de dire ce qu'ils veulent que soient leurs écoles. A cet égard, M. Gaston Michaud, com-

missaire à la CECEM, mais qui parlait à titre de simple citoyen, s'est fait le chef de file de cette "école de pensée".

"L'école défavorisée, a-t-il soutenu, c'est celle où les autres définissent ce qu'est la bonne éducation pour ceux qui la fréquentent. Le rattrapage des milieux défavorisés c'est un "truc" des gens de classe moyenne. On manifeste ainsi un mépris profond par cette notion de rattrapage. Ce qu'il faut c'est une sorte de révolution culturelle. Il faut repenser le problème à partir des valeurs du milieu et non pas à partir des valeurs des autres classes sociales. On a tendance à individualiser le problème des défavorisés. Or, c'est d'une culture dont il s'agit, qui a ses propres valeurs, ses propres comportements, ses propres schémas d'appartenance qui ne sont pas ceux des autres classes".

Le président de l'Alliance des professeurs de Montréal, M. Robert Chagnon, a contesté dans la même ligne les postulats qui ont présidé à la CECEM à l'Opération-Renouveau. On a essayé de définir par toute une série de paramètres objectifs ce qu'étaient les milieux défavorisés: réussite scolaire, instruction des parents, taux d'absentéisme. Or, a dit M. Chagnon, c'est fausser le problème car encore une fois on se situe par rapport à des moyennes: "On devrait d'abord se demander ce que les gens du milieu espèrent pour eux-mêmes".

Beaucoup d'enseignants sont aussi venus au micro. Ils ont dénoncé "l'absurdité" des normes administratives de toutes sortes qui les empêchent d'établir des relations vraies avec les étudiants et les parents.

Plusieurs ont soumis des propo-

sitions. Ainsi, on a suggéré que des animateurs puissent être engagés par les comités de parents pour assurer leur information et le regroupement des parents.

On a aussi demandé que de la façon dont on a libéré des professeurs pour qu'ils se perfectionnent en anglais, on en libère d'autres afin qu'ils puissent travailler en profondeur en milieu défavorisé (avec les comités de citoyens, par exemple) pour en comprendre toutes les facettes.

On a demandé que les vrais spécialistes des milieux défavorisés, i.e. ceux qui y vivent, fassent partie des organismes du conseil scolaire qui vont étudier la question.

Il a été encore suggéré que les parents aient vraiment leur mot à dire dans la sélection des professeurs qui vont oeuvrer dans ce milieu, etc.

L'organisateur en chef du PLQ prévoit que le scrutin sera annoncé mercredi

par Pierre O'Neill

Le premier ministre, M. Robert Bourassa annoncera mercredi après-midi des élections générales.

C'est du moins ce que croit savoir pour certain, l'organisateur en chef du Parti libéral du Québec, le notaire Claude Desrosiers.

Cette présomption de l'annonce d'un scrutin, le stratège des libéraux la fonde sur des indices et non sur les confidences du chef du parti. Il a affirmé hier

au DEVOIR que M. Bourassa ne l'a pas officiellement prévenu de la décision qu'il rendra publique mercredi à Québec.

Ceci dit, Me Desrosiers souligne que la Commission d'organisation qu'il préside a, depuis un certain temps, entrepris ses activités pré-électorales. Il ajoute que le chef du parti n'a rien fait pour freiner ou modérer l'allure de ces travaux. Aussi, il trouverait bien étonnant que l'on laisse sans rien dire tant

de temps et d'énergies se dépenser. Il conclut que la convocation des membres du conseil général au Club de Réforme mardi, puis des députés au Parlement mercredi, ne saurait être simplement pour annoncer la reprise de la session.

Quoiqu'il arrive, le notaire Desrosiers estime que la machine électorale libérale ne sera pas prise de court et, bien au contraire, mieux préparée que les organisations des trois autres partis politiques. Il prédit une fauchée spectaculaire et prévoit même sur l'île de Montréal des gains aux dépens du Parti québécois.

Responsable de l'organisation, le notaire Desrosiers a également été chargé de rechercher de nouvelles candidatures prestigieuses susceptibles de revaloriser l'image du gouvernement. A cet égard, il promet de bonnes surprises. Encore secrets, les noms de nouvelles vedettes seront vraisemblablement dé-

voisés avec fracas. Il s'agit d'un haut fonctionnaire, d'un universitaire et de deux hommes d'affaires.

Dans l'attente de ces grands mouvements de stratégie, Me Desrosiers confirme que M. François Cloutier quitte Ahuntsic pour le nouveau comté de l'Acadie et, surtout, que M. Jean Cournoyer a l'intention d'abandonner le comté de Chambly pour assurer sa réélection dans le comté de Robert-Baldwin où il réside depuis plusieurs années. D'autres comités tels Marguerite-Bourgeois et Mont-Royal demeureront ouverts pour l'instant en attendant adhésion des nouvelles personnalités prestigieuses. Dans ces deux cas et dans d'autres, l'organisation du Parti libéral a cru bon de refuser, dès le départ, les militants intéressés à devenir candidats. Il n'y aura pas de congrès de mise en nomination et dans ces comités, c'est le chef du parti qui fera connaître son choix.

Ottawa réservera aux navires canadiens la navigation côtière

SUMMERSIDE, I.-P.-E. (PC) — Le ministre fédéral des Transports, M. Jean Marchand, a déclaré hier à Summerside, dans l'île-du-Prince-Édouard, que le Canada se retirera des accords sur la marine marchande du Commonwealth et qu'il réservera la navigation côtière aux navires canadiens d'ici cinq ans.

A la suite d'une journée de discussions avec les premiers ministres du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse et de l'île-du-Prince-Édouard ainsi qu'avec le ministre du Développement de Terre-Neuve, M. William Doody, M. Marchand a révélé au cours d'une conférence de presse que les représentants des provinces de l'Atlantique appuyaient cette nouvelle politique à la condition qu'on leur donne l'assurance que les industries régionales seront protégées grâce au maintien d'une navigation commerciale "appropriée et concurrentielle" sur la côte atlantique.

Des garanties assureront que les coûts du transport maritime sur la côte ne seront pas désavantageux pour les provinces atlantiques, M. Marchand a précisé que ces mesures auront une envergure nationale et qu'elles s'appliqueront également à la côte ouest.

"Nous allons reconnaître les droits que certains navires du Commonwealth ont acquis en vertu de leur participation à la navigation côtière au Canada avant l'adoption de cette nouvelle politique de sorte qu'ils pourront continuer de naviguer dans nos eaux pour une période allant de deux à cinq ans", a-t-il dit.

Le ministre des Transports a également révélé que le gouvernement fédéral verra à prévoir une mesure permettant la navigation des navires étrangers dans le cas où les navires canadiens ne pourront pas répondre à certaines tâches spécifiques ou garantir un service identique à un coût concurrentiel.

M. Marchand a de plus affirmé qu'il avait accepté la proposition des provinces voulant qu'elles aient voix au chapitre dans la réglementation garantissant la bonne marche de la navigation côtière.

Afin de se retirer des accords du Commonwealth, qui ne permet qu'aux navires du Commonwealth de mouiller pour fins commerciales sur les côtes canadiennes, à l'exception des Grands Lacs, le gouvernement canadien doit donner un avis d'un an au gouvernement

britannique. La législation canadienne actuellement en vigueur en vertu de la Loi sur la marine marchande du Canada devra être révisée.

Plus de cent familles anglo-catholiques de Brossard apostasient en bloc afin de permettre aux enfants d'aller à l'école

Le journal "The Gazette" rapporte dans son édition d'hier que 103 familles anglo-catholiques habitant le territoire de la Commission scolaire catholique de Brossard ont renoncé à leur foi pour permettre à leurs enfants de fréquenter les écoles de la Commission scolaire protestante de la Rive-Sud.

Le problème qui a donné lieu à cette apostasie massive est assez simple: il n'y a pas suffisamment de classes pour répondre aux besoins de la population scolaire. La commission scolaire catholique compte en fait six écoles pour 4.900 étudiants tant francophones qu'anglophones.

A l'école Samuel-de-Champlain, par exemple, on compte en tout 535 élèves qui disposent en tout de 9 locaux de classe. On a "résolu" le problème en recevant un groupe le matin et l'autre l'après-midi. Cette situation dure de fait depuis l'an passé mais la commission scolaire avait promis aux parents qu'il y aurait une autre école cette année. De fait, on n'a pas pu la bâtir.

Pour sa part, le président de la com-

mission scolaire de Brossard, M. Claude Chevrier renvoie la balle au ministère de l'Éducation: "Je sais que les gens ne me croiront pas en leur disant que je me bats pour avoir une école anglaise. Mais après tout, on a beau se battre, c'est le gouvernement qui décide. Mais ce sont les commissaires qui portent le blâme".

Parce que la population scolaire décroît un peu partout au Québec, le gouvernement ne comprend pas ce qui se passe à Brossard, poursuit le président. Pourtant une étude provinciale a montré que la population locale atteindrait 65.000 en 1980. Elle est actuellement de 33.000. "Nous avons besoin d'une nouvelle école chaque année, conclut le président".

Le phénomène des apostasies pour fin scolaire est un phénomène courant. Le vice-chancelier du diocèse de Montréal, l'abbé Claude Turnel, a expliqué hier au Devoir, qu'il en recevait au moins trois ou quatre par semaines. En général, les parents qui signent des affidavits par lesquels ils renoncent à

leur foi n'ont pas vraiment l'intention de quitter l'Église, constate en outre l'abbé Turnel.

D'autre part, l'exigence que les commissions scolaires protestantes posent à cet égard apparaît juridiquement problématique. La loi de l'instruction publique distingue clairement le système catholique du système protestant. Cela ne fait aucun doute. Sauf erreur, les commissions scolaires ne sont pas tenues de recevoir des enfants de confession différente (sauf dans le cas où sur un territoire donné, il n'y a qu'une commission scolaire) mais il n'est dit nulle part dans la loi qu'une commission peut exiger une apostasie des parents pour qu'un enfant passe d'une commission scolaire catholique à une commission scolaire protestante (ou l'inverse).

D'autre part, à l'évêché de Saint-Jean, on venait comme tout le monde d'apprendre ce qui s'est passé à Brossard. Pour le moment, a déclaré au Devoir l'abbé Jean-Guy Bissonnette, vicaire général, on essaie de comprendre la situation.

Pendant la crise d'octobre

Un retraité de la GRC affirme que les blindés US étaient en alerte

TORONTO (D'après CP) — Le

Toronto Star affirme dans son édition de samedi que les blindés américains massés à la frontière étaient prêts à envahir le Canada durant la crise d'octobre, au cas où le gouvernement du Québec aurait été incapable d'assurer la protection de la voie maritime du Saint-Laurent.

Le quotidien relate dans ces termes une entrevue avec M. Leslie J. Jim Bennett, qui aurait été le directeur de toutes les opérations de contre-espionnage pour le compte de la Gendarmerie royale du Canada durant la crise de 1970.

A Saint-Jean (N.-B.) où il se trouvait samedi en compagnie du premier ministre Trudeau, le ministre fédéral de l'Énergie, M. Donald Macdonald, ministre de la défense à l'époque, a répondu que les affirmations du Toronto Star ne sont pas conformes aux informations qu'il possédait lui-même à ce moment-là. Il eut été politiquement insensé de la part des Etats-Unis, ajoute-t-il, de se laisser aller à même songer à concentrer des forces militaires à la frontière canadienne.

Non seulement M. Bennett, aujourd'hui à la retraite et habitant Johannesburg, en Afrique du Sud, a-t-il fait état d'un "massif déplacement de troupes", mais encore soutient-il

que la défense nationale canadienne ordonna que des blindés canadiens soient mis en position devant elles, "pour sauvegarder la souveraineté nationale, si besoin était".

M. Bennett affirme en outre que la métropole canadienne fut littéralement infiltrée par les agents de la Central Intelligence Agency.

De Washington, le sous-secrétaire d'Etat adjoint des Etats-Unis pour les affaires canadiennes, M. Rufus Smith, a tout démenti hier dans ces termes: "Absolument faux".

"C'est d'un ridicule consommé. Je l'aurais su", a-t-il ajouté. M. Smith était le deuxième en poste à l'ambassade d'Ottawa durant la crise. Il dit se souvenir vaguement d'un "Jim Bennett", mais il ne se rappelle pas dans quelles circonstances.

Quant à la mise en place d'un dispositif de défense canadien, M. Smith a répondu en riant: "Je pense qu'il faudrait demander aux Canadiens ce qu'ils auraient censément fait".

troupes, c'étaient des blindés — les militaires pourraient me contredire — mais il s'agissait de lourds véhicules blindés porteurs de canons".

"Pour moi, c'étaient des tanks, mais ils pouvaient être des véhicules d'infanterie blindés."

"Je ne sais tout comment le gouvernement canadien l'apprit, mais on lui fit savoir très clairement que si le gouvernement du Québec croulait, ou qu'on s'acheminait vers une insurrection russe, les Américains n'hésiteraient pas à aller jusqu'à l'occupation armée pour protéger leurs intérêts dans la voie maritime."

"C'est pourquoi la décision fut prise de positionner des blindés canadiens pour assurer si nécessaire la défense du territoire."

"En même temps, il nous fallut assigner tout ce que nous avions comme personnel disponible dans l'espoir de découvrir ce que le CIA pouvait bien mijoter. Et ce que je vous raconte, c'est seulement une des histoires de la crise d'octobre."

A Ottawa, le commissaire général de la GRC M. W. L. Higgitt, a reconnu "qu'une personne de ce nom a déjà travaillé pour nous. Elle était, dit-il, engagée dans des opérations générales de contre-espionnage, mais ses affirma-

tions me paraissent tenir de la divagation d'un cerveau dérangé".

"Je ne peux en dire plus. Tout l'affaire me paraît improbable", a-t-il ajouté.

Le Toronto Star signale que les officiers supérieurs de la Gendarmerie royale du Canada refusent de commenter les affirmations de Bennett, sinon pour rappeler qu'il fut déclaré médicalement inapte à son service. Il vécut alors quelques temps aux Etats-Unis. Il occupe aujourd'hui un poste indéterminé dans une agence de sécurité privée à Johannesburg.

Bennett explique dans l'entrevue qu'il a accordée que "les Canadiens n'ont aucune idée des problèmes des services de sécurité de leur pays".

Il cite en exemple la présence du CIA au Canada. Normalement, dit-il, l'agence d'espionnage américaine compte sur un homme toujours en poste aux quartiers-généraux de la GRC à Ottawa. "On échange beaucoup de renseignements et de personnel", affirme-t-il.

"Lorsqu'éclata la crise, quelqu'un sonna l'alarme à Washington et nous fûmes inondés d'agents américains. Ils étaient partout. Et ils travaillaient pour les intérêts de Washington, pas pour les nôtres", dit-il encore.

DÉCÈS

Notez s.v.p. que les avis de décès doivent nous parvenir avant 4:30 p.m. pour publication du lendemain. Le dimanche: 2 à 4:30 p.m.

VOISARD Roland A. Dr. A l'hôpital Ste-Justine, le 22 septembre 1973, est décédé, Dr. Roland A. Voisard, époux de Madeleine Leclair; père de Joise (Mme Luc Lefebvre); grand-père de Stéphanie. Il laisse également dans le deuil deux frères; Jean et Charles; trois soeurs, Marcelle (Mme Joseph Voisard) Juliette (Mme Gilles Theriault) et Pauline (Mme Paul Lewis). Les funérailles auront lieu mercredi le 26 septembre. Le convoi funéraire partira du Salon J.R. Deslauriers Ltée 5650 Chemin Côte-des-Neiges, pour se rendre à l'église St-Joseph de Ville Mont-Royal où le service sera célébré à 10:00 heures. Et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Prière de ne pas envoyer de fleurs, dons aux Fonds de recherches de l'Hôpital Ste-Justine, seraient appréciées.

La FTQ boycotte les produits Firestone

La Fédération des travailleurs du Québec (FTQ) a annoncé hier le début d'une campagne de boycottage des produits Firestone sur tout le territoire québécois.

Au cours d'une conférence de presse donnée par les ouvriers de l'usine de Joliette, en grève depuis le 21 mars dernier, le président de la centrale, M. Louis Laberge, a expliqué que les négociateurs du syndicat avait atteint les limites de la bonne volonté après s'être soumis à de multiples assouplissements tant au niveau des exigences qu'au niveau de la forme des négociations.

Selon M. Laberge, la compagnie a maintenu une attitude négative et arrogante. "Elle a refusé de discuter des points essentiels que ceux des changements technologiques du mode de rémunération du taux à la pièce et du français, langue de travail. Elle continue de faire des offres de salaires qui maintiennent les gars de Joliette à des taux scandaleusement inférieurs à ceux de leurs confrères d'Ontario, dont le travail est identique et dont la productivité est moindre. Cette supériorité des gars de Joliette a été démontrée par les certificats d'efficacité et de qualité que leurs a décernés la compagnie ces dernières années".

Non seulement la compagnie a refusé de négocier de bonne

foi, note le président de la FTQ, mais elle a préféré des tentatives de division et de provocation; lettres individuelles aux grévistes, injonctions, agents de sécurité et policiers, mouvement de retour au travail avec des briseurs de grève, menace de fermeture de l'usine.

M. Laberge souhaite que la population québécoise entière comprenne l'importance de mettre un frein à ce mouvement du durcissement des compagnies, qui depuis quelques temps, menacent toujours de plier bagage lorsqu'elles ne trouvent plus au Québec la docilité et le "cheap labour" qui les avaient d'abord attirées.

Face à des compagnies multinationales de plus en plus méprisantes, le président de la FTQ trouve essentielle la mobilisation de la classe ouvrière québécoise. "Ces monstres économiques bafouent les gouvernements et les populations qui les gavent de subventions. Nous croyons que le cas de Firestone peut constituer l'exemple-type d'une nouvelle forme de lutte élargie que les travailleurs québécois vont maintenant déployer partout".

Enfin, M. Laberge souligne que les ouvriers de l'usine de Joliette suscitent l'admiration de tout le mouvement syndical et il se dit assuré d'avoir beaucoup de facilité à construire avec eux une solidarité élargie et efficace.



Le barbier Ivan Goffon, d'Orillia, en Ontario, sait faire mousser son commerce. Il ne se contente plus de raser les hommes mais a commencé à enlever les poils superflus sur les jambes des femmes qui veulent bien se prévaloir de ses services. On le voit ici terminant son travail sur sa première cliente, Mme Rita Dominelli. La note: \$1.26 la jambe. (Téléphoto CP)

Les propriétaires de taxi s'en prennent aux contrats de service

par Clément Trudel

L'Association métropolitaine des propriétaires de taxi (AMPT) a mis en garde hier les chauffeurs de taxi contre les dangers de ce qu'elle appelle un "contrat de servitude" avec l'une ou l'autre association de service — il existe 47 associations de ce genre qui fournissent le service téléphonique ainsi que des répartiteurs (dispatteurs), les plus importantes étant Diamond, LaSalle, Veteran, Beaubien, etc.

Sur quoi se fonde cette mise en garde? Le président de l'AMPT, M. Paul Prénouveau, a remis aux journalistes une copie du contrat de service type et d'une lettre qu'ont reçue ou recevront environ 3.000 détenteurs de permis de taxi. Ne signez pas le contrat offert par la Conférence du taxi de la CUM, dit en substance cette lettre, car c'est un contrat où le signataire ne détient aucun pouvoir.

L'AMPT signale que certains services offerts pourront être suspendus ou éliminés sans que pour autant le chauffeur puisse revendiquer une compensation. L'AMPT demande aux chauffeurs de bien vérifier la clause 9 du contrat offert: "Le membre s'engage à respecter toutes les mesures disciplinaires prises par l'Association (de service) contre lui, ses employés, représentants ou mandataires et ce sans aucun recours contre" l'autre partie contractante, c'est-à-dire la Conférence du taxi de la CUM Inc.

C'est un contrat qui ne fixe aucun prix pour les services offerts et qui donne prise à des fluctuations contre lesquelles le chauffeur ne pourra rien. Le membre s'engage en effet, à l'article 7, à payer d'avance, chaque mois, la contribution qui sera déterminée "de temps à autre" par ladite association. Ce forfait sera-t-il de \$32, de \$45, de \$60? Aucune limite n'est mentionnée au contrat. De plus, toute cession du contrat à un autre chauffeur de taxi devra obtenir l'assentiment de LaSalle, Beaubien, Veteran ou Diamond.

Pour mettre de l'ordre dans cette industrie de taxi régie par 26 règlements municipaux sur l'île de Montréal, l'AMPT dit favoriser la formation d'un syndicat unique de chauffeurs. Ce soir se tient d'ailleurs au Plateau (19h30) une assemblée du Syndicat national des chauffeurs de taxi de Montréal, afin de faire le point

sur la situation et poser des questions au régime en place à Québec à l'obligation d'un cautionnement est-elle ou non abolie? (le règlement no 4, publié récemment exigeait le versement de \$20 ou \$40 pour tout postulant à un permis de chauffeur de taxi). Le syndicat national se demande si la commission parlementaire sur le taxi sera réactivée ou si l'imminence des élections fera dormir le dossier.

Un exemple de "tyrannie", cité par M. Prénouveau: M. Armand Boisvert, pour avoir été trop explicite dans ses déclarations à un journaliste, est suspendu par son association de service. M. Boisvert est président de l'Association professionnelle des chauffeurs de taxi du Québec et son employeur, depuis 8 ans, doit, sur pression d'une association de service, lui enlever même le droit aux "pick-up" (courses non réglées par appels téléphoniques). Tout cela parce que le contrat signe laisse toute latitude à l'association de service.

L'AMPT invite les propriétaires de taxi à se joindre à elle; elle regroupe présentement les propriétaires de quelque 1600 voitures-taxi.

Si les tentatives des associations de service d'assujettir les chauffeurs ne sont pas contées à temps, prédit le président de l'AMPT, le malaise ira grandissant car il se trouve que les structures actuelles favorisent, d'après lui, l'intimidation et l'arbitraire.

L'AMPT énonce sept exigences: assurance étatique pour les taxis; abolition des concessions; transférabilité des permis en cas de décès; autorisation de négocier la valeur marchande du permis; uniformisation et augmentation du tarif pour le territoire de la CUM; association unique de détenteurs de permis de taxi et abolition du cautionnement que voudrait exiger du futur chauffeur le ministre québécois des transports.

M. Prénouveau était entouré hier des membres du bureau de l'AMPT.

RÉPONDEZ À L'APPEL!
DEVENEZ ENGAGÉ VOLONTAIRE

Le référendum de Saint-Lambert donne une majorité de oui

Le référendum de Saint-Lambert exprime un appui massif à la modification du règlement de zonage du terrain de golf acquis au printemps par la municipalité.

Sur les 1.340 votes exprimés, 932, soit 90,1%, ont voté oui. En termes d'évaluation foncière, comme l'exige la loi, le suffrage exprime une majorité plus forte encore de 93,2%.

Saint-Lambert avait acquis

le terrain de golf en mai dernier. Un mode de zonage compliqué l'a maintenant transformé en parc, tout en autorisant la construction de maisons en hauteur sur des aires déterminées. On pourra toujours jouer au golf, puisque les logis seront construits le long de l'avenue Victoria seulement.

Un groupe de citoyens de Saint-Lambert, qui avait du reste réclamé le référendum, estime que celui-ci a été décrié de façon équivoque: celui qui votait oui approuvait la transformation du golf en un parc, ce qui est bien, mais il approuvait du même coup la construction d'immeubles en hauteur. Le porte-parole du groupe, M. Gérard Leduc, estime quant à lui "qu'on ignore l'impact physique, économique et social de cette implantation".

Quant à ceux qui votaient non, ils s'opposaient à la construction de logis, mais du même coup s'opposaient à la transformation du golf en un parc.

Les autorités de Saint-Lambert ont toujours été convaincus qu'un référendum viendrait confirmer leur position. "Pour nous, déclare un conseiller, M. André Bourbeau, c'est un vote de confiance".

Quant aux partisans des espaces verts, qui ne sortent pas complètement perdants de la querelle, mais qui soutiendront toujours que le golf lui-même devrait servir de parc public, accessible à tous et non à une seule minorité de golfeurs, M. Bourbeau leur répond qu'il existe à Saint-Lambert de gens qui rêvent de demeurer à la campagne, alors que Saint-Lambert est en réalité un milieu semi-urbain.

En construisant en hauteur, Saint-Lambert estime avoir trouvé une solution de compromis. Le golf est épargné, et il y a maintenant espoir d'équilibrer le budget municipal sans augmenter les taxes.

Les employés de Notre-Dame décident par référendum de leur affiliation syndicale

Quelque 2000 employés de l'hôpital Notre-Dame doivent se prononcer par référendum, demain, sur leur affiliation syndicale.

Le président de la section "hôpital Notre-Dame" du Syndicat des employés d'hôpitaux de Montréal (CSN), M. André Serre, bien que réélu par acclamation le 17 septembre, est sous le coup d'une exclusion du conseil d'administration de son syndicat à ce jour affilié à la CSN; ce fait semble provoquer un fort remous dans une partie du personnel de l'hôpital Notre-Dame, où les syndiqués tiendraient à conserver

M. Serre comme porte-parole syndical.

Chacun des employés qui se prévaudra de son droit de vote aura à apposer un "X" à côté de l'un des deux noms: 1) Syndicat des employés d'hôpitaux de Montréal (CSN); 2) formation d'un syndicat autonome affilié à la CSN.

Doutant de la légalité d'un tel référendum, dont l'initiative revient à la section syndicale, l'administration de l'hôpital n'a pas autorisé la tenue du scrutin. Le syndicat local demande aux membres de se rendre au deuxième sous-sol, dans la salle dite de "point-

con" pour voter en présence de représentants syndicaux de la FAS (Fédération des affaires sociales) et du Conseil central de Montréal.

Pourquoi la direction de l'hôpital refuse-t-elle la tenue du référendum sur l'affiliation syndicale? Bien que conscient du malaise syndical vécu présentement par le personnel, la direction juge que ce vote ne pourrait être tenu que dans la période qui précéderait immédiatement l'échéance de la convention collective, ce qui reporterait le vote à la fin de 1974, ce dont ne voudraient pas les plus militants des membres du syndicat local.

Les "guerriers" seraient à l'origine de l'incendie criminel de Caughnawaga

CAUGHNAWAGA (CP) — Le chef de la réserve indienne de Caughnawaga, M. Ronald Kirby, a déclaré hier ignorer pour l'instant les circonstances de l'incendie qui a détruit samedi dernier la maison d'une famille de blancs.

Il a expliqué que la Sûreté du Québec, qui a présidé à l'enquête, ne lui a pas encore fait parvenir le rapport définitif. Il a par ailleurs prévenu les médias d'information qu'il refusera dans l'avenir de commenter cette affaire. Les indications laissent croire que la Société des

Guerriers est à l'origine du crime commis à la suite d'autres incidents violents dans une campagne visant à chasser de la réserve toutes les familles de blancs.

Au cours de la fin de semaine, les policiers de la Sûreté du Québec ont rapporté que des vandales ont causé des dommages évalués à \$2.000 dans une école élémentaire fédérale de la réserve. Selon le principal de l'institution, M. John Brisebois, les malfaiteurs ont causé des ravages dans neuf des douze classes, en fracassant les vitres, arrachant les

portes et brisant les lavabos. Les élèves de 4e 5e et 6e années sont depuis hier privés de cours.

Un groupement sympathique à la Société des Guerriers, "La Grande Hutte", soutient être nullement responsable de l'incendie de la maison. Il croit que les vandales ont saisi l'occasion d'une croisade justifiable qui vise strictement à reprendre des blancs les propriétés volées aux Indiens. De son côté, la Société des Guerriers a refusé de commenter l'incendie criminel de samedi dernier.

Un **APPEL** Confirmation instantanée

877-4032

Télex: 05-25505
Moncton—Hôtel Beauséjour
Halifax—Hôtel Nova Scotian
St-Jean, T.-N.—Hôtel Newfoundland

En dehors de Montréal, composez (sans frais) 1-800-261-6222 **hôtels CN**

Votre chevelure et sa destruction

Par suite du stress permanent avec lequel nous avons dû apprendre à coexister, apparaissent des problèmes capillaires: chutes abondantes, cuir chevelu grasseux, démangeaisons. Attention à vous: LA SEBORRHEE est là, qui vous tient dans son processus irréversible.

Il faut tenir compte de certains facteurs dévalorables: hygiène inadéquate, alimentation mal équilibrée, fatigue, excès, milieu ambiant, changement de climat. L'absorption de tranquillisants, trop souvent préconisée, n'empêche pas les glandes sébacées de continuer leur tâche destructrice. Seules, la diversification constante et surveillée des traitements, et la persévérance dans leur application amèneront le contrôle de la séborrhée.

Il est hors de question de faire repousser des cheveux là où les papilles sont atrophiées ou de transformer un duvet en cheveux normaux.

Mais le CENTRE CAPILLAIRE PIERRE est en perpétuel recyclage et



ses formules sont le fruit des derniers progrès de la science capillaire.

Ne perdez pas la course contre le temps, l'enjeu est trop important pour vous.

Raymond Pierre
TRICHOLOGUE

Centre Capillaire Pierre EDIFICE PLACE CANADIENNE

450 est, SHERBROOKE, angle Berri - Suite 390 - Tél.: 288-3823 - 288-7378 - 288-1424

Sortie de Métro Sherbrooke-Berri - Mardi au vendredi - 10h. a.m. à 8h. p.m. - Le samedi: 10h. a.m. à 4h. p.m.

La Renault 15. Elle est belle. Et elle sait se conduire.



La Renault 15 est une voiture pour laquelle on éprouve le véritable coup de foudre. Ce qui séduit surtout au premier coup d'oeil, c'est l'élégance et l'harmonie de sa silhouette racée. C'est une voiture que vous serez heureux de posséder, mais avant tout, fier de conduire.

Un coupé conçu pour le plaisir de la conduite. La Renault 15 est une traction avant équipée d'un essieu arrière autocorrecteur allié à une suspension à grande flexibilité, et de pneus à carcasse radiale. Pour une meilleure stabilité, une plus grande adhérence et une tenue de route exemplaire. Votre plaisir de la conduite ne peut être total que s'il va de pair avec un sentiment de sécurité. Le freinage puissant et très souple de la Renault 15 (les freins avant sont à disque) a été étudié en tenant compte des performances du moteur.

Un confort exceptionnel... pour un coupé. La Renault 15 coupé est une véritable 4 places, la largeur aux coudes étant égale à l'arrière et à l'avant.

Les sièges, accordés à la suspension, assurent un soutien constant du corps dans toutes les situations. Et le plancher plat donne plus d'espace pour les jambes. La Renault 15 grâce à son habitabilité vous permet de belles randonnées avec votre famille. Groupés sur le tableau de bord, les instruments de contrôle peuvent être consultés d'un simple coup d'oeil. L'équipement standard comprend: montre électrique, dégivreur électrique de la lunette arrière, verrou de sécurité sur la colonne de direction pour n'en nommer que quelques-uns. Transmission automatique disponible en option.

La Renault 15, comme tous les modèles Renault, bénéficie de la protection antirouille Tectyl®.

La Renault 15 est faite pour ceux qui aiment conduire. Sûrement. Agréablement. Confortablement.

RENAULT

La raison du confort est toujours la meilleure.

Automobiles Renault Canada Ltée. B.P. 6400, Montréal 101, Québec.

Université du Québec
Ecole nationale d'administration publique

SESSIONS DE PERFECTIONNEMENT POUR ADMINISTRATEURS

Sujet:
Le langage et le système A.P.L.

Calendrier:
Sessions de quatre (4) jours offertes du 16 au 19 octobre ou du 27 au 30 novembre.

Ces sessions visent à donner à l'administrateur une connaissance à la fois théorique et pratique du langage A.P.L. Des applications de l'A.P.L. aux problèmes de gestion seront faites, telles la recherche opérationnelle et la construction d'un système d'information pour la gestion.

Lieu:
École Nationale d'Administration Publique (ENAP)
31, rue Mont-Carmel,
Québec 4e.

Prière de communiquer avec l'ENAP à 418-657-2466 pour inscriptions ou renseignements additionnels.

La Cour suprême n'entretient pas de préjugés à l'endroit des Indiennes, assure Trudeau

OTTAWA (CP) — Le premier ministre, M. Pierre Trudeau, se dit convaincu que la Cour suprême du Canada n'entretient aucun préjugé à l'endroit des femmes indiennes et ne fait que se conformer rigoureusement à l'application de la loi.

Accompagné du ministre de la Justice, M. Otto Lang, et du ministre des Affaires indiennes, M. Jean Chrétien, le chef du gouvernement répliquait aux critiques contenues dans le mémoire annuel de la Fédération canadienne des femmes d'affaires et des femmes professionnelles.

En remettant le mémoire au gouvernement, la présidente de la Fédération, Mme Elizabeth Aulin, s'est montrée choquée et déçue par le récent jugement rendu par la Cour suprême donnant raison à la loi des Indiens contre la Charte des droits de l'homme.

Ainsi, cinq des neuf juges de la Cour suprême reconnaissent la sagesse de cette disposition de la loi des Indiens stipulant qu'une Indienne perd tous ses droits en se mariant à un blanc mais qu'inversement, l'Indien les

conserve tous même lorsqu'il épouse une femme de race blanche.

Pour la présidente de la Fédération des femmes d'affaires et professionnelles, il est apparu évident que les juges de la Cour suprême "n'ont perdu aucun des préjugés" qui les ont toujours caractérisés. Aussi, Mme Aulin n'a pas perdu l'occasion d'inviter le premier ministre Trudeau à nommer des femmes pour combler toutes les nouvelles vacances de la Cour suprême.

Cette charge contre la Cour Suprême du Canada a profondément contrarié le ministre de la Justice, M. Otto Lang, qui a fait valoir que le récent juge de la Cour Suprême, loin de s'inspirer de préjugés contre la femme, est strictement fondé sur des techniques du droit. Essentiellement, a-t-il expliqué, la Cour Suprême a confirmé qu'on ne peut tout simplement pas ignorer une loi qui émane du Parlement canadien et que c'est là qu'il faudra retourner si jamais on entend modifier la loi des Indiens.

Pour sa part, le ministre des Affaires indiennes, M.

Jean Chrétien, a fait observer qu'il y a divergences de vues entre les Indiennes sur la sagesse d'une loi qui prive la femme de ses droits et les conserve à l'homme, dans les mêmes circonstances. "Le gouvernement ne veut pas imposer une solution blanche".

Le premier ministre Trudeau s'est dit étonné de l'attitude de la Fédération des femmes d'affaires et professionnelles, en soulignant que suivre l'orientation suggérée équivaudrait à dire aux Indiens comment conduire leurs propres affaires. Le chef du gouvernement a en outre expliqué que les tribunaux ne peuvent infirmer la loi, tout en reconnaissant que la Déclaration des droits de l'Homme s'applique à tous les citoyens canadiens.

Enfin, le premier ministre a rappelé ses efforts visant à intégrer dans la Constitution canadienne la Charte des droits de l'homme. Il rejette la responsabilité sur les gouvernements provinciaux qui ont refusé de s'entendre sur les modalités de modifications.

Le mémoire de la Fédération canadienne des femmes d'affaires et professionnelles au gouvernement Trudeau recommande par ailleurs une série de mesures pour améliorer le statut de la femme dans la société. Ainsi, on exige que dorénavant de plus nombreuses femmes soient appelées à siéger au Sénat.

Tout en reconnaissant que la présence d'un plus grand nombre de femmes serait souhaitable au Sénat, le premier ministre s'est défendu en faisant valoir que son gouvernement s'est montré avant-gardiste dans bien d'autres secteurs de l'administration publique. A cet égard, M. Trudeau rappelle que 14 femmes occupent présentement des postes stratégiques au sein de son gouvernement, en incluant la dirigeante de Statistique Canada, le Dr Sylvia Ostrey. Il précise encore que 184 femmes siègent à des comités du gouvernement ou assument la fonction de juges dans les dix provinces du Canada.

Au nombre des plus importantes recommandations du mémoire, on réclame une politique visant à fournir aux parents confinés au travail à l'extérieur les services de garderies pour enfants. La Fédération allègue que les femmes obligées au travail extérieur éduquent, dans une proportion de 50%, des enfants de bas âge.

Réflexion sur la "révolution palestinienne"

Une série de conférences et de discussions sur le thème de la "révolution palestinienne" débute ce soir et se prolongera jusqu'à vendredi, à Montréal. Organisée par l'association Québec-Palestine et par des groupements d'étudiants, ces journées comptent faire le point sur la lutte anti-impérialiste au Moyen-Orient.

Ce soir, à 19h, au sous-sol de la Caisse Pop Saint-Louis de France (755 est, rue Roy) M. Rezeq Faraj doit analyser les événements de 1970 en Jordanie.

Il y aura aussi présentation de deux documentaires sur la Palestine. Demain soir, au même endroit, le professeur Michel Guay, de l'UQAM, tracera la ligne de force historique de la "révolution palestinienne". Un invité iranien prendra la parole puis M. John Galvani parlera de la République démocratique du Yémen du Sud.

La marijuana pourrait combattre la carie dentaire

TORONTO (CP) — Un dentiste de Toronto prétend que la marijuana pourrait être le plus nouveau moyen de combattre la carie dentaire.

Le Dr Henri Slade, âgé de 63 ans, a en effet déclaré au cours d'une entrevue accordée dimanche qu'il pouvait à coup sûr discerner parmi ses patients ceux qui font usage de marijuana. "Ce qui les éfraine parfois", dit-il.

C'est l'épaisseur de la plaque alimentaire, c'est-à-dire le résidu d'hydrate de carbone des aliments qui recouvre la dent, qui permet de découvrir les fumeurs de marijuana. Ces derniers, explique le dentiste, montrent une plaque très mince ou même inexistante, sans qu'il soit encore possible de déterminer pourquoi.

Or, la plaque alimentaire se combine avec la salive pour s'attaquer à l'émail des dents. Ainsi, les usagers de marijuana ont très peu de caries dentaires.

"L'Oeil de l'idole" sera vendu aux enchères

NEW YORK (AFP) — Le célèbre diamant "l'Oeil de l'idole" va être présenté pour vente aux enchères à New York le mois prochain et l'on s'attend à ce que ce joyau, découvert dans les mines de Golconde, en Inde, vers 1600 batte le record de \$1,050,000 payés récemment par l'acteur Richard Burton pour un diamant de Cartier qu'il a offert à Elizabeth Taylor.

"L'Oeil de l'idole", qui fait 70,20 carats, sera vendu le 7 novembre par la maison d'enchères Sotheby Parke Bernet. Ce superbe joyau, appartient actuellement à M. Harry Levinson, un bijoutier de Chicago, qui l'avait acheté en 1962 pour \$375,000.

Les premières anecdotes au sujet de "l'Oeil de l'idole" remontent à 1607, lorsque la compagnie britannique des Indes avait obligé le prince Rahab à le lui remettre pour couvrir ses nombreuses dettes.

Exaucée sur-le-champ

MALAGA, Espagne (Reuter) — Agenouillée dans une église de Malaga, une femme suppliait la Madone de l'aider à payer les factures de son ménage quand un inconnu lui fourra dans la main une liasse de 35,000 pesetas.

Incrédule devant ce miracle et craignant que l'argent ne provienne d'un vol, elle se précipita au poste de police le plus proche. Le donateur anonyme a expliqué: "J'ai entendu sa prière et j'avais justement quelque argent sur moi".

L'avortement

Le registraire du Collège des médecins souhaite la libéralisation de la loi

par Renée Rowan

Invité à l'émission "Présent à l'écoute", sur les ondes de Radio-Canada, hier midi, le Dr Augustin Roy, registraire du Collège des médecins, s'est prononcé en faveur de la libéralisation de la loi sur l'avortement.

"Je ne suis ni pour, ni contre l'avortement. Je suis pour une libéralisation de la loi de façon à tenir compte des problèmes quotidiens que l'on rencontre à l'heure actuelle et pour lesquels il faut trouver des solutions "humaines et raisonnables".

Le Dr Roy a souligné qu'il parlait en son nom personnel et non en celui du Collège des médecins qui ne s'est pas encore prononcé sur le sujet. Sa position, toutefois, est la même que celle de l'Association médicale canadienne.

L'émission animée par André Payette coïncidait avec l'ouverture, hier matin, du procès du Dr Henry Morgentaler traduit en cour sous diverses accusations relatives à la pratique illégale d'avortements. Incidemment, le procès, une fois encore, a été remis à plus tard.

Il est par ailleurs intéressant de noter qu'un ou deux hommes seulement ont participé à l'émission et c'était pour se prononcer contre l'avortement. Tous les autres participants ont été des femmes qui se sont déclarées en faveur de l'avortement, sauf une seule qui n'avait pas d'opinion.

Il faut éviter, quand on parle de ce sujet, le fanatisme,

l'exagération de part et d'autre et la dramatisation du problème, a dit le médecin. Il faut avoir une position réaliste et objective. C'est facile d'être contre tout changement de la loi, d'être contre l'avortement et de faire de grandes déclarations, pense-t-il. "Il faut respecter la personne humaine... le droit à la vie sacrée et inviolable".

C'est plus difficile, a-t-il poursuivi, de préconiser le changement de la loi actuelle, surtout pour un médecin.

Le Dr Roy a fait publiquement part de son évolution sur la question. "Au début de ma carrière, a-t-il dit, j'étais contre l'avortement et contre la contraception. C'est la vie et l'expérience qui m'ont fait évoluer et changer d'opinion parce que lorsqu'on se trouve devant des problèmes réels et des situations désespérées, à moins de n'avoir aucun sentiment ni cœur, il faut tenter d'aider la personne. C'est d'ailleurs le rôle du médecin que d'aider ses malades et non de les juger et de leur imposer sa morale.

Dans le contexte actuel, il faut être aveugle pour refuser de voir que l'avortement pose un problème à notre société et qu'il est urgent de trouver une solution à ce problème".

La loi actuelle apparaît au Dr Roy comme mal appliquée et difficilement applicable parce qu'elle laisse trop de place à l'interprétation. Il suffit d'examiner les statistiques récentes sur les avortements au Canada pour le cons-

tater rapidement. Ainsi, a souligné le Dr Roy, actuellement, au Québec, sur 210 hôpitaux généraux, seulement 23 ont un comité d'avortement. Sur ces 23, 12 sont canadiens-français. Cela veut dire que la majorité des avortements au Québec se font dans les hôpitaux de langue anglaise, et plus particulièrement à Montréal. Le pourcentage d'avortements est par ailleurs beaucoup plus faible au Québec que dans les autres provinces. Tout est entre les mains du comité d'avortement.

Dans ces conditions, a poursuivi le médecin, la loi est injuste et discriminatoire. Elle pénalise les personnes les moins instruites et les moins favorisées, celles qui n'ont pas les moyens d'aller se faire avorter dans l'Etat de New York.

C'est être hypocrite et jouer à l'autruche que de nier le problème. Il faut faire face à la réalité, affirme le Dr Roy: l'avortement n'est pas une méthode anticonceptionnelle. Il ne s'agit pas de le favoriser, mais de le rendre disponible dans les cas où il ne l'est pas actuellement.

Selon lui, il est par ailleurs faux de prétendre que la légalisation de l'avortement en fera augmenter le nombre. "Est-ce qu'on peut s'imaginer qu'une femme devient enceinte avec l'intention de se faire avorter? C'est tout simplement absurde." Si les statistiques augmentent après que l'avortement est légalisé, c'est parce qu'on inclut dans

les statistiques les avortements qui auparavant se faisaient dans la clandestinité.

Par ailleurs, selon ce médecin, toute libéralisation de la loi doit être accompagnée de mesures positives: une meilleure éducation sexuelle, une meilleure information sur la planification familiale, l'établissement d'une politique de la famille. Une telle politique pourrait prévoir l'organisation de garderie, l'aide à la mère célibataire, des allocations familiales qui, au lieu de donner \$42 au quatrième enfant, comme on veut le faire, les donneraient au premier.

On est présentement à mettre en place une politique à l'envers, affirme le Dr Roy. "Si on veut améliorer la natalité au Québec, ce qui m'apparaît désirable dans le contexte actuel, il faut s'occuper en priorité des quatre premiers enfants et non des sixième et septième. Le taux de natalité a tellement baissé qu'on en est rendu à une moyenne variant de 2,1 à 2,4%, ce qui est insuffisant pour assurer le remplacement de ceux qui meurent. Si ce taux est bas, ce n'est pas à cause des avortements puisque ceux-ci sont illégaux, il y a une foule de facteurs socio-économiques qui expliquent le phénomène".

L'émission "Présent à l'écoute", diffusée entre 13h et 14h, portera de nouveau aujourd'hui sur la question de l'avortement et le dialogue avec le Dr Roy se poursuivra.

Saint-Bruno serre la ceinture de son conseil

Durant les chaleurs insupportables d'août, une grande piscine extérieure demeura fermée au public, dit la cause d'un malentendu, dit le maire de Saint-Bruno, M. James Ver-

gès. Les citoyens ont rejeté par une majorité incontestable un règlement d'emprunt pour construire un troisième bassin.

La construction de la piscine aurait coûté \$108,000.

L'aménagement du parc-école Albert-Schweitzer a connu le même sort. La Ville voulait emprunter \$330,000 à ce poste, et le référendum a dit non.

COOPÉRANT OUTREMER ?

- * Êtes-vous désireux de coopérer outremer ?
- * Pensez-vous à préparer votre séjour à l'étranger ?
- * Alors, participez au stage de formation du

CENTRE D'ÉTUDE ET DE COOPÉRATION INTERNATIONALE

4824, chemin Côtes des Neiges, Montréal 247 - Tél. 735-4561

LOUEZ un PIANO pour une chanson

Profitez de notre PLAN FAMILIAL de location pré-achat pendant 6 mois.

Venez ou téléphonez **849-6201** chez

Ed Archambault INC.
500-est, Ste-Catherine, angle Berri

un repas de nocces au **Reine Elizabeth** c'est tout un repas de nocces!

Adressez-vous au grand hôtel qui satisfait tous vos besoins, qu'ils soient fastueux ou modestes. Communiquez aujourd'hui avec le service des banquetts à 861-3511.

Le Reine Elizabeth

Un hôtel du CN administré par Hilton Canada



Nos programmes d'épargne sont au service de votre mieux-vivre.

Car ils vous aident à réaliser l'équilibre budgétaire.

C'est en pensant à votre équilibre budgétaire et à votre mieux-vivre que la Banque Provinciale vous propose son large éventail de comptes d'épargne.

Quels que soient vos projets, le directeur de succursale vous aidera avec plaisir à constituer un programme d'épargne à la fois réalisable et avantageux.

Comme point de départ, il vous recommandera sans doute un compte d'épargne ordinaire pour faire face à

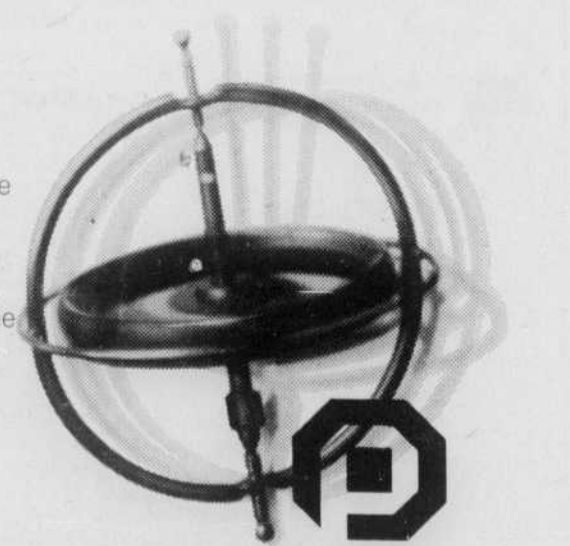
vos dépenses courantes.

Et pour les projets qui vous tiennent à cœur, il vous parlera des taux très intéressants et vous expliquera les modalités de chacun des comptes d'épargne véritable: épargne avec assurance-vie, épargne spéciale, épargne à terme.

Vous pourrez alors choisir les modes d'épargne qui conviennent le plus parfaitement à votre situation, et vous engager délibérément sur la voie du mieux-vivre.

épargne ordinaire	épargne avec assurance-vie	épargne véritable épargne spéciale	épargne à terme jusqu'à
3%	6 1/4%	6 3/4%	8 1/2%

banque provinciale
LA BANQUE DU MIEUX-VIVRE



Pablo Neruda est mort à l'heure de 'la nuit noire de la violence'

SANTIAGO (par AFP et AP) — Pablo Neruda, prix Nobel de poésie, est décédé dimanche dans la nuit, dans une clinique de Santiago, des suites d'un cancer. Neruda avait été hospitalisé quatre jours plus tôt, alors que le monde entier s'inquiétait de son sort à la suite du coup d'Etat militaire au Chili.

De son vrai nom Neftali Ricardo Reyes Basualto, le Nobel 71 de poésie était né le 12 juillet 1904 à Varral, au sud de Santiago. Il disparaît à l'heure où la "nuit noire de la violence" s'abat sur son pays.

Poète, diplomate, journaliste, il était de tous les Chiliens, un de ceux qui comptaient le plus d'amis dans son pays et à l'étranger.

Neruda avait demandé l'asile politique

au Mexique et espérait pouvoir s'y rendre dans les jours à venir, a indiqué hier la télévision mexicaine.

Selon la même source, l'asile politique lui avait été accordé par le gouvernement mexicain, ainsi qu'à un certain nombre d'autres personnes qui figuraient toutes sur la liste des passagers d'un avion devant quitter hier la capitale chilienne pour Mexico.

La mort du poète a été déplorée hier par la junte militaire qui, dans un communiqué, a mis en relief la valeur de l'oeuvre littéraire du poète national "qui est et sera un motif d'orgueil pour les lettres chiliennes".

La junte a d'autre part décidé d'envoyer une délégation officielle présenter

à la famille de Pablo Neruda les condoléances du gouvernement et du peuple chiliens.

La dépouille du poète, qui repose au siège de la Société des écrivains, sera transportée au cimetière de Santiago pour être inhumée aujourd'hui.

Poète engagé membre du parti communiste Neruda a d'abord reçu l'hommage d'hispanisants qui l'aimaient et qui rapprochaient sa disparition de l'actuel drame chilien.

Le poète, critique et hispanisant français Jean Cassou voit en lui "un très grand poète caractéristique du génie propre au lyrisme latino-américain" qui, "en tropicalisant la langue castillane, l'a portée au maximum de son expres-

sion".

Pour le poète communiste français Louis Aragon, "nombreux sont en France ceux pour qui Neruda ne sera jamais mort". Un de ses traducteurs M. Roger Caillaud, de l'Académie française, estime que le plus beau de ses recueils sans équivalent "par sa puissance verbale et l'ampleur de son inspiration" est celui consacré aux "hauteurs de Macchupicchu".

En Espagne où les attaches du poète remontent à la période pré-franquiste, ses amis de cette époque sont morts comme Miguel Hernandez et Federico Garcia Lorca, mais plusieurs hommes de lettres espagnols comme Jose Garcia Nieto et Vicente Alexandre ont souligné le "caractère éternel de son langage poétique" et de son oeuvre qui fut comme "une explosion aux dimensions planétaires".

Les Izvestia de Moscou ont, de leur côté, publié un hommage très officiel du poète Pavel Groucho à Neruda dont la "mort a été accélérée par la nuit noire de violence qui s'abat sur le Chili". "Si nous avons connu l'Amérique latine, écrit Groucho, ce fut par les vers de Neruda".

Tandis que l'agence soviétique Tass rendait hommage "au combattant insaisissable de la paix, le secrétaire général du parti communiste français, M. Georges Marchais, et M. Roland Leroy, secrétaire du comité central du parti communiste français ont salué en Pablo Neruda l'homme "dont la vie exemplaire et le souvenir accompagneront ceux qui combattent désormais pour la solidarité avec le peuple chilien".

Noranda a publié en 1921 son premier livre, le Cancion de la fiesta, puis Crepusculario, recueil de poèmes traduits très rapidement en plusieurs langues. Déjà à cette époque, il participe aux luttes syndicales et politiques.

A partir de 1927, il représente suc-

cessivement comme consul son pays à Calcutta, Rangoon, Ceylan, Java, Buenos Aires, Madrid, Paris et Mexico. En 1944, il décide de rentrer au Chili, où peu de temps après il est élu sénateur des provinces de Tarapaca et d'Antofagasta. Le gouvernement adopte en 1946 une "loi de défense de la démocratie" qui met hors la loi le parti communiste et il doit alors abandonner ses fonctions sénatoriales.

Fait docteur honoris causa de l'université d'Oxford en 1965, il est candidat au prix Nobel de littérature en 1970. Cette même année, il est nommé au mois de décembre, au poste d'ambassadeur de son pays en France, par le président Salvador Allende. Le prix Nobel de littérature lui est décerné en 1971.

Puis, déjà sérieusement atteint par la maladie, il démissionne de son poste d'ambassadeur à Paris, le 5 février 1973, et retourne au Chili.



Une des dernières photos de Pablo Neruda, prise en 1972, alors qu'il était déjà miné par la maladie qui devait l'emporter. (Téléphoto AP)

Des démocrates-chrétiens entreprennent une tournée d'information sur le Chili

SANTIAGO (par l'AFP et Reuter) — Des dirigeants du Parti démocrate-chrétien chilien entreprennent un voyage dans divers pays d'Amérique (dont les Etats-Unis) et d'Europe afin d'informer les "partis frères" sur la situation au

Chili.

Un porte-parole du parti a précisé hier que la délégation serait dirigée par le président des démocrates-chrétiens, M. Patricio Aylwin.

Par ailleurs, les délégués du comité international de la

Croix-rouge (CICR) au Chili ont reçu "une autorisation générale écrite de visiter des lieux de détention avec entretiens sans témoins". Cette autorisation a été obtenue à la suite d'entretiens à Santiago avec les vice-ministres chiliens des Affaires étrangères, de la Défense, de la Justice et de l'Intérieur, ainsi qu'avec les sous-directeurs des prisons.

D'autre part, un médecin du comité a rencontré le ministre chilien de la Santé, avec lequel il a procédé à une évaluation de la situation.

A ce propos, on apprend que plusieurs ressortissants belges sont actuellement emprisonnés au Chili.

C'est ce qu'a déclaré à l'agence Belga l'épouse d'un professeur de sociologie à l'université de Concepcion, Mme Zylbergberg.

Cette dernière a affirmé que son mari, M. Jacques Zylbergberg, ainsi que plusieurs autres ressortissants belges, étaient détenus par les autorités militaires chiliennes pour "activité politique".

Par ailleurs, la Suisse est disposée à accueillir des réfugiés politiques chiliens ou des réfugiés d'autres pays se trouvant actuellement au Chili. L'ambassade de Suisse à Santiago est ouverte à toute personne se trouvant en danger et en priorité aux Suisses. C'est ce que déclare en substance un communiqué officiel publié à Berne hier après la réunion du conseil fédéral (gouvernement suisse).

Le communiqué rappelle par ailleurs que la Suisse reconnaît des pays et non des gouvernements.

Pendant ce temps à Santiago, des soldats chiliens armés jusqu'aux dents ont perquisitionné les maisons à la recherche de militants et de littérature "subversive".

Les troupes, soutenues par des voitures blindées, des canons de quinze millimètres, des mitraillettes et des bazookas, sont allés d'immeuble en immeuble.

De pâles visages apparaissent de temps en temps derrière des fenêtres d'appartements. Un officier hausse les épaules: "Il va falloir perquisitionner tout Santiago, quartier par quartier".

Les affiches brûlent, les flammes léchant d'énormes visages de Che Guevara, Karl Marx, Lénine et Mao Tsé-toung.

Un enfant en guenilles s'avance, curieux, vers les feux de joie: "Qu'est-ce que c'est?" demande-t-il aux soldats.

"De la mauvaise littérature, mon petit," répond l'officier.

Au cours du traditionnel "briefing" qui rassemble plusieurs centaines de journalistes étrangers et nationaux, le porte-parole de la junte militaire a exposé hier les résultats des dernières opérations. La plus spectaculaire d'entre elles a-t-il dit, a eu lieu dimanche au centre de la capitale dans un groupe d'immeubles de quinze à vingt étages construits l'an dernier pour la Conférence des Nations unies pour le commerce et le développement.

L'armée y a découvert des radios émettrices de faible puissance, transportables, des armes et de la "propagande marxiste" qui a été immédiatement brûlée sur place par les militaires. Elle a pu également constater la présence de souterrains qui reliaient les immeubles les uns aux autres. Plusieurs dizaines de personnes ont été arrêtées à la suite de cette rafle.

D'une manière générale, la junte met l'accent sur l'importance des stocks d'armes qui ont été découverts dans le pays depuis le 11 septembre.

L'armée qui, depuis le mois d'avril dernier, avait été chargée de contrôler les armes, reconnaît qu'elle ne s'attendait pas à trouver la gauche aussi fortement armée.

Un accrochage est en cours entre l'armée et la guérilla colombienne

BOGOTA (AFP) — Sept guérilleros ont été tués et dix autres capturés par des patrouilles militaires colombiennes au cours d'un affrontement, qui n'était pas terminé à l'heure de mettre sous presse, dans le nord-est du pays, apprend-on à Bogota de sources officielles. Une quantité considérable d'armes a également été saisie par les soldats colombiens.

Selon ces mêmes sources, un des guérilleros abattus serait Antonio Vasquez Castano (alias Emiliano) frère de Fabio et Manuel Vasquez Castano, leaders connus de "l'armée de libération nationale" de tendance castriste.

Parmi les dix guérilleros capturés figure un prêtre de 30 ans et qui répond

au nom de Luis Ferrera Zabala (alias Jorge). "J'ai appartenu au groupe Gollonda (mouvement de prêtres progressistes) et j'ai cru que mon engagement pouvait être utile..." a déclaré au journaliste religieux après sa capture.

Selon le commandant de la quatrième brigade, le colonel Alvaro Riveros, un enfant de dix ans, Martin Alonso Castano (alias Nicolas) faisait partie depuis quatre mois du groupe des guérilleros où il servait de messager. Le jeune Nicolas, a précisé le colonel, a non seulement annoncé la mort d'Antonio Vasquez mais ajoute que d'autres enfants âgés de 13 à 15 ans ainsi qu'une dizaine de femmes appartenaient à "l'Armée nationale".



Des soldats chiliens cherchent, dans les eaux de la rivière Mapocho, des stocks d'armes immergés. (Téléphoto AP)

J. de Castro est mort à Paris

PARIS (AFP) — Président de l'association mondiale de lutte contre la faim, président du centre international pour le développement à Paris, économiste sociologue, professeur et homme de lettres, Josué de Castro est mort la nuit dernière à Paris à l'âge de 65 ans, des suites d'un malaise cardiaque. Né le 5 septembre 1906 à Recife (Brésil), José de Castro, docteur en médecine, docteur en philosophie, occupa d'importantes fonctions dans son pays natal et auprès d'organismes internationaux.

Depuis 1968 professeur étranger associé à l'université de Vincennes, José de Castro, laisse une oeuvre importante, notamment "Géographie de la faim" (traduit en neuf langues), "Géopolitique de la faim" (traduit en vingt-quatre langues).

Les obsèques seront célébrées jeudi en l'église Saint-Philippe de Roule à Paris.

Le corps de l'éminent sociologue sera ensuite rapatrié au Brésil.

Le communiqué rappelle par ailleurs que la Suisse reconnaît des pays et non des gouvernements.

Pendant ce temps à Santiago, des soldats chiliens armés jusqu'aux dents ont perquisitionné les maisons à la recherche de militants et de littérature "subversive".

Les troupes, soutenues par des voitures blindées, des canons de quinze millimètres, des mitraillettes et des bazookas, sont allés d'immeuble en immeuble.

De pâles visages apparaissent de temps en temps derrière des fenêtres d'appartements. Un officier hausse les épaules: "Il va falloir perquisitionner tout Santiago, quartier par quartier".

Les affiches brûlent, les flammes léchant d'énormes visages de Che Guevara, Karl Marx, Lénine et Mao Tsé-toung.

Un enfant en guenilles s'avance, curieux, vers les feux de joie: "Qu'est-ce que c'est?" demande-t-il aux soldats.

"De la mauvaise littérature, mon petit," répond l'officier.

Au cours du traditionnel "briefing" qui rassemble plusieurs centaines de journalistes étrangers et nationaux, le porte-parole de la junte militaire a exposé hier les résultats des dernières opérations. La plus spectaculaire d'entre elles a-t-il dit, a eu lieu dimanche au centre de la capitale dans un groupe d'immeubles de quinze à vingt étages construits l'an dernier pour la Conférence des Nations unies pour le commerce et le développement.

L'armée y a découvert des radios émettrices de faible puissance, transportables, des armes et de la "propagande marxiste" qui a été immédiatement brûlée sur place par les militaires. Elle a pu également constater la présence de souterrains qui reliaient les immeubles les uns aux autres. Plusieurs dizaines de personnes ont été arrêtées à la suite de cette rafle.

D'une manière générale, la junte met l'accent sur l'importance des stocks d'armes qui ont été découverts dans le pays depuis le 11 septembre.

L'armée qui, depuis le mois d'avril dernier, avait été chargée de contrôler les armes, reconnaît qu'elle ne s'attendait pas à trouver la gauche aussi fortement armée.

Les 3 problèmes de VOTRE DENTIER réglés d'un coup

Une poudre adhésive, FASTEETH®, vous apporte les trois solutions: 1) tient les dentiers du haut et du bas plus solidement et plus longtemps; 2) vous garantit un plus grand confort; 3) vous permet de manger plus naturellement. Plus de gêne! Utilisez la poudre adhésive FASTEETH®. Un dentier qui tient est indispensable à votre santé. Consultez votre dentiste régulièrement.

Opération Mon Pays. Jusqu'à minuit le 15 octobre 1973. Votre dernière chance d'être en règle avec votre nouveau pays, si vous vivez ici sans le statut d'immigrant reçu.

Si vous êtes entré au Canada sans autorisation ou y êtes venu à titre de visiteur le ou avant le 30 novembre 1972, et si vous voulez y rester, vous avez jusqu'au 15 octobre 1973 à minuit pour régulariser votre situation.

Si vous avez réussi à vous tailler une place parmi nous au Canada, pourquoi ne pas profiter pleinement des avantages accessibles aux immigrants reçus ou même naturalisés. En lançant "Opération Mon Pays", le gouvernement canadien vous offre une occasion exceptionnelle de mettre fin à tous les problèmes qu'une telle situation entraîne, sans risque de poursuites. Pour vous faciliter les choses, le ministère a élargi ses critères de sélection.

Vous pouvez obtenir votre statut d'immigrant reçu: si vous êtes un réfugié ayant droit à la protection accordée par la Convention des Nations-Unies relative au statut des réfugiés; si vous êtes dépendant d'un citoyen canadien ou d'un résident permanent du Canada; si un citoyen canadien ou un résident permanent est à votre charge; si vous êtes âgé de 18 ans ou plus et avez démontré que vous vous étiez établi avec succès ou que vous avez d'excellentes chances d'y arriver.

Votre cas sera étudié en tenant compte généreusement de facteurs tels que votre stabilité financière, vos antécédents de travail, vos liens familiaux, et tout autre fait attestant que vous pouvez devenir un bon citoyen... un bon Canadien, un seul de ces facteurs suffisant à assurer votre admission.

Si votre demande était refusée, vous pourriez alors exercer votre droit d'appel. Droit que vous perdez automatiquement si vous ne présentez pas votre demande avant le 15 octobre 1973 à minuit.

Tout est mis en oeuvre pour vous faciliter les choses. Ne courez pas le risque d'avoir plus tard des ennuis ou même d'être expulsé. Vous avez tout à gagner en agissant sans tarder. Une fois devenu immigrant reçu, vous pourrez comme tous les Canadiens vous faire une place au soleil en homme libre, mettre à profit tous vos talents et même devenir citoyen canadien.

Pour plus de renseignements au sujet d'"Opération Mon Pays", téléphonez, écrivez ou rendez-vous au Centre d'Immigration du Canada ou au Centre de Main-d'oeuvre du Canada le plus près de chez vous. Tous ces services sont gratuits. Les Centres d'Immigration du Canada resteront ouverts, durant "Opération Mon Pays", de 8 h. a.m. à 8 h. p.m. chaque jour de la semaine, de 9 h. a.m. à 5 h. p.m. le samedi, et de 8 h. a.m. à minuit le lundi, 15 octobre.

Soyez chez vous, chez nous.

Main-d'oeuvre et Immigration
Robert Andras, ministre

Manpower and Immigration
Robert Andras, Minister

LPS® AUTOMNE

Cours de Conversation en ANGLAIS - ESPAGNOL - ALLEMAND

Montréal 878-2821 Étage "F"	Québec 529-0331 4 ^e étage
-----------------------------------	--

Place Bonaventure 500 E. Grande Allée

Pour Vous ? COMMUNICATIONS: L'ANGLAIS D'AUJOURD'HUI

un cours du soir dans une ambiance sans cérémonie

À l'intention des hommes et femmes qui, déjà capable de s'exprimer en anglais avec une certaine facilité, désirent se perfectionner particulièrement en discussion et conversation; en même temps ils peuvent acquérir un vocabulaire moderne, examiner la syntaxe, les structures et le sens des mots.

Il y aura des travaux individuels et d'équipe.

Cahiers, textes seront fournis et le coût inclus dans les droits de scolarité (\$80.00)

Il est entendu que les candidats devront se renseigner et s'inscrire en anglais.

Janis R. Zubalik, professeur

Les cours commenceront le mercredi, 3 octobre, 8-10 p.m., à 3421, rue Drummond, apt. #17 25 semaines

sous les auspices de **L'INSTITUT THOMAS MORE POUR L'ÉDUCATION DES ADULTES** (29^{ième} année d'instruction en arts et sciences) s.v.p. tél. 842-5076 pour obtenir la brochure complète et la formule d'inscription

Les 3 problèmes de VOTRE DENTIER réglés d'un coup

Une poudre adhésive, FASTEETH®, vous apporte les trois solutions: 1) tient les dentiers du haut et du bas plus solidement et plus longtemps; 2) vous garantit un plus grand confort; 3) vous permet de manger plus naturellement. Plus de gêne! Utilisez la poudre adhésive FASTEETH®. Un dentier qui tient est indispensable à votre santé. Consultez votre dentiste régulièrement.

Vingt-deux ans après, une même majorité de 62% a reporté Peron à la présidence

BUENOS AIRES (par AP, AFP et Reuter) — Les derniers résultats des élections présidentielles de dimanche en Argentine indiquent que Juan Peron a été élu à 61,8% des suffrages, soit la même majorité qui, 22 ans plus tôt, l'avait porté au pouvoir.

Ce sont les provinces qui ont accordé un appui massif à Peron, avec des majorités de l'ordre de 80% dans le nord et de 70% dans six provinces. Par contre, le "ticket" présidentiel Juan et

Isabel Peron n'a pas eu la majorité dans la capitale, Buenos Aires.

Le couple présidentiel prètera serment le 12 octobre et c'est alors que commencera le troisième mandat de l'ancien dictateur.

En termes de suffrages, Peron a réuni autour de son nom 7,360,000 bulletins, contre 2,9 millions à son adversaire radical Ricardo Balbin, et 1,45 million à Francisco Manrique, leader de la coalition de centre-droite.

Après une nuit passée à suivre le dépouillement des résultats, le général Peron a exprimé hier sa satisfaction d'avoir été élu "trionphalement".

"Rien n'est plus éloquent que les chiffres, a-t-il déclaré en rentrant à son domicile au petit matin. Je n'ai rien d'autre à dire, il faut agir maintenant."

Les solutions aux problèmes de l'Argentine sont politiques, a-t-il ajouté, "si la partie politique est réglée, les autres questions le seront rapidement avec un

peu de travail", a-t-il conclu en prenant congé des journalistes.

Le général Juan Peron sait que le temps presse et qu'il lui faudra agir vite pour permettre à ses projets d'aboutir.

Ses médecins lui ont conseillé de réduire ses activités après les troubles cardiaques dont il vient de souffrir et il aura 78 ans lorsqu'il entamera son troisième mandat présidentiel.

Le principal problème politique qui se pose au vieux général est la scission au sein de son propre mouvement. Il n'y a pas de partis de gauche puissants en Argentine et c'est au sein du mouvement péroniste que s'affronteront la droite et la gauche.

D'un côté, le mouvement de jeunesse péroniste, auquel sont rattachées au moins deux organisations de guerrilla, se réclame du socialisme et demande des réformes parfois révolutionnaires. De l'autre, la vieille garde péroniste, s'appuyant sur les syndicats, fait preuve d'une plus grande orthodoxie et se prononce pour le justicialisme, plus vague que le socialisme des jeunes.

Le succès du général Peron, à l'aube de ce troisième mandat présidentiel, dépendra en grande partie de son habileté à réconcilier et à contrôler les deux ailes du mouvement.

Il lui faudra donc se montrer pragmatique. Il dit de son mouvement qu'il est situé au centre-gauche mais, malgré les réformes sociales effectuées de 1946 à 1955, il s'est toujours révélé plus enclin à l'autoritarisme qu'au réformisme de gauche.

Deux autres groupes de pression se profilent à l'horizon: les marxistes de l'Armée révolutionnaire du peuple (ERP) et les forces armées argentines. Le général Peron s'est engagé à mettre fin aux menées des guérilleros marxistes et l'armée entend bien qu'il en soit ainsi.

Pour faire face à ces divers groupes, le général Peron dispose de son prestige personnel et même, lorsqu'il s'agit de rétablir l'unité nationale du pays, du soutien des militaires. De plus, les péronistes contrôlent maintenant, outre le Congrès fédéral, toutes les assemblées provinciales.

La politique étrangère de l'Argentine péroniste et officiellement non-alignée est caractérisée par un anti-américanisme latent. Peron fut le premier dirigeant d'Amérique latine à accuser les Etats-Unis d'avoir participé au coup d'Etat du Chili.

Le général Peron n'en souligne pas moins la nécessité d'investissements étrangers pour relancer l'économie, étant entendu que ces secteurs clés demeureront aux mains d'Argentins et que l'argent venu de l'extérieur sera soigneusement canalisé et contrôlé.

Avant d'attirer les investissements dont il a besoin, le général Peron devra s'imposer à l'Armée révolutionnaire du peuple. Les enlèvements auxquels celle-ci procède a déjà conduit au départ de nombreux hommes d'affaires étrangers.

Des millions de personnes ont fêté dans toute l'Argentine l'élection du général Peron. Les automobiles parcourent les rues, avertisseur bloqué, et sur leurs toits, torse nu selon la meilleure tradition péroniste, les "descamisados" agitent des drapeaux argentins et chantent à tue-tête "Los Muchachos Peronistas".

La foule en liesse a envahi spontanément les rues dès que les résultats indiquant la victoire du général Peron ont été connus. Plusieurs groupes se sont formés et ont convergé vers le centre de Buenos Aires.

L'euphorie qui prévaut dans les groupes "justicialistes" a fait pour l'instant oublier les divergences entre les diverses fractions du mouvement et tous ont fêté, main dans la main, la troisième élection du général Peron.

Pendant ce temps, le général était dans la résidence présidentielle d'Olivos, à 25 km au nord de Buenos Aires, en compagnie de son épouse et vice-présidente, Isabel Martinez, ainsi que du président de la république par intérim, M. Raul Lastiri, et de quelques proches. Devant la résidence, plusieurs milliers de péronistes se sont rassemblés, bien que le général Peron ait manifesté l'intention d'échapper aux exubérantes manifestations de ses partisans.



Le secrétaire général du PC soviétique, M. Leonid Brejnev. (Téléphoto AP)

Brejnev révèle que Pékin a ignoré l'offre soviétique de pacte de non agression

MOSCOU (Reuter et AFP) — M. Leonid Brejnev, secrétaire général du PC soviétique, a révélé hier que le Kremlin avait proposé à la Chine de signer avec elle un pacte de non-agression mais que Pékin avait ignoré l'offre soviétique.

M. Brejnev, qui avait pris la parole à Tachkent, en Asie centrale soviétique, a accusé les dirigeants chinois de "poursuivre leur politique d'anti-soviétisme éhémère et d'opposition à la réduction de la tension internationale".

Le chef du PC soviétique a précisé que la proposition gardée secrète jusqu'à ce jour avait été faite à Pékin à la mi-juin. "Mais il est caractéristique des Chinois qu'ils n'aient même pas répondu", a-t-il ajouté.

M. Brejnev a indiqué que le pacte soviéto-chinois aurait comporté "l'engagement de ne pas s'attaquer mutuellement à l'aide de n'importe quelle arme, que ce soit sur terre, sur mer ou dans les airs, et de s'abstenir de brandir la menace d'un recours aux armes".

M. Brejnev, dont le discours a duré une heure et demie, a déclaré que la visite en URSS du premier ministre japonais, M. Kakuei Tanaka, qui est attendu à la fin de la semaine prochaine, "peut devenir le point de départ d'un important développement des rapports nippon-soviétiques".

M. Brejnev a d'autre part souligné l'importance particulière des rapports américano-soviétiques.

L'URSS voit dans l'amélioration de ses relations avec les Etats-Unis "un élément organique du processus général de modification fondamentale du climat international sur notre planète". Il n'est pas vrai toutefois que les deux pays revendiquent des droits exclusifs dans les affaires internationales, a-t-il souligné.

M. Brejnev a enfin réaffirmé sa confiance dans la détente. "Aujourd'hui comme hier, a-t-il déclaré, l'Union soviétique se prononce pour que les principes de la coexistence pacifique deviennent la norme de toute la vie internationale sur tous les continents".

M. Brejnev a en outre annoncé que l'URSS récoltera cette année plus de 7,5 millions de tonnes de coton, soit un chiffre record.

Washington proteste contre la détention d'un journaliste d'AP

WASHINGTON (AFP) — Les Etats-Unis ont protesté hier contre la détention momentanée d'un journaliste américain à Moscou le 23 septembre.

Il s'agit d'un correspondant de l'agence Associated Press dans cette capitale, M. Roger Leddington, qui, a déclaré le porte-parole du département d'Etat, a été arrêté aux abords du siège du comité central du parti communiste peu après qu'un homme eut manifesté devant cet édifice.

La protestation américaine a été transmise par le truchement de l'ambassade des Etats-Unis à Moscou, a précisé le porte-parole. Parallèlement, le département d'Etat a saisi l'ambassade d'URSS à Washington de cet incident.

M. Leddington n'avait pas été autorisé à communiquer avec l'ambassade américaine et un film en sa possession a été saisi. Le porte-parole a fait valoir qu'il s'agit dans le premier cas d'une violation de l'accord consulaire américano-soviétique et la qualification de second geste de d'"injustifié et déplacé".

La détention d'une heure de M. Leddington s'est produite apparemment après que ce journaliste eut filmé un Israélite letton porteur d'un panneau réclamant le droit de rejoindre sa famille en Israël.

Selon des informations de presse, le manifestant, M. Arkady Shitilberg, a été arrêté par la police.



Lundi à l'aube, aussitôt les résultats connus, des Argentins ont manifesté leur joie dans les rues de Buenos Aires. La scène ci-dessus s'est déroulée devant le siège du gouvernement. (Téléphoto AP)

Moscou jette du lest quant au problème juif

MOSCOU (par Edouard Dillon de l'AFP) — Les autorités soviétiques ont décidé de laisser émigrer un certain nombre d'activistes juifs dans l'espoir de faire céder l'opposition du Congrès des Etats-Unis au développement du commerce américano-soviétique, apprend-on à Moscou selon des indications obtenues dans les milieux juifs.

Les Etats-Unis et l'Union soviétique ont signé un accord commercial il y a bientôt un an, mais son application reste impossible en raison de l'attitude du Congrès, où les partisans de l'amendement Jackson s'opposent au projet de loi présenté par l'administration Nixon.

L'ensemble du problème doit être une nouvelle fois discuté à l'occasion de la visite en URSS du secrétaire au Trésor des Etats-Unis, M. George Shultz, qui est attendu vendredi à Sotchi, en Crimée.

Il est maintenant clair que les autorités soviétiques ont décidé de jeter du lest pour tenter de surmonter les obstacles créés par le problème juif, estime-t-on à Moscou.

C'est ainsi, par exemple, que 238 intellectuels juifs qui attendent leur visa de sortie figuraient sur une liste remise aux correspondants étrangers il y a quatre mois. Sur ce nombre, on estime dans les milieux juifs que plus d'une centaine sont déjà partis ou en instance de départ. Il est probable qu'on approche de la moitié pour les 72 Juifs de Moscou sur la liste, comme pour les 28 Juifs de Leningrad.

Plus remarquable encore, douze Juifs ont signé un appel au Congrès en faveur de l'amendement Jackson il y a moins de deux semaines. Sur ce nombre, depuis jeudi dernier, trois ont été avisés de leur prochain départ.

En contre-partie, selon les mêmes milieux, les autorités auraient pris des mesures sévères pour essayer d'endiguer les flots de nouvelles demandes d'émigration, spécialement en province.

Les mesures libérales dont bénéficient un certain nombre d'activistes coïncident avec la Conférence européenne de sécurité, mais il ne semble pas douteux que c'est le problème du commerce

et des crédits américains qui inquiète gravement le Kremlin. M. Shultz en entendra beaucoup parler au cours de sa prochaine visite.

Le secrétaire au Trésor doit passer deux jours à Sotchi, au bord de la Mer Noire, où il arrivera vendredi, en principe pour se détendre, sans que du côté américain on exclue totalement la possibilité d'une rencontre avec le secrétaire général du Parti communiste de l'URSS, M. Leonid Brejnev. M. Shultz arrivera à Moscou dimanche pour trois jours.

Les autorités soviétiques ont peine à comprendre que le président Nixon, en un an, n'ait pas réussi à faire respecter sa volonté par le Congrès. Elles ne manquent pas de souligner que l'URSS pour sa part a été fidèle à ses engagements en concluant un accord sur le règlement des dettes du temps de guerre.

Que l'URSS accepte d'infléchir, si peu que ce soit, sa politique intérieure, sous la pression américaine, montre l'importance cruciale qu'elle attache à ce problème.

Des difficultés de procédure alourdissent le climat à la CSCE

GENEVE (AFP) — Au septième jour de la Conférence sur la sécurité et la coopération européenne à Genève, l'atmosphère est à la morosité. Les travaux de la "deuxième phase" sont momentanément bloqués par une querelle de procédure.

Toute la journée d'hier, les délégués des 35 pays ont essayé, sans résultat, de se mettre d'accord sur une "méthode de travail" qui serait applicable dans tous les organes de la conférence (commissions, sous-commission, groupes de travail). Or, pour l'instant, les conceptions de l'Est et de l'Ouest sur la manière d'aborder ces travaux sont très différentes.

Les Soviétiques, notamment, ont hâte de voir la conférence démarrer vite et de passer immédiatement à la rédaction des textes. Les Occidentaux, en particulier les "irréductibles" comme les Hollandais ou les Italiens, craignent que par ce biais, les pays socialistes ne tentent de "noyer le poisson", c'est-à-dire d'escamoter les questions qui les gênent, notamment les problèmes "humanitaires". Ils refusent par conséquent de passer à la rédaction des textes sans une large discussion préalable de tous les problèmes et de chacun des points.

Ainsi, sous le couvert de la procédure, apparaît la divergence quant au fond. Certaines délégations évoquent volontiers le "manque de confiance" entre l'Est et l'Ouest, qui semble peser actuellement sur les travaux de la conférence.

Mais les négociateurs de Dipoli (Finlande), qui ont réussi à surmonter toutes les difficultés de la "phase préparatoire", ne perdent pas courage. Un obstacle de plus, disent-ils, qu'on finira par franchir, aujourd'hui peut-être, ou plus tard. Car un fait est certain, tout le monde veut continuer.

La foule en liesse a envahi spontanément les rues dès que les résultats indiquant la victoire du général Peron ont été connus. Plusieurs groupes se sont formés et ont convergé vers le centre de Buenos Aires.

L'euphorie qui prévaut dans les groupes "justicialistes" a fait pour l'instant oublier les divergences entre les diverses fractions du mouvement et tous ont fêté, main dans la main, la troisième élection du général Peron.

Pendant ce temps, le général était dans la résidence présidentielle d'Olivos, à 25 km au nord de Buenos Aires, en compagnie de son épouse et vice-présidente, Isabel Martinez, ainsi que du président de la république par intérim, M. Raul Lastiri, et de quelques proches. Devant la résidence, plusieurs milliers de péronistes se sont rassemblés, bien que le général Peron ait manifesté l'intention d'échapper aux exubérantes manifestations de ses partisans.

Des "collaborateurs" suédois de la CIA?

STOCKHOLM (AFP) — Les services de renseignement suédois auraient communiqué à la CIA des informations militaires et économiques sur le Nord-Vietnam, affirme la revue gauchiste suédoise "Fib-Kulturfront", qui dénonce cette "violation des principes de neutralité de la Suède".

L'article de cette revue, qui était reproduit largement hier par deux journaux du soir de Stockholm, accuse également le parti social-démocrate (gouvernemental) de collaborer aux activités des services d'espionnage suédois.

Selon la revue, le colonel Carol Bennedich qui dirigeait la section "R-5" du Bureau d'informations suédois, était chargé de recueillir des informations de nature politique, économique et militaire en Chine, en Corée et au Nord-Vietnam. Il aurait établi des rapports, communiqués ensuite aux services de renseignements suédois ainsi qu'à ceux de la CIA.

Le colonel Bennedich, est un ancien membre de la commission internationale de contrôle en Corée.

LOUEZ un ORGUE pour une chanson

Profitez de notre PLAN FAMILIAL de location pré-achat pendant 4 semaines (4 leçons incluses)

Venez ou téléphonez: **849-6201** chez **Ed Archambault INC.**

500-est, Ste-Catherine, angle Berri

Voici le scotch qui prend les devants au Québec! St-Léger.

ST-LEGER Léger, clair et sec, c'est le scotch de qualité au goût des Québécois.

LEGER LIGHT SCOTCH WHISKY

HILL THOMSON & CO. LTD. EDINBURGH SCOTLAND

25 OZ FL. 1.125 L. 40% ALC/VOL. FOUNDED 1783

DISTILLE ET EMBOUTILLÉ EN ECOSSE

Représenté par Les Importations Durand Ltée, une division de LA DISTILLERIE MEAGHER LIMITÉE

CAMELOTS

ST-BRUNO
BELOEIL
ST-HILAIRE
ST-HYACINTHE

Revenus intéressants

Composez: St-Hyacinthe 774-8221 ou Montréal 844-3361

AMATEURS DE HOMARD

VOILÀ POUR VOUS!

Tous les mercredis soirs À LA CAVE LORRAINE

de 18:00 hres à 21:30 hres

Deux homards vivants (1 1/2 lb chacun) servis grillés ou bouillis, chaud ou froid, avec beurre fondu, la fameuse salade-maison et frites.

PRIX: \$9⁹⁵ plus taxe et service

RESERVATIONS: 866-9741

chez **Desjardins**

1175 rue MACKAY, Montréal

Stationnement gratuit avec gardien à la porte

Une visite de travail de Kossyguine à Belgrade

BELGRADE (AFP) — Le président du conseil de l'URSS, M. Alexei Kossyguine, est arrivé à Belgrade pour une visite officielle d'une semaine à l'invitation de son collègue yougoslave, M. Dzemal Bijedic. Il a été accueilli par ce dernier à l'aéroport de Belgrade.

M. Alexei Kossyguine est accompagné d'une importante délégation gouvernementale dont la composition illustre le caractère de "visite de travail" que les deux parties entendent conférer à ce séjour "officiel et amical".

Pour ses entretiens avec

M. Dzemal Bijedic, le président du conseil des ministres soviétique sera assisté notamment de M.M.N. Riodonov, vice-ministre des Affaires étrangères, M. Inozemtsev, vice-président du plan d'Etat et d'un vice-président du comité d'Etat pour les relations avec l'étranger et de deux de ses adjoints.

M. Kossyguine, qui n'a pas prononcé de discours à son arrivée, devait être l'hôte à déjeuner de M. Bijedic avant de commencer les entretiens officiels avec celui-ci en fin d'après-midi.

ÉTUDIANTS! ENSEIGNANTS!

LE DEVOIR une source de documentation indispensable

ABONNEMENT SCOLAIRE	DURÉE	CANADA	ÉTATS-UNIS
	7 MOIS	\$22.00	\$24.00
	8 MOIS	\$24.00	\$27.50
	9 MOIS	\$27.00	\$31.00
	10 MOIS	\$30.00	\$34.50

MODE DE PAIEMENT chèque ou mandat de poste payable à l'ordre de LE DEVOIR

S.V.P. Remplir ce coupon et nous le faire parvenir à: LE DEVOIR, C.P. 6033, Montréal 101, (Québec).

Ci-inclus, \$ pour un abonnement scolaire de mois à compter du

NOM

ADRESSE

Richardson "retenu" par une affaire nationale: le cas Agnew?

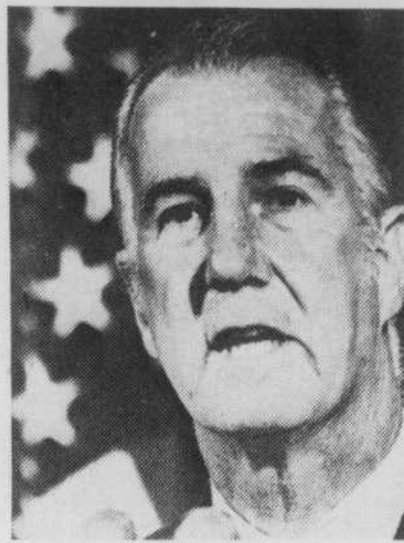
WASHINGTON (AFP) — La Maison-Blanche a assuré hier qu'elle n'a mis au point aucun "plan d'urgence" pour le remplacement du vice-président Spiro Agnew, mais une intense activité continue de régner, notamment dans les milieux judiciaires, autour du cas du second personnage de l'Etat.

Les spéculations sur l'éventualité d'une démission imminente de M. Agnew, que le président Richard Nixon chercherait à obtenir pour "replâtrer" son administration déjà ébranlée par le Watergate, sont reparties de plus belle hier quand on a appris que le ministre de la Justice, M. Elliot Richardson, a annulé en dernière minute un discours qu'il devait prononcer devant l'Association internationale des commissaires de police, au Texas.

M. Richardson explique qu'il est retenu par "une affaire nationale des plus urgentes". Il ne donne pas plus de précision, mais il est probable que le responsable de la justice américaine consacre en ce moment toute son attention à l'affaire Agnew.

Les avocats de M. Agnew, dont le nom a été mêlé à une affaire de trafic de pots-de-vin avec des entrepreneurs du Maryland à l'époque où il était gouverneur de cet Etat, cherchaient, selon des informations parues dans la presse américaine, à obtenir que l'enquête concernant le vice-président soit interrompue. Le vice-président, a-t-on affirmé dimanche dans son entourage, est décidé à résister aux pressions exercées pour obtenir sa démission et il est "prêt à défendre ses droits constitutionnels".

C'est au ministre de la Justice qu'appartient la décision finale en ce qui con-



Le vice-président Agnew (Téléphoto AP)

cerne une éventuelle comparution de M. Agnew devant une chambre de mise en accusation.

Tandis que le vice-président affiche son désir de poursuivre ses activités normales, et doit effectuer cette semaine un voyage en Californie où il doit s'adresser à une réunion de la fédération des femmes républicaines, la Maison-Blanche continue d'observer obstinément son mutisme sur l'affaire Agnew, refusant de répondre à la question, qui lui était posée hier pour la troisième fois, "le président souhaite-t-il la démission du vice-président?"

M. Gerald Warren, porte-parole du président Nixon, a démenti que le chef de l'exécutif ait eu une réunion "secrète" avec le sénateur républicain Howard Baker, pour lui proposer la succession de M. Agnew à la vice-présidence. M. Baker, grâce à sa participation à la commission d'enquête sur le Watergate, a acquis un prestige suffisant pour en faire un candidat possible à une responsabilité politique nationale.

M. Warren est cependant sorti de son mutisme pour assurer que M. Nixon n'avait consulté personne pour succéder à M. Agnew, et qu'il n'existe pas de "plan" à la Maison-Blanche pour remplacer, le cas échéant, le vice-président.

Kissinger assure l'ONU que l'objectif américain n'est pas à la domination mais à la coopération

NATIONS UNIES (AP, Reuter et AFP) — M. Henry Kissinger, dans son premier discours en qualité de secrétaire d'Etat, a donné l'assurance au monde que les Etats-Unis ne chercheront pas, en accord avec l'Union soviétique ou toute autre nation, à dominer le monde.

C'est ainsi que l'Amérique n'épargnera aucun effort, a dit M. Kissinger, "pour contribuer à faire passer le monde de la détente à la coopération et de la coexistence à la communauté".

Intervenant devant l'organisation des Nations unies, M. Kissinger a parlé de la politique étrangère des Etats-Unis en termes généraux sans faire de propositions nouvelles sinon pour insister sur l'importance des problèmes de la qualité de la vie et de l'alimentation mondiale.

Nous recherchons une paix dont la stabilité repose non seulement sur l'équilibre des forces mais sur des aspirations partagées" a-t-il dit. "Nous sommes convaincus qu'une structure qui ignore les valeurs humaines s'avèrera froide, vide et décevante pour la plupart de l'humanité".

M. Kissinger a suggéré l'organisation par les Nations unies, l'an prochain, d'une conférence mondiale chargée d'étudier les moyens d'assurer au monde des réserves en vivres. Cette conférence, a précisé le nouveau secrétaire d'Etat américain, aurait également pour but de coordonner les efforts de toutes les nations afin de faire face à la faim et à la malnutrition résultant des désastres naturels.

Il a invité l'assemblée à chercher de nouvelles solutions au problème du développement car la communauté mondiale, a-t-il dit, ne peut demeurer divisée entre "les riches en permanence et les pauvres en permanence".

Soulignant qu'il appartient à l'assemblée de se pencher d'urgence sur la "menace grandissante" qui pèse sur l'approvisionnement du monde en vivres, M. Kissinger a déclaré que son pays était prêt à s'associer à cet effort, sans conditions préalables, dans un esprit de conciliation et de coopération.

Les Etats-Unis, a poursuivi le secrétaire d'Etat, sont ainsi prêts à examiner avec sérieux la proposition formulée par le président du Mexique, M. Luis Echeverría, en faveur d'une charte des droits et des devoirs économiques des Etats.

M. Kissinger, qui s'était auparavant entretenu avec M. Kurt Waldheim, secrétaire général des Nations unies, a également souligné que son pays était prêt à donner au Conseil de sécurité "un rôle plus central dans la conduite des opérations du maintien de la paix".

Le moment est venu, a-t-il dit, de s'entendre sur de grandes lignes pour permettre aux Nations unies d'agir rapidement avec assurance et efficacité lors des crises qui surgissent.

Au premier jour du débat de politique générale de l'assemblée, le secrétaire d'Etat américain s'est également prononcé en faveur de l'admission aux Nations unies des deux Corées "sans préjudice d'une évolution future vers l'unification". Il s'est aussi déclaré favorable à l'attribution au Japon d'un siège permanent au conseil de sécurité.

M. Kissinger a par ailleurs énuméré

les principales directions dans lesquelles il va diriger la diplomatie américaine pour parachever la détente internationale.

"Nous allons continuer, dans l'esprit du communiqué de Changhaï, à rechercher de nouvelles relations avec la République populaire de Chine.

"Nous travaillerons à promouvoir des tendances positives ailleurs en Asie. La paix incertaine en Indochine doit être renforcée; la communauté internationale ne peut pas permettre un retour à la guerre dans cette région.

"Nous allons continuer à poursuivre vigoureusement l'édification de relations constructives avec l'Union soviétique.

"Nous nous efforcerons de provoquer la conciliation en Europe. Dans les négociations qui vont commencer le mois

prochain nous rechercherons une réduction des forces militaires qui se font depuis si longtemps à travers ce continent divisé.

"Nous allons donner une nouvelle vigueur à notre politique d'association dans l'hémisphère occidental.

"Nous tiendrons notre engagement à promouvoir l'auto-détermination, le développement économique, et la dignité humaine à travers le continent africain.

"Nous allons poursuivre les négociations sur la limitation des armements stratégiques. Nous les considérons cruciales pour la sécurité et la stabilité à cette époque.

"Nous rechercherons des solutions au problème mondial des armements conventionnels qui épuisent nos ressources et alimentent le feu des conflits locaux".

De même, le secrétaire d'Etat a déclaré que les Etats-Unis étaient toujours prêts à exercer leur influence pour faciliter le règlement négocié du conflit israélo-arabe.

Toutefois, M. Kissinger n'a évoqué que très brièvement le problème du Moyen-Orient pour dire que les Etats-Unis en tant que membre permanent du Conseil de sécurité, avaient une obligation spéciale à contribuer à la recherche d'une solution juste.

M. Kissinger, qui s'est modestement présenté comme "le plus jeune ministre des Affaires étrangères du monde" puisqu'il n'a officiellement pris ses fonctions que samedi dernier, a été chaleureusement applaudi par les délégués des 135 pays membres de l'Organisation des Nations unies lorsqu'il est monté à la tribune.

Il n'y a pas de plan-Dayan à soumettre aux Egyptiens par Kissinger interposé

JERUSALEM (par l'AFP) — Le général Moshe Dayan, ministre israélien de la Défense, n'a fait aucun plan de partage du Sinaï entre Israël et l'Egypte et n'a pas l'intention de faire une telle proposition en vue d'une nouvelle initiative américaine pour un règlement politique au Moyen-Orient, indique-t-on de source bien informée à Jérusalem.

Cette mise au point intervient à la suite d'un article paru dans le Sunday Times qui affirmait, selon des sources proches du général Dayan, que celui-ci

avait un tel plan qui devrait être proposé à l'Egypte au mois de décembre prochain par le chef de la diplomatie américaine, M. Henry Kissinger.

De source bien informée, on indique que si le général Dayan accueille favorablement toute initiative en vue de négociations cela ne signifie pas que le moment soit venu pour Israël d'émettre des propositions concernant le partage du Sinaï, ou toute autre suggestion portant sur un remaniement de frontières. Le ministre de la Défense, préci-

se-t-on de même source, n'exclut pas la possibilité de nouvelles tentatives sous le patronage américain et à l'initiative de M. Kissinger.

On rappelle à Jérusalem que, bien avant le Sunday Times, on avait fait état de ces informations et souligné que le général Dayan, anticipant une initiative américaine, serait favorable à un retrait israélien du Sinaï, bien plus important que celui autorisant la réouverture du canal de Suez. La presse israélienne ajoutait que le général Dayan serait prêt à reconnaître la souveraineté légale égyptienne sur les territoires qu'Israël continuerait à contrôler dans le Sinaï. Par ailleurs, le président du Congrès juif mondial, le Dr. Nahum Goldmann, qui est arrivé en Israël venant de Suisse, a exprimé la certitude qu'un règlement israélo-arabe était proche et ne tarderait pas plus qu'un ou deux ans. Selon le Dr. Goldmann, les Etats-Unis n'attendaient que le résultat des élections en Israël pour déclencher une nouvelle initiative diplomatique visant au règlement du conflit.

Selon le Dr. Goldmann, il ne faudrait pas être surpris si la Syrie se joint aux pays arabes désireux d'un règlement. Il y a six mois, a-t-il dit, que Damas a laissé entendre qu'il serait prêt à souscrire aux résolutions du Conseil de sécurité, notamment la résolution 242. En fait, a dit le vieil homme d'Etat juif, les seuls pays dont l'hospitalité à un règlement pacifique reste inébranlable, sont la Libye et l'Algérie.

Menace des Khmers rouges sur la ville de Battambang?

PHNOM PENH (par l'AFP) — Une certaine inquiétude se manifeste depuis quelques jours à Battambang, deuxième ville du Cambodge, à trois cent cinquante kilomètres au nord-ouest de Phnom Penh, où l'on craint que les forces adverses ne mettent à profit la fête des morts khmère pour lancer une attaque contre la ville.

Selon des informations parvenues à Phnom Penh, des tracts ont été récemment distribués dans la ville, avertissant la population de l'éventualité d'une telle attaque.

En outre, depuis le milieu de la semaine dernière, des petites unités se sont manifestées autour de la ville, où plusieurs villages et hameaux ont été

attaqués et incendiés, tandis que la route reliant la capitale de l'ouest du Cambodge à la Thaïlande était aussi brièvement coupée.

Depuis plusieurs semaines déjà, une action d'éclat des forces adverses avait été envisagée à l'occasion de la fête des morts, une des fêtes célébrées avec le plus de ferveur au Cambodge.

De même, les forces gouvernementales khmères ont poursuivi au cours des dernières vingt-quatre heures leur importante opération de renforcement de la ceinture de défense ouest de Phnom Penh.

Enfin à Kompong Cham les soldats khmers ont repris le temple de Beng Kom et s'approchent maintenant de Wat Angkor.

Heath remanierait son cabinet en vue d'y introduire Whitelaw

LONDRES (AFP) — La tenue au cours du week-end, de deux réunions ministérielles aux Chequers, la résidence de campagne du premier ministre, a relancé hier à Londres les rumeurs faisant état d'un prochain remaniement du gouvernement de M. Edward Heath.

Ces rumeurs, alimentées par l'approche du congrès annuel du Parti conservateur, les difficultés sociales du gouvernement et la stagnation de sa popularité sont, bien que parfois contradictoires, toutes centrées autour de la personne de M. William Whitelaw.

On s'accorde généralement à considérer que le secrétaire d'Etat pour l'Irlande du Nord quittera prochainement Belfast pour un poste de très haute responsabilité à Londres. Certains observateurs pensent que M. Heath entend

faire de lui le numéro deux du gouvernement, plus spécialement chargé de l'application de la phase trois du plan anti-inflation dont le succès ou l'échec sera sans doute déterminant pour l'issue des prochaines élections générales.

D'autres suggèrent que M. Whitelaw pourrait devenir président du Parti conservateur, à la place de lord Carrington, et à ce poste chargé de préparer les élections en donnant notamment une image de marque plus favorable du parti.

Son remplacement serait assuré soit par M. Francis Pym, responsable de la discipline du Parti conservateur, soit par M. Jim Prior, chef de la majorité aux Communes ou M. Geoffrey Rippon, ministre de l'Environnement, l'ex "Mister Europ".

46% d'abstention aux cantonales françaises

PARIS (par l'AFP) — Avec une abstention record de quelque 46% les Français ont nettement boudé le premier tour des élections cantonales, et on s'interroge sur les raisons profondes de ce manque d'intérêt.

Alors que certains croient déceler une certaine lassitude due au nombre trop important de consultations électorales, d'autres estiment qu'aucun choix de société n'étant réellement proposé, les électeurs ne se sont pas sentis concernés. Contrairement à ce que l'on pouvait croire, la "réforme régionale", qui était finalement au centre du débat, n'a guère passionné.

Les résultats de ce premier tour ont bien entendu été commentés par la plupart des états-majors politiques. Alors que M. Alain Peyrefitte, secrétaire général de l'UDR, affirme que, selon ses calculs, sa formation enregistre un score favorable, et que "la nation" — organe de l'UDR — estime que "les Français n'ont pas répondu à l'appel des socialo-

communistes qui voulaient remettre en cause par le biais d'un scrutin administratif les résultats des élections législatives", la gauche unie se félicite de ses succès, particulièrement notables pour les socialistes. Pour M. Claude Estier, secrétaire du Parti socialiste, l'ensemble des formations de gauche enregistre "de forts bons résultats (22%) et le Parti socialiste en particulier une progression souvent importante par rapport aux dernières élections législatives".

Quant à M. Georges Marchais, il voit dans les résultats de ce premier tour une confirmation de "l'élargissement des positions du parti communiste".

La poussée favorable au Parti socialiste s'est produite en partie au détriment des communistes (19%) mais elle a peu entamé les positions traditionnelles des candidats conservateurs ou de ceux de la majorité réunissant les gaullistes et leurs alliés républicains indépendants.

Malgré leur volonté de dépolitiser le scrutin, les partis de la majorité devraient en effet conserver pour l'essentiel leurs positions au second tour du scrutin qui se déroulera le dimanche 30 septembre et qui portera sur près de 1.000 sièges. Selon les pronostics des milieux politiques et du ministère de l'Intérieur, ce second tour devrait accuser le phénomène de bipolarisation qui mettra surtout aux prises d'un côté les candidats modérés ou représentant les formations de la majorité, de l'autre les candidats se réclamant de l'Union de la gauche.

Les résultats définitifs des élections cantonales devraient toutefois fournir des indications intéressantes sur l'évolution politique française moins d'un an après les élections législatives qui ont vu la coalition majoritaire battre de justesse, en nombre de suffrages recueillis, les candidats de l'Union de la gauche.

Il est de plus vraisemblable que le président de la République Georges Pompidou sera amené à tirer les enseignements de ce scrutin lors de sa prochaine conférence de presse, le jeudi 27 septembre.

Complot de gauche étouffé à La Paz?

LA PAZ (AFP) — Une conjuration d'extrême-gauche à laquelle auraient participé une douzaine d'organisations politiques a été étouffée dans l'oeuf par les services de sécurité de l'Etat, a annoncé le ministre bolivien de l'Intérieur, M. Walter Castro.

Selon le ministre, le complot d'inspiration pro-communiste devait éclater dans la capitale la semaine prochaine. Il aurait alors reçu le soutien d'organisations de guérilla urbaine ainsi que de mouvements syndicaux. Le ministre a ajouté que le complot était téléguidé depuis Cuba, le Chili et l'Argentine. Comme preuve de l'imminence du complot, M. Castro a présenté à la presse un stock d'armes saisies d'origine cubaine qui auraient été introduites clandestinement en Bolivie à bord de trois avions pilotés par un Américain et deux Paraguayens. Une centaine de personnes ont été arrêtées à la suite de la découverte du complot.

Israël augmentera sa production d'avions

TEL AVIV (AFP) — Le rythme de la production israélienne d'avions va être augmenté, a annoncé hier le porte-parole des industries aéronautiques d'Israël.

A partir de 1974, deux avions Arava et deux avions Westwind seront produits chaque mois. Le porte-parole a indiqué par ailleurs que les industries aéronautiques vont essayer d'augmenter leurs exportations à destination des Etats-Unis et de l'Europe occidentale.

Les "bleus" de l'impôt...

... prendront une teinte plus gaie, si vous diminuez vos impôts et préparez vos "vieux jours" à l'aide d'un plan enregistré d'épargne-retraite. Vous pouvez toujours en parler avec l'agent de la Manufacturiers. C'est un ami... qui s'y connaît!



ANDRÉ MAILLOUX
Edifice C.I.L.
Suite 1658
630 ouest, boul. Dorchester
Montréal 101
875-5540

ManuVie

La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturiers

Certaines choses ont changé — depuis que cette photo a été prise rue Peel.



D'autres, pas — durant les 50 dernières années notre personnel et nos agents au Canada, par leur serviabilité et au moyen d'une gamme d'assurances, se sont toujours efforcés d'obtenir leur part du marché canadien.

SUCCURSALES
635, boulevard Dorchester, ouest 101, Place Charles Lemoyne, Longueuil
801, rue Sherbrooke, est 5450, Chemin Côte des Neiges
110, boulevard Crémazie, ouest 3300, boulevard Cavendish
1118, rue Sainte-Catherine, ouest 1080, Côte de Beaver Hall
1303, avenue Greene 800, boulevard Dorchester, ouest 1973 MARQUE NOS 50 ANS AU CANADA
et 625 Boulevard Dorchester, ouest et nos 125 ans dans les assurances
(Ouvert le 1er octobre, 1973, Incendie et Accident)

La Prudentielle Compagnie d'Assurance Limitée

Siège social canadien — 635, boul. Dorchester ouest, Montréal

VIE • HABITATION • AUTOMOBILE • AFFAIRES • ASSURANCES COLLECTIVES ET RÉGIMES DE RENTE

CITROËN SM
Le confort exceptionnel d'une limousine allié à la performance d'une GT

CITROËN SM
Service par mécaniciens diplômés d'usine

EUGÈNE CARRIÉ
AUTOMOBILE LTÉE
2107 ouest, Ste-Catherine — 937-3991
2 rues à l'est du Forum - Stationnement gratuit
3485, Blvd Rosemont coin Iberville 376-6080

Baron Otard V.S.O.P. Fine Champagne

L'Aristocrate du Château de Cognac

Vendu partout au Canada par Les Distilleries Schenley du Canada, Ltée

■ affaires sociales

par Solange Chalvin

Des unités de médecine familiale à l'hôpital

Il y aura d'ici quelques mois, dans un certain nombre d'hôpitaux québécois, des unités de médecine familiale. Ces unités ne recevront pas un malade isolément, mais demanderont aux autres membres de la famille de venir en consultation.

Le but de ces unités est de soigner en même temps toute la famille et de décongestionner les bureaux des spécialistes. Selon le Dr Nicholas Steinmetz, directeur de l'unité de médecine familiale du Montreal Children's, le meilleur moyen de rencontrer une mère de famille qui a besoin de soins est souvent de lui demander de venir faire examiner ses enfants.

Dans ces unités, on tiendra compte non seulement des symptômes présentés par le malade, mais aussi du contexte social ou familial qui peut avoir causé sa maladie. Les médecins, infirmières et travailleurs sociaux seront présents ou pourront être appelés au téléphone, de jour comme de nuit, les dimanches comme en semaine. Un système très rigide de rendez-vous évitera les longues attentes si fréquentes dans les cliniques externes et permettra de voir le médecin plus vite qu'en pratique privée.

Le gouvernement du Québec financera à Montréal la création de telles unités de

médecine familiale dans cinq hôpitaux anglophones affiliés à l'université McGill: le Montreal Children's, le Montreal General, le Jewish General, le Queen Elizabeth et le St. Mary's. A Québec, sept hôpitaux affiliés à l'université Laval bénéficieront de la création de telles unités: ce sont l'hôpital Laval, l'hôpital du Saint-Sacrement, le Centre hospitalier de l'université Laval, l'Hôtel-Dieu de Québec, l'hôpital St-François d'Assise et l'hôpital de l'Enfant-Jésus.

En plus d'offrir au public de meilleurs services globaux de médecine, au niveau de la famille, ces unités permettront la formation de médecins de familles et d'infirmières préparées à évaluer la gravité de l'état physique ou mental d'un malade.

On peut se demander pourquoi les hôpitaux francophones de la région de Montréal ne participent pas à l'établissement de ces unités. A ce sujet, on nous a répondu au ministère des Affaires sociales que ces unités étaient nées de la volonté des universités d'établir et de former des médecins de famille. Or, dans ce domaine, ce sont les universités McGill et Laval qui ont mis sur pied, les premières, leurs départements de médecine sociale et préventive.

Une enquête de \$11,385

Un document fort intéressant de plus d'une centaine de pages a été publié par un groupe d'étudiants qui ont travaillé l'été dernier à un projet Perspective-Jeunesse, intitulé "Les clochards de Montréal".

LE DEVOIR a fait état de la recherche et du travail de ces étudiants au cours de l'été. Aujourd'hui, les neufs étudiants de niveau universitaire qui ont réalisé ce travail publient un document réclamant:

a) la création de maisons de transition pour les clochards — comme cela se pratique en Suède;

b) l'abolition de la discrimination légale dont les clochards sont victimes parce qu'ils n'ont pas d'adresse légale;

c) l'abolition de la discrimination administrative parce qu'ils sont souvent incapables de se conformer aux normes et critères établis par les agences sociales, services de placement ou services de bien-être.

Les recommandations sont d'autant plus pertinentes qu'elles s'appuient sur les conditions de vie réelles des clochards, conditions de vie scrutées à la loupe par les étudiants.

Réserves sur la nouvelle politique d'aide sociale

Le nouveau programme d'aide sociale annoncé par le ministre des Affaires sociales, M. Claude Castonguay, a réjoui la majorité des organismes sociaux que nous avons pu rejoindre. Tous cependant refusent de se prononcer tant que les tableaux définitifs établissant les taux, selon les besoins et le nombre d'enfants dans les familles, n'auront pas été rendus publics.

Un mouvement, le Greater Montreal Anti-Poverty, dont le porte-parole est Mme Helen Bastien, soutient que la nouvelle politique sociale est plus généreuse pour les familles à revenus moyens que pour les familles "sur le bien-être social". Selon Mme Bastien, à l'heure actuelle, une mère de famille seule ayant quatre enfants à charge reçoit \$308

par mois d'allocations sociales; si l'on ajoutait à cette somme les nouvelles allocations familiales, cette famille devrait recevoir \$415. Or, étant donné que le niveau de l'aide sociale se calcule maintenant sur le salaire minimum, cette famille ne touchera en fait que \$374, soit tout de même \$66 de plus qu'auparavant. Comparativement, explique Mme Bastien, cette famille sera moins avantagée que la famille à revenus moyens qui touchera la totalité des nouvelles allocations familiales.

D'ici quelques jours, d'autres organismes se prononceront sur les vertus et les vices de la nouvelle réforme d'aide sociale. Notons qu'il y a 180.000 personnes inscrites présentement au Québec sur les listes d'aide sociale, dont le tiers vivent à Montréal.

Carrefour déménage et étend ses services

Carrefour international déménage et change légèrement d'option. De plus, il a besoin d'argent.

Jusqu'à maintenant, Carrefour était avant tout une maison d'accueil pour étudiants étrangers, une maison ouverte cinq jours par semaine de 16h à minuit. Il devient, dans son nouveau local, situé au 5069, rue Saint-Denis, un centre d'information internationale utile aussi bien aux Québécois qu'aux étrangers.

On trouvera désormais à Carrefour un service de documentation et un matériel au-

dio-visuel sur les problèmes de l'heure, un personnel prêt à organiser des colloques et soirées d'information sur la politique étrangère ainsi qu'un matériel de base pour l'organisation de cours d'éducation internationale dans les écoles secondaires et les cégeps. Le Centre sera ouvert de 13h à 17h.

Pour fonctionner, Carrefour international a besoin d'argent puisqu'il se finance surtout par les dons du public. Les chèques doivent être adressés à l'adresse suivante: Association Carrefour Inc, 5069 rue St-Denis, Montréal 176.

Les médecins de demain

Les 2.200 médecins résidents et internes du Québec se réuniront en week-end à Montréal pour réfléchir sur la médecine actuelle et future. Au programme: les aspects financiers de la médecine au Québec, les aspects académiques et les aspects socio-politiques.

La Fédération demande à ses membres de dire au public quel genre de médecine ont l'intention de pratiquer les futurs médecins d'ici deux ou trois ans. Un rendez-vous important pour tous ceux qui s'interrogent sur la réfor-

me et la qualité de la médecine ainsi que son accessibilité.

Le ministre des Affaires sociales, M. Claude Castonguay, participera à ce congrès ainsi que MM. Thomas Boudreau, économiste à la Faculté de médecine de l'université de Sherbrooke et M. Pierre Bois, doyen de la Faculté de médecine de l'université de Montréal. Les assises auront lieu, les 28 et 29 septembre à l'hôtel Sheraton-Mont-Royal de Montréal.

L'Ontario ajoutera des garanties pour le consommateur dans les contrats de vente

TORONTO (CP) — Le gouvernement ontarien du premier ministre William Davis se propose d'introduire dans les contrats de vente de nouvelles garanties visant à la protection du consommateur.

Au cours d'une conférence de presse hier, à Toronto, le ministre de la Consommation et des Relations commerciales, M. John Clement, a révélé les lignes de force d'un document de travail dont l'essentiel a déjà fait l'objet d'une acceptation de principe par le gouvernement.

La principale recommandation du document de 29 pa-

ges prévoit que les transactions entre le vendeur et le consommateur doivent être garanties par des mesures inscrites au préalable dans la loi et renforcées par les tribunaux.

Et par delà les mesures visant la protection du consommateur, le document de travail du gouvernement Davis suggère que les marchands au détail, aussi bien que les manufacturiers, auront le loisir d'ajouter aux garanties fondamentales inscrites dans la loi.

Selon le ministre John Clement, le document de travail constitue le projet le plus

avant-gardiste dévoilé par un gouvernement provincial. Soulignons néanmoins, que la loi québécoise visant la protection du consommateur (bill 41) date déjà depuis 1971 et comporte des garanties nettement plus importantes.

Le gouvernement Davis, a souligné encore le ministre, est soucieux de réaliser cette importante réforme au chapitre de la protection du consommateur. Il prévoit cependant que plusieurs mois s'écouleront avant la présentation du projet de loi à l'Assemblée législative de l'Ontario. Il s'agit, a-t-il expliqué, de permettre à toutes les parties intéressées, autant les représentants de l'industrie que de la population, de faire valoir leurs objections et suggestions.

Dans sa préoccupation fondamentale, le projet gouvernemental rejoint les objectifs de la réforme du droit entre-

pris en début d'année par un comité parlementaire spécial. Le ministre de la Consommation et des Relations commerciales a indiqué que l'on cherche, dans les deux cas, à établir le principe que ce n'est pas le consommateur qui doit encourir les risques et pertes inhérents à l'achat d'un mauvais produit.

Dans l'élaboration du document de travail, les spécialistes du gouvernement Davis ont noté que les garanties visant à la protection du consommateur étaient jusque-là inefficaces à cause de l'usage outrancier de termes juridiques qui ne faisaient que confondre les obligations de l'industrie et les droits des consommateurs.

Aussi, le projet de loi que le gouvernement prévoit adopter avant la fin 1974 sera dans sa formulation plus claire et accessible aux consommateurs.

Le consommateur peut exiger un contrat conforme à la loi

QUEBEC (Le Devoir) — L'Office de la protection du consommateur rappelle que les contrats qui ne sont pas conformes aux prescriptions de la loi peuvent être frappés de nullité. Dans un tel cas, le consommateur peut demander plutôt, à son gré, la suppression du coût de crédit et la restitution de toute partie du coût de crédit déjà payée.

De plus, tout contrat de vente à tempérament qui déroge aux prescriptions de la loi devient une vente à terme qui transfère à l'acheteur la propriété de la chose vendue.

Le numéro d'aout du bulletin officiel de l'Office souligne ces dispositions de la Loi de la protection du consommateur dans des remarques qui expliquent l'ordre donné à la compagnie Allied Aluminum Products Co. Ltd., 2002, rue Manufacture, Pointe St-Charles, de respecter les exigences de la loi relatives aux contrats.

L'Office de la protection du consommateur note que, depuis le 1er août 1972, les marchands qui passent des contrats à domicile, ainsi que des contrats assortis d'un crédit, sont tenus d'utiliser des contrats conformes aux prescriptions de la Loi de la protection du consommateur.

Trois autres compagnies ont fait l'objet d'ordres du directeur et sont identifiées; ce sont:

Rooftec Inc. (6683, de Marcellus, Montréal), qui a reçu l'ordre de retirer de ses contrats la mention "Membre licencié de L.P.C." car, selon l'article 96 de la loi, nul ne peut se réclamer du permis délivré par l'Office comme preuve de sa compétence;

Frost Food Provisions Inc. (310 est, avenue Mont-Royal, Montréal) qui a dérogé, dans sa publicité, à l'article 75 de la loi interdisant la vente par référence;

Maison Mobile Bob Darveau Inc. (209, Route 2, St-Augustin, comté Portneuf) qui a reçu l'ordre de respecter l'article 66 concernant la publicité sur le coût de crédit.

La nouvelle livraison du bulletin officiel de l'Office, "Avant de signer, protégez-vous", apporte aussi beaucoup de précisions sur l'article 53 de la loi de la protection du consommateur, qui traite des contrats pouvant être annulés dans une période de cinq (5) jours après qu'ils ont été formés. Il s'agit des contrats conclus avec les vendeurs itinérants.

Le bulletin fait état des exemptions totales ou partielles prévues par le législateur.

Il faut voir ça !

VENTE

RÉNOVATION

25%

minimum

SUR TOUS NOS DISQUES

Du 27 sept. au 6 oct. inclus.

Ed Archambault INC.

500 est, Ste-Catherine, angle Berri

L'Inédite

Vous voulez être unique... inédite. Devenez une adepte de la mode-boutique chez Eaton.

De la boutique **Léo Chevalier**, votre nouvel ensemble de la saison. Tailles 6 à 16. Blazer double face en tricot double pure laine de ton chameau, noir, gris ou marine **95.00** jupe portefeuille assortie **60.00** chemisier imprimé de coloris assortis en voile pure laine **20.00** sac à main d'Italie **65.00**. Achat en personne seulement. EATON Centre-ville (boutique **Léo Chevalier**, troisième étage seulement).
Rayon
441




EATON

Un coup de maître?

Birks a des bagues pour les vainqueurs, des centaines de bagues aux montures classiques ou audacieusement modernes.

Nous espérons que le romantisme ne vous aveugle pas sur la qualité. C'est un domaine où nous excellons. Nous avons plusieurs classes de diamants afin que vous puissiez choisir la classe et le prix qui vous conviennent. Nous vous assurons solennellement que vous obtiendrez la meilleure qualité possible pour l'argent dont vous disposez.

Pour mettre la reine en échec, faites confiance à Birks.



Facilités de paiement

les Diamants Birks

ont l'éclat de l'amour

Smallwood laisse courir la rumeur de sa rentrée

SAINT-JEAN, T.-N. (d'après la CP) — On s'interroge à Terre-Neuve sur de récents propos de l'ex-premier ministre de la province, M. Joey Smallwood, qui a laissé entendre à plusieurs reprises qu'il entendait retourner à la politique provinciale.

Certains sont d'avis que M. Smallwood a lancé cette rumeur dans le seul but de stimuler la vente de son autobiographie, qui doit être lancée le 5 octobre.

Lui-même, dans des entrevues qu'il accorde périodiquement à des journaux de Terre-Neuve, déclare par exemple qu'il est encore incertain quant à son avenir politique. Tout dernièrement, il a affirmé qu'il retournerait à la politique active à une seule condi-

tion: celle d'être élu premier ministre.

Les spécialistes de la politique à Terre-Neuve ont remarqué avec intérêt que M. Smallwood avait renoué récemment les liens d'amitié qui l'unissaient à M. Greg Power, ex-ministre du temps de M. Smallwood et fervent politicien.

Ces deux hommes ne peuvent se rencontrer sans ébaucher des projets et ébaucher des stratégies électorales, font remarquer les Terre-Neuviens, fait-on remarquer.

M. Power a été l'un des plus fermes supports de M. Smallwood lorsque celui-ci livrait campagne pour l'entrée de Terre-Neuve dans la Confédération. Par la suite, il est devenu ministre dans un des

cabinets de M. Smallwood, puis une brouille les a séparés pendant de nombreuses années. Leur réconciliation est toute récente.

M. Smallwood a été premier ministre de sa province dès son entrée dans la Confédération, en 1949, jusqu'à sa défaite par le conservateur Frank Moores, à l'automne 1971.

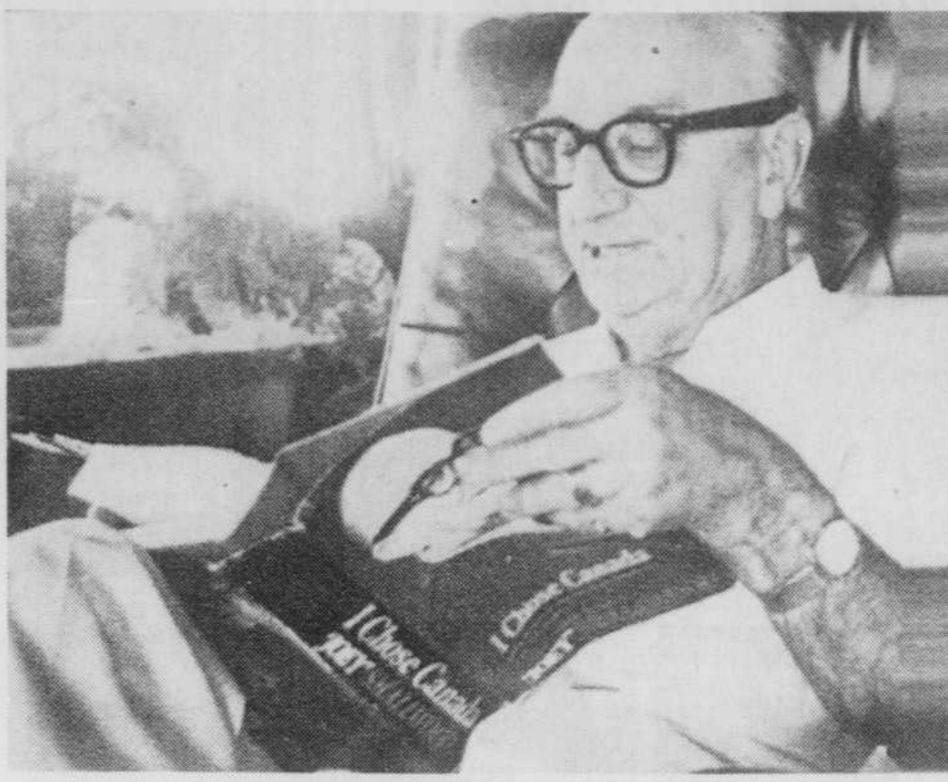
M. Moores, interrogé sur la possibilité d'un retour de M. Smallwood à la politique, ne croit pas que la rentrée de M. Smallwood en politique serait dans le meilleur intérêt de la province. C'est un excellent politicien, commente-t-il, et il a fait beaucoup pour Terre-Neuve, mais son style est démodé.

Le successeur de M. Smallwood au leadership libéral, M. Ed Roberts, reprendrait bien volontiers son ancien chef dans le giron libéral.

"C'est un véritable réservoir de connaissances politiques et sa contribution nous serait très utile", de dire M. Roberts, qui par contre ne fait rien pour influencer M. Smallwood dans sa décision.

Des députés libéraux chuchotent de leur côté que leur chef actuel, M. Roberts, est un peu trop mou et que M. Smallwood aurait tôt fait de le remplacer.

D'autres libéraux militants craignent pour leur part que le retour de M. Smallwood ne se traduise par une scission au sein du parti, ce que M. Smallwood nie.



L'ex-premier ministre de Terre-Neuve, M. Joseph Smallwood, songe à un retour à la politique terre-neuvienne, à l'âge de 72 ans. Dans une entrevue, il a précisé qu'il ne se voyait pas dans d'autre fonction que celle de premier ministre. En attendant de prendre une décision, il se prélassait en feuilletant un exemplaire de son autobiographie qui doit être lancée le 5 octobre. (Téléphoto CP)

Quant à M. Smallwood, il est si confiant de sa popularité qu'il prédit un balayage libéral si des élections étaient déclenchées dès aujourd'hui. A condition, évidemment, qu'il soit à la tête de son parti.

Mais le parti conservateur au pouvoir peut demeurer en poste jusqu'en 1977 et à cette date, M. Smallwood, qui est âgé de 72 ans, serait trop vieux, de son propre aveu, pour cette nouvelle aventure politique.

Les provendes: l'Ouest crie à la supercherie

SASKATOON (CP) — Le président du syndicat national des cultivateurs, M. Roy Atkinson, est d'avis que la politique fédérale sur les grains de provende énoncée la semaine dernière n'était rien d'autre qu'une supercherie et une escroquerie dont les cultivateurs de l'Ouest seraient les premières victimes.

M. Atkinson a précisé que les prix énoncés la semaine dernière par l'Office des produits agricoles n'étaient rien d'autre qu'un écran de fumée pour calmer les cultivateurs de l'Ouest et obscurcir la trahison de leurs intérêts en faveur des marchands de grains de provende.

provinces de l'Ouest pour expliquer la nouvelle politique aux cultivateurs.

Ces derniers, a déclaré M. Lang, cherchent à transformer cette affaire en question de politique, et ils risquent d'être les premiers perdants si on ne va pas leur expliquer exactement de quoi il s'agit.

M. Atkinson a accusé M. Lang d'employer des tactiques détournées et de faire des déclarations spéculatives pour vanter les mérites d'une commercialisation bien ordonnée alors qu'en fait la Commission canadienne du blé était en voie d'être émasculée et que les producteurs de grains de fourrage risquaient de perdre des millions.

Le ministre responsable de la Commission canadienne du blé, M. Otto Lang, a répondu à M. Atkinson et aux autres critiques de la nouvelle politique fédérale en annonçant qu'il entreprendrait une tournée de cinq jours dans les



PROFILE CLUB PROFIL

Club Profil Eaton

Défilé de mode "Été des Indiens"

Présentation des créations de couturiers canadiens.
Invité d'honneur:
JOHN WARDEN

Jeudi 27 septembre à 17h30 et 19h30
Salle à manger, 9e étage, Eaton Centre-ville.
Billet: 1.00
Billets en vente au kiosque des billets de métro, rez-de-chaussée, et au bureau de poste, 4e étage.

EATON

Elles sont belles et tout en or

Beauté et nouveauté... pour la femme d'aujourd'hui, celle pour qui le bonheur vaut son pesant d'or... d'or Birks 14 carats.

Voici trois nouvelles montres Birks avec mouvement suisse 17 rubis. Boîtiers et bracelets sont en or 14 carats. La conception moderne des bracelets est particulièrement belle et intéressante.

Achetez-lui une montre, une belle montre tout en or. Elles coûtent \$325, chacune.

BIRKS JOAILLIERS

Ottawa cherche un successeur à M. Michener

OTTAWA (CP) — Le gouverneur-général du Canada, M. Roland Michener, doit officiellement prendre sa retraite le 30 novembre 1973. Son mandat, qui aurait dû être de cinq ans, a été prolongé à deux reprises: d'un an en avril 1972 et de sept mois en avril dernier.

Maintenant, on parle des candidats à sa succession. Selon une liste établie par des spécialistes, il y en a peu. Cette liste comprend d'abord le nom de M. Léo Cadieux, ambassadeur en France, de M. Marcel Cadieux, ambassadeur aux États-Unis et celui de M. George Ignatieff, ex-ambassadeur du Canada aux Nations Unies.

On parle également de M. Lucien Lamoureux, président de la Chambre des Communes, et du lieutenant-général Jean-Victor Allard, ex-chef d'État-major des forces armées canadiennes.

Habituellement, c'est le premier ministre du Canada qui recommande le candidat gouverneur-général à la reine d'Angleterre. Il est possible aussi que le premier ministre soumette les noms de deux candidats à sa majesté, lui laissant le choix définitif.

Le nouveau gouverneur-général est assermenté dans ses fonctions par le juge en chef de la Cour suprême du Canada ou, en l'absence de ce dernier, par un juge aîné.

Chrysler menace de licencier 8.000 employés britanniques

LONDRES (AFP) — Le conflit des usines Chrysler a pris lundi soir à Londres un tour dramatique. La direction, au cours d'une réunion avec les représentants syndicaux, a en effet annoncé qu'elle s'apprêtait à licencier 8.000 employés — le tiers de l'ensemble du personnel — à partir du 5 octobre prochain, si aucune solution n'était apportée aux problèmes actuels.

Cet avertissement a été qualifié de "chantage" par M. Frank Chapple, président du syndicat national auquel appartiennent les 156 électriciens ayant déclenché une grève à l'usine de Coventry pour réclamer une augmentation de salaires. L'ensemble des employés de Chrysler, y compris ceux de l'usine de Linwood en Écosse, avait, il y a trois semaines, cessé le travail à la suite du remplacement des électriciens en grève par du personnel intérimaire.

Selon certaines informations publiées dans la presse britannique, Chrysler s'apprête à abandonner la production des modèles propres à la Grande-Bretagne et à installer des chaînes de montage de modèles japonais Mitsubishi ou de modèles de Sinca-France.

J'épargne avant, je voyage après...



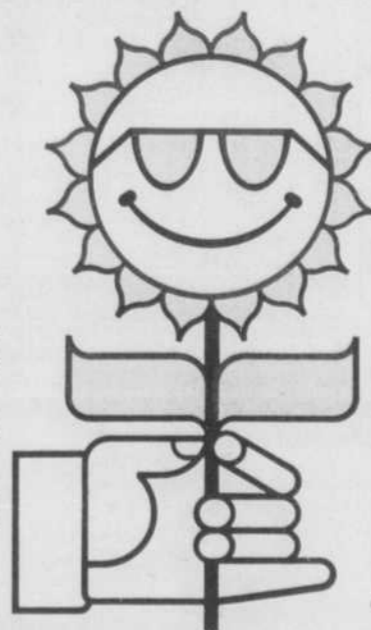
avec la nouvelle Caisse "bonnes vacances" de la BCN.

Savoir où je m'en vais en vacances, ça m'excite toujours. Savoir où je m'en vais dans mon budget de vacances, c'est une autre histoire.

Mais, avec la nouvelle Caisse "bonnes vacances" de la BCN, y a pas de soin, on sait où on s'en va!

Avec la nouvelle Caisse "bonnes vacances" de la BCN, c'est facile, facile de planifier. Je me fixe un objectif en argent et une date pour l'atteindre. J'économise tout au long de l'année. Puis quand j'ai atteint un de mes objectifs... zingo! Je récolte.

Et quelle récolte! Toutes mes économies, l'intérêt sur mon compte puis un beau boni enso-



leillé de 10% sur les intérêts obtenus. Puis quand je veux arrondir mon magot, un prêt "bonnes vacances", c'est l'idéal. Avec tout ça en main, on part.

Mais parle, parle, jase, jase... pour tout genre de vacances, par roulotte, par air, par tout autre moyen, printemps, été, automne, hiver, passez donc à l'une des 350 succursales de la BCN afin d'ouvrir votre Caisse "bonnes vacances".

Ou encore faites-le faire par votre ami l'agent de voyages ou un représentant d'Air Canada.

Vous verrez qu'il y aura plein de soleil dans votre budget. Bonnes vacances, là!

Banque Canadienne Nationale
La banque qui vous aide à mieux vous servir d'une banque.

Diane Dufresne L'"Opéra-Cirque" a trouvé son théâtre

par Gisèle Tremblay

C'est au Planétarium Dow hier midi, au cours d'une "vraie" conférence de presse, que Diane Dufresne a simultanément annoncé son départ (aujourd'hui) pour Paris où elle "fera" l'Olympia à compter du deux octobre, et présenté son nouveau micro-sillon "A part de d'ca j'me sens ben" (Barclay 80172) dont toute une face est consacrée à l'"Opéra-cirque" augmenté de moitié.

C'était une "vraie" conférence de presse, parce qu'il est rare, dans le monde du spectacle, qu'on consacre autant de temps et d'efforts à l'objet même de la réunion à laquelle on a convié la presse, en l'occurrence le disque.

Or, c'est dans l'enceinte du "Théâtre des étoiles", illustré par 250 projecteurs branchés sur le dôme géant, qu'on nous a pour une fois présenté en bonne et due forme, c'est-à-dire fait entendre, le disque. Pendant que la voix de Diane Dufresne et la musique de François Cousineau recréaient les émotions de "la fin du monde", "Attention la terre", "Le signal final", "La joute des étoiles" et les autres modules de cette architecture pop qu'est "Opéra-cirque",

les coûteux instruments du Planétarium visualisaient les soleils, les aurores boréales, les voies lactées et les jeux sidéraux que brasse cette plus-que-chanson. Une première ou l'imagination était la première invitée.

La pochette du disque comprend, en prime, le texte d'"Opéra-cirque", ainsi que des chansons regroupées sur l'autre face, toutes inédites sauf la deuxième: "A part de d'ca", "Rock pour un gars d'bicyc", "Le tour du bloc", "On tourne en rond", "J'me sens ben".

"J'ai jamais mis autant de moi-même que la-dedans", a confié Luc Plamondon, l'auteur d'"Opéra-cirque", annonçant du même coup qu'il partait aux antipodes (Turquie, Inde, Afghanistan...) parce qu'il a besoin de "faire le vide". Après, il ne sait quand, il souhaiterait ne faire que des choses importantes, dans la ligne de ce qu'"Opéra-cirque" a inauguré: une comédie musicale pour Denise Filiatrault (qui était là); un autre album avec Diane, qui irait plus loin encore; et des textes pour le théâtre. "Je ne veux plus être un parolier qui fait des chansons sur mesure, comme le veut

l'image qu'on me donne. Je m'en vais. J'ai même donné mon chat."

Mais il passera auparavant par Paris où Diane Dufresne participera à quelques émissions de radio et de télévision avant de chanter trois semaines (du 2 au 21 octobre) à l'Olympia, en vedette "américaine" (c'est-à-dire 35 minutes à la fin de la première partie) du spectacle de Julien Clerc. Elle présentera, dans le même appareil, le même tour de chant que l'hiver dernier à la Place des arts.

Julien Clerc a consenti à lui prêter pour la circonstance son système de son. C'est là le résultat net de la brève bisbille qu'avait provoquée

ses propos à une émission récente de "Appelez-moi Lise". "J'ai simplement, voulu prévenir les gens, a-t-elle précisé hier, que sans système de son adéquat je ne chanterais pas." Elle avait aussi déclaré que sa vraie carrière est au Québec, pas à Paris. Des auditeurs indignés ont écrit à Paris pour rapporter cette conversation. Bien que d'habitude prêter un système de son "ça ne se fait pas" pour une vedette, tout est maintenant réglé de ce côté et il ne reste plus à Diane Dufresne qu'à expliquer à Bruno Coquatrix, directeur de l'Olympia, ce qu'elle entend par "l'important pour moi c'est le Québec".

Les critiques français "consacrent" Charlebois

"Au premier rang de notre music-hall" (Le Figaro), "Mûr pour les championnats du monde" (France-Soir), "Le fou chantant du continent Américain" (L'Humanité): tels sont quelques-uns des premiers commentaires que le spectacle de Robert Charlebois à l'Olympia de Paris a suscités dans la presse française.

Il ne nous est encore parvenu que la réaction des principaux quotidiens, mais ils sont unanimes, chacun dans son style, à "consacrer" Charlebois: qui le rapprochant de Trenet, Bécud, Ferre, Halliday; qui le décrivant comme l'inventeur de la musique rock de langue française; qui retrouvant chez lui le "panthéisme" qui avait "ravi" chez Félix Leclerc et qui n'appartient qu'aux plus grands, "de Trenet à Brassens".

Dans le quotidien communiste L'Humanité qui titre "Le fou chantant du continent Américain", Charles Silvestre écrit: "On dit des disques (de Charlebois) qu'ils sont de qualité. Le mot ne convient pas à la scène. Rien ne remplace la soirée au music-hall. La chanson y prend son volume, ses lumières. Les accents et les mots deviennent des coups au coeur. On en sort bouleversé."

Sous le titre "Charlebois: insolent et insolite", Dominique Bosselet de France-Soir écrit dans le jargon "copain" une sorte de tirade imaginaire à Charlebois qui commence par Eh! bien mon pote, ça y est tu l'as fait... Sur le même ton, le commentaire proprement dit n'en est pas moins favorable: "Tu le fais bien ton numéro, mélangeant les syllabes et modelant les sons pour en faire quelque chose qui n'existait pas enco-

re, la rock music en langue française... (...) Eh bien quoi. Dans le grand envol large du dompteur qui n'en peut plus, tu as tout de même gagné, tu nous as bien eu. Il est au point ton numéro, définitif et musical, insolent et insolite, cabotin et méritoire. (...) Y a pas à dire, tu es mûr pour les championnats du monde."

Titrant plus simplement "Etonnant Charlebois", le Figaro publie, sous la plume de Paul Carrière, une critique d'un style plus traditionnel, tout aussi élogieux. "Mais l'originalité de Charlebois — personnalité puissante et pas encore épanouie — (...) est dans la nature même de l'artiste: un homme vrai, c'est-à-dire un homme de terroir avec la santé, l'équilibre du corps et de l'esprit, la solidité du roc ou de l'arbre. Une communication permanente, par les racines, avec l'essentiel et le substantiel: la Terre" Sur la performance de Charlebois en scène, l'auteur note: "Etonnant et détonant, moins insolent peut-être que naguère, pas démagogue pour un sou, en marge des modes, sans le moindre artifice, Charlebois va et vient à travers un répertoire d'une éclatante diversité.

La critique du journal Le Monde devrait arriver aujourd'hui ou demain. Pour l'instant, on se contente d'annoncer le spectacle (qui se poursuit jusqu'au 30 septembre), en identifiant ainsi Charlebois: "Le poète de l'âge pop, nord-américain et de langue française."

"CE PLAISIR QU'ON DIT CHARNEL"
18 ANS
(Carnal Knowledge)
Film de Mike Nichols
2e film

"SANS MOBILE APPARENT"
Jean-Louis Trintignant
CINEMA 7art 3180, rue BELANGER 722-0302

STUDIO A \$1.50 TOUS

6:30
8:15
10:00

Marlene Dietrich

Ce soir et demain: "THE SCARLET EMPRESS"

Dés jeudi: "THE DEVIL IS A WOMAN"
Bientôt: "DESIRE"

STUDIO B \$1.50 chacun des films
MINI-FESTIVAL
Ce soir et demain:

7:00 ROSEMARY'S BABY (v. fr.)
9:30 REPULSION (v. fr.)

Jeu, ven., sam.,
7:00 LE DESERT ROUGE (v. fr.)
9:30 JULIETTE DES ESPRITS (v. fr.)

Vieux Montréal
136 est. St-Paul 861-7863

LES FILMS PRIMÉS DU festival de films érotiques de new york
12e SEM.
18 ans adultes

LAISSEZ-PASSER NON ACCEPTÉ

HORAIRE: MIDI - 2h
4h - 6h - 8h - 10h

TEL. 526-1461
LE CINEMA DE LA PLACE VICTORIA

16e saison La Poudrière

DERNIERE SEMAINE
"PRIVATE LIVES"
de Noël Coward
avec Jeanine Esoubin

PREMIERE:
3 OCTOBRE

"OH LES BEAUX JOURS"
de Samuel Beckett
avec Denise Pelletier

BILLET EN VENTE
GUICHET OUVERT de 11 à 5:30 p.m.
Hôtel Sheraton-Mt-Royal, suite G-20
MONTREAL TRUST, P.U.M.
Informations: 526-0821

Vous avez ri au "SAUT DU LIT"
Vous rirez davantage aux
"TROIS FARCES DE MOLIERE"

La Compagnie Jean Duceppe Inc. et GMS présentent

Pierre Thériault
Anne Pauzé

dans
Trois Farces de Molière

Mise en scène: Guy Hoffmann

La Jalousie du Barbouillé
Sganarelle
Le Mariage Forcé

avec
Jean-Louis Paris, Ronald France, Hubert Gagnon, Jean Leclerc,
Yvan Ponton, Ginette Morin, Arlette Sanders

Décor: J.J. Desrosiers
Costumes: Gilles Lalonde

DU 1er AU 6 OCT.

Remises: \$2.00, \$4.00, \$6.00
\$3.00, \$5.00, \$7.50

THÉÂTRE PORT-ROYAL
PLACE DES ARTS, Montréal, 129 (Québec) Tel: 842-2122

Représenté: Productions Mafalès, Guy Roy

EN PRIMEUR DANS 20 CINÉMAS

En 1958, dans le temps du lait à 6¢
UNE VRAIE COMÉDIE! **UNE COMÉDIE VRAIE!**

LES CORPS CÉLESTES
UN FILM DE GILLES CARLE

La femme La jeune La vieille

Carole Laure Donald Pilon Micheline Lanctôt

avec Jacques Dufilho et Yvon Barrette

MUSIQUE DE HENRI SAUNDERS
DANSÉS DE JEAN CLAUDE LAMARQUE

Co-production Carle Lamy Mopack Film, Canada Parc Film N.E.P. Diffusion France

JEAN-TALON 725 7000 **FLEUR DE LYS** 288 3303
MAISONNEUVE 525 2174 **CINEMA DE PARIS** 861 2996

"Quelle réussite! Tout ce que l'on attend d'un film."

2e Sem. **500** **POUR TOUS**

LA BONNE ANNEE

film de **CLAUDE LÉLOUCH**

500 **7e MOIS**

PIERRE RICHARD MIREILLE DARÇ

le grand blond avec une chaussure noire

en 2 films
YVES ROBERT

LINO VENTURA FRANCOISE FABIAN CHARLES GERARD

SALLE RESNAIS

Castrodimorement... votre Sol

AU GESU

JUSQU'AU 30 SEPTEMBRE

GUICHET du lun. au ven. 10h. à 21h. samedi 10h. à 18h.

Renseignements: **861-6791 1200 BLEURY**

QUÉBEC PRESSE CHAUD 2

Le spectacle de l'année,
samedi 6 octobre 8h30 p.m.
au Centre Paul-Sauvé

Un seul prix **\$3**

Billets en vente dès maintenant
au Centre Paul-Sauvé - Québec Presse - Sauvé Frères, 6554 St-Hubert, aux Galeries d'Anjou et au Centre d'Arts Laval - International Music Store - Ed Archambault Inc.

ARTISTES PARTICIPANTS

Raymond Lévesque, Pauline Julien, Claude Dubois, Richard et Marie-Claire Séguin, Claude Gauthier, Alain Stivell.

GAGNANT
PRIX DE LA CRITIQUE NEW-YORKAISE

MEILLEUR

FILM
DIRECTEUR
SCÉNARIO
VEDETTE
Liv Ullmann

Ingmar Bergman's CRIES AND WHISPERS

4e sem.
Laissez-passer et cartes Age d'Or non valables

Soir 7:30 - 9:30 Dimanche 1:30 - 3:30 - 5:30 - 7:30 - 9:30

CINÉMA 489-5559 FESTIVAL 525-8600
5550 Sherbrooke.w 1206, St. Catherine.e

LES GRANDS SPECTACLES CCA 1973-74

IL EST ENCORE TEMPS !

CHOISISSEZ PARI MI 20 SUPER-SPECTACLES ET ÉCONOMISEZ 15%

MINIMUM 8
(première seul. et dates suivies d'un astérisque*)

Wilfrid-Pelletier - 8:30 p.m. (ou tel qu'indiqué)
CHOEUR BAYER (soirées d'extraits d'opéra, 160 chanteurs avec orch. symph.) lun. 1er oct. \$8, \$7, \$6, \$4, \$5, \$3, \$5.

ORCHESTRE VIENNOIS JOHANN STRAUSS 2 programmes différents: jeu. 25 oct. et lun. 29 oct. \$8, \$7, \$6, \$4, \$5, \$3, \$5.

PHILHARMONIQUE DE LENINGRAD mar. 27 nov. (soliste Slobodyanik) mer. 28 nov. (soliste Spivakov) \$8, \$7, \$6, \$4, \$5, \$3, \$5.

BALLETS SIBERIENS KRASNOIARSK (75 danseurs) jeu., ven. 13-14 déc. (8:30 p.m.) - sam. 15 déc. (6:00 & 9:30 p.m.) \$8, \$7, \$6, \$4, \$5, \$3, \$5.

PETITS CHANTEURS DE VIENNE dim. 31 mars (8:00 p.m.) \$7, \$6, \$5, \$4, \$3.

FESTA BRAZIL lun., mar., mer. 1-2-3 avril \$7, \$6, \$5, \$4, \$3.

ÉTOILES DU BOLSHOI 17 au 23 juin \$12, \$10, \$7, \$5, \$4.

Théâtre Maisonneuve - 2:30 p.m.
VLADIMIR SPIVAKOV (violoniste) dim. 9 déc. \$7, \$6, \$4, \$5, \$3, \$5.
DAVID OISTRACH (violoniste) dim. 24 fév. \$9, \$7, \$6, \$4.
MARINA MDIVANI (pianiste) dim. 17 mars \$7, \$6, \$4, \$5, \$3, \$5.

Théâtre Maisonneuve - 8:30 p.m. - \$7, \$6, \$4, \$5, \$3, \$5
ENSEMBLE NATIONAL DU PAKISTAN ven., sam., dim. 9-10-11 nov.

MARIO ESCUDERO (guitariste flamenco) lun. 19 nov.;
ALEXANDRE SLOBODYANIK (pianiste) lun. 17 déc.;
COMPAGNIE DE DANSE ELEO POMARE ven., sam., dim. 11-12-13 janv.;

THÉÂTRE NOIR DE PRAGUE 22, 23, 24, 25 et 27 janv.;
MAREK JABLONSKI (pianiste) lun. 4 fév.;
DANSEURS DE LA CÔTE D'IVOIRE lun., mar., mer. 11-12-13 fév.

Théâtre Port-Royal - 8:30 p.m. - \$7, \$5, \$4
ENSEMBLE TZIGANE ZAMFIR DE ROUMANIE 3 au 8 déc.;
YASS HAKOSHIMA (mime japonais) dim. 17 mars.

Commandes postales avec enveloppe-retour affranchie
chèque - mandat - CHARGEX - 932-2234
Canadian Concerts & Artists Inc., 1822 ouest, rue Sherbrooke

UNE HISTOIRE D'AMOUR ÉMOUVANTE!
UN FILM BOULEVERSAANT
VOUS N'OUBLIEREZ JAMAIS.

LES HAUTS DE HURLEVENT

ARLEQUIN RITZ
1004 St. CATHERINE EST 288-2943
1313 BELANGER E 272-9200

ARLEQUIN - HURLEVENT
à 2:35, 5:50, 9:15 p.m.
UN CAVE à 12:45, 4:10,
7:35 p.m. RITZ: Sur semaine
des 5:30 p.m.

SGMU

Histoire du Cinéma

Pour quiconque s'intéressant à l'histoire du cinéma, un cours illustré par des films et conduisant à un certificat sera offert par le Conservatoire d'art cinématographique dans le cadre de l'Education permanente.

Donné par Martin Malina, critique de films bien connu du journal *The Montreal Star*, ce cours, intitulé "Les grandes étapes du cinéma", couvrira: les pionniers du cinéma, les grands comiques, l'expressionnisme allemand, l'apogée du cinéma muet, la naissance du cinéma parlant, le cinéma moderne soviétique, italien, scandinave, japonais, allemand et britannique, et la nouvelle vague française.

Dans ce cours on analysera les oeuvres des cinéastes tels que: Charlie Chaplin, Buster Keaton, Ingmar Bergman, Sergei Eisenstein, Orson Welles, John Ford, Douglas Fairbanks, Jean Renoir, René Clair, Jean-Luc Godard, D.W. Griffith et Roberto Rossellini.

"Les grandes étapes du cinéma" aura lieu le samedi matin de 10 heures à midi pendant 26 semaines. Le cours sera bilingue, avec un bref résumé en français et en anglais.

Le coût du cours est de \$60. Un certificat sera attribué à toute personne qui aura terminé le cours avec succès.

Pour tous renseignements, appeler l'Education permanente à 879-2865.

Sir George Williams University
Montréal 107

Cinéma ODEON

Toute ressemblance avec des événements réels ou avec des personnes existantes, ou ayant existé, n'est ni fortuite ni accidentelle.

LE FILM DE L'ANNÉE
PAR LOUIS BELLUC 73
PRIX ÉLITE

Yves Montand

ETAT DE SIEGE

UN FILM DE COSTA-GAVRAS
ECRIT PAR FRANCO SOLINAS. MUSIQUE PAR MIKIS THEODORAKIS
UNE PRESENTATION LES FILMS MUTUELLES
EN ASSOCIATION AVEC CINEVIDEO

le DAUPHIN Ce soir: 7:30 - 9:40
8400 RUE D'ORVILLE 721-8000

Voilà le traitement de choc qu'il vous faut.

Nicolas de Rabaudy - PARIS-MATCH

Avec **ALAIN DELON ANNIE GIRARDOT**

TRAITEMENT DE CHOC

ECRIT ET REGISSE PAR ALAIN JESSUA

Ce soir: 7:30 - 9:30
CREMAZIE
ST-DENIS-CREMAZIE 388-4210

87e SEM.

ILETAIT UNE FOIS DANS L'OUEST

Ce soir: 8:00
le DAUPHIN
8400 RUE D'ORVILLE 721-8000

Dans la tradition de SERGIO LEONE

DJANGO

Ce soir: 7:30 - 9:30
MERCIER
ST-CATHERINE-PIE-IX 295-8224

UN COMLOT POUR TUE DE GAULLE!

CHACAL

2e FILM

BERRI
L'HISTOIRE D'UNE FEMME
ST-DENIS, ST-CATHERINE 878-2424

sur le matelas...

de michel garneau avec sophie clément mireille rochon jean luc bastien marc messier musique de emmanuel charpentier

À COMPTER DU 27 SEPT.

THEATRE DE QUAT'SOUS
100 est. avenue des Pins
Tel: 845 7277

'La Sagouine' raconte la femme qui 'labeure'

par Albert Brie

La Sagouine est un des personnages les plus bouleversants qu'il m'ait été donné de voir à la scène. Quand on aperçoit cette bonne femme descendre l'allée, grimper l'escalier de l'avant-scène, vêtue de ses hardes, portant à

son bras son "sceau", son "breyant" et tout son bataillon de femme de ménage, promener son regard du plancher à la salle, on est retenu par l'intensité de cette présence insolite, parce qu'elle semble avoir surgi de quelque porte dérobée, dans l'intention de laver les planches du Rideau-Vert après un grand spectacle. On a vite fait de se

placoter et philosopher sans le savoir. Elle est beaucoup trop fière pour geindre, la Sagouine. Elle ne discute pas la condition de mendicante qui lui a été faite et qu'elle assume depuis sa jeunesse. Encore moins lève-t-elle le poing vers le ciel pour s'écrier: "Et toi, en haut, qu'est-ce que tu fais?" Il y a une éternité qu'elle a pris son parti de quêter des ménages. Même qu'elle aime ça. Elle ne comprendrait pas qu'on lui dise qu'elle a l'esprit d'abnégation. D'ailleurs, le sens du terme lui échapperait. Cette bibitte-là ne la démange pas; elle ne la connaît pas. Elle connaît mieux les poux, les puces et la crasse de ses pratiques.

Ce dont la Sagouine tire le plus de vanité, ce sont ses mains, les mains les plus blanches qui soient en Acadie, et qui ne doivent pas leur blancheur aux propriétés du Spic and Span. Ses mains, presque toujours dans l'eau, sont sa richesse, une richesse qui vaut bien plus, selon elle, que toutes les fortunes des notables loyalistes qui louent ses services.

Antoine Maillet amène son héroïne à raconter les instants de sa vie qui lui ont laissé les plus fortes impressions: "Le métier, Noël, le recensement, l'encan des bancs d'église, la guerre, le printemps, la mort". La Sagouine nous portraiture aussi les êtres dont elle a subi la plus forte empreinte: "Le bon Dieu et les prêtres".

Chaque situation marquante et chaque personnage influent font l'objet d'autant de tableaux. L'auteur peint à grands traits la toile de fond de l'univers de la Sagouine. Elle recompose par petites pièces la trame hétéroclite d'un monde dont le critère suprême est la loi du plus fort, du plus riche. La Sagouine nous guide à travers ce musée de têtes avec simplicité ou truculence, sans hargne, sans rancœur, comme allant de soi, tellement elle a été conditionnée, façonnée par le milieu où elle s'est tuée à vivre une existence que ni rien ni personne n'ont réussi, sinon à entamer, du moins à déposséder de son bon sens, de sa lucidité et de sa dignité.

Il n'est pas besoin de faire l'éloge de Viola Léger. Dans une entrevue qu'elle accordait à Louiselle Tremblay, elle disait sans le vouloir plus de bien de son jeu qu'on en peut exprimer: "Au cours de la pièce, je ne suis plus Viola Léger mais la Sagouine, et j'aime ce personnage."

Quant au décor, il est à vrai dire inexistant. D'ailleurs, il vaut mieux que chacun le crée selon son imagination ou sa souvenir. La nudité du plateau aide le spectateur à inventer mille.

La mise en scène, signée Eugène Gallant, n'est pas ingénieuse, elle est intuitive et d'un réalisme merveilleux.

"La Sagouine" n'est pas un spectacle à voir... Il est à revoir.

"Réjeane Padovani"
projeté en Belgique

"Réjeane Padovani", le dernier film de Denys Arcand, a été présenté à l'Union de la critique du cinéma de Belgique, à Bruxelles. Quelque 25 critiques de cinéma assistaient à cette projection privée, assistance tout à fait remarquable de l'avis des experts belges eux-mêmes. On relevait la présence des représentants des principaux quotidiens et hebdomadaires belges, et d'un animateur de la télévision belge responsable d'une très importante émission consacrée à la production cinématographique à travers le monde.

"Réjeane Padovani", qui a mérité un succès d'estime au dernier Festival de Cannes, sera projeté, en première mondiale, au cinéma Lux, rue St-Gilles, à Liège, le 29 septembre, ouvrant ainsi brillamment la semaine consacrée au jeune cinéma québécois durant le mois de la francité. Peu connu en Belgique, le jeune cinéma du Québec risque d'opérer avec "Réjeane Padovani", une importante percée commerciale.

Brando répondra du congédiement de 35 Polynésiens

PAPEETE (Reuter) — L'acteur Marlon Brando sera interrogé par l'inspection du travail de Polynésie française parce que son agent à Tahiti, l'Américain Jack Bellin, ressortissant américain, a licencié sans préavis 35 ouvriers travaillant sur l'atoll qui possède l'acteur à 30 milles au nord de Tahiti.

Marlon Brando projette en effet de bâtir un hôtel de luxe pour milliardaires fatigués sur cette île plantée de cocotiers, qui enchasse un magnifique lagon.

Oui! je sais qu'il y a des palatins à nos frustrations. Par exemple, on nous recommandera d'user d'autorité en éteignant l'appareil. Outre que cette façon de procéder, il me semble, sabrerait dans l'auditoire de Radio-Canada, nous y répugnons, ma femme et moi, parce qu'après en avoir fait l'essai, nous avons connu des repas à saveur de dispu-

tes et de mutineries. Alors, nous avons cédé et les petits font de nouveau salle à manger à part au sous-sol.

Il y a aussi la politique d'installer à demeure ou de passage le téléviseur portatif sur le comptoir ou sur quelque appareil ménager. Je sais que cette pratique est courante et que certains font mine d'y voir un avantage, celui de communier en famille aux exploits de Lance Lot et des tribus de chimpanzés, et que j'y prendrais peut-être intérêt. Qu'à cela ne tienne! Je n'ai pas du tout envie de me faire dire par mes marmots de me taire et d'abandonner la tutelle parentale à des anthropoïdes, fussent-ils plus habiles que moi.

Je ne cacherais pas mon embarras à apporter des suggestions pour récupérer l'auditoire cible que Radio-Canada m'a soufflé sans le vouloir. J'ai un instant pensé que ces deux demi-heures pouvaient servir à y loger uniquement la réclame commerciale qu'elle insère dans ses films. Mais je retire ma proposition, car je me rends de plus en plus compte que ce que les petits préfèrent à la télévision, ce sont les maux du commanditaire.

Un Rubens est volé à Mexico

MEXICO (AFP) — Un Rubens d'une valeur de plus de \$240,000, a été dérobé ces jours-ci dans une résidence de Mexico, dans la capitale mexicaine.

Il s'agit d'une toile représentant la "Sainte Famille" qui a été volée alors que son propriétaire se trouvait en vacances en Europe.

Cinq autres toiles d'une valeur d'environ \$16,000 ont également été dérobées. La police a arrêté deux personnes à la suite de ce vol et elle craint que la toile de la "Sainte Famille" ait déjà été vendue à un collectionneur étranger.

VENISE (Reuter) — La police vénitienne annonce la récupération de trente-sept tableaux volés, estimés au total à 80 millions de lires.

Ces toiles, oeuvres d'artistes italiens contemporains, avaient été volées en août dernier. Elles ont été retrouvées dans une maison délabrée, refuge de clochards et d'anciens détenus.



Viola Léger, "La Sagouine", l'extraordinaire interprète canadienne qui, mieux qu'aucune autre, incarne au théâtre la "femme besogneuse" née pour un petit pain, pour une vie d'agenouillée.

radio/télévision

J'ai perdu mon auditoire cible

par Albert Brie

C'est un père qui parle et une mère qui l'encourage encore plus à le faire.

Dans la présentation de la programmation actuelle de la télévision, (la mienne aussi un peu), Radio-Canada déclarait: "Chaque année, après une analyse attentive des goûts et des habitudes de la population, nous apportons quelques modifications à l'ensemble de la grille, afin d'offrir le plus de diversité possible aux meilleures heures d'écoute."

Or, il est visible et audible que la Direction des programmes a fait des progrès nettement notables à ce chapitre en équilibrant la disposition de ses télémissions, de façon à calibrer la teneur de ses productions tout au long de la semaine.

Cependant, là où ce nouvel arrangement, à force d'avoir été voulu plus justement proportionnel tombe à l'occasion dans le travers de sa rectitude, c'est quand les programmeurs se sont appliqués à faire correspondre des blocs-horaires avec ce qu'on appelle des auditoires-cibles. Je reconnais que tout va très bien quand la télé de la Société destine la période du matin aux tout-petits d'âge préscolaire, quand aussi elle consacre le début de l'après-midi à la femme, (encore qu'ici la femme-à-la-maison tend à devenir minoritaire), quand encore elle règle la période de la fin de l'après-midi selon les goûts des écoliers qui rentrent à la maison. Mais venons-en au hic.

Il se produit au moment où le rapport blocs-horaires et auditoires-cibles s'ajuste mal, à l'heure précise où je voudrais bien mes enfants autour de la table, celle du dîner et du souper. Ils sont avalés par l'appareil avec "Pepinot" (lundi), "Francis au pays des grands fauves" (mardi), "Les espions-espions" (mercredi), "Lance Lot, agent secret" (jeudi), "Franfreluche" (vendredi). Toutes sont diffusées à midi précis.

À 18h00, la même situation se répète avec "Cher oncle Bill" (lundi), "Toomai" (mardi) "Docteur Simon Locke" (mercredi), "Les chevaux du soleil" (jeudi), "Skippy, le kangourou" (vendredi).

Or, ce sont à ces minutes précises qu'avec ma femme et mes grands fils, je voudrais avoir mon auditoire-cible. C'est pour la famille, son bref bloc-horaire maison de trente minutes ou il lui est loisible d'avoir les petits à la portée de sa vue, de sa voix et... de ses taloches, si besoin est.

Qui! je sais qu'il y a des palatins à nos frustrations. Par exemple, on nous recommandera d'user d'autorité en éteignant l'appareil. Outre que cette façon de procéder, il me semble, sabrerait dans l'auditoire de Radio-Canada, nous y répugnons, ma femme et moi, parce qu'après en avoir fait l'essai, nous avons connu des repas à saveur de dispu-

tes et de mutineries. Alors, nous avons cédé et les petits font de nouveau salle à manger à part au sous-sol.

Il y a aussi la politique d'installer à demeure ou de passage le téléviseur portatif sur le comptoir ou sur quelque appareil ménager. Je sais que cette pratique est courante et que certains font mine d'y voir un avantage, celui de communier en famille aux exploits de Lance Lot et des tribus de chimpanzés, et que j'y prendrais peut-être intérêt. Qu'à cela ne tienne! Je n'ai pas du tout envie de me faire dire par mes marmots de me taire et d'abandonner la tutelle parentale à des anthropoïdes, fussent-ils plus habiles que moi.

Je ne cacherais pas mon embarras à apporter des suggestions pour récupérer l'auditoire cible que Radio-Canada m'a soufflé sans le vouloir. J'ai un instant pensé que ces deux demi-heures pouvaient servir à y loger uniquement la réclame commerciale qu'elle insère dans ses films. Mais je retire ma proposition, car je me rends de plus en plus compte que ce que les petits préfèrent à la télévision, ce sont les maux du commanditaire.

Precision

La critique de Jean-Pierre Tadros sur le film "Les corps célestes", parue samedi dans la section arts et lettres du journal, aurait dû s'intituler: "Quand l'abondance de biens nuit". Le titre a été abrégé en "Abondance de biens", ce qui en modifiait le sens.

LE GROUPE LA LAURENTIENNE
PRÉSENTE
LES GRANDS EXPLORATEURS
FANTASTIQUE
ÎLE
DE
PÂQUES
PAR FRANCIS MAZIÈRE
QUI COMMENTE PERSONNELLEMENT SON FILM COULEUR
LES PRODUCTIONS EXPO-MUNDO INC.
SALLE LE PLATEAU
28 - 29 - 30 SEPTEMBRE ET 1er OCTOBRE
8h30 P.M.
MATINÉE 30 SEPT. 14 HRS
3700 CALIXA LAVALLÉE, PARC LAFONTAINE
Station de Métro de Sherbrooke — Autobus 24E
BILLETTS: \$2.00 et \$1.25 (étudiants)
RENSEIGNEMENTS: 284-3222
GUICHET OUVERT À COMPTER DE 4h. P.M.

Orchestre symphonique
de Montréal
DIRECTEUR ARTISTIQUE • FRANZ-PAUL DECKER
CONCERTS GALA
Ce soir et demain soir
à 20h30
Au pupitre:
ZUBIN MEHTA
de retour à l'OSM
Programme:
BEETHOVEN: "Die Weihe des Hauses",
ouverture, opus 124
PROKOFIEV: "Roméo et Juliette",
suite no 2, opus 64
MAHLER: Symphonie no 1 en ré majeur
Ne manquez pas ce concert inaugural de la saison!
\$3.50 à \$8
Avant chaque concert à 19h, 100 billets de dernière heure à \$2.00, si disponibles.
SALLE WILFRID-PELLETIER
PLACE DES ARTS, Montréal 129 (Québec) Tél. 842-2112

Ce film a connu un immense succès chez nous comme à l'étranger. C'est pourquoi la compagnie IAC est particulièrement heureuse de participer à cette présentation exceptionnelle.

IAC
Notre argent à votre service

IAC présente
en première mondiale télévisée
MON ONCLE ANTOINE
Le samedi soir, 29 septembre 1973
sur tout le réseau de Radio-Canada

Ce film a connu un immense succès chez nous comme à l'étranger. C'est pourquoi la compagnie IAC est particulièrement heureuse de participer à cette présentation exceptionnelle.

IAC
Notre argent à votre service

IAC présente
en première mondiale télévisée
MON ONCLE ANTOINE
Le samedi soir, 29 septembre 1973
sur tout le réseau de Radio-Canada

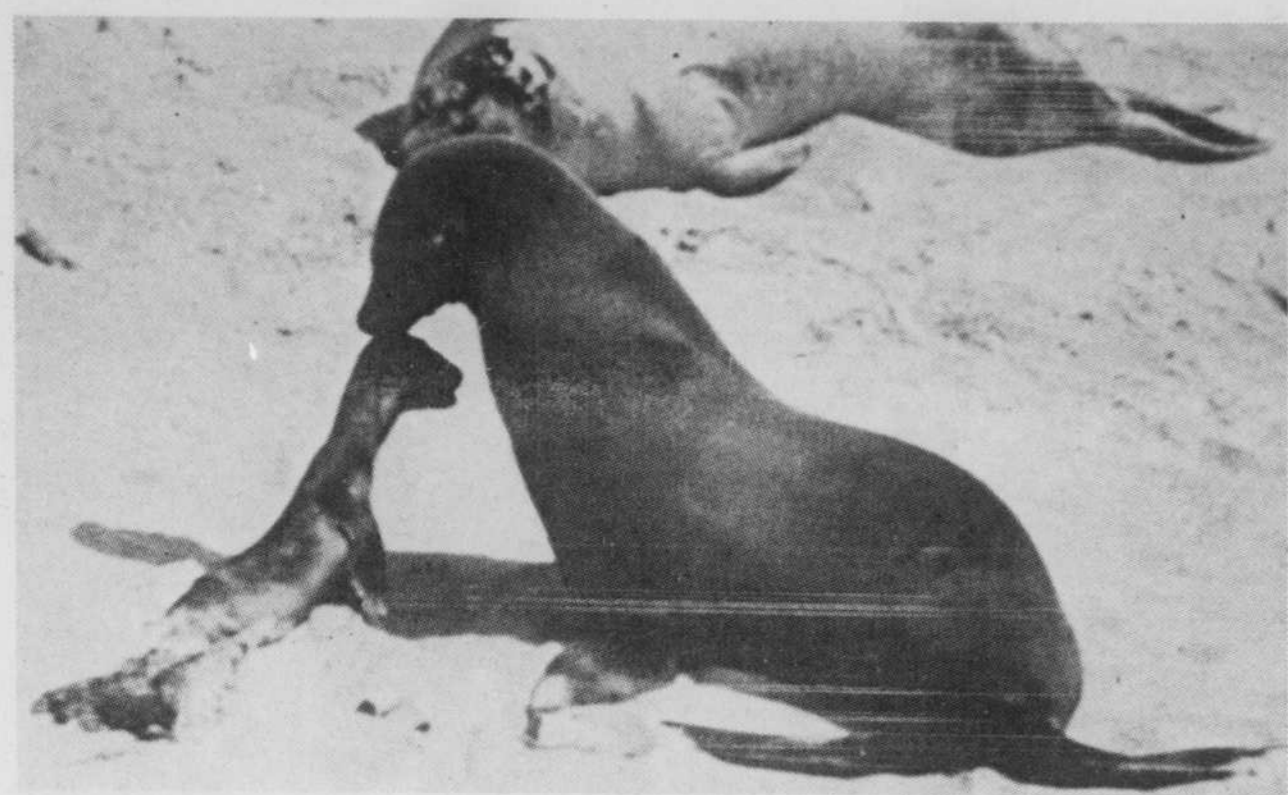
Ce film a connu un immense succès chez nous comme à l'étranger. C'est pourquoi la compagnie IAC est particulièrement heureuse de participer à cette présentation exceptionnelle.

IAC
Notre argent à votre service

IAC présente
en première mondiale télévisée
MON ONCLE ANTOINE
Le samedi soir, 29 septembre 1973
sur tout le réseau de Radio-Canada

Ce film a connu un immense succès chez nous comme à l'étranger. C'est pourquoi la compagnie IAC est particulièrement heureuse de participer à cette présentation exceptionnelle.

IAC
Notre argent à votre service



Ce bébé otarie (à gauche) est né prématurément, et il est condamné à mort parce que l'organisme de sa mère contient trop d'insecticides.

La pollution par le DDT et les PCB décime les otaries de Californie

par Gilles Provost

Trois chercheurs américains viennent d'apporter un nouvel argument aux défenseurs de l'écologie qui luttent contre la prolifération des pesticides et de certaines catégories de plastiques.

différence du taux de pollution des tissus est vraiment responsable des accouchements prématurés.

Le taux de sécrétion des hormones sexuelles impliquées dans la gestation comme l'ont prouvé des expériences effectuées sur des rats et des pigeons.

Chez les mères prématurées, le taux de DDT dans le lait oscille entre 626 et 1039 parties par million.

Depuis cinq ans, environ, on remarque chaque année qu'une forte proportion des otaries de Californie meurent avant d'être nées.

Par contre, rappellent-ils, de nombreux travaux ont déjà montré que les résidus de PCB ou d'insecticides organochlorés (comme le DDT) ont des effets néfastes sur les mécanismes reproducteurs de nombreux animaux.

Pour leurs expériences, les chercheurs ont analysé le lait et le foie de trois otaries qui venaient de mettre au monde prématurément ainsi que le cerveau des petits.

Dans le cas des polluants classés parmi les biphényles polychlorés, les différences étaient pratiquement aussi spectaculaires: 112 parties par million dans le lait des mères prématurées contre 17 chez les autres.

Or les chercheurs du service des pêcheries américaines et du Naval Undersea Center de San Diego ont maintenant découvert que l'organisme des femelles qui meurent prématurément contient huit fois plus de résidus de DDT ou de biphényles polychlorés (PCB) que celui des femelles qui accouchent à terme.

Ces produits modifient aussi la différence du taux de pollution des tissus est vraiment responsable des accouchements prématurés.

Les auteurs de l'article de Science estiment que les variations du taux de pollution au sein de la colonie des otaries de Californie pourraient provenir du fait que toutes ne s'alimentent pas au même endroit.

Le DDT était de 25 parties par million comparativement à 6,7 parties par million chez les autres. Le cerveau des bébés prématurés contenait deux fois plus de DDT que celui de ceux qui sont nés à terme.

Les USA et l'Europe signent un accord sur la construction du "laboratoire de l'espace"

WASHINGTON (AFP) — L'Europe et les Etats-Unis ont signé hier le protocole d'accord sur la construction du "laboratoire de l'espace" dans les premières années de 1980 par des techniciens européens et américains.

Le protocole d'accord NASA-ESRO fait suite à l'accord européen intergouvernemental qui exprime lui-même la volonté des gouvernements européens de participer à la mise au point du "laboratoire de l'espace", tout en portant simultanément sur deux autres projets européens: a) le lanceur I-3-S qui remplacera la fusée Europa; b) le satellite Marots de contrôle de la navigation maritime.

Les MOTS CROISÉS du Devoir. A crossword puzzle grid with 12 numbered squares.

Horizontalement: 1—Action de doubler. 2—Céréale. — Lassitude morale. 3—Qualité de ce qui est net. — Comm. de Belgique (Anvers).

D'autre part, M. James Fletcher, administrateur de la NASA, et M. Alexander Hocker, directeur général de l'ESRO, ont signé le mémorandum de mise à exécution de cet accord.

AVEC LE PETIT ROBERT... PAS DE PROBLÈME. A small advertisement for a dictionary or reference work.

télévision

Table of television programs including CBFT, CBMT, and CFTM channels with their respective schedules.

cinéma

Table of cinema listings for various theaters including Alouette, Anjou, Arlequin, and others.

COMPTABLES AGRÉÉS. Membres de l'Institut des Comptables Agréés de Québec. C.D. Mellor, C.A., Directeur Administratif.

A large grid of advertisements for various accounting firms and services, including Archambault, Clarkson, Kendall, and others.

théâtre

CASANOUS: (Association espagnole: Re-liche. CENTAURE: Relâche jusqu'au 18 octobre. NOUVELLE COMPAGNIE THEATRALE: Relâche jusqu'au 16 octobre.

THEATRE D'AUJOURD'HUI: "Le serin qui tue" de Marc-René de Cotret et "Les méfaits de l'acide" de Claude-Jean Magnier — 20h30.

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES

844-3361

Chaque parution coûte \$1.30, maximum 25 mots. Tout mot supplémentaire coûte 0.05 chaque. L'heure de tombée est midi pour le lendemain.

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces. Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée. Toute erreur doit être signalée immédiatement. S.V.P. téléphoner à 844-3361.

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES

844-3361

Chaque parution coûte \$4.20 le poste. L'heure de tombée est midi pour le lendemain. Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

AIDES DOMESTIQUES DEMANDÉES

AIDE FAMILIALE, gardienne francophone, résidente, 25 à 45 ans, pour famille, 2 enfants - 4 1/2, 2 1/2. Westmount. Tél. 481-4512. (26-9-73)

A LOUER

CENTRE LOISIRS et sports d'hiver pour 24 à 30 personnes. Site magnifique dans Laurentides. Prix très raisonnable. Tél.: 819-472-3552 Pasteur Beaudon. (26-9-73)

AMEUBLEMENT À VENDRE

MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureau doubles et triples, bibliothèques, etc.) Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'aubaine. 207 Beaubien est, tél.: 276-9077. (29-9-73)

ANIMAUX À VENDRE

WEIMARANER 2 mâles, AKC, CKC, enregistrés. Modèles superbes 9 semaines, \$150, chacun. Tél. 721-4793. 26-9-73

AUTOS À VENDRE

Particulier: RENAULT 16, 1968, très propre, bon ordre, 35,000 milles. Dame. Prix \$700. Tél. 659-1401. (26-9-73)

'72 CITROËN SM

5 vitesses, climatiseur... \$8,995.

'72 PEUGEOT 504

Automatique, climatiseur, toit ouvrant, radio stéréo... \$3,795.

'71 VOLKSWAGEN

"Camp Mobile", Westfalia, pneus Michelin neufs, tente auxiliaire... \$3,495.

'71 PEUGEOT 504

Automatique, toit ouvrant, radio... \$2,395.

'70 DODGE

"Dart Swinger", sièges boquets, automatique, toit de vinyl... \$1,895.

'71 VEGA

Station wagon, 4 vitesses, anti-rouille Ziebart, radio AM-FM... \$1,795.

'61 CADILLAC

Sedan de ville, très bonne condition... \$695.

'68 RAMBLER

American, 6 cylindres, automatique, radio... \$595.

Roger AUTOMOBILE LTÉE 4269 ouest, Ste-Catherine 932-2925 "Dépositaire Peugeot" 1-10-73

ANTIQUITÉS À VENDRE

AUTHENTIQUES meubles québécois en pin, avec leur couleur d'origine. Tél.: soir 584-2631. (29-9-73)

VASTE MAGASIN d'antiquité, méritant visite, grand choix: tables réfectoire - armoires - buffets - etc. Canadiens ou autres. Bas prix. Ouvert 7 jours, 2 Boul. Labelle, Ste-Thérèse, Tél.: 435-4350 (7-12-73)

ANTIQUITÉS DEMANDÉES

ANTIQUITES TOUTES SORTES, (argent comptant) Claude Morier pour 331-0251 soir 667-0774.

BATEAUX À VENDRE

LUXUEUX 54' - 1969 2 Diesels - accommodation 12 - power - plan diesel - tout équipé - Bas prix. Tél. 1-887-2919. 27-9-73

CHALET À LOUER LUXUEUSE MAISON, près Ste-Agathe, entièrement équipée, 9 chambres à coucher, foyer, laveuse et sècheuse, lave-vaisselle, 2 réfrigérateurs, télévision, \$3,000, pour saison-hiver. Tél. 738-0301. (28-9-73)

CHAMBRES DEMANDÉES

ST-LEONARD ou ANJOU: dame distinguée demande salon double ou chambre ou petit bachelier. Tél.: 352-7249. 27-9-73

CHAMBRES À LOUER

OUTREMONT, chauffée, accès cuisine, téléphone, électricité, homme ou femme, travailleur ou étudiant - québécois. Tél.: 271-7177 après 18 heures. 26-9-73

COLLECTIONS

COLLECTION "Le Devoir" de 1910 à 1954, 96 beaux volumes reliés. Tél.: soir, fin de semaine: 342-3845. (27-9-73)

COMMERCE À VENDRE

ST-BASILE: Etes-vous fatigué d'enrichir votre patron? Oui, alors travaillez pour vous, opérez une magnifique salle de quilles avec snack bar, comptant requis de \$15,000. Facilité de financement. Nicole Tanguay, 653-2496 ou 653-2568. Immeubles Westgate, courtiers (26-9-73)

COURS PRIVÉS

LANGUE CHINOISE: Cours de langue et traduction par professeur chinois avec disciplines linguistiques et expérience en Chine et au Canada. Nouveaux cours pendant la semaine. Tél.: 725-9481 M. Yu. (27-9-73)

COURS D'ANGLAIS à votre domicile par professeur expérimenté, pour débutants et avancés. Aussi conversation. Tél.: 733-2484 1-10-73

DEMANDES D'EMPLOI

SECRETARE MEDICALE, 6 années d'expérience, cherche travail à temps partiel à domicile et au bureau. Tél.: 721-3143 ou 721-9375. 29-9-73

EDUCATION

COURS D'ESPAGNOL: audio-visuels, centre Immaculée-Conception. \$40. Tél. 527-1256. (4-10-73)

PROFESSEUR DE FRANÇAIS Langue seconde

À temps partiel pour l'enseignement du français à des cadres de compagnies à Toronto. Qualifications: Certificat L.F.I., Expérience pratique avec L.F.I. aux adultes, Toutes les qualifications de base d'enseignement, Français comme langue maternelle, Personnalité très dynamique, Âge de 25 à 40 ans. Veuillez téléphoner à: 849-6236. 27-9-73

SECRETARE

Pour bureau d'avocats. Avec expérience légale, sténo, dactylo, bilingue. Inf. Mme J. Gaudette 849-2403. 26-9-73

GARDERIES

GARDIENNE pour 2 enfants d'âge préscolaire, références demandées. Tél.: 671-4469 après 6 p.m. 29-9-73

FEMMES DEMANDÉES

SECRETARE DE DIRECTION

Qualifications requises: Un diplôme de 12e année ou l'équivalent, Très bonne connaissance du français écrit et parlé, Connaissance des rouages syndicaux un avantage, De 2 à 5 années d'expérience au niveau d'un secrétariat de direction, Une bonne expérience supérieure aux critères exigés pourrait pallier aux autres qualifications. La candidate choisie devra travailler en étroite collaboration avec le directeur exécutif d'une association syndicale. Traitement: à discuter. Faire parvenir curriculum vitae complet à: CASE 109 Le Devoir. 26-9-73

SECRETARE DE DIRECTION

Qualifications requises: Un diplôme de 12e année ou l'équivalent, Très bonne connaissance du français écrit et parlé, Connaissance des rouages syndicaux un avantage, De 2 à 5 années d'expérience au niveau d'un secrétariat de direction, Une bonne expérience supérieure aux critères exigés pourrait pallier aux autres qualifications. La candidate choisie devra travailler en étroite collaboration avec le directeur exécutif d'une association syndicale. Traitement: à discuter. Faire parvenir curriculum vitae complet à: CASE 109 Le Devoir. 26-9-73

SECRETARE DE DIRECTION

Qualifications requises: Un diplôme de 12e année ou l'équivalent, Très bonne connaissance du français écrit et parlé, Connaissance des rouages syndicaux un avantage, De 2 à 5 années d'expérience au niveau d'un secrétariat de direction, Une bonne expérience supérieure aux critères exigés pourrait pallier aux autres qualifications. La candidate choisie devra travailler en étroite collaboration avec le directeur exécutif d'une association syndicale. Traitement: à discuter. Faire parvenir curriculum vitae complet à: CASE 109 Le Devoir. 26-9-73

fonction publique municipale

STÉNO-SECRETARE grade 2 Étude légale

Devoirs de la fonction: Le travail consiste à effectuer diverses tâches de secrétariat pour le directeur-adjoint, l'avocat en chef adjoint, les avocats de la Ville, les avocats seniors et les avocats de la section du droit immobilier de la division de l'étude légale du service du Contentieux. Qualités requises: Détenir un diplôme de fin d'études secondaires; famille commerce et secrétariat; mention secrétaire juridique. Posséder un certain nombre d'années d'expérience en qualité de secrétaire dans un bureau d'avocats. Une combinaison d'instruction et d'expérience reliée à la nature de l'emploi et jugée suffisante pourra aussi être considérée. Facilité de rédaction en français et en anglais. Traitement: \$7,103-\$8,555, selon les qualifications de la candidate.

STÉNO-SECRETARE grade 1 Étude légale

Devoirs de la fonction: Le travail consiste à effectuer diverses tâches de secrétariat pour les avocats de la division de l'étude légale du service du Contentieux. Qualités requises: Détenir un diplôme de fin d'études secondaires; famille commerce et secrétariat; mention secrétaire juridique. Posséder deux ans d'expérience en qualité de sténo-secrétaire dans une étude d'avocats. Une combinaison d'instruction et d'expérience reliée à la nature de l'emploi et jugée suffisante pourra aussi être considérée. Connaissances approfondies et facilité de rédaction dans la langue française; connaissance suffisante de la langue anglaise. Traitement: \$6,371-\$7,829, selon les qualifications de la candidate.

STÉNO-SECRETARE grade 1 Étude légale

Devoirs de la fonction: Le travail consiste à effectuer diverses tâches de secrétariat pour les avocats de la division de l'étude légale du service du Contentieux. Qualités requises: Détenir un diplôme de fin d'études secondaires; famille commerce et secrétariat; mention secrétaire juridique. Posséder deux ans d'expérience en qualité de sténo-secrétaire dans une étude d'avocats. Une combinaison d'instruction et d'expérience reliée à la nature de l'emploi et jugée suffisante pourra aussi être considérée. Connaissances approfondies et facilité de rédaction dans la langue française; connaissance suffisante de la langue anglaise. Traitement: \$6,371-\$7,829, selon les qualifications de la candidate.

STÉNO-SECRETARE grade 1 Étude légale

Devoirs de la fonction: Le travail consiste à effectuer diverses tâches de secrétariat pour les avocats de la division de l'étude légale du service du Contentieux. Qualités requises: Détenir un diplôme de fin d'études secondaires; famille commerce et secrétariat; mention secrétaire juridique. Posséder deux ans d'expérience en qualité de sténo-secrétaire dans une étude d'avocats. Une combinaison d'instruction et d'expérience reliée à la nature de l'emploi et jugée suffisante pourra aussi être considérée. Connaissances approfondies et facilité de rédaction dans la langue française; connaissance suffisante de la langue anglaise. Traitement: \$6,371-\$7,829, selon les qualifications de la candidate.

STÉNO-SECRETARE grade 1 Étude légale

Devoirs de la fonction: Le travail consiste à effectuer diverses tâches de secrétariat pour les avocats de la division de l'étude légale du service du Contentieux. Qualités requises: Détenir un diplôme de fin d'études secondaires; famille commerce et secrétariat; mention secrétaire juridique. Posséder deux ans d'expérience en qualité de sténo-secrétaire dans une étude d'avocats. Une combinaison d'instruction et d'expérience reliée à la nature de l'emploi et jugée suffisante pourra aussi être considérée. Connaissances approfondies et facilité de rédaction dans la langue française; connaissance suffisante de la langue anglaise. Traitement: \$6,371-\$7,829, selon les qualifications de la candidate.

STÉNO-SECRETARE grade 1 Étude légale

Devoirs de la fonction: Le travail consiste à effectuer diverses tâches de secrétariat pour les avocats de la division de l'étude légale du service du Contentieux. Qualités requises: Détenir un diplôme de fin d'études secondaires; famille commerce et secrétariat; mention secrétaire juridique. Posséder deux ans d'expérience en qualité de sténo-secrétaire dans une étude d'avocats. Une combinaison d'instruction et d'expérience reliée à la nature de l'emploi et jugée suffisante pourra aussi être considérée. Connaissances approfondies et facilité de rédaction dans la langue française; connaissance suffisante de la langue anglaise. Traitement: \$6,371-\$7,829, selon les qualifications de la candidate.

STÉNO-SECRETARE grade 1 Étude légale

Devoirs de la fonction: Le travail consiste à effectuer diverses tâches de secrétariat pour les avocats de la division de l'étude légale du service du Contentieux. Qualités requises: Détenir un diplôme de fin d'études secondaires; famille commerce et secrétariat; mention secrétaire juridique. Posséder deux ans d'expérience en qualité de sténo-secrétaire dans une étude d'avocats. Une combinaison d'instruction et d'expérience reliée à la nature de l'emploi et jugée suffisante pourra aussi être considérée. Connaissances approfondies et facilité de rédaction dans la langue française; connaissance suffisante de la langue anglaise. Traitement: \$6,371-\$7,829, selon les qualifications de la candidate.

STÉNO-SECRETARE grade 1 Étude légale

Devoirs de la fonction: Le travail consiste à effectuer diverses tâches de secrétariat pour les avocats de la division de l'étude légale du service du Contentieux. Qualités requises: Détenir un diplôme de fin d'études secondaires; famille commerce et secrétariat; mention secrétaire juridique. Posséder deux ans d'expérience en qualité de sténo-secrétaire dans une étude d'avocats. Une combinaison d'instruction et d'expérience reliée à la nature de l'emploi et jugée suffisante pourra aussi être considérée. Connaissances approfondies et facilité de rédaction dans la langue française; connaissance suffisante de la langue anglaise. Traitement: \$6,371-\$7,829, selon les qualifications de la candidate.

STÉNO-SECRETARE grade 1 Étude légale

Devoirs de la fonction: Le travail consiste à effectuer diverses tâches de secrétariat pour les avocats de la division de l'étude légale du service du Contentieux. Qualités requises: Détenir un diplôme de fin d'études secondaires; famille commerce et secrétariat; mention secrétaire juridique. Posséder deux ans d'expérience en qualité de sténo-secrétaire dans une étude d'avocats. Une combinaison d'instruction et d'expérience reliée à la nature de l'emploi et jugée suffisante pourra aussi être considérée. Connaissances approfondies et facilité de rédaction dans la langue française; connaissance suffisante de la langue anglaise. Traitement: \$6,371-\$7,829, selon les qualifications de la candidate.

STÉNO-SECRETARE grade 1 Étude légale

Devoirs de la fonction: Le travail consiste à effectuer diverses tâches de secrétariat pour les avocats de la division de l'étude légale du service du Contentieux. Qualités requises: Détenir un diplôme de fin d'études secondaires; famille commerce et secrétariat; mention secrétaire juridique. Posséder deux ans d'expérience en qualité de sténo-secrétaire dans une étude d'avocats. Une combinaison d'instruction et d'expérience reliée à la nature de l'emploi et jugée suffisante pourra aussi être considérée. Connaissances approfondies et facilité de rédaction dans la langue française; connaissance suffisante de la langue anglaise. Traitement: \$6,371-\$7,829, selon les qualifications de la candidate.

STÉNO-SECRETARE grade 1 Étude légale

Devoirs de la fonction: Le travail consiste à effectuer diverses tâches de secrétariat pour les avocats de la division de l'étude légale du service du Contentieux. Qualités requises: Détenir un diplôme de fin d'études secondaires; famille commerce et secrétariat; mention secrétaire juridique. Posséder deux ans d'expérience en qualité de sténo-secrétaire dans une étude d'avocats. Une combinaison d'instruction et d'expérience reliée à la nature de l'emploi et jugée suffisante pourra aussi être considérée. Connaissances approfondies et facilité de rédaction dans la langue française; connaissance suffisante de la langue anglaise. Traitement: \$6,371-\$7,829, selon les qualifications de la candidate.

VILLE DE MONTRÉAL

ENTRETIEN-RÉPARATIONS

RÉPARATION EN GROS TV noir et blanc, couleurs et radio stéréo. Vente de radios de tout genre, etc. Service à domicile Alliance Electronique 1592 Frontenac, Montréal 526-8171. 27-9-73

ENTREPRENEURS

MEMO CONSTRUCTION (1964) LTEE Réparations et maçonnerie générale. Menuiserie et finitions intérieures. Redressons planchers, fondation fuyante. Creusons cave en sous-œuvre. Neuf. Garantie Assurance, Service 24 heures Tél.: 388-2137, 669-2547. (J.N.O.)

BRIQUE, FOYER, PIERRE, ciment, cheminée, joints, menuiserie générale, balcon, escalier. Réparons fondation - enrayons eau des murs. Rénovations. Assurance incluse. Estimation gratuite. Tél.: 642-4077. (J.N.O.)

FEMMES DEMANDÉES

ASSISTANTE-DENTAIRE demandée. Seulement celles qui possèdent expérience doivent écrire à Case 107, Le Devoir (26-9-73)

SECRETARE

Pour bureau d'avocats. Avec expérience légale, sténo, dactylo, bilingue. Inf. Mme J. Gaudette 849-2403. 26-9-73

GARDERIES

GARDIENNE pour 2 enfants d'âge préscolaire, références demandées. Tél.: 671-4469 après 6 p.m. 29-9-73

FEMMES DEMANDÉES

ST-LEONARD: bas-duplex avec sous-sol fini, grand 5 1/2, chauffé, 1 1/2 salle de bains, planchers en bois franc, cour clôturée avec jardin, garage double, près de tout. Enfants et animaux acceptés. Home Rentals, 849-6353, frais. (26-9-73)

N.D.G. grand 6 1/2, foyer naturel garage, balcon, entrée laveuse, sècheuse, près des autobus, écoles, magasins. Loyer incluant chauffage et taxe d'eau. Enfants et animaux bienvenus. Home Rentals, 849-8661, frais. (26-9-73)

MAISONS À LOUER

MAISON CANADIENNE - pierre, sur Richelieu, \$200, par mois, bail annuel, meublée, non chauffée. Personnes responsables avec références et garantie. Cause transfert. Tél.: 842-3389. (26-9-73)

MONT ST-HILAIRE: village, maison - 3 étages, 14 pièces, \$275, par mois. Occupation 1er octobre. Tél.: 467-7073 ou 467-1019. (28-9-73)

LOGEMENTS À LOUER

ST-LAURENT: rue de l'Eglise, 6 pièces, \$225, chauffé, très bien situé. Tél. 933-5691. (28-9-73)

PRES UNIVERSITE: bas-duplex, 6 pièces, plus 2 chambres au sous-sol, très ensoleillé, grand jardin. \$225. 3349 Maréchal, de 6 à 8 p.m. 26-9-73

\$110, Ville d'Anjou, duplex avec 3 chambres à coucher, chauffé, salle de lavage, 2 balcons, redécoré selon votre goût. Enfants et animaux acceptés. Home Rentals, 849-6353, frais. (26-9-73)

COTE-DES-NEIGES: près Université, spacieux 6 pièces, claires, ménage frais fait. \$195, par mois chauffé. Libre immédiatement. Tél.: jour 844-2867; soir 738-5913 (28-9-73)

LOGEMENTS À LOUER

ST-LEONARD: bas-duplex avec sous-sol fini, grand 5 1/2, chauffé, 1 1/2 salle de bains, planchers en bois franc, cour clôturée avec jardin, garage double, près de tout. Enfants et animaux acceptés. Home Rentals, 849-6353, frais. (26-9-73)

N.D.G. grand 6 1/2, foyer naturel garage, balcon, entrée laveuse, sècheuse, près des autobus, écoles, magasins. Loyer incluant chauffage et taxe d'eau. Enfants et animaux bienvenus. Home Rentals, 849-8661, frais. (26-9-73)

MAISONS À LOUER

MAISON CANADIENNE - pierre, sur Richelieu, \$200, par mois, bail annuel, meublée, non chauffée. Personnes responsables avec références et garantie. Cause transfert. Tél.: 842-3389. (26-9-73)

MONT ST-HILAIRE: village, maison - 3 étages, 14 pièces, \$275, par mois. Occupation 1er octobre. Tél.: 467-7073 ou 467-1019. (28-9-73)

LOGEMENTS À LOUER

ST-LAURENT: rue de l'Eglise, 6 pièces, \$225, chauffé, très bien situé. Tél. 933-5691. (28-9-73)

PRES UNIVERSITE: bas-duplex, 6 pièces, plus 2 chambres au sous-sol, très ensoleillé, grand jardin. \$225. 3349 Maréchal, de 6 à 8 p.m. 26-9-73

\$110, Ville d'Anjou, duplex avec 3 chambres à coucher, chauffé, salle de lavage, 2 balcons, redécoré selon votre goût. Enfants et animaux acceptés. Home Rentals, 849-6353, frais. (26-9-73)

COTE-DES-NEIGES: près Université, spacieux 6 pièces, claires, ménage frais fait. \$195, par mois chauffé. Libre immédiatement. Tél.: jour 844-2867; soir 738-5913 (28-9-73)

LOGEMENTS À LOUER

ST-LAURENT: rue de l'Eglise, 6 pièces, \$225, chauffé, très bien situé. Tél. 933-5691. (28-9-73)

PRES UNIVERSITE: bas-duplex, 6 pièces, plus 2 chambres au sous-sol, très ensoleillé, grand jardin. \$225. 3349 Maréchal, de 6 à 8 p.m. 26-9-73

\$110, Ville d'Anjou, duplex avec 3 chambres à coucher, chauffé, salle de lavage, 2 balcons, redécoré selon votre goût. Enfants et animaux acceptés. Home Rentals, 849-6353, frais. (26-9-73)

COTE-DES-NEIGES: près Université, spacieux 6 pièces, claires, ménage frais fait. \$195, par mois chauffé. Libre immédiatement. Tél.: jour 844-2867; soir 738-5913 (28-9-73)

HOMMES OU FEMMES DEMANDES

CLUB - VACANCES - VOYAGES: recherche un représentant pour chacune des villes du Québec. Temps partiel au début. Ecrire à: Sodex-Tours, 620 Cathcart, suite 320, Montréal 111. 1-10-73

AVIS IMPORTANT

Profitez de l'essor que prend la médecine naturelle. Devenez propagandiste. Travail intéressant et très rémunérateur. S.V.P. m'envoyer renseignements. Nom: _____ Âge: _____ Adresse: _____ Ville: _____ Comté: _____ Tél.: _____ Sans obligation de votre part écrivez à: Case 105, Le Devoir. 26-9-73

LOGEMENTS À LOUER

ST-LAURENT: rue de l'Eglise, 6 pièces, \$225, chauffé, très bien situé. Tél. 933-5691. (28-9-73)

PRES UNIVERSITE: bas-duplex, 6 pièces, plus 2 chambres au sous-sol, très ensoleillé, grand jardin. \$225. 3349 Maréchal, de 6 à 8 p.m. 26-9-73

\$110, Ville d'Anjou, duplex avec 3 chambres à coucher, chauffé, salle de lavage, 2 balcons, redécoré selon votre goût. Enfants et animaux acceptés. Home Rentals, 849-6353, frais. (26-9-73)

COTE-DES-NEIGES: près Université, spacieux 6 pièces, claires, ménage frais fait. \$195, par mois chauffé. Libre immédiatement. Tél.: jour 844-2867; soir 738-5913 (28-9-73)

ST-LAURENT: rue de l'Eglise, 6 pièces, \$225, chauffé, très bien situé. Tél. 933-5691. (28-9-73)

PRES UNIVERSITE: bas-duplex, 6 pièces, plus 2 chambres au sous-sol, très ensoleillé, grand jardin. \$225. 3349 Maréchal, de 6 à 8 p.m. 26-9-73

\$110, Ville d'Anjou, duplex avec 3 chambres à coucher, chauffé, salle de lavage, 2 balcons, redécoré selon votre goût. Enfants et animaux acceptés. Home Rentals, 849-6353, frais. (26-9-73)

COTE-DES-NEIGES: près Université, spacieux 6 pièces, claires, ménage frais fait. \$195, par mois chauffé. Libre immédiatement. Tél.: jour 844-2867; soir 738-5913 (28-9-73)

ST-LAURENT: rue de l'Eglise, 6 pièces, \$225, chauffé, très bien situé. Tél. 933-5691. (28-9-73)

PRES UNIVERSITE: bas-duplex, 6 pièces, plus 2 chambres au sous-sol, très ensoleillé, grand jardin. \$225. 3349 Maréchal, de 6 à 8 p.m. 26-9-73

\$110, Ville d'Anjou, duplex avec 3 chambres à coucher, chauffé, salle de lavage, 2 balcons, redécoré selon votre goût. Enfants et animaux acceptés. Home Rentals, 849-6353, frais. (26-9-73)

COTE-DES-NEIGES: près Université, spacieux 6 pièces, claires, ménage frais fait. \$195, par mois chauffé. Libre immédiatement. Tél.: jour 844-2867; soir 738-5913 (28-9-73)

LOGEMENTS À LOUER

ST-LAURENT: rue de l'Eglise, 6 pièces, \$225, chauffé, très bien situé. Tél. 933-5691. (28-9-73)

PRES UNIVERSITE: bas-duplex, 6 pièces, plus 2 chambres au sous-sol, très ensoleillé, grand jardin. \$225. 3349 Maréchal, de 6 à 8 p.m. 26-9-73

\$110, Ville d'Anjou, duplex avec 3 chambres à coucher, chauffé, salle de lavage, 2 balcons, redécoré selon votre goût. Enfants et animaux acceptés. Home Rentals, 849-6353, frais. (26-9-73)

COTE-DES-NEIGES: près Université, spacieux 6 pièces, claires, ménage frais fait. \$195, par mois chauffé. Libre immédiatement. Tél.: jour 844-2867; soir 738-5913 (2

Carrières et Professions



SIDBEC-DOSCO

Notre service d'Approvisionnement est à la recherche d'un ACHETEUR en BIENS D'ÉQUIPEMENT. Le poste est situé au siège social de l'entreprise à Montréal.

Le candidat recherché est un ingénieur mécanique bilingue, possédant au-delà de 5 années d'expérience. Traitement conforme à la formation et à l'expérience du candidat. Régime libéral d'avantages sociaux.

Les intéressés sont priés de faire parvenir leur curriculum vitae au:

**Bureau d'emploi
SIDBEC-DOSCO
507, Place d'Armes,
Montréal 101, Québec.**

COMPTABLE

Une importante maison de commerce nationale de détail, en pleine expansion, dont le siège social est à Montréal, recherche un comptable agréé, récemment diplômé, bilingue, pour occuper immédiatement un poste intéressant. Le candidat répondra directement au chef comptable et devra être au courant de la nouvelle réforme fiscale. Avantages sociaux intéressants et d'excellentes possibilités d'avancement. Rémunération de base à négocier, en fonction des qualités du candidat.

Adresser votre demande au:

**Gérant du personnel
ZELLER'S LIMITÉE
5250, boul. Décarie
Montréal 248, Qué.**

INSPECTEUR - ASSURANCE GÉNÉRALE

Le Groupe Prévoyants du Canada recherche un inspecteur d'assurance générale pour son service de marketing.

La fonction:
— Rencontrer les courtiers, surveiller le volume et la qualité de la production;
— fournir l'assistance technique nécessaire aux courtiers, s'occuper de cas spéciaux;
— inspecter des risques.

Exigences:
Le candidat choisi devra:
— posséder une bonne connaissance de tous les genres d'assurance, en particulier dans le domaine des risques commerciaux;
— avoir au moins 5 ans d'expérience comme inspecteur d'assurance générale;
— avoir suivi ou suivre présentement des cours de l'Institut d'Assurance du Canada ou des cours de T.P.I.

Prière d'adresser curriculum vitae à:

Case 2098, Le Devoir, Montréal



COLLÈGE DE ROSEMONT OFFRE D'EMPLOI

COORDONNATEUR DE L'ÉDUCATION PERMANENTE

ATTRIBUTIONS CARACTÉRISTIQUES:
Sous l'autorité du directeur des services pédagogiques, le coordonnateur de l'éducation des adultes organise et supervise l'enseignement aux adultes. Il avise le directeur des services pédagogiques au sujet des besoins du milieu et des ressources à utiliser pour répondre à ces besoins. Il travaille en collaboration avec les adjoints du directeur des services pédagogiques.

QUALIFICATIONS REQUISES:
Diplôme universitaire ou l'équivalent.
Cinq (5) années d'expérience dont trois (3) années d'expérience pertinente dans la formation des adultes.

TRAITEMENT:
Selon les échelles prévues par la politique administrative et salariale du personnel de cadre et de gestion.

Un curriculum vitae détaillé doit être remis au bureau du directeur des services au personnel **avant 17:00 HEURES le LUNDI 1er OCTOBRE 1973.**

Veuillez adresser votre curriculum vitae au:

**BUREAU DU DIRECTEUR DES SERVICES
AU PERSONNEL
6400, 16e avenue
Montréal (408)**

ASSOCIATION CANADIENNE DES BIBLIOTHÉCAIRES DE LANGUE FRANÇAISE Poste de secrétaire général

Description du poste

Sert de lien entre les comités, commissions et autres organismes de l'association, avec le Conseil de direction. Assiste aux réunions du Conseil exécutif, du Conseil de direction, de l'Assemblée générale. S'occupe des relations internes et externes commandées par l'administration et les activités de l'ACBLF dans le cadre de sa juridiction. Dirige le personnel et voit à l'organisation technique du secrétariat. Voit à ce que tous les documents de l'Association soient recueillis. Etc.

Qualifications
Détenir au moins un diplôme universitaire en bibliothéconomie. Le candidat doit:
— posséder une culture générale aussi étendue que possible de même qu'une connaissance éprouvée de la langue française et suffisante de la langue anglaise;
— avoir exercé des fonctions professionnelles dans les bibliothèques durant un certain nombre d'années;
— détenir une expérience administrative et être familier avec les rouages des associations professionnelles.

Traitement
Selon les qualifications et l'expérience acquise.
Toute personne intéressée à ce poste et répondant aux exigences mentionnées ci-haut est priée de soumettre sa demande avant le 18 octobre 1973.

La demande écrite doit être accompagnée du curriculum vitae et de la photocopie des diplômes universitaires et expédiée au:

**Secrétariat de l'ACBLF
360, rue Le Moyne
Montréal H2Y 1Y3**

CAISSES POPULAIRES DES JARDINS DIRECTEUR ADJOINT AUX PRÊTS

Pour la Caisse Populaire de Rimouski, celui-ci organise, dirige et contrôle, sous l'autorité du directeur de la Caisse, les activités au service du crédit: au-delà de neuf millions de dollars de prêts, 5 employés.

On exige:
15 ans de scolarité, et 3 ans d'expérience pertinente ou une plus forte expérience et une moindre scolarité; des connaissances techniques éprouvées (prêt à la consommation et hypothécaire, législations), habileté à gérer du personnel et maintenir et faire évoluer un système administratif.

On offre:
un salaire compétitif et tous les avantages sociaux généralement recherchés.

Nous recevons vos candidatures, constituées d'un curriculum vitae complet, d'ici le 3 octobre 1973:

**Directeur,
Service du personnel,
Union Régionale des C.P.D.,
881 boul. St-Germain ouest,
Rimouski, P.Q.
G5L 7E5**

LA COMMISSION SCOLAIRE OUTAOUAIS-HULL

recherche les services d'un CONSEILLER PÉDAGOGIQUE EN LANGUES SECONDES

Nature du travail:
Le Conseiller Pédagogique est chargé de l'implantation de programmes, méthodes et autres moyens pédagogiques adaptés aux besoins de la Commission et de sa clientèle.

Attributions caractéristiques:
Le Conseiller Pédagogique se tient au courant des recherches, des changements et des innovations dans le domaine pédagogique, particulièrement en ce qui concerne les programmes et méthodes pédagogiques, les activités complémentaires, les manuels et autres matériels didactiques et l'évaluation du rendement scolaire. Il peut se voir confier toutes autres responsabilités inhérentes à sa fonction.

Qualifications requises:
1. Posséder un premier diplôme universitaire terminal dans la discipline appropriée.
2. L'autorisation personnelle d'enseigner décernée par le Ministère.
3. Expérience comme enseignant.

Traitement:
\$8672,00 à \$16147,00, selon la scolarité et l'expérience.
Toute demande d'emploi incluant le numéro de concours et curriculum vitae doit parvenir le ou avant le 5 octobre 1973.
Concours: P.3

**Directeur des services du personnel,
Commission Scolaire Outaouais-Hull,
122, rue St-Laurent,
Hull, P.Q.
J8X 1M6.**

LA COMMISSION SCOLAIRE OUTAOUAIS-HULL

recherche les services d'un CONSEILLER PÉDAGOGIQUE EN CATÉCHÈSE

Nature du travail:
Le Conseiller Pédagogique est chargé de l'implantation de programmes, méthodes et autres moyens pédagogiques adaptés aux besoins de la Commission et de sa clientèle.

Attributions caractéristiques:
Le Conseiller Pédagogique se tient au courant des recherches, des changements et des innovations dans le domaine pédagogique, particulièrement en ce qui concerne les programmes et méthodes pédagogiques, les activités complémentaires, les manuels et autres matériels didactiques et l'évaluation du rendement scolaire. Il peut se voir confier toutes autres responsabilités inhérentes à sa fonction.

Qualifications requises:
1. Posséder un premier diplôme universitaire terminal dans la discipline appropriée.
2. L'autorisation personnelle d'enseigner décernée par le Ministère.
3. Expérience comme enseignant.

Traitement:
\$8,672,00 à \$16,147,00, selon la scolarité et l'expérience.
Toute demande d'emploi incluant le numéro de concours et curriculum vitae doit parvenir le ou avant le 5 octobre 1973.
Concours: P. 5

**Directeur des services du personnel,
Commission Scolaire Outaouais-Hull,
122, rue St-Laurent,
Hull, P.Q.
J8X 1M6**



Centre Hospitalier des Laurentides

(Sections psychiatrique et générale)
(Catégorie 600 lits et plus)

DIRECTEUR DES SERVICES HOSPITALIERS

Fonctions:
Sous l'autorité du directeur général, responsable du contrôle, de la surveillance et de la planification de tous les services hospitaliers et notamment du service d'accueil, du service de la pharmacie, du service de diététique, du service des archives médicales, du service de physiothérapie, du service d'ergothérapie, du service de technologie médicale ainsi que de tout autre service qui pourrait se greffer à ce directeurat selon l'organigramme de l'institution.

Exigences:
— Premier grade universitaire en administration ou dans une branche connexe.
— Expérience d'au moins 5 ans dans différents postes de responsabilités dans le milieu hospitalier.

Salaire:
Le salaire se situe entre \$9,652 et \$16,731.

Veuillez faire parvenir curriculum vitae (au plus tard le 30 septembre 1973) au:

**Directeur du personnel
Centre Hospitalier des Laurentides
L'Annonciation, Comté Labelle, Qué.**

GÉRANT CENTRE DE COMMERCE AU DÉTAIL POUR LE CENTRE COMMERCIAL DE PLACE BONAVENTURE ET LE VIADUC

Gérant expérimenté pour centre commercial, preuves de compétence exigées. Sera responsable de la location, l'administration et de la co-ordination de la promotion du plus vaste centre commercial du centre-ville au Canada. Tout candidat bilingue a un avantage décisif.

Avantages sociaux considérables. Salaire à discuter.

S'il-vous-plaît faire parvenir un curriculum vitae détaillé à:

**M. Murray Black
Vice-Président de l'exécutif
Place Bonaventure Inc.
Case Postale 1000
Montréal, P.Q.
H5A 1G1**



HÔPITAL DES LAURENTIDES L'ANNONCIATION - COMTÉ DE LABELLE P.Q. J9P 2Y1-218

Centre Hospitalier des Laurentides

(Sections psychiatrique et générale)
(Catégorie 600 lits et plus)

CHEF DU SERVICE DE LA RÉADAPTATION

Fonctions:
Sous l'autorité du directeur des services hospitaliers, responsable du contrôle et du fonctionnement de ce service qui comprend actuellement les sections suivantes: administration, information, atelier protégé, travail, éducation physique, loisirs et centre socio-professionnel. Il est de plus responsable de la discipline, de l'évaluation et de la répartition du personnel en fonction des besoins quotidiens de son service.

Qualifications:
— Diplôme universitaire en sciences administratives ou dans une branche connexe.
— Expérience du milieu hospitalier dans différents postes de responsabilité.
— Connaissance des différents organismes s'occupant de près ou de loin de la réadaptation des patients.

Salaire:
Selon les normes du ministère.

Faire parvenir curriculum vitae avant le 5 octobre 1973 au:
**Directeur du personnel
Centre Hospitalier des Laurentides
L'Annonciation, Comté Labelle, Qué.**

LA COMMISSION SCOLAIRE OUTAOUAIS-HULL

recherche les services d'un CONSEILLER PÉDAGOGIQUE EN ENFANCE INADAPTÉE

Nature du travail:
Le Conseiller Pédagogique est chargé de l'implantation de programmes, méthodes et autres moyens pédagogiques adaptés aux besoins de la Commission et de sa clientèle.

Attributions caractéristiques:
Le Conseiller Pédagogique se tient au courant des recherches, des changements et des innovations dans le domaine pédagogique, particulièrement en ce qui concerne les programmes et méthodes pédagogiques, les activités complémentaires, les manuels et autres matériels didactiques et l'évaluation du rendement scolaire. Il peut se voir confier toutes autres responsabilités inhérentes à sa fonction.

Qualifications requises:
1. Posséder un premier diplôme universitaire terminal dans la discipline appropriée.
2. L'autorisation personnelle d'enseigner décernée par le Ministère.
3. Expérience comme enseignant.

Traitement:
\$8,672,00 à \$16,147,00, selon la scolarité et l'expérience.
Toute demande d'emploi incluant le numéro de concours et curriculum vitae doit parvenir le ou avant le 5 octobre 1973.
Concours: P. 4

**Directeur des services du personnel,
Commission Scolaire Outaouais-Hull,
122, rue St-Laurent,
Hull, P.Q.
J8X 1M6**

Université du Québec Institut national de la recherche scientifique

ASSISTANT DE RECHERCHE

Concours no: SP-73-020

Fonctions:
Travailler au sein d'une équipe multi-disciplinaire consacrée aux études écologiques sur des lacs et des rivières du Québec.

Travailler en laboratoire et sur le terrain.
Faire de la recherche sur les rapports entre d'une part la qualité physico-chimique du milieu et d'autre part la fertilité potentielle et la production primaire réelle des eaux.

Exigences:
Maîtrise en biochimie ou chimie organique.
La connaissance de la physiologie des algues serait un avantage.

Lieu de travail:
Le centre INRS Eau, Complexe Scientifique du Québec, 555 Boulevard Henri IV, Sainte-Foy, Québec 10e.

Traitement:
Selon les qualifications et l'expérience.
Seules les candidatures écrites reçues avant le 5 octobre 1973 seront retenues.
Toute candidature sera traitée confidentiellement.
Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae complet en y annexant vos attestations d'études au:

**Directeur du personnel
Institut national de la
recherche scientifique
Casier postal 7500
Québec G1V 4C7**

C.A. ou C.G.A.

Bureau de C.A. requiert les services d'un stagiaire avancé et d'un C.A. ou C.G.A.
Salaire selon compétence.

Faire parvenir curriculum vitae à:

**Fortier, Thibault, Marchand & Cie, C.A.
50 Place Crémazie, suite 610
Montréal 351**



LA COMPAGNIE MINIERE QUEBEC CARTIER

recherche

DES CONTREMAÎTRES À LA MINE

Ayant quelques années d'expérience dans la surveillance aux mines à ciel ouvert, aux carrières ou aux gros chantiers de construction. L'équipement lourd, tel que foreuses électriques, pelles électriques, camions de production de fort tonnage, bulldozers et niveleuses doit leur être familier.

DES CONTREMAÎTRES EN ÉLECTRICITÉ

Ayant quelques années d'expérience dans la surveillance aux ateliers d'entretien, à l'installation industrielle d'un courant électrique à haute tension, circuits CA & CC, dépannage, lecture de schémas et préférentiellement ayant des connaissances en circuits électriques. Préférence sera donnée aux candidats qui possèdent cette expérience dans un Concentrateur ou Concasseur de minerai.

DES CONTREMAÎTRES EN MÉCANIQUE D'ENTRETIEN:

Ayant quelques années d'expérience dans la surveillance aux ateliers d'entretien mécanique dans un Concentrateur ou Concasseur de minerai, ou dans une Usine de papier.

EXIGENCES:

Les candidats doivent parler le français, être détenteur d'un permis de conduire, catégorie chauffeur et être consentants à travailler sur les quarts.

Ces postes sont disponibles à cause de l'expansion de la Compagnie à Gagnon et à Mont-Wright.

Excellentes possibilités d'avancement pour les candidats intéressés à faire carrière dans l'industrie minière. Plan d'avantages sociaux. Allocation nordique de \$85 par mois pour personnes mariées et \$70 par mois pour les célibataires. Gagnon est une ville moderne possédant un hôpital, des écoles et un centre récréatif. Des logements sont disponibles pour les personnes mariées. Frais de déménagement payés.

Faire parvenir votre curriculum vitae au:

**Superviseur de l'embauchage
LA COMPAGNIE MINIERE QUEBEC CARTIER
PORT CARTIER, QUÉBEC**



le collège régional de saguenay-lac st-jean

OFFRES D'EMPLOIS

Le Collège Régional de Saguenay-Lac St-Jean requiert les services d'un

1) CONSEILLER PÉDAGOGIQUE EN DOCUMENTATION

(Campus de St-Félicien)

TÂCHE:
Le conseiller pédagogique en documentation doit conseiller les personnes concernées dans l'utilisation de l'audio-visuel et de la bibliothèque, dans l'optique pédagogique du Campus. Il est avant tout une personne ressource.

ATTRIBUTIONS:
Le conseiller pédagogique en documentation se tient au courant des recherches, des changements et des innovations dans le domaine pédagogique, particulièrement en ce qui concerne la documentation soit la bibliothèque et l'audio-visuel.

Conformément à la politique établie par le Campus, il est responsable de la gestion du centre de documentation; Il est responsable de l'évaluation des besoins en personnel et en matériel didactique de son secteur;

Il peut se voir confier toutes autres responsabilités inhérentes à sa fonction.

QUALIFICATIONS:
Diplôme universitaire de premier cycle ou l'équivalent. Expérience pédagogique pertinente et facilité de travailler en équipe.

2) RESPONSABLE DU SERVICE DE LA RECHERCHE ET DU DÉVELOPPEMENT

(Siège Social)

TÂCHE:
Sous l'autorité du directeur général et en collaboration avec les composantes du Collège, le responsable du service de la recherche et du développement fait des études et des recherches ayant trait au développement des différents services du Collège.

Entre autre: — il évalue les programmes existants;
— il inventorie les besoins pour de nouvelles options et de nouveaux programmes;
— il apprécie, analyse et formule des recommandations sur les systèmes de gestion du Collège.

QUALIFICATIONS:
Le postulant devra posséder, au moins, un diplôme universitaire de premier cycle et une expérience pertinente dans le milieu de l'éducation, de préférence.

3) AGENT DE LA GESTION DU PERSONNEL

(LIEU DE TRAVAIL: Campus d'Alma et de St-Félicien)

TÂCHE:
Sous la responsabilité du directeur du personnel, le rôle principal de l'agent de la gestion du personnel est d'effectuer le recrutement et la gestion du personnel et de voir à l'implantation et au respect des conditions de travail du personnel en accord avec la politique du Collège et les conventions collectives en vigueur, s'il y a lieu.

ATTRIBUTIONS:
Entre autre:
L'agent de la gestion du personnel voit à la sélection, au classement, de même qu'aux mouvements du personnel en général.

Au besoin, il s'occupe de la préparation des négociations des conventions collectives de travail. Il peut être appelé à s'occuper de la négociation directe et à assurer une interprétation et une application exacte des termes du contrat ainsi que le règlement des conflits qui peuvent survenir à leurs sujets.

Dans son secteur, il est chargé d'établir, de réviser et de mettre à jour les critères, normes, règlements, lois, contrats. Il peut se voir confier toutes autres responsabilités inhérentes à sa fonction.

QUALIFICATIONS:
Posséder un diplôme universitaire terminal de premier cycle, de l'expérience en administration et une connaissance du monde de l'éducation.

TRAITEMENT:
Selon la politique administrative et salariale des professionnels du Ministère de l'Éducation et ceci pour les trois postes.

Faire parvenir votre curriculum vitae jusqu'au 5 octobre 1973 inclusivement, en mentionnant le titre du concours:

**1) CONCOURS CONSEILLER PÉDAGOGIQUE
EN DOCUMENTATION.
2) CONCOURS RESPONSABLE DU SERVICE
DE LA RECHERCHE ET DU DÉVELOPPEMENT
3) CONCOURS AGENT DE LA GESTION
DU PERSONNEL**

**Collège Régional de Saguenay-Lac St-Jean
a/s Jean Richard, directeur du personnel
400, rue Mellon
Arvida, P.Q.**

Au colloque de l'AUPELF 200 universitaires et spécialistes analysent l'enseignement audiovisuel

LIEGE (AFP) — Une génération est née sous le signe de l'audiovisuel, mais on en est seulement au niveau de la recherche dans son utilisation pédagogique.

Pour faire le point dans ce domaine, 200 universitaires et spécialistes participent depuis hier et jusqu'au 28 septembre au colloque sur "La communication audiovisuelle et l'université" organisé à Liège — devenue pour un mois le rendez-vous de la francophonie — par l'Association des universités entièrement ou partiellement de langue française (AUPELF).

Née en 1961, l'AUPELF

compte 105 universités membres appartenant à 28 pays. Les départements d'enseignement du français à l'étranger (associés) sont aussi nombreux que les membres titulaires.

L'AUPELF, qui est une communauté d'universités pour la coopération internationale, s'intéresse principalement à l'évolution de l'université, à la circulation de l'information scientifique, à la rencontre des cultures, appuie les jeunes du Tiers-Monde et possède plusieurs services d'information.

Ce colloque, comme l'a expliqué M. Robert Mallet, recteur de l'Académie de

Paris et président de l'AUPELF, revêt une forme originale puisque c'est par l'audiovisuel que l'on explique l'audiovisuel: chaque thème est illustré par la présentation d'expérience réalisées au moyen de films 16mm, de magnétoscopes ou de diapositives.

La première journée a été consacrée à l'enseignement de l'audiovisuel. La mission des universités s'est élargie. Outre la formation initiale des étudiants, elles doivent assurer l'éducation permanente, la formation professionnelle continue et la promotion sociale.

L'audiovisuel, qui permet l'enseignement à distance ou dans plusieurs classes à la fois, jouera un rôle croissant. Mais comment l'enseigner? "Il manque encore une grammaire au langage audiovisuel", "il y a des pédagogues, des techniques audiovisuelles, mais on est au stade expérimental". "Il n'est pas si simple d'intégrer une technique, un langage nouveau, à une discipline".

A ces interventions illustrant la difficulté d'aborder l'audiovisuel s'en ajoutent d'autres qui demandent si l'image vaut l'observation directe, si elle ne déforme pas le réel.

Pour l'instant, il s'agit surtout pour l'université de former ses enseignants à l'audiovisuel pour que ceux-ci puissent à leur tour former les autres avec l'aide de nouveaux moyens.

En tout cas, a souligné un spécialiste québécois "il s'agit de rechercher le rapport maître-élèves à travers de nouvelles techniques, non pas de créer une nouvelle discipline".

Les journalistes francophones font le point à Liège

LIEGE (AFP) — Les journées internationales des journalistes et de la presse de langue française se sont ouvertes hier à Liège qui, depuis le 1er septembre, accueille les pays de langue française.

Au cours de la séance inaugurale, M. Jean Lejeune, évêque de Liège, a évoqué le rôle irremplaçable de la presse de langue française et M. Pierre Falize, ministre belge de la Culture française, a affirmé que la vitalité de la presse était une des conditions d'une vie démocratique, mais que sa liberté dépendait de son indépendance à l'égard du pouvoir et de l'argent.

M. Charles Rebuffat, président de l'Union, rédacteur en chef du Soir de Bruxelles, a évoqué les responsabilités qui incombent aux journalistes "dans la défense et la promotion d'une langue et d'une culture".

Il a constaté que le public francophone réagissait en général médiocrement aux problèmes linguistiques et culturels, mais qu'en même temps "beaucoup de francophones, même médiocrement cultivés, se sentent porteurs d'une

culture si grande et si noble qu'ils la tiennent pour invulnérable".

Or, M. Rebuffat pense qu'en fait le français, "langue de la liberté", a besoin d'être défendue et s'il regrette l'individualisme du francophone, il y voit aussi l'assurance que pour lui l'individu reste la valeur essentielle.

En terminant, M. Rebuffat a estimé que l'action de la presse francophone devrait, pour être efficace, être engagée, c'est-à-dire capable de "dégaier le sens de l'événement", et constructive, ce qui signifie "que les carences et les obstacles qui empêchent notre solidarité culturelle de s'affirmer davantage "doivent être révélés".

Pelletier représente le Canada en Belgique

BRUXELLES (CP) — Le fédéral des Communications, M. Gérard Pelletier, est arrivé hier à Bruxelles afin de représenter le gouvernement canadien aux célébrations qui, jusqu'à la mi-octobre, marquent le mois de la francophonie (ou de la francité) à Liège, en Belgique. M. Pelletier profitera de son séjour en

Belgique pour rencontrer les ministres belges des Affaires étrangères et des Affaires culturelles. Commentant l'effort gigantesque fourni par le Québec pour faire connaître son développement culturel en Belgique, M. Pelletier a déclaré hier que cet effort profiterait à tout le Canada.

Québec créera un "crédit forestier"

LA POCATIÈRE (PC) — Le ministre québécois des Terres et Forêts, M. Kavin Drummond, déposera bientôt un projet de loi créant un système de crédit forestier et de subventions aux forêts privées.

C'est ce qu'il a annoncé dimanche devant l'assemblée annuelle de l'Association forestière de la Rive-Sud, à La Pocatière, dans le comté de Kamouraska, précisant que ce crédit forestier serait du même genre que le prêt agricole.

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

MEUBLES DE BUREAUX
VENEZ CHOISIR VOTRE AMÉUBLEMENT SUR LES LIEUX
STATIONNEMENT
Canada Dactylographe Inc.,
7035 AVE. DU PARC
270-1141

Brevets d'invention MARQUES DE COMMERCE
Marion, Robic & Robic
ci-devant Marion & Marion
2100, rue DRUMMOND
Montréal 107 288-2152

LISEZ ET FAITES LIRE LE DEVOIR

Carrières et Professions

Voir autres Carrières et Professions en page 18

Fonction publique Canada / Public Service Canada

CONCOURS OUVERT ÉGALEMENT AUX HOMMES ET AUX FEMMES
DIRECTEUR, DIVISION DES LEVÉS TOPOGRAPHIQUES
Traitement jusqu'à \$27,000.
Direction des levés et de la cartographie
Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources
Ottawa

FONCTIONS:
Sous la direction générale du Directeur des levés et de la cartographie, participer à l'établissement des politiques visant à fournir les services de levés et de cartographie exigés par le gouvernement fédéral; planifier et diriger les travaux de la Division des levés topographiques qui est responsable de la préparation des cartes topographiques de base du Canada et des services de cartographie aérienne pour le gouvernement du Canada; amorcer et entretenir de bonnes relations de travail avec les agences des gouvernements fédéral et provinciaux; entretenir des rapports étroits avec des sociétés internationales de levés et de cartographie; diriger les travaux de recherche appliquée et de développement dans les domaines de la cartographie, de la photogrammétrie et de la photographie aérienne; diriger un groupe d'employés des catégories professionnelle, technique et administrative et administrer les ressources matérielles nécessaires à l'exécution de ces travaux.

CONDITIONS DE CANDIDATURE:
Diplôme universitaire d'ingénieur ou admissibilité à l'accréditation comme ingénieur professionnel ou Canada, ou admissibilité à l'accréditation comme arpenteur au Canada. L'expérience dans l'administration d'employés professionnels et une aptitude à travailler efficacement avec des cadres dans les agences fédérales et provinciales. Les capacités démontrées de gestion nécessaires pour s'acquitter des responsabilités du poste en ayant occupé des postes à responsabilité croissante.

EXIGENCES LINGUISTIQUES:
La connaissance de l'anglais et du français est essentielle. Ce concours est aussi ouvert aux unilingues. Ils doivent cependant indiquer par écrit, qu'ils sont disposés, à entreprendre au frais de l'État, immédiatement après leur nomination conditionnelle et à plein temps, un cours de langue dispensé par le Bureau des Langues de la Commission ou par un organisme approuvé par ce dernier. Ce cours pourra durer jusqu'à douze mois et la Commission de la Fonction publique en précisera le lieu. Ce poste est aussi ouvert aux personnes employées de façon continue à la Fonction publique du Canada depuis le 6 avril 1956, qu'il s'agit ou non fait part, par écrit, de leur consentement à suivre des cours de langue.

La Commission de la Fonction publique s'assurera que les candidats unilingues de l'extérieur de la Fonction publique ont les aptitudes voulues pour devenir bilingues.

Remplir la formule de demande d'emploi PSC 367-401, qu'il est possible de se procurer dans tous les bureaux de poste, Centres de main-d'œuvre du Canada et bureaux de la Commission de la Fonction publique, y joindre si nécessaire tous renseignements utiles, et faire parvenir le tout à l'adresse suivante:

MONSIEUR J. T. COLE
CADRES DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE
COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA
OTTAWA (ONTARIO) K1A 0M7

Prière de mentionner le numéro de concours: 73-200-84.

Les dispositions de la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique s'appliquent aux nominations dans le cadre de ce concours.

Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 9 août 1973 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à AR-MU MFG. LTD. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 18ème jour de septembre 1973, sous le numéro 246073. Ce 18ème jour de septembre, 1973.

LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS est par les présentes donné que VILLE MARIE SHOPPING CENTRE INC., constituée en corporation en vertu de la Loi des compagnies de Québec, et ayant son siège social en la Cité de Montréal, s'adressera au Ministre des Institutions Financières des Compagnies et Coopératives de la Province de Québec afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte, conformément aux dispositions de la Loi des compagnies de Québec.

DATE à Montréal le 10ème jour de septembre, 1973

Les procureurs de la compagnie, PHILLIPS & VINEBERG

AVIS est par les présentes donné que CHRYSLER INSTITUTE, INC. constituée en corporation en vertu de la Loi des compagnies de Québec, et ayant son siège social en la Cité de Montréal, s'adressera au Ministre des Institutions Financières des Compagnies et Coopératives de la Province de Québec, afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte, conformément aux dispositions de la Loi des compagnies de Québec.

DATE à Montréal le 10ème jour de septembre, 1973

Les procureurs de la compagnie, PHILLIPS & VINEBERG

AVIS est par les présentes donné que THE TORONTO-DOMINION BANK audit RAMSLEY IMPORTS INC. a été enregistré au Bureau d'Enregistrement de la Division d'Enregistrement de Montréal, sous le numéro 246106, ont été vendus, cédés et transférés par la dite THE TORONTO-DOMINION BANK audit RAMSLEY IMPORTS INC. par contrat de rétrocession daté le 11 septembre, 1973 et enregistré audit Bureau d'Enregistrement le 19 septembre, 1973 sous le numéro 246102.

THE TORONTO-DOMINION BANK
le 19 septembre 1973.

AVIS est par les présentes donné que LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à J. Maurice Bourdon a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 18ème jour de septembre 1973, sous le numéro 246072.

Ce 18ème jour de septembre, 1973.

LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS est par les présentes donné que CHRYSLER INSTITUTE, INC. constituée en corporation en vertu de la Loi des compagnies de Québec, et ayant son siège social en la Cité de Montréal, s'adressera au Ministre des Institutions Financières des Compagnies et Coopératives de la Province de Québec, afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte, conformément aux dispositions de la Loi des compagnies de Québec.

DATE à Montréal le 10ème jour de septembre, 1973

Les procureurs de la compagnie, PHILLIPS & VINEBERG

AVIS est par les présentes donné que VILLE MARIE SHOPPING CENTRE INC., constituée en corporation en vertu de la Loi des compagnies de Québec, et ayant son siège social en la Cité de Montréal, s'adressera au Ministre des Institutions Financières des Compagnies et Coopératives de la Province de Québec, afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte, conformément aux dispositions de la Loi des compagnies de Québec.

DATE à Montréal le 10ème jour de septembre, 1973

Les procureurs de la compagnie, PHILLIPS & VINEBERG

AVIS est par les présentes donné que CHRYSLER INSTITUTE, INC. constituée en corporation en vertu de la Loi des compagnies de Québec, et ayant son siège social en la Cité de Montréal, s'adressera au Ministre des Institutions Financières des Compagnies et Coopératives de la Province de Québec, afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte, conformément aux dispositions de la Loi des compagnies de Québec.

DATE à Montréal le 10ème jour de septembre, 1973

Les procureurs de la compagnie, PHILLIPS & VINEBERG

AVIS est par les présentes donné que LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à J. Maurice Bourdon a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 18ème jour de septembre 1973, sous le numéro 246072.

Ce 18ème jour de septembre, 1973.

LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS est par les présentes donné que CHRYSLER INSTITUTE, INC. constituée en corporation en vertu de la Loi des compagnies de Québec, et ayant son siège social en la Cité de Montréal, s'adressera au Ministre des Institutions Financières des Compagnies et Coopératives de la Province de Québec, afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte, conformément aux dispositions de la Loi des compagnies de Québec.

DATE à Montréal le 10ème jour de septembre, 1973

Les procureurs de la compagnie, PHILLIPS & VINEBERG

AVIS est par les présentes donné que VILLE MARIE SHOPPING CENTRE INC., constituée en corporation en vertu de la Loi des compagnies de Québec, et ayant son siège social en la Cité de Montréal, s'adressera au Ministre des Institutions Financières des Compagnies et Coopératives de la Province de Québec, afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte, conformément aux dispositions de la Loi des compagnies de Québec.

DATE à Montréal le 10ème jour de septembre, 1973

Les procureurs de la compagnie, PHILLIPS & VINEBERG

AVIS est par les présentes donné que CHRYSLER INSTITUTE, INC. constituée en corporation en vertu de la Loi des compagnies de Québec, et ayant son siège social en la Cité de Montréal, s'adressera au Ministre des Institutions Financières des Compagnies et Coopératives de la Province de Québec, afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte, conformément aux dispositions de la Loi des compagnies de Québec.

DATE à Montréal le 10ème jour de septembre, 1973

Les procureurs de la compagnie, PHILLIPS & VINEBERG

AVIS est par les présentes donné que LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à J. Maurice Bourdon a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 18ème jour de septembre 1973, sous le numéro 246072.

Ce 18ème jour de septembre, 1973.

LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS est par les présentes donné que CHRYSLER INSTITUTE, INC. constituée en corporation en vertu de la Loi des compagnies de Québec, et ayant son siège social en la Cité de Montréal, s'adressera au Ministre des Institutions Financières des Compagnies et Coopératives de la Province de Québec, afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte, conformément aux dispositions de la Loi des compagnies de Québec.

DATE à Montréal le 10ème jour de septembre, 1973

Les procureurs de la compagnie, PHILLIPS & VINEBERG

AVIS est par les présentes donné que VILLE MARIE SHOPPING CENTRE INC., constituée en corporation en vertu de la Loi des compagnies de Québec, et ayant son siège social en la Cité de Montréal, s'adressera au Ministre des Institutions Financières des Compagnies et Coopératives de la Province de Québec, afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte, conformément aux dispositions de la Loi des compagnies de Québec.

DATE à Montréal le 10ème jour de septembre, 1973

Les procureurs de la compagnie, PHILLIPS & VINEBERG

AVIS est par les présentes donné que CHRYSLER INSTITUTE, INC. constituée en corporation en vertu de la Loi des compagnies de Québec, et ayant son siège social en la Cité de Montréal, s'adressera au Ministre des Institutions Financières des Compagnies et Coopératives de la Province de Québec, afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte, conformément aux dispositions de la Loi des compagnies de Québec.

DATE à Montréal le 10ème jour de septembre, 1973

Les procureurs de la compagnie, PHILLIPS & VINEBERG

AVIS est par les présentes donné que LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à J. Maurice Bourdon a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 18ème jour de septembre 1973, sous le numéro 246072.

Ce 18ème jour de septembre, 1973.

LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS est par les présentes donné que CHRYSLER INSTITUTE, INC. constituée en corporation en vertu de la Loi des compagnies de Québec, et ayant son siège social en la Cité de Montréal, s'adressera au Ministre des Institutions Financières des Compagnies et Coopératives de la Province de Québec, afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte, conformément aux dispositions de la Loi des compagnies de Québec.

DATE à Montréal le 10ème jour de septembre, 1973

Les procureurs de la compagnie, PHILLIPS & VINEBERG

AVIS est par les présentes donné que VILLE MARIE SHOPPING CENTRE INC., constituée en corporation en vertu de la Loi des compagnies de Québec, et ayant son siège social en la Cité de Montréal, s'adressera au Ministre des Institutions Financières des Compagnies et Coopératives de la Province de Québec, afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte, conformément aux dispositions de la Loi des compagnies de Québec.

DATE à Montréal le 10ème jour de septembre, 1973

Les procureurs de la compagnie, PHILLIPS & VINEBERG

AVIS est par les présentes donné que CHRYSLER INSTITUTE, INC. constituée en corporation en vertu de la Loi des compagnies de Québec, et ayant son siège social en la Cité de Montréal, s'adressera au Ministre des Institutions Financières des Compagnies et Coopératives de la Province de Québec, afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte, conformément aux dispositions de la Loi des compagnies de Québec.

DATE à Montréal le 10ème jour de septembre, 1973

Les procureurs de la compagnie, PHILLIPS & VINEBERG

AVIS est par les présentes donné que LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à J. Maurice Bourdon a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 18ème jour de septembre 1973, sous le numéro 246072.

Ce 18ème jour de septembre, 1973.

LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS est par les présentes donné que CHRYSLER INSTITUTE, INC. constituée en corporation en vertu de la Loi des compagnies de Québec, et ayant son siège social en la Cité de Montréal, s'adressera au Ministre des Institutions Financières des Compagnies et Coopératives de la Province de Québec, afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte, conformément aux dispositions de la Loi des compagnies de Québec.

DATE à Montréal le 10ème jour de septembre, 1973

Les procureurs de la compagnie, PHILLIPS & VINEBERG

AVIS est par les présentes donné que VILLE MARIE SHOPPING CENTRE INC., constituée en corporation en vertu de la Loi des compagnies de Québec, et ayant son siège social en la Cité de Montréal, s'adressera au Ministre des Institutions Financières des Compagnies et Coopératives de la Province de Québec, afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte, conformément aux dispositions de la Loi des compagnies de Québec.

DATE à Montréal le 10ème jour de septembre, 1973

Les procureurs de la compagnie, PHILLIPS & VINEBERG

AVIS est par les présentes donné que CHRYSLER INSTITUTE, INC. constituée en corporation en vertu de la Loi des compagnies de Québec, et ayant son siège social en la Cité de Montréal, s'adressera au Ministre des Institutions Financières des Compagnies et Coopératives de la Province de Québec, afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte, conformément aux dispositions de la Loi des compagnies de Québec.

DATE à Montréal le 10ème jour de septembre, 1973

Les procureurs de la compagnie, PHILLIPS & VINEBERG

AVIS est par les présentes donné que LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à J. Maurice Bourdon a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 18ème jour de septembre 1973, sous le numéro 246072.

Ce 18ème jour de septembre, 1973.

LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS est par les présentes donné que CHRYSLER INSTITUTE, INC. constituée en corporation en vertu de la Loi des compagnies de Québec, et ayant son siège social en la Cité de Montréal, s'adressera au Ministre des Institutions Financières des Compagnies et Coopératives de la Province de Québec, afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte, conformément aux dispositions de la Loi des compagnies de Québec.

DATE à Montréal le 10ème jour de septembre, 1973

Les procureurs de la compagnie, PHILLIPS & VINEBERG

AVIS est par les présentes donné que VILLE MARIE SHOPPING CENTRE INC., constituée en corporation en vertu de la Loi des compagnies de Québec, et ayant son siège social en la Cité de Montréal, s'adressera au Ministre des Institutions Financières des Compagnies et Coopératives de la Province de Québec, afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte, conformément aux dispositions de la Loi des compagnies de Québec.

DATE à Montréal le 10ème jour de septembre, 1973

Les procureurs de la compagnie, PHILLIPS & VINEBERG

AVIS est par les présentes donné que CHRYSLER INSTITUTE, INC. constituée en corporation en vertu de la Loi des compagnies de Québec, et ayant son siège social en la Cité de Montréal, s'adressera au Ministre des Institutions Financières des Compagnies et Coopératives de la Province de Québec, afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte, conformément aux dispositions de la Loi des compagnies de Québec.

DATE à Montréal le 10ème jour de septembre, 1973

Les procureurs de la compagnie, PHILLIPS & VINEBERG

AVIS est par les présentes donné que LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à J. Maurice Bourdon a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 18ème jour de septembre 1973, sous le numéro 246072.

Ce 18ème jour de septembre, 1973.

LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS est par les présentes donné que CHRYSLER INSTITUTE, INC. constituée en corporation en vertu de la Loi des compagnies de Québec, et ayant son siège social en la Cité de Montréal, s'adressera au Ministre des Institutions Financières des Compagnies et Coopératives de la Province de Québec, afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte, conformément aux dispositions de la Loi des compagnies de Québec.

DATE à Montréal le 10ème jour de septembre, 1973

Les procureurs de la compagnie, PHILLIPS & VINEBERG

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 9 août 1973 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à AR-MU MFG. LTD. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 18ème jour de septembre 1973, sous le numéro 246073. Ce 18ème jour de septembre, 1973.

LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS est par les présentes donné que VILLE MARIE SHOPPING CENTRE INC., constituée en corporation en vertu de la Loi des compagnies de Québec, et ayant son siège social en la Cité de Montréal, s'adressera au Ministre des Institutions Financières des Compagnies et Coopératives de la Province de Québec, afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte, conformément aux dispositions de la Loi des compagnies de Québec.

DATE à Montréal le 10ème jour de septembre, 1973

Les procureurs de la compagnie, PHILLIPS & VINEBERG

AVIS est par les présentes donné que CHRYSLER INSTITUTE, INC. constituée en corporation en vertu de la Loi des compagnies de Québec, et ayant son siège social en la Cité de Montréal, s'adressera au Ministre des Institutions Financières des Compagnies et Coopératives de la Province de Québec, afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte, conformément aux dispositions de la Loi des compagnies de Québec.

DATE à Montréal le 10ème jour de septembre, 1973

Les procureurs de la compagnie, PHILLIPS & VINEBERG

AVIS est par les présentes donné que LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à J. Maurice Bourdon a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 18ème jour de septembre 1973, sous le numéro 246072.

Ce 18ème jour de septembre, 1973.

LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS est par les présentes donné que CHRYSLER INSTITUTE, INC. constituée en corporation en vertu de la Loi des compagnies de Québec, et ayant son siège social en la Cité de Montréal, s'adressera au Ministre des Institutions Financières des Compagnies et Coopératives de la Province de Québec, afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte, conformément aux dispositions de la Loi des compagnies de Québec.

DATE à Montréal le 10ème jour de septembre, 1973

Les procureurs de la compagnie, PHILLIPS & VINEBERG

AVIS est par les présentes donné que VILLE MARIE SHOPPING CENTRE INC., constituée en corporation en vertu de la Loi des compagnies de Québec, et ayant son siège social en la Cité de Montréal, s'adressera au Ministre des Institutions Financières des Compagnies et Coopératives de la Province de Québec, afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte, conformément aux dispositions de la Loi des compagnies de Québec.

DATE à Montréal le 10ème jour de septembre, 1973

Les procureurs de la compagnie, PHILLIPS & VINEBERG

AVIS est par les présentes donné que CHRYSLER INSTITUTE, INC. constituée en corporation en vertu de la Loi des compagnies de Québec, et ayant son siège social en la Cité de Montréal, s'adressera au Ministre des Institutions Financières des Compagnies et Coopératives de la Province de Québec, afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte, conformément aux dispositions de la Loi des compagnies de Québec.

DATE à Montréal le 10ème jour de septembre, 1973

Les procureurs de la compagnie, PHILLIPS & VINEBERG

AVIS est par les présentes donné que LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à J. Maurice Bourdon a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 18ème jour de septembre 1973, sous le numéro 246072.

Ce 18ème jour de septembre, 1973.

LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS est par les présentes donné que CHRYSLER INSTITUTE, INC. constituée en corporation en vertu de la Loi des compagnies de Québec, et ayant son siège social en la Cité de Montréal, s'adressera au Ministre des Institutions Financières des Compagnies et Coopératives de la Province de Québec, afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte, conformément aux dispositions de la Loi des compagnies de Québec.

DATE à Montréal le 10ème jour de septembre, 1973

Les procureurs de la compagnie, PHILLIPS & VINEBERG

AVIS est par les présentes donné que VILLE MARIE SHOPPING CENTRE INC., constituée en corporation en vertu de la Loi des compagnies de Québec, et ayant son siège social en la Cité de Montréal, s'adressera au Ministre des Institutions Financières des Compagnies et Coopératives de la Province de Québec, afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte, conformément aux dispositions de la Loi des compagnies de Québec.

DATE à Montréal le 10ème jour de septembre, 1973

Les procureurs de la compagnie, PHILLIPS & VINEBERG

AVIS est par les présentes donné que CHRYSLER INSTITUTE, INC. constituée en corporation en vertu de la Loi des compagnies de Québec, et ayant son siège social en la Cité de Montréal, s'adressera au Ministre des Institutions Financières des Compagnies et Coopératives de la Province de Québec, afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte, conformément aux dispositions de la Loi des compagnies de Québec.

DATE à Montréal le 10ème jour de septembre, 1973

Les procureurs de la compagnie, PHILLIPS & VINEBERG

AVIS est par les présentes donné que LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à J. Maurice Bourdon a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 18ème jour de septembre 1973, sous le numéro 246072.

Ce 18ème jour de septembre, 1973.

LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS est par les présentes donné que CHRYSLER INSTITUTE, INC. constituée en corporation en vertu de la Loi des compagnies de Québec, et ayant son siège social en la Cité de Montréal, s'adressera au Ministre des Institutions Financières des Compagnies et Coopératives de la Province de Québec, afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte, conformément aux dispositions de la Loi des compagnies de Québec.

DATE à Montréal le 10ème jour de septembre, 1973

Les procureurs de la compagnie, PHILLIPS & VINEBERG

AVIS est par les présentes donné que VILLE MARIE SHOPPING CENTRE INC., constituée en corporation en vertu de la Loi des compagnies de Québec, et ayant son siège social en la Cité de Montréal, s'adressera au Ministre des Institutions Financières des Compagnies et Coopératives de la Province de Québec, afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte, conformément aux dispositions de la Loi des compagnies de Québec.

DATE à Montréal le 10ème jour de septembre, 1973

Les procureurs de la compagnie, PHILLIPS & VINEBERG

AVIS est par les présentes donné que CHRYSLER INSTITUTE, INC. constituée en corporation en vertu de la Loi des compagnies de Québec, et ayant son siège social en la Cité de Montréal, s'adressera au Ministre des Institutions Financières des Compagnies et Coopératives de la Province de Québec, afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte, conformément aux dispositions de la Loi des compagnies de Québec.

DATE à Montréal le 10ème jour de septembre, 1973

Les procureurs de la compagnie, PHILLIPS & VINEBERG

AVIS est par les présentes donné que LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à J. Maurice Bourdon a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 18ème jour de septembre 1973, sous le numéro 246072.

Ce 18ème jour de septembre, 1973.

LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS est par les présentes donné que CHRYSLER INSTITUTE, INC. constituée en corporation en vertu de la Loi des compagnies de Québec, et ayant son siège social en la Cité de Montréal, s'adressera au Ministre des Institutions Financières des Compagnies et Coopératives de la Province de Québec, afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte, conformément aux dispositions de la Loi des compagnies de Québec.

DATE à Montréal le 10ème jour de septembre, 1973

Les procureurs de la compagnie, PHILLIPS & VINEBERG

AVIS est par les présentes donné que VILLE MARIE SHOPPING CENTRE INC., constituée en corporation en vertu de la Loi des compagnies de Québec, et ayant son siège social en la Cité de Montréal, s'adressera au Ministre des Institutions Financières des Compagnies et Coopératives de la Province de Québec, afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte, conformément aux dispositions de la Loi des compagnies de Québec.

DATE à Montréal le 10ème jour de septembre, 1973

Les procureurs de la compagnie, PHILLIPS & VINEBERG

AVIS est par les présentes donné que CHRYSLER INSTITUTE, INC. constituée en corporation en vertu de la Loi des compagnies de Québec, et ayant son siège social en la Cité de Montréal, s'adressera au Ministre des Institutions Financières des Compagnies et Coopératives de la Province de Québec, afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte, conformément aux dispositions de la Loi des compagnies de Québec.

DATE à Montréal le 10ème jour de septembre, 1973

Les procureurs de la compagnie, PHILLIPS & VINEBERG

AVIS est par les présentes donné que LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à J. Maurice Bourdon a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 18ème jour de septembre 1973, sous le numéro 246072.

Ce 18ème jour de septembre, 1973.

LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS est par les présentes donné que

Le circuit de la PGA accueillera peut-être 4 Canadiens en 1974

Deux champions du tour Peter Jackson, Gar Hamilton et Léo Bradshaw, sont à la tête d'un groupe de quatre Canadiens qui espèrent pouvoir tenter leur chance sur le circuit professionnel américain, la saison prochaine.

Hamilton, de Weston, en Ontario; Bradshaw, de Willowdale, en Ontario; Bill Tape, de Kitchener; et Léo Decaire, de Buttonville, en Ontario, devront toutefois se qualifier au cours d'un tournoi régional de 72 trous qui sera tenu, à partir du 26 septembre, à Pinehurst, en Caroline du Nord.

Second au classement final des boursiers du tour Peter Jackson 1973, Hamilton s'est enrichi de \$7,150 y compris une bourse de \$2,000 décernée, en mai dernier, au plus méritant de l'école de l'Association des golfeurs professionnels du Canada.

Au palmarès de Hamilton, une deuxième place en Alberta, une troisième en Saskatchewan, une victoire en ronde éliminatoire au Manitoba aux dépens de l'irascible Moe Norman. Quand à Léo Bradshaw, quatrième au classement final des boursiers avec des gains de \$3,726.85, il remportait son premier tournoi dans les rangs professionnels en s'illustrant à l'omnium de la Saskatchewan.

De son côté, Bill Tape participa au tour d'Afrique du Sud, l'hiver dernier, et sur le circuit canadien, il termina troisième au Manitoba.

373 golfeurs

Un total de 373 golfeurs prendront part aux essais régionaux qui se dérouleront à Pinehurst, à Riverdale, en Californie, et à Irving, au Texas; seuls 78 élus seront admis à l'école de qualification de la TPD d'Amérique pour le tour professionnel américain qui aura lieu à Pensacola, Floride, à partir du 14 octobre prochain.

Les meilleurs d'entre eux recevront ensuite leur carte qui leur permettra de faire leurs premières armes sur le circuit de la PGA.

Il y a trois ans, le tour Peter Jackson, qui comprend sept tournois, fut mis sur pied au Canada dans le but d'encourager nos golfeurs à améliorer leur jeu au contact de golfeurs étrangers afin qu'ils puissent un jour se qualifier pour le circuit américain.

Cet objectif semble avoir été atteint puisque, pour la première fois cette année, six des sept épreuves au calendrier du tour Peter Jackson ont été remportées par des golfeurs canadiens.

Victoire de Huot

Le vétéran Al Balding, de Toronto, ouvrit la marche triomphante de nos porte-couleurs en se distinguant en Alberta; il fut suivi de Gary Bowerman, de Belleville, en Ontario, en Colombie-Britannique; de Léo Bradshaw, en Saskatchewan; de John Morgan, de Victoria, C.-B., à l'omnium de l'Atlantique; et du sympathique professionnel Raymond Huot, de Sorel, qui monopolisa récemment les grands honneurs à l'omnium du Québec.

Bob Panasiuk, de Windsor, en Ontario, troisième au classement des boursiers, baisa pavillon à deux reprises au cours de rondes éliminatoires tant en Colombie-Britannique qu'en Alberta.

Mais, Panasiuk devait se racheter en s'illustrant pour la deuxième année consécutive au championnat de l'AGPC; il représentera donc le Canada, en compagnie du populaire Phil Giroux de Montréal, aux épreuves de la coupe du Monde en Espagne en novembre prochain.

Bien que la perte de quelques-uns de nos professionnels qui se joindront au circuit américain soit probable, les perspectives de la saison de golf 1974 n'en sont pas moins excellentes.

En effet, neuf des dix premières places au classement des boursiers ont été l'apanage de golfeurs canadiens et la plupart d'entre eux devraient être de retour sur les verts, chez nous, en 1974.

Avec moins d'effet sur ses lancers, McGraw obtient quand même du succès

NEW YORK (AP) — Les yeux de Tug McGraw scintillent lorsqu'il parle de l'art du lanceur de relève. "Quelques fois, a dit le lanceur gaucher des Mets de New York, c'est une bonne chose quand vous n'avez pas d'effet sur vos lancers."

"C'est vrai", dit-il. "Vous vous amenez au monticule et l'autre équipe s'attend à ce que vous possédiez le meilleur effet sur vos lancers. Vous lancez à quelques frappeurs, et vous vous apercevez que vous n'avez pas cette étoffe, alors que l'adversaire ne le sait pas. Dans certains cas, ce phénomène peut devenir un atout dans votre jeu, une arme même plus utile que lorsque vous pouvez bien maîtriser vos lancers."

Etoffe ou non, McGraw lance en champion depuis des semaines. Lors de ses 14 dernières présences au monticule, il a gagné à quatre reprises en plus de sauvegarder dix victoires, permettant ainsi aux Mets de s'approprier le premier rang de l'imprévisible section Est de la ligue Nationale.

Dimanche, McGraw a inscrit sa 23e partie sauvée de l'année, alors qu'il a blanchi ses rivaux durant trois manches, aidant le New York à gagner 5-2 contre les Cardinals de St-Louis. Son étoffe n'était pas à point. Mais comme les Mets ont le vent dans les voiles, ça importe peu.

"Notre élan a l'effet d'une rivière ou d'un fleuve", a dit le lanceur de relève. McGraw voulait ainsi dire qu'il se sentait pris dans un courant, qui se traduit par la fièvre du championnat. Cette fièvre atteint même les amateurs de New York, qui redécouvrent, après la série Mondiale de 1969, les Mets. Ces partisans envoient même, comme ils l'avaient fait il y a quatre ans lors de l'année de

"Miracle des Mets", des porte-bonheur au gérant Yogie Berra. Ce dernier a maintenant la compagnie d'un chien en peluche dans son bureau entre autres amulettes.

6 gains d'affilée

Ces fétiches, accompagnés de coups sûrs opportuns, particulièrement par Wayne Garrett, ont procuré six victoires consécutives aux Mets et un mois de septembre rempli de succès. Cette productive série excite les joueurs des Mets, qui ne veulent absolument pas de jours de congé. Hier, cependant, New York était inactif.

"Lorsqu'un club accumule les victoires, il ne veut vraiment pas cesser de jouer, de peur de perdre cet élan," a dit le gérant des Mets.

De plus, ce qui frustre encore les Newyorkais, c'est que les Pirates, 2e au classement avec une défaite de moins que les meneurs, jouaient un programme double hier contre les Expos.

"Oui, je sais," a ajouté Berra. "Nous pouvons gagner nos six derniers matches et ne pas terminer en tête." "Si nous gagnons nos dernières parties, a dit l'inter Bud Harrelson, nous avons une chance."

En effet, et elle est sûrement meilleure qu'au mois de juillet alors qu'ils étaient à douze parties du sommet, et encore plus qu'en août, où ils accusaient un retard de 1 1/2 parties.

Donc, avis aux Expos, qui affronteront les Mets aujourd'hui et demain: les Mets entendent bien gagner leurs six derniers matches. "Après tout, a ajouté Harrelson, j'aime le championnat comme tout le monde."

Exigeant des résultats trop rapides, les Canadiens doivent être rééduqués

OTTAWA (PC) — Nous devons rééduquer le public, déclare Harry Kerrison, directeur de l'Association canadienne d'athlétisme. Les gens exigent des résultats trop rapides parce qu'ils ignorent ce qu'est la formation d'un athlète.

Le directeur qualifie l'attitude canadienne à l'endroit des athlètes amateurs et ces jeux Olympiques de 1976 de Montréal de trop exigeante et trop confiante.

"J'espère que le public en général n'exige pas un grand nombre de médailles, car je ne crois pas qu'on en remporte beaucoup".

Selon Kerrison, la raison en est que, même si le programme actuel vise aux J.O. de Montréal, il est déjà en retard.

L'Allemagne, sous le régime d'Hitler, a été le premier pays à se préparer scientifiquement pour les J.O. en confiant des jeunes athlètes prometteurs dans des camps sous une direction professionnelle.

Retard

"Les Allemands ont inauguré ce problème en 1932, dont 40 ans avant nous. Dans 40 ans, nous afficherons peut-être la même tenue internationale que les Allemands affichent aujourd'hui".

Par exemple, le Canada a remporté cinq médailles, deux d'argent et trois de bronze, en 1972, en comparaison de 63 par les Allemands de l'Est, avec une population moindre. D'ailleurs, les Russes ont aussi pris leurs sports au sérieux à une date antérieure.

"Ils ont commencé à se préparer en 1942, pendant la guerre. Ils ont envoyé leurs jeunes athlètes, non encore d'âge militaire, dans des camps d'entraînement au centre de la Russie."

"Ils considéraient que ce serait très important au point de vue politique d'avoir de bonnes équipes athlétiques après la guerre".

Patience

Les Canadiens doivent donc se rappeler qu'on ne produit pas des athlètes en série comme des autos.

Selon Kerrison, les J.O. 1976 doivent être considérés comme un catalyseur des espoirs canadiens pour les Jeux 1980, et non comme un spectacle glorieux pour combler un complexe d'infériorité au niveau sportif international.

La présente réorganisation d'attitudes chez les organisations sportives et l'initiation d'un programme pour 1976 ont incité les organisateurs et les athlètes à oublier l'idée de succès instantanés, mais le public sera plus difficile à convaincre.

"Si l'enthousiasme canadien pour les sports doit mourir après 1976, nous perdons main-

tenant beaucoup de temps et d'argent". Kerrison, qui s'occupe de l'athlétisme depuis 1936, croit que les athlètes canadiens sont meilleurs que la majorité des gens le croient.

"Si vous occupez le 25e rang au monde dans une sphère quelconque, vous êtes très bien classé, mais les gens ne réalisent pas que si nous avons un athlète parmi les 25 meilleurs, il est très habile."

"Les gens ne comprennent tout simplement pas la somme de travail ardu existant dans les compétitions internationales".

Mme King tourne le dos à Riggs

PHILADELPHIE (PA) — Billie Jean King a révélé hier qu'elle n'avait nullement l'intention d'accorder un match revanche à Bobby Riggs. Elle désire plutôt concentrer ses efforts vers d'autres aspects du tennis.

"Je n'ai jamais voulu affronter Riggs, a déclaré Mme King qui a enregistré une brillante victoire contre le vétéran joueur de 55 ans, jeudi dernier à Houston.

"Mais Riggs tenait absolument à affronter une femme. Et lorsqu'il a rencontré Margaret Court le jour de la fête des Mères, il l'a tout simplement écrasée."

À la suite de la défaite de l'Australienne, Billie Jean King a relevé le défi.

"Margaret a ouvert la porte et moi je l'ai fermée. Il n'y a plus aucune raison d'affronter Bobby. Nous avons prouvé hors de tout doute que Bobby a eu tort de discréditer le jeu des femmes."

Mme King, qui est présentement à Philadelphie où elle cumule les postes de joueur-instructeur de l'équipe de cette ville dans la ligue Mondiale de tennis par équipe, a confié que Riggs était un chic type bien qu'il soit un esbroufeur.

"Je me souviens d'avoir entendu parler de Bobby pour la première fois alors que j'avais 15 ans, a dit Mme King. J'avais un instructeur qui le connaissait bien et qui m'avait dit que, déjà à l'âge de 15 ans, Bobby était un esbroufeur."

Billie Jean, qui a expliqué qu'après 10 ans de compétition, elle songeait à diminuer le nombre de tournois auxquels elle prendra part, est très enthousiaste à propos de la nouvelle ligue.

"Je veux une équipe gagnante à Philadelphie, rien de moins," a déclaré Billie Jean King, auteur de cinq victoires à Wimbledon.



Auteur de 20 victoires cette saison, Nolan Ryan, des Angels de la Californie, n'est plus qu'à 15 retraits du record des ligues majeures de 382 retraits sur des prises en une saison établi par Sandy Koufax. (Téléphoto PA)

Ryan ne prend pas pour acquis le record de 382 retraits de Koufax

ANAHEIM, Californie (AP) — Même si Nolan Ryan doit encore commencer deux matches d'ici la fin de la saison et même s'il n'a plus que 16 frappeurs à retirer sur trois prises, il ne prend pas pour acquis qu'il établira le record des retraits au bâton enregistré en une saison dans les ligues majeures.

Lors d'une victoire de 15-7 dimanche, Ryan a réussi 12 retraits sur des prises, même s'il a concédé 13 coups sûrs, et il a récolté sa 20e victoire de l'année. Il doit encore lancer contre les Twins jeudi soir, puis il sera le lanceur débutant lors de la dernière partie de la saison des Angels, à Anaheim, dimanche.

"Je crois que j'aurai à retirer dix frappeurs lors de la prochaine rencontre pour avoir une chance d'établir une nouvelle marque", a dit Ryan, à propos du record de 382 retraits en une saison, établi par le gaucher Sandy Koufax, en 1965.

"Lancer contre la même équipe après seulement cinq jours, et puis reprendre le collier dès dimanche, pourrait me nuire. De plus, les Twins ont un alignement d'excellents frappeurs, qui devraient s'être conditionnés à mes lancers".

Le joueur de 26 ans, qui est d'avis que ses jambes, beaucoup plus que son bras, lui permettent d'avoir une plus grande vélocité sur sa balle rapide, a déjà lancé 315 manches. L'an dernier, alors qu'il avait dominé les ligues majeures avec 329 retraits, en plus de terminer la campagne avec une fiche de 19-16, Ryan avait lancé 284 manches.

"Je suis épuisé," dit-il. "Je ne pense pas que ma balle soit aussi rapide qu'au début de la saison. De plus, je dois m'efforcer beaucoup plus si je veux lancer une bonne rapide. Finalement, de puis quelque temps, ma courbe n'atteint plus la cible comme auparavant."

"La fatigue mise à part, rien ne cloche dans mon cas. J'ai accordé 13 coups sûrs, dimanche, mais seulement un lors des cinq premières manches. C'est un signe que je suis fatigué. Je n'avais jamais lancé autant de manches avant cette saison."

Gagnant sa 20e partie, Ryan veut bien, maintenant, se tourner vers le fameux record.

"Je le vise comme si je n'avais plus jamais la chance de le battre, et puis je ne veux pas terminer la saison et qu'il m'en manque deux ou trois."

Avant dimanche, Ryan disait que "d'établir le record ne signifierait pas beaucoup s'il ne gagnait pas 20 matches."

Un fait intéressant: à un certain moment, Ryan avait une fiche de 14-16. Depuis, il a gagné six parties d'affilée. "Je lançais

aussi bien que je le pouvais, mais l'équipe ne m'appuyait pas à l'offensive."

2 parties sans "cs"

Ryan a égalé un record des ligues majeures en lançant deux parties sans point ni coup sûr plus tôt cette saison, mais depuis qu'il a atteint le cap des 20 victoires, il se préoccupe énormément du record. "En fait, il ne m'est jamais venu à l'esprit de tenter de lancer un 3e match sans point ni 'cs'."

Ryan envisage maintenant la possibilité de compléter ses deux derniers matches, peu importe sa performance. "Puisque j'ai gagné 20 parties et que je peux établir un nouveau record, ils me laisseront

lancer, que nous gagnions ou perdions," a-t-il dit.

La question qui surgit évidemment à l'esprit, lorsqu'on parle d'un tel record dans la ligue américaine: 13 retraits du frappeur désigné a-t-il ou n'a-t-il pas aidé Ryan?

"C'est difficile à dire, mais, mathématiquement, probablement que j'aurais déjà battu le record si j'avais fait face à des lanceurs, qui sont généralement des retraits presque automatique. D'un autre côté, je peux lancer plus de manches, puisqu'on n'a plus à me retirer lorsque la rencontre est serrée et tire à sa fin. Il y a donc des avantages et des inconvénients dans les deux situations."

Le certificat du chasseur n'est pas un permis de chasse

Le ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche tient à rappeler aux amateurs de chasse que le certificat du chasseur n'est pas un permis de chasse.

Pour avoir le droit de chasser, il faut avoir suivi un cours dans le maniement des armes à feu, avoir obtenu le certificat du chasseur et s'être procuré le permis spécifique pour les différentes sortes de chasse, que ce soit au gros ou au petit gibier ou encore aux oiseaux migrateurs.

Les chasseurs doivent prendre connaissance et respecter les règlements de la chasse. Ils doivent toujours pratiquer ce sport dans un véritable esprit sportif en n'oubliant jamais qu'ils ne sont pas seuls en forêt et que la propriété publique ne leur appartient pas.

Des sanctions

Des sanctions sévères ont été prévues pour ceux qui ne respectent pas la loi ou les règlements qui en découlent. Ainsi, toute condamnation du détenteur d'un permis pour une infraction commise à l'encontre de la loi ou des règlements entraîne l'annulation de plein droit du permis et du certificat du chasseur de ce détenteur. Le détenteur ainsi condamné ne peut solliciter ni détenir un nouveau permis avant l'expiration des 15 mois qui suivent la date de sa condamnation.

D'autres sanctions s'appliquent quand un chasseur est surpris en possession d'une arme à feu alors qu'il se trouve dans un véhicule pendant la nuit, sauf si cette arme est déposée dans le coffre du véhicule ou en l'absence de coffre, si elle est insérée dans un étui fermé; quand il est en possession ou transporte une arme à feu chargée dans un véhicule ou un aéronef; quand il tire

un ou des coups de feu d'un véhicule ou d'un aéronef.

Voici les sanctions prévues dans les cas de manquements à ces règlements:

En outre de payer les frais, pour une première infraction le chasseur pris en défaut pourra être condamné à une amende de \$300 à \$500 ou à un emprisonnement d'au plus trois mois ou les deux peines à la fois; pour toute récidive dans les deux ans, une amende de \$500 à \$1,500 et un emprisonnement d'au plus six mois sont prévus.

(Téléphoto PA)

Le nouveau sulky est-il au point?

Le "sulky nouveau genre" communément appelé dans la langue de Shakespeare "single shaft" mais dont les spécialistes de la langue de Molière n'ont pas encore donné une traduction propre, n'a pas impressionné autre mesure le conducteur Tom Artandi qui fut le premier à en faire l'essai sur le circuit montréalais en fin de semaine.

Lorsque les chevaux ont paradé samedi soir dans la deuxième division de la Série Canadienne, le regard des amateurs s'est tourné vers Armanda Sampson du pilote Tom Artandi qui affichait avec fierté le fameux sulky "à un manchon" ressemblant à un genre de "pont" surplombant le cheval.

Qui plus est, dès le signal du départ, Artandi lança son nouvel "équipage" à fonds de train et le duo devait se maintenir en avant du peloton durant le premier demi-mille. Finalement, Armanda Sampson manqua de souffle pour terminer sixième.

À l'issue de la course, les commentaires allaient évidemment bon train. Tom Artandi était le centre d'intérêt et déclarait ceci: "Je ne me sentais tout simplement pas confortable et en sécurité dans ce sulky. D'autant plus que le tracé était boueux et cela n'a sûrement pas aidé la cause de cette "révolution" dans le monde des courses sous harnais, nouveauté qui a pris naissance à Chicago par l'intermédiaire de son inventeur Joe King, un ancien ingénieur attaché à la NASA.

"C'est probablement mieux sur un tracé rapide, d'expliquer Artandi mais dans la boue, c'est définitivement difficile à manier! Malgré une certaine opposition de sa part, Artandi a toutefois révélé que le "nouveau sulky" avait produit un meilleur rendement sur certains chevaux.

À Toronto, par exemple, un cheval prénommé Kawartha Bob était toujours chronométré aux environs de 207. Son entraîneur Ron Pastell installa le nouveau sulky avec le résultat que le courrier gagna en 2.02 et quelques dixièmes. Et Artandi de continuer: "Le cheval fut alors réclamé et avec son nouveau propriétaire il ne put même pas percevoir un chèque en cinq dépôts. Le cheval revint finalement à Pastell et avec le nouveau sulky, Kawartha Bob gagna en 2.03".

Artandi estime que le nouveau sulky peut aider les coursiers qui ont "du mal" dans les pattes de devant. Ancien jockey, le jeune homme fait présentement campagne à Montréal pour la première fois.

"J'ai conduit Armanda Sampson avec le "single shaft" parce que Glen Anderson me l'avait demandé. On sait que Anderson et Pastell sont les seuls entraîneurs à employer cette "nouveauté" à Toronto".

C'est l'automne dernier à la piste Monticello que le sulky nouvelle mode fit son apparition en piste pour la première fois. Depuis ce temps, il fut l'objet de plusieurs controverses connaissant du succès aux pistes Windsor, Maywood Park et Rosecroft mais étant banni dans plusieurs autres centres. En Ontario, présentement, il est défendu de l'utiliser sur les tracés d'un demi-mille.

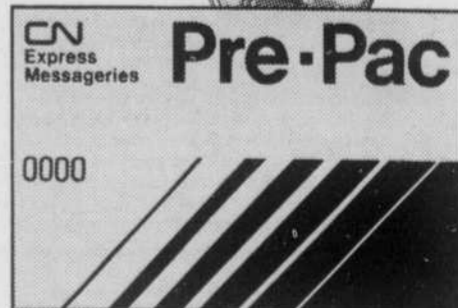
Sa venue à Montréal a quasi fait l'objet de commentaires non seulement du public mais aussi auprès des hommes à chevaux qui sont en général très partagés sur son efficacité. Il reste tout de même que le "single shaft" a impressionné dans certains endroits. Par exemple, le conducteur Cris Boring a gagné maintes et maintes courses avec le "sulky controversé" et il entend même l'employer encore plus souvent à l'avenir.

Qu'advient-il de son avenir ici-même à Montréal? C'est difficile à dire mais si l'on se base sur l'aspect plutôt conservateur des hommes à chevaux en général depuis plusieurs dizaines d'années, le "single shaft" ne délogera pas de sitôt le traditionnel sulky.



Victime d'une séparation de l'épaule droite dès le quart initial, avant-hier, Joe Namath, des Jets de New York, sera vraisemblablement inactif pour le reste de la saison. Par ailleurs, il semble que le brillant quart-arrière ne devra pas subir une intervention chirurgicale. (Téléphoto PA)

DE L'ASSURANCE À BON MARCHÉ.



Pre-Pac accepte des responsabilités de \$50 par envoi, sans frais, et jusqu'à \$250 à 25¢ par \$100. Pour les envois d'une seule pièce, de 50 lb ou moins, emballés et expédiés en port payé, le service Pre-Pac du CN est économique et pratique. Communiquez avec votre représentant des Messageries CN.

Messageries CN

Stargell empêche les Expos de remporter un programme double

par André Tardif

Les Expos ont bien failli, hier soir au parc Jarry, réaliser un exploit qui leur échappe depuis 5 ans, celui de balayer les honneurs d'un programme double aux dépens des Pirates de Pittsburgh. Après avoir bien travaillé dans le match initial qu'ils ont gagné de justesse 5-4, les Montréalais ont été dans la lutte jusqu'à la fin de la seconde rencontre. Mais ils ont quand même dû s'avouer vaincus 3-0, à cause surtout d'un certain Willie Stargell.

A toute fin pratique éliminés de la course au championnat dans la section Est de la ligue Nationale de baseball, quoiqu'ils aient encore des chances mathématiques de réussir l'impossible, les Expos ont joué de façon beaucoup plus décontractée que la veille, quand les Pirates ont remporté une double victoire en 9 tentatives (leur 3e cette année et 3 autres l'an dernier). Ils ont

au moins empêché leurs rivaux de rejoindre les Mets de New York au sommet, se maintenant eux-mêmes à 3½ parties du premier rang et à 3 des Pirates.

Ah! ce Stargell... Stargell a vraiment été la grande vedette des siens, tant à l'attaque qu'à la défensive, de son poste au champ gauche.

C'est lui qui a mis fin à un enlèvement duel entre Ernie McAnally (7.8), qui a lancé 7 manches excellentes, et Nelson Briles (14-13) avec un circuit bien typique. L'homme-fort du Pittsburgh a expédié le 1er lancer de McAnally en 6e manche en haut du tableau indicateur au champ droit un coup d'au moins 400 pieds. C'était son 3e 4-but en 2 jours au parc Jarry où il en a frappé 14 en 5 ans, plus que n'importe qui dans la L.N. Il s'agissait également de son 44e circuit de la saison, ce qui lui permet de devancer Dave Johnson, des Braves d'Atlanta, au sommet des ligues majeures dans ce domaine. Enfin, il produisait un 118e point en 1973, un autre sommet.

Et comme s'il n'en avait pas assez fait, Willie, en 8e manche,

déjouait la stratégie du gérant Gene Mauch en frappant un simple au champ gauche contre un Tom Walker venu en relève à McAnally. Peu après, la recrue Richie Zisk, celui-là même qui avait réussi un grand chelem la veille pour enlever tout espoir aux Expos de gagner au moins le 2e match, réussissait un simple de 2 points, et c'en était fait encore une fois des Montréalais.

Les exploits offensifs de Stargell ont parfois oublié qu'il excelle également à la défensive. Comment ne pas signaler son attrapé au dépens de Ken Singleton pour le 3e retrait de la 5e manche? Il courut rapidement en direction du champ centre, le long de la clôture, et en s'étrant de toute sa longueur, il saisit une très longue balle que certains amateurs des gradins s'approprièrent déjà à cueillir. C'eût été un circuit qui aurait donné une avance de 1-0 aux Expos.

Pour couronner sa soirée, Stargell coupa les ailes aux Expos en 7e manche à l'aide d'un lancer des plus précis qui permit au receveur Milt May de retirer Tim Foli au marbre.

Foli avait commencé cette remontée avec un simple et Boots Day, au marbre pour McAnally, le fit avancer au 2e avec un coup retenu sacrifice. Briles accorda 2 balles à Hal Breeden, en relève pour Larry Lintz, avant de s'étrier un muscle et d'être remplacé par l'as de la relève Dave Giusti. Ce dernier completa le "BB" avant d'être atteint d'un simple par Ron Fairly. Malheureusement, Stargell veillait et ce fut un 2e retrait, au marbre. Après un "BB" à Singleton, Giusti força Jim Lytle à frapper un petit roulant au 1er coussin.

Fairly en était à son 3e coup sûr du match en 4 présences, lui qui en avait obtenu 2 autres dans la rencontre initiale.

Les Expos furent vraiment frustrés au cours de ce 2e match puisqu'ils laisserent un grand total de 11 coureurs en plan. Ajoutons cependant que Briles et Giusti ne sont pas les derniers venus et qu'il n'y a rien d'humiliant à s'incliner

devant une telle pléiade de vedettes.

Première rencontre Il y a quelque temps, en analysant les chances de ses Expos de terminer au sommet, Gene Mauch avait dit, au sujet des Pirates, que pour les vaincre il fallait compter plus de points qu'eux, expliquant qu'avec leur force de frappe, il était pratiquement impossible de les blanchir. Il ajoutait également que le talon d'Achille du Pittsburgh était son personnel de lanceurs.

Preuve fut faite que Mauch avait raison, lors du match initial du programme double. Les Expos frappèrent tôt et seul un véritable défilé d'artilleurs (6 en tout) eut finalement raison de leur persévérance. Ils avaient cependant réussi assez de points pour la victoire et les 3 lanceurs utilisés par Mauch surent en fin de compte protéger l'avance que leur avait procurée leurs coéquipiers. Les Expos, en l'emportant 5-4, mettaient ainsi un terme à une décevante série de 7 revers consécutifs, quoique leurs rivaux aient réussi plus de coups sûrs qu'eux, 12 contre 8.

Le robuste Steve Renko, second à la 7e par Chuck Taylor, puis par Mike Marshall pour le dernier retrait du match, obtenait ainsi une 15e victoire contre 11 revers. Quant à Marshall, dont c'était la 30e victoire protégée, il lançait pour une 87e fois cette saison et n'est plus qu'à 3 parties du record des ligues majeures.

Lintz en vedette Le petit Larry Lintz fut la bougie d'allumage des Expos. Il compta à 2 reprises y compris le point victorieux et vola 2 buts (ses 10e et 11e d'une saison partielle), en plus de jouer brillamment au 2e coussin.

Après que Jim Lytle eut produit le point initial des Expos en 1ère manche avec un simple, Lintz commença la 3e en soutirant un but sur balles à Bob Moose (11-12), le lanceur perdant. Conscient de la vitesse de la recrue montréalaise, Moose effectua



DES JOUEURS DE CHAMP INTÉRIEUR OCCUPÉS - L'arrêt-court Dal Maxvill (no 11 sur la photo de gauche) regarde son coéquipier Dave Cash (30) lancer vers le 1er but pour y retirer Mike Jorgensen lors de la 1ère manche du premier match disputé hier soir au parc Jarry. Sur la photo de droite, Tim Foli, des Expos, retire le même Dave Cash au 2e but tout en ne réussissant pas à compléter le double-jeu. L'arbitre est Billy Williams. Les Expos de Montréal ont mis fin à leur saison locale en partageant les honneurs d'un programme double avec les Pirates de Pittsburgh devant 20.168 spectateurs, ce qui a porté le total de leurs assistances pour la saison 1973 à 1.246.863. (Téléphoto PA)

un lancer que Manny Sanguillen ne put contrôler, permettant à Lintz de filer au 2e but.

Ron Fairly bénéficia à son tour d'un "BB" (semi-intentionnel), et Lintz prit Moose par surprise en volant le 3e coussin, Fairly en profitant pour voler le 2e facilement.

Ken Singleton porta la marge à 2-0 à l'aide d'un roulant-trait, puis après celui de Lytle, Bob Bailey cogna un solide simple produisant un 3e point.

Jim Foor, qui releva Moose, fut accueilli d'un autre simple par Mike Jorgensen, incitant Danny Murtaugh à le remplacer par Bob Johnson. John Boccabella y alla à son tour d'un "CS" productif, et les Expos menaient 4-0.

Trois "CS" d'affilée et un ballon-sacrifice permirent aux Pirates de marquer à 2 reprises en 5e manche.

Mais lorsqu'ils ajoutèrent un autre point grâce à 3 autres simples après 2 retraits contre Renko en 7e, Mauch le

remplaça par Taylor qui, après avoir cédé un "CS" inoffensif, força le dangereux Al Oliver à mettre fin à la manche.

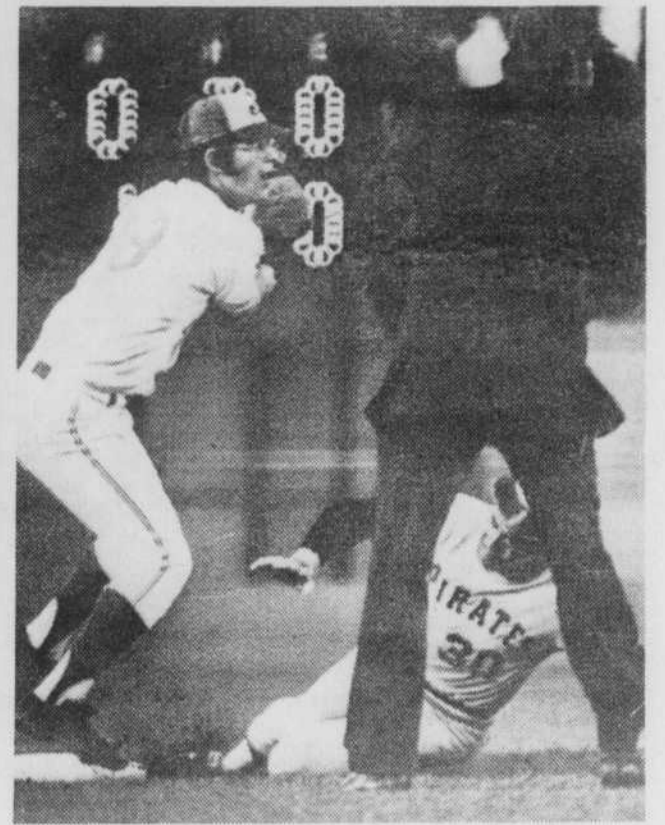
Le colosse Willie Stargell commença la 8e reprise avec un solide circuit de 400 pieds (son 43e de l'année et son 117e "PP"), mais Taylor ne fut vraiment dans l'eau chaude qu'à la manche suivante quand, entre 2 retraits, il accorda un simple et un double, Marshall incita alors Oliver à frapper un roulant à l'arrêt-court Tim Foli pour le 3e retrait.

Lintz avait réussi le point gagnant à la 6e, après 2 retraits. Il recut un "BB", vola le 2e but puis compta sur le simple opportun de Fairly.

D'UN BUT A L'AUTRE: Les records sont faits pour être brisés, dit-on, et certains joueurs des Expos s'en donnent à cœur-jeu depuis quelque temps, plus précisément Ken Singleton et Bob Bailey.

Bailey a établi un record des plus enviables lors du match initial, hier, en frappant en lieu sûr pour un 17e match consécutif... à sa dernière saison à Montréal en 1971. Rusty Staub avait établi un record de 16 parties... notons en passant que Bailey domine ses coéquipiers pour le nombre de coups sûrs ayant produit le point gagnant cette année avec 11, 2 de plus que Singleton, son plus proche rival... Bailey a signé son exploit à la 3e manche avec un solide simple au champ centre-gauche qui a produit le 3e point des Expos et signifié la fin d'un court séjour au monticule pour le vétéran Bob Moose.

Singleton, non content



DES JOUEURS DE CHAMP INTÉRIEUR OCCUPÉS - L'arrêt-court Dal Maxvill (no 11 sur la photo de gauche) regarde son coéquipier Dave Cash (30) lancer vers le 1er but pour y retirer Mike Jorgensen lors de la 1ère manche du premier match disputé hier soir au parc Jarry. Sur la photo de droite, Tim Foli, des Expos, retire le même Dave Cash au 2e but tout en ne réussissant pas à compléter le double-jeu. L'arbitre est Billy Williams. Les Expos de Montréal ont mis fin à leur saison locale en partageant les honneurs d'un programme double avec les Pirates de Pittsburgh devant 20.168 spectateurs, ce qui a porté le total de leurs assistances pour la saison 1973 à 1.246.863. (Téléphoto PA)

d'avoir dépassé Staub pour les points produits la veille, en a fait compter un 101e juste avant la flèche de Bailey, à l'aide d'un roulant-trait... le robuste joueur de champ droit tentait également, hier, de compter pour une 98e fois cette saison et ainsi égaler un autre record de Maub... il avait déjà croisé le staub à 97 reprises, lui (ont les 116 buts sur balles (9 intentionnelles) lui ont permis de battre un autre record de son illustre prédécesseur.

Les Expos faisaient leurs adieux à leurs partisans et à l'occasion de la "Soirée de reconnaissance", ils firent tirer au sort plusieurs cadeaux de valeur... les plus appréciés peut-être furent

les casquettes des joueurs, chacun remettant la sienne à un amateur.

Les Montréalais disputent leurs 5 derniers matches du calendrier régulier à l'étranger, dont 2 ce soir et demain soir contre les Mets au stade Shea de New York... incidemment, le match de ce soir commencera avec un retard de 25 minutes à cause d'une cérémonie en l'honneur du célèbre Willie Mays qui a annoncé sa retraite après la fin de la saison 1973.

Les Pirates entreprennent ce soir une série de 6 parties à domicile, à commencer par 3 rencontres face aux Phillies de Philadelphie... Les Expos suivront ces derniers des vendredi.

Les jeunes golfeurs de Sorel ont aussi terminé pas moins de 230 coups en avant de la dernière équipe... composée de 4 fillettes de l'école secondaire Evangéline! Il faut dire que sur les 36 équipes qui participèrent au tournoi, trois, formées de garçons, ne rapportèrent pas leurs comptes. Néanmoins, le cuisant échec des représentantes de l'Evangéline est certes sujet à troubler une Billie Jean King qui a si bien défendu la cause des femmes, au tennis, contre Bobby Riggs ces jours-ci.

Les joueurs de Sorel qui gagneront haut la main sont Yves Tremblay, 15 ans, qui joua la normale, soit 72; Gilles Laroche, 16 ans, 74; Sylvain Mathieu, 17 ans, 78; et Yvon Beauchemin, 16 ans, qui joua 82. Le championnats individuel alla aussi au jeune Tremblay.

1ère partie

PITTSBURGH (4)	MONTREAL (5)
Cash 2b	4 0 2 2
Parker, cc	2 0 0 0
Clines, cc	3 0 2 0
Oliver, lb	5 0 1 0
Stargell, cg	2 1 1 1
Heber, 3b	4 0 0 0
Zisk, cf	1 1 0 0
Sanguillen, r	1 1 0 0
Ma vill, ac	2 1 1 0
May, fo	1 0 0 0
Hernandez, cf	1 0 0 0
Moose, l	1 0 0 0
Foor, l	0 0 0 0
Johnson, l	0 0 0 0
Robertson, fo	1 0 1 1
Wamer, l	0 0 0 0
Zachary, l	0 0 0 0
Gonzalez, fo	1 0 1 0
Giusti, l	0 0 0 0
Campiano, fo	1 0 1 0
Agustini, cc	0 0 0 0
Totus	37 4 12 4
Pittsburgh	000 020 110-4
Montreal	102 001 000-3
DJ - Montréal 1, LSB - Pittsburgh 3, Montre 7, 2B - Oliver, Clines, C - Stargell 42, BV - Lintz, 2, Fairly, S - Lytle, BS - cash.	

Lanceurs: ml cs p mo moy rb

Moose	11-12	2/2	1	0	0	0
Foor	1	1/3	1	0	0	0
Johnson	1	1/3	1	0	0	0
Wamer	1	1/3	1	0	0	0
Zachary	1	1/3	1	0	0	0
Giusti	1	1/3	1	0	0	0
Renko	6-15-11	6/2	2	0	0	0
C. Taylor	2	4	1	0	0	0
Marshall	1/3	0	0	0	0	0

Victoire préservée - Marshall (30), BP - Sanguillen 7-2, 3B.

2e partie

PITTSBURGH (3)	MONTREAL (6)
Cash 2b	4 0 2 0
Clines, cc	3 0 0 0
AD Oliver, lb	4 1 1 0
Stargell, cg	3 2 2 1
Heber, 3b	3 0 0 0
Zisk, cf	4 0 2 2
May, r	3 0 0 0
Maxvill, ac	4 0 0 0
Briles, l	0 0 0 0
Giusti, l	1 0 0 0
Taylor, l	0 0 0 0
Johnson, lb	4 0 0 0
Boccabella, r	4 0 0 0
Foli, ac	4 0 2 0
McAnally, l	2 1 1 4
Day, cg	1 0 0 0
Totus	32 3 7 3
Pittsburgh	000 000 000-0
Montreal	000 000 000-0
E - Lintz, TScott, DJ - Montréal 2, LSB - Pittsburgh 1, Montréal 11, 2B - Fairly, Lytle, CC - Stargell 44, S - Day, Haber.	

Lanceurs: ml cs p mo moy rb

Briles	6-14-13	6/3	0	0	0	0
Giusti	2	2/3	2	0 <td>0 <td>0</td> </td>	0 <td>0</td>	0
McAnally P. 7-8	7	2	1	4	5	2
T. Walker	2	4	2	1	0	0
VP - Giusti 20, BP - Boccabella, D-2, 23, A-20, 18.						

BASEBALL

CLASSEMENTS

LIGUE NATIONALE

Est	G	P	Moy.	Diff.
NEW YORK	79	77	506	-
PITTSBURGH	78	77	503	3/4
ST LOUIS	76	80	487	1 1/2
MONTREAL	76	81	484	3/4
CHICAGO	75	80	484	3/4
PHILADELPHIE	69	87	442	10

Ouest

CINCINNATI	G	P	Moy.	Diff.
CINCINNATI	97	60	618	-
LOS ANGELES	91	66	580	6
SAN FRANCISCO	77	79	494	16 1/2
HOUSTON	79	79	500	18 1/2
ATLANTA	75	82	478	22
SAN DIEGO	58	99	369	39

Hier soir

Montreal 5, Pittsburgh 4.
Pittsburgh 3, Montreal 0.
Cincinnati 2, San Diego 1.
Houston 10, San Francisco 6.

Avant-hier

Pittsburgh 6-7, Montreal 2-4.
Philadelphie 3, Chicago 7.
New York 5, St-Louis 2.
Atlanta 10, Houston 2.
San Diego 11, San Francisco 9.
Los Angeles 4, Cincinnati 2.

LIGUE AMERICAINNE

Est	G	P	Moy.	Diff.
BALTIMORE	93	62	690	-
BOSTON	88	72	538	9 1/4
DETROIT	83	73	532	10 1/4
NEW YORK	77	79	494	16 1/2
MILWAUKEE	72	83	465	21
CLEVELAND	68	88	435	25 1/4

Ouest

OAKLAND	G	P	Moy.	Diff.
OAKLAND	92	64	590	-
KANSAS CITY	86	71	545	6
MINNESOTA	77	78	497	14 1/4
CHICAGO	75	81	487	17
CALIFORNIA	74	81	477	17 1/4
TEXAS	54	102	346	38

Hier soir

Boston 14, Detroit 0.
Minnesota 3, Oakland 2.

Avant-hier

New York 9-2, Cleveland 1-1.
Detroit 10, Boston 1.
Oakland 10, Chicago 5.
California 15, Minnesota 7.
Kansas City 7, Texas 4.
Baltimore 2, Milwaukee 1.

Record d'assistance dans les majeures

NEW YORK (PA) - Les assistances enregistrées au cours du dernier week-end dans les ligues majeures ont haussé le chiffre de toute la saison à 29.287,505 personnes, un sommet dans l'histoire du baseball. L'ancien record établi en 1971 était de 29.193,417.

Les Dodgers de Los Angeles, avec une assistance globale d'environ 2.100.000, dominent tous les clubs des majeures.

Par ailleurs seize équipes ont déjà dépassé le cap du million, un autre sommet dans l'histoire de ce sport.

Ce sont dans la ligue Américaine, Boston, Detroit, Milwaukee New York, Californie, Chicago et Kansas City. Dans la ligue Nationale, ce sont Chicago, Montréal, New York, Philadelphie, Pittsburgh, St-Louis, Houston, Cincinnati et Los Angeles.

Oakland, qui vient de remporter le championnat de la section Ouest de la ligue Américaine, n'a besoin que de 50.000 spectateurs au cours de ses six derniers matches pour atteindre le cap du million.

Il faut cependant noter que les Orioles de Baltimore sont loin du million bien qu'ils aient remporté un autre championnat dans la LA.

Résultats à B.B.

HIER SOIR
Pari double: Brown Count (1) et Loyal Friend (2): \$105,30.
1ère quintela: Charles Pride (2) et F.C. Von (6): \$14,00.
2ème quintela: Shadydale Phair (8) et Ranganui (4): \$62,70.
3ème quintela: Jose (2) et Yvonne Coloniale (6): \$199,30.
Exacta: Marion Putney (3) et J.J. Byrd (5): \$112,60.
Mutuel: \$470,743.
Assistance: 6,104.

"MONSIEUR LEE"
Notre pronostiqueur, hier soir, a indiqué 2 gagnants, ce qui lui donne un total de 14 en 60 courses pour une moyenne de 23,3%.

Les Eskimos d'Edmonton battent Hamilton 22-17

HAMILTON (PC) - En dépit d'un relâchement dans le 3e quart hier soir, les Eskimos d'Edmonton ont supplanté les Tiger-Cats de Hamilton 22-17 dans un match de la LCF.

Les Cats ont marqué tous leurs points dans le 3e quart. Les Eskimos sont demeurés au 2e rang dans la CFQ, à deux points du Regina, tandis que les Cats demeuraient dans la cave de la CFE, à trois points du Montréal.

Dave Cutler, des vainqueurs, a réussi le plus long placement de la saison avec une botte de 58 verges, soit une verge de moins que le record qu'il a lui-même établi à Regina en 1970.

Cutler a ajouté un autre placement de 30 verges vers la fin du match, plus deux transformations à la suite des touches de George McGowan et Roy Bell.

Les autres points ont résulté d'un touché de sûreté concédé par Alex Lookington alors que Hamilton menait dans la cave de la CFE, à trois points du Montréal.

Andy Hopkins et Garney Henley ont marqué les premiers des Cats tandis que Ian Sunter ajoutait deux transformations et un placement.

1er quart	Aucun point	2e quart	3e quart	4e quart
Edm. - Touché, McGowan passe de 26 verges de Lemmerran; converti Cutler.	7-40	Edm. - Placement, Cutler, 58.	13-05	Ham. - Touché, Hopkins, 5 verges; converti, Sunter.
Ham. - Touché, Henley, passe de 4 verges de Ealey; converti, Sunter.	9-00	Ham. - Placement Sunter, 35 14-57	Edm. - Touché de sûreté.	3-35
Edm. - Touché Bell, 3 verges; converti, Cutler.	7-45	Edm. - Placement, Cutler, 30.	14-18	Edmonton 22, Hamilton 17
Assistance: 27,978.				

FOOTBALL

AUJOURD'HUI

(et les lancements prévus)

LIGUE NATIONALE
Montreal Rogers (9-4) à New York Koonman (12-15), 20h05.
Los Angeles Messersmith (14-10) à Atlanta Nicks (12-9), 20h05.
San Diego Greif (10-16) à Cincinnati Billingham (18-9), 20h05.
Philadelphie Carlton (12-19) à Pittsburgh Rooker (9-5), 20h05.
San Francisco Barr (11-16) à Houston Griffin (3-5), 20h10.
Chicago Jenkins (13-15) à St-Louis Foster (13-9), 21h.

LIGUE AMERICAINNE
Boston Moret (11-2) à Cleveland Timmerman (8-7), 19h.
Detroit Fryman (6-12) à Baltimore Garland (8-0), 19h30.
New York Peterson (8-15) à Milwaukee Champion (5-8), 20h30.
Kansas City Busby (14-15) à Chicago Forster (6-9), 21h.
Minnesota Corbin (7-6) à Oakland Holtzman (20-13), 23h.
Texas Dunning (1-8) à Oakland Singer (19-13), 23h.

LIGUE CANADIENNE

Est	G	P	PP	PC	Pts
TORONTO	5	3	1	1	168
OTTAWA	5	4	0	1	173
MONTREAL	4	4	0	1	158
HAMILTON	3	5	0	1	173

Ouest

SASKATCHEWAN	G	P	PP	PC	Pts
EDMONTON	7	2	0	1	199
CALGARY	5	0	1	1	139
C-BRITANNIQUE	3	7	0	1	186
WINNIPEG	2	7	0	1	165

Hier soir
Edmonton 22, Hamilton 17.
Avant-hier
Montreal 19, Toronto 10.
Calgary 13, C-Britannique 12.

Les meilleurs pointeurs

Conférence de l'Est	T	G	P	S	Pts
Organ, O.	0				

Le sénateur Lamontagne devant la CdC du Canada

"L'étape de la prise des décisions fait défaut"

WINNIPEG PC — A moins que l'on adopte certains objectifs nationaux communs, appuyés sur une mise en ordre subséquente des priorités, le Canada pourrait bien aller vers le chaos et l'anarchie, a déclaré le sénateur Maurice Lamontagne devant la Chambre de Commerce du Canada.

Le sénateur libéral du Québec a précisé que la croissance rapide de plusieurs domaines d'activités, y compris ceux du travail et de la ferme, avait entraîné une lutte fiévreuse visant à satisfaire autant d'ambitions différentes.

Chacun semble vouloir établir ses propres priorités économiques et sociales, a-t-il dit, et le croisement inévitable de telles lignes de forces convergentes mène à des conflits.

C'est l'étape de la prise des décisions, aussi bien dans le secteur privé que public, qui fait actuellement défaut et laisse le chaos et l'anarchie s'amplifier, selon l'ancien secrétaire d'Etat fédéral.

M. Lamontagne participait à une discussion au cours de la séance d'ouverture de la réunion de quatre jours de la chambre. Quelque 600 personnes étaient enregistrées au congrès.

M. Lamontagne a reçu l'appui des deux autres participants à la discussion.

M. W. Earle McLaughlin, président et président du conseil de la Banque royale du Canada a noté que tant de problèmes prioritaires étaient avancés par tant de sources différentes que finalement, on aboutissait au charivari.

M. A.W.R. Carrothers, président de l'Université de Calgary, a ajouté que, vu l'absence d'objectifs nationaux, il existait un vide inacceptable pour l'être humain, en tant qu'animal appelé à vivre en société.

Le sénateur Lamontagne a souligné que la démocratie de participation, à laquelle se sont ajoutés un bien-être de plus en plus satisfaisant, une meilleure éducation et de meilleurs moyens de communications, avait provoqué la confrontation directe. Cette réaction a pris la place de l'ancien système, où les dirigeants industriels prenaient les décisions, et alors que la majorité de la population était pauvre, peu éduquée, soumise à son destin, passive et obéissante.

Ceci ne signifie pas que la démocratie de participation soit mauvaise, a-t-il précisé, mais elle ne semble pas suffisante.

En intéressant un plus grand nombre de gens et de groupements ayant des ambitions différentes et ayant chacun l'idée de prendre les décisions, la démocratie de par-

ticipation a cause la paralysie de l'étape des décisions et de plus en plus de frustration.

M. Lamontagne a dit que, sans une idéologie nationale commune, les gouvernements étaient obligés de devenir des brigades d'urgence, constamment occupées à résoudre les crises naissantes sans avoir le temps de travailler à l'élaboration de l'avenir.

Il s'est prononcé en faveur de la mise sur pied par le Sénat d'une commission chargée d'étudier l'avenir du Canada. Les conclusions de cette commission informeraient le public et seraient des bornes à partir desquels les différents milieux en conflits pourraient en tirer des objectifs collectifs méritant la priorité sur les plans social et économique. Ce serait le meilleur moyen de réduire la distance qui sépare les spécialistes dans leurs tours d'ivoire et ceux qui prennent réellement les décisions, selon le sénateur.

M. McLaughlin a surtout traité d'un équilibre dans les décisions du domaine économique et il a rappelé la friction entre l'Alberta et l'Ontario au sujet des prix du gaz naturel.

Par ailleurs, dans son rapport à la Chambre, qui compte quelque 125,000 hommes d'affaires canadiens com-

me membres, le secrétaire exécutif a répondu vivement aux critiques accusant la Chambre de ne pas partager l'inquiétude de la population au sujet de la mainmise étrangère sur les industries du pays.

M. Or Tropes, de Montréal, a rappelé que la Chambre a toujours affirmé que le gouvernement fédéral devait avoir le pouvoir d'interdire ou de limiter les investissements étrangers, pouvant aller à l'encontre des intérêts et des objectifs des Canadiens.

La chambre est toujours opposée au projet fédéral de création d'une agence qui étudierait les investissements directs ou les acquisitions de compagnies canadiennes par des étrangers, ne per-

mettant que les transactions susceptibles d'être bénéfiques au Canada.

M. Tropes est vice-président de Bell du Canada.

Dans sa revue annuelle des travaux de la chambre, le gérant général, M. C. H. Scofield a prédit que la croissance du produit national brut atteindrait sept pour cent si, non plus, cette année, à moins qu'une série d'arrêts de travail et de récoltes gâtées ou d'autres imprévus ne se produisent.

Qualifiant l'inflation comme le pire maux dont souffre le Canada, il a dit qu'il était essentiel d'établir des projets à long terme et de créer des moyens d'encouragements afin d'améliorer la production agricole et sur les fermes.

Nouveau président

La Chambre de commerce du Canada a élu hier à la présidence M. John E. King, de Toronto, vice-président aux affaires publiques à Texaco Canada Ltd.

Dans une interview qu'il accordait au journaliste de la Presse canadienne, M. King a d'abord précisé qu'il n'avait pas "cette image stéréotypée de la grande entreprise anonyme et puissante que l'on tente de coller invariablement à l'action de la Chambre de commerce du Canada".

Selon lui, le milieu des affaires est en constante mutation principalement au niveau des jeunes cadres supérieurs qui entre sur le marché du travail. "Ces jeunes diplômés d'université véhiculent avec eux des préoccupations sociales que n'avaient pas les aînés". Aussi, au cours de son mandat à la tête de l'organisme, M. King entend-il mettre l'accent sur le rôle social de l'entreprise.

"Il existe un immense fossé actuellement entre l'image que les entreprises projettent auprès du public et le comportement réel des hommes d'affaires", de préciser M. King. Agé de 62 ans, M. King admet volontier qu'il ne fait pas partie de la "jeune vague des cadres administratifs en-dessous de 35 ans".



M. John E. King

Cependant il est prêt à faire campagne pour que l'entreprise saisisse le rôle social qui lui est dévolu: "C'est la seule façon de regagner la confiance du public".

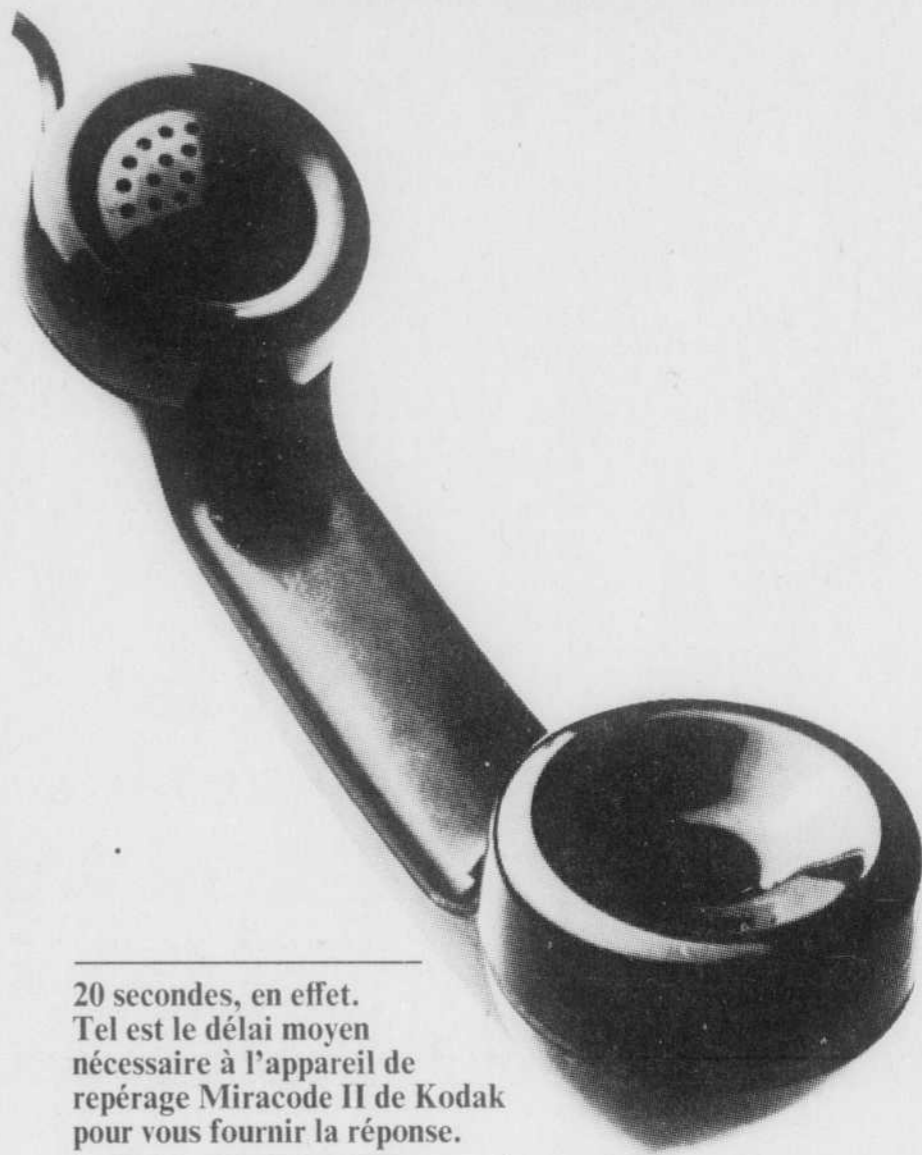
M. King n'est pas ce qu'on appelle un "magnat du pétrole" même s'il est actif au sein de l'industrie pétrolière depuis 38 ans. Né au Manitoba, M. King a fait ses études à l'université de Winnipeg avant d'occuper les postes de directeur du marketing et d'administrateur général à la société Texaco.

Au cours de l'interview, M. King a été amené à préciser sa pensée sur un ensemble de points qui touchent particulièrement le monde des affaires. Au sujet du rôle du gouvernement, M. King a déclaré que celui-ci "doit s'impliquer davantage dans des avenues qui autrefois ne regardaient que le secteur privé parce que le monde des affaires a pris une dimension internationale... Nous ne pouvons plus agir en vase clos".

Selon lui, l'entreprise privée demande un cadre social qui puisse lui assurer le dynamisme et la stabilité nécessaires à la mise sur pied de programmes de développement à long terme. Abordant le problème du profit des entreprises, M. King a rappelé "qu'on ne peut demander aux entreprises de prendre de l'expansion, d'aller explorer de nouveaux champs d'action, de créer des emplois... sans qu'il en résulte un quelconque profit pour elles".

En résumé de conclure M. King, nous devons "prouver aux gens que le profit n'est pas un mot détestable, mais qu'il représente le moteur même de toute la machine économique".

20 secondes ...et la réponse est là!



20 secondes, en effet. Tel est le délai moyen nécessaire à l'appareil de repérage Miracode II de Kodak pour vous fournir la réponse.

Si vous recevez un appel d'un client s'inquiétant d'une commande en retard, vous voulez sans aucun doute le rassurer tout de suite sur le cheminement de sa commande, sans trop prendre de votre temps (et du sien).

C'est dans ces circonstances que l'appareil de repérage Miracode II et les microfilms Kodak font toute la différence. Insérez un magasin à film dans l'appareil, pressez deux ou trois boutons et, en quelques secondes, le document désiré est projeté sur l'écran.

La rapidité exceptionnelle de cette opération "question-réponse" repose sur une méthode vraiment unique qui, grâce à l'emploi de techniques électroniques et de systèmes de codage des plus perfectionnés, permet de microfilmer et classer les documents au fur et à mesure où ils sont reçus. Au repérage, les documents identifiés électroniquement sont aussitôt reproduits sur l'écran.

Evidemment, cette méthode vous évite bien des recherches. Mais le plus beau, c'est que votre diligence ne manquera pas d'impressionner le client!

Les produits Miracode II ne sont que quelques-uns des nombreux produits Kodak de microfilmage qui peuvent aider une entreprise comme la vôtre à améliorer son traitement de l'information.

Et chaque fois que l'on utilise des produits Kodak de microfilmage, il est bon de se sentir appuyé par un vaste réseau de service comme celui de Kodak.

Spécialistes en analyse de systèmes, en service, en gestion de l'information, tous sont là, prêts à assurer le bon fonctionnement de votre installation. Grâce à ces professionnels, vous avez la garantie que votre investissement donnera tout le rendement que vous en attendez.



Tout ce que vous devriez savoir...

Pour de plus amples renseignements sur l'appareil de repérage Miracode II, veuillez nous écrire, et vous recevrez, sans frais, notre brochure documentaire sur les produits Miracode II (en anglais). Kodak Canada Ltée, Division des Systèmes de micro-information, 2, Place du Commerce, Ile des Soeurs, Montréal 201, Québec. Téléphone: (514) 761-3481

MIRACODE est une marque de commerce de Kodak Canada Ltée.

Pour un meilleur traitement de l'information



Un syndicaliste à la CdC

Nous voulons de meilleurs salaires

WINNIPEG (PC) — Un dirigeant syndical a déclaré à des hommes d'affaires lundi que le meilleur remède au mécontentement des travailleurs était les salaires plus élevés.

M. William Ladyman, de Toronto, vice-président international de la Fraternité internationale des électriciens, a déclaré que les spécialistes du comportement ont tenté de soumettre toute une variété de programmes d'amélioration du travail comme panacée pour les problèmes de productivité.

"Le remède de base, a-t-il soutenu, demeure l'augmentation de salaire qui peut réus-

sir à compenser les piètres conditions de travail".

M. Ladyman prenait la parole au cours d'un séminar sur l'éthique du travail dans le cadre du congrès annuel de la Chambre de Commerce, qui se tient à Winnipeg. Quelque 500 hommes d'affaires participent au congrès de quatre jours qui se terminera mercredi.

Il a précisé que les sondages indiquent que le mécontentement est plus aigu chez les jeunes et qu'il diminue avec l'âge. Par contre, on retrouve du mécontentement dans tous les genres de tra-

vail, sans distinction de sexe ou de groupe de revenu. On doit remarquer, a-t-il dit, que le mécontentement diminue en fonction de la hausse du revenu.

"Lorsque le salaire atteint les \$10,000 par année, le mécontentement baisse considérablement", a-t-il ajouté.

M. Ladyman a soutenu que les travailleurs de la construction, parmi les mieux payés chez les collets bleus, ainsi que les gens travaillant à leur propre compte occupaient le haut de l'échelle de la satisfaction vis-à-vis leur travail.

Chez Générale Electrique

Le français devient langue de travail

Dans une allocution prononcée hier à l'occasion du 25e anniversaire de l'aménagement de l'usine d'appareils électroménagers de Montréal, M. Alton S. Cartwright, président de la Compagnie Générale Electrique du Canada Limitée, a déclaré que des programmes ont été élaborés pour faire du français la langue de travail dans le plus grand nombre de secteurs de cette compagnie au Québec.

M. Cartwright a ajouté que "la conversion au français est un procédé nécessaire et même si cela est parfois très difficile, il n'y a pas d'autres alternatives si l'on veut que la justice règne".

L'usine d'appareils électroménagers de Montréal compte 1,542 employés et produit quelque 500 modèles d'appareils électroménagers CGE tels que des cuisinières, réfrigérateurs, laveuses et sècheuses, lave-vaisselles et autres vendus au Canada.

Les investissements de la CGE au Québec représentent, à la fin de l'année 1972, la somme de \$70,389,646. La compagnie fournit du travail à 4,600 Québécois dont près de 3,200 d'expression française.

Pour sa part, M. Francis Moskal, directeur de l'usine CGE de Montréal a déclaré que la compagnie a payé, au cours de l'année 1972, la somme de \$15,-

637,000 en salaires.

M. Moskal a de plus révélé que la Compagnie Générale Electrique a l'intention d'investir, d'ici quelques mois, la somme de \$1,5 million en équipement et outillage dans le but de permettre la fabrication de certains appareils présentement importés des Etats-Unis et vendus sur le marché canadien.

A l'occasion du 25e anniversaire de cette usine, M. Moskal a tenu à rendre un hommage particulier à tous les employés. "C'est grâce à eux, a-t-il dit, à leur loyauté, leur enthousiasme, leur compétence et leur dévouement que l'usine CGE de Montréal a franchi cette étape historique".

Manufacturier Productivité accrue

OTTAWA (PC) — La productivité dans l'industrie manufacturière a augmenté par rapport aux années 60, selon une étude publiée hier par le ministère du Travail du Canada.

L'étude de 400 pages, "Productivité, coûts et prix", analyse les tendances de la productivité, des prix et des coûts dans 22 secteurs industriels pour la période 1949-1968, tandis que des données statistiques pour les années 1969 et 1970 sont ajoutées en annexe.

Selon ce rapport, la productivité de la main-d'oeuvre, évaluée selon le rendement par travailleur, a augmenté au cours des années 50 de façon beaucoup plus remarquable qu'au cours des années 60 tandis que, pour la période 1969-1970, le taux d'augmentation de la productivité est de nouveau à la hausse.

De 1949 à 1968, la productivité de la main-d'oeuvre a augmenté à un rythme annuel de 5.8 pour cent, puis a ralenti au rythme de 3.9 pour cent entre 1961 et 1968. Cependant, en tenant compte des progrès des deux dernières années, ce taux est de l'ordre de 4.4 pour cent pour 1961 à 1970.

Comment économiser grâce à l'entretien préventif de votre parc automobile.

Lorsque vous louez votre parc automobile chez Hillcrest, vous profitez de l'avantage de notre système d'entretien préventif planifié, ce qui se traduit par des frais unitaires moins élevés. Demandez-nous-en des preuves. Téléphonez à Hillcrest au (514)336-5010

Hillcrest General Leasing Limited
1405, boul. Pittfield, St-Laurent, P.Q.
HALIFAX • MONCTON • MONTRÉAL • WINNIPEG • CALGARY • EDMONTON • VANCOUVER

Trois modèles:
Berline - 5 places
Coupé G.T.V. 2 - 2
et
Spider décapotable



Le génie mécanique italien dans sa parfaite expression.

EUGÈNE CARRIÉ
AUTOMOBILE LTÉE
2107 ouest, Ste-Catherine — 937-3991
2 rues à l'est du Forum - Stationnement gratuit
3485, Blvd Rosemont coin Iberville 376-6080

La voie d'accès facile

Port de Montréal

À LOUER
POUR ENTREPOSAGE
PLUS DE 1,000,000 p.c.
D'ESPACE COUVERT
AU PORT DE MONTRÉAL

- idéal pour marchandises sèches, produits industriels, véhicules, etc.
- excellentes facilités de manutention par chemin de fer, camions et navires
- liaison facile avec le réseau de transport urbain et les grandes voies routières
- sécurité assurée par police portuaire
- territoire clôturé
- espace de bureau disponible
- taux attractifs

Pour renseignements additionnels, veuillez communiquer avec le

Capitaine R.J. Ligtermoet,
Directeur adjoint du port à l'exploitation,
à 283-7045

A la réunion de Nairobi

Le directeur du FMI demande la fin du flottement des monnaies

d'après l'Agence France-Presse

NAIROBI — La première séance des Assemblées générales annuelles du Fonds Monétaire International et de la Banque Mondiale qui ont été ouvertes hier matin à Nairobi, a été celle des critiques, plus ou moins clairement exprimées, mais tous azimuts, au sein d'un groupe de 126 pays membres, qu'il soit pauvre ou riche, n'échappant au sort commun.

Après la gaité manifestée par quelque deux cents chanteurs et danseurs kenyans qui ont accueilli le président Jomo Kenyatta à son arrivée dans l'immense construction de style futuriste et bizarrement un peu scandinave, où il a solennellement ouvert les deux conférences conjointes, M. Johannes Witteveen, le nouveau Directeur général du F.M.I., s'est clairement élevé contre le laissez-faire monétaire actuel.

Dans le discours d'ouverture qu'il a prononcé devant l'Assemblée annuelle du Fonds monétaire international, le nouveau directeur du F.M.I., M. Johannes Witteveen, a souligné qu'un "flottement libre des monnaies ne constitue pas une panacée" face aux problèmes monétaires actuels et ne peut pas, en raison des mouvements spéculatifs aberrants, donner d'indications valables sur les rapports réels entre les monnaies.

Se félicitant de la reprise des interventions en juin dernier sur les marchés de change par les principaux pays industrialisés, M. Witteveen a exprimé l'espoir que cette décision "constitue la première étape vers un retour progressif à une situation où les interventions seront utilisées

plus largement pour défendre un éventail de parités approprié sur lequel se sera mise d'accord la Communauté internationale".

M. Witteveen appelle ainsi de ses vœux un système monétaire stable le lendemain même du jour où les ministres des Finances du "Comité des Vingt" ont reculé officiellement au 31 juillet 1974 la date à laquelle ils estiment devoir arriver à un accord général.

Jusqu'à présent, ils avaient toujours parlé du printemps prochain. Comme il faudra, après cet éventuel accord politique, que les fonctionnaires le mettent en forme et qu'en suite les juristes rédigent les statuts, les chances s'amenuisent de voir l'Assemblée générale du FMI de fin septembre 1974 entériner un nouveau système monétaire.

Les recommandations de

M. Witteveen risquent donc de rester longtemps lettre morte, même s'il estime qu'il ne faudrait pas attendre cette ratification formelle, mais seulement l'accord général pour mettre en place un "régime de change plus stable et plus ordonné".

Autre recommandation du Directeur général du Fonds: la lutte contre l'inflation "qui ne peut continuer sans avoir de conséquences néfastes sur les plans économique et social".

Mais, une lutte vigoureuse contre l'inflation a aussi des conséquences sociales immédiates et cette considération arrête les vellétés de la plupart des gouvernements. Les critiques de M. Witteveen, ont ainsi été dirigées avant tout le monde, et brutalement. Sa description de la "pauvreté absolue" qui frappe près de 800 millions d'hommes (le tiers de la population mondiale) a été frappante: "La pauvreté absolue est une condition d'existence sordide, tellement avilie par la maladie, l'analphabétisme et la malnutrition que ses victimes se voient privées de ce qui est essentiel à toute dignité humaine".

Tout le monde est coupable: les pays riches qui oc-

troient leur aide au compte-gouttes et n'arrivent même pas à la moitié du volume qu'ils s'étaient donné eux-mêmes comme objectif. Les pays pauvres qui n'utilisent pas équitablement les fonds qu'ils reçoivent.

"Depuis quelque temps, a dit M. McNamara, on parle beaucoup de réorienter les politiques de développement afin de mieux répartir les bienfaits de la croissance. Cependant, rares sont ceux qui ont effectivement pris des mesures énergiques dans ce sens". Alors, les plus démunis étant les petits paysans des pays pauvres, la Banque Mondiale va lancer un programme en leur faveur.

La Banque Mondiale ne sait

pas encore exactement comment elle procédera pour que son aide arrive aux plus pauvres, mais il est certain qu'elle ne pourra rien sans de vraies réformes agraires.

"La triste vérité, a déclaré M. McNamara, est que, dans la plupart des pays, les rares ressources disponibles — financières et humaines — sont gérées par une administration centralisée qui en fait surtout bénéficier le petit groupe des riches et des puissants".

"Le vrai problème, a-t-il conclu, n'est pas de savoir s'il est politiquement facile de réaliser une réforme agraire que de déterminer s'il est politiquement prudent de temporiser indéfiniment".

Importante découverte de la Texasgulf

NEW YORK (PC) — Les actions de la Texasgulf, la société multinationale que la Corporation de développement du Canada CDC, société de la Couronne, se propose d'acheter, étaient offertes hier à \$25,25. Ce matin, à l'ouverture du marché des changes, on avait imposé un "embargo" d'une demi-heure sur la vente ou l'achat de ces actions, à la demande de la société elle-même, qui avait une importante communication à faire.

Elle a annoncé qu'elle avait découvert un nouveau gisement à sa mine de Kidd Creek, près de Timmins, en Ontario, dont elle tire la majeure partie de ses bénéfices.

Tout de suite après l'annonce, les actions de la Texasgulf étaient cotées à \$25,50, soit à 75 cents de plus qu'à la fermeture, hier. La hausse totale, dans l'espace de quelques heures, est donc de \$1,50.

Les forages effectués à la mine de Kidd Creek ont permis de découvrir un gisement situé beaucoup plus profondément que ceux qu'on exploite actuellement. Le minerai nouveau contient du cuivre dans une proportion de 4,16 pour cent et de légères traces d'argent.

Dans une lettre à ses actionnaires, ceux-ci ont même dit que la CDC veut obtenir les actions, la Texasgulf révèle que l'on pourra exploiter le minerai à une profondeur de plus de 4,000 pieds, soit à

1.200 pieds plus profondément qu'on ne le faisait jusqu'ici.

Le nouveau gisement semble être d'une épaisseur de quelque 400 pieds.

Lorsque les DTS seront devenus les principaux instruments de réserve...

NAIROBI (AFP) — Lorsque les droits de tirage spéciaux seront devenus les principaux instruments de réserve du système monétaire réformé et que le rôle de l'or et des monnaies de réserve diminuera, des changements se produiront dans le comportement traditionnel des pays occidentaux et du tiers-monde.

C'est du moins ce que soutient dans son rapport aux gouvernements du FMI le président du Comité des Vingt chargé de la réforme du système monétaire M. Ali Wardhana (Indonésie).

L'avant-projet de réforme monétaire énonce à grands traits ce qu'il faudrait faire mais ne fait qu'effleurer les questions relatives à la structure même du fonds sur lesquelles les discussions ont très peu progressé, note M. Wardhana.

Pour le ministre indonésien, l'étude entreprise par le Comité des Vingt a suffisamment évolué pour permettre "de définir la forme générale du système réformé", mais, a-t-il souligné, elle n'engage nullement les gouvernements. Il reste encore, a-t-il dit, à résoudre d'importantes et nombreuses

questions, y compris les modalités d'application du système réformé.

Le Comité devra, a-t-il également précisé, étudier "les détails d'une structure d'indicateurs de réserve et d'un éventuel système d'intervention fondé sur plusieurs monnaies".

Parmi les nombreuses questions qui n'ont pas été résolues figurent notamment celles des instruments de réserve primaires et de l'établissement de mécanismes de crédit en faveur des pays en voie de développement.

Les Pays en voie de développement préconisent un lien entre droits de tirage spéciaux et aide financière au développement mais il ne paraît pas qu'ils aient obtenu la moindre satisfaction plus que n'a été résolue, ainsi que l'a précisé M. Wardhana, la "question plus générale de savoir comment promouvoir le flux des ressources réelles des pays développés vers les pays en voie de développement".

D'autre part, les experts chargés de la réforme du système monétaire ne sont pas encore parvenus à préciser la place de l'or dans le nouveau système, mais le principe de son effacement

progressif, au profit des droits de tirage spéciaux, paraît acquis.

L'avant-projet de réforme publié hier par le comité des vingt envisage trois possibilités en ce qui concerne le métal précieux.

Dans la première, les banques centrales, y compris le FMI, seraient libres de vendre, mais non d'acheter, de l'or sur le marché libre. Les banques centrales s'abstiendraient, d'autre part, d'échanger entre elles de l'or à un prix différent du prix officiel qui serait maintenu et ne serait plus sujet à révision.

Dans une autre hypothèse, le prix officiel de l'or serait aboli, et les autorités monétaires, y compris le FMI, seraient libres de vendre leur stock de métal précieux les unes aux autres ou sur le marché libre.

La dernière possibilité envisagée est une variante de la précédente en ce sens qu'elle autoriserait les mêmes transactions en permettant en plus aux banques centrales de racheter du métal précieux sur le marché libre.

La position des Vingt

NAIROBI (AFP) — Les négociations sur la réforme du système monétaire international ont permis de dégager six points d'accord, selon le document de travail publié hier par le Comité des Vingt, chargé spécialement d'étudier cette réforme.

Ce texte, qui n'engage pas les gouvernements mais seulement les fonctionnaires du Comité des Vingt, résume l'état des travaux depuis la création de ce groupe il y a un an.

Voici les points d'accord énumérés par ce document:

- Le nouveau système monétaire devra prévoir des méthodes adéquates pour assurer à temps l'ajustement des balances des paiements en déséquilibre grâce à des consultations améliorées dans le cadre du FMI et à l'assistance d'indicateurs tels que l'évolution des réserves de change. Les pays en déséquilibre auront toute liberté pour choisir les mesures qu'ils jugent les plus appropriées pour redresser leurs balances des paiements. Un comité consultatif spécial du FMI sera chargé d'examiner périodiquement la situation des paiements mondiaux. Le principe de pressions de la Communauté internationale sur les pays récalcitrants est retenu.
- Les parités des monnaies devront être "stables mais ajustables". Les pays dont les paiements sont en déséquilibre devront procéder aux changements de parité appropriés. Le recours au flottement d'une monnaie sera admis dans des circonstances particulières et sous la surveillance du FMI. Autrement les pays devront maintenir les marges de fluctuation de leurs monnaies dans une fourchette de 2,25 pour cent autour de la parité.
- Les droits de tirage spéciaux (DTS) deviendront l'instrument de réserve principal du nouveau système monétaire, le rôle de l'or et des monnaies de réserve étant progressivement réduit. La valeur des monnaies sera définie par référence aux DTS, étalon du nouveau système, qui devraient porter un intérêt suffisamment élevé pour les rendre attractifs.
- Tout pays membre du FMI devra s'engager à échanger contre des instruments de réserve (DTS ou autres devises) tout montant de sa propre devise détenu par un autre pays qui en demandera l'échange. Il n'est pas encore déterminé si ce remboursement se fera bilatéralement ou par l'intermédiaire du FMI. Les mécanismes de convertibilité devront être suffisamment souples pour tenir compte des mouvements de capitaux spéculatifs qui accumulent les devises dans un seul pays.

La consolidation des balances sterling ou

dollars accumulés hors des Etats-Unis et de Grande-Bretagne devra être entreprise au moment de la mise en place du nouveau système monétaire.

- Les pays membres devront s'abstenir de contrôler les mouvements de capitaux avec l'intention de maintenir une parité inadéquate de leur monnaie ou pour se dispenser de prendre des mesures pour rééquilibrer leurs paiements extérieurs. Les pays membres du FMI s'efforceront de coopérer pour atténuer l'impact des mouvements spéculatifs.
- Le nouveau système monétaire devra prévoir des dispositions permettant d'accroître les ressources que les pays riches accordent aux sous-développés, mais la question de l'augmentation des allocations de DTS aux pays pauvres n'a pas encore été tranchée.

Appel de McNamara

NAIROBI (AFP) — Le président de la Banque Mondiale, M. Robert McNamara a lancé hier un appel aux pays qui contribuent au financement de l'IDA (Association internationale de développement) pour que ceux-ci accélèrent le versement de leur contribution, faute de quoi, a-t-il assuré, cette organisation devra cesser ses activités le 1er juillet prochain.

Dans son discours devant l'assemblée annuelle de la Banque Mondiale, M. McNamara a confirmé que ces pays avaient accepté de consacrer 1,5 milliard de dollars par an pendant les trois prochaines années fiscales au financement de l'IDA. Mais, a ajouté le président de la Banque Mondiale, "il paraît exclu que les autorisations législatives nécessaires soient votées avant le 30 juin et même après. En conséquence, il est possible que l'IDA soit obligée de cesser ses activités le 1er juillet prochain".

M. McNamara a demandé que les gouvernements intéressés, ce qui vise notamment les Etats-Unis, fassent leur possible pour que ces contributions soient votées au plus tôt, et qu'un plan d'urgence soit mis sur pied pour minimiser les conséquences du retard dans le financement des opérations de l'IDA.

Je me détends sur 2,288 milles

On travaille mieux quand on est détendu. Alors, comme je travaille quelquefois à Vancouver, à 2,288 milles de Montréal (environ 6 heures de vol), pour y arriver détendu je choisis Air Canada.

Croyez-moi, les hôtesse d'Air Canada sont prévenantes. Elles savent quand vous servir et quand vous laisser à vous-même.

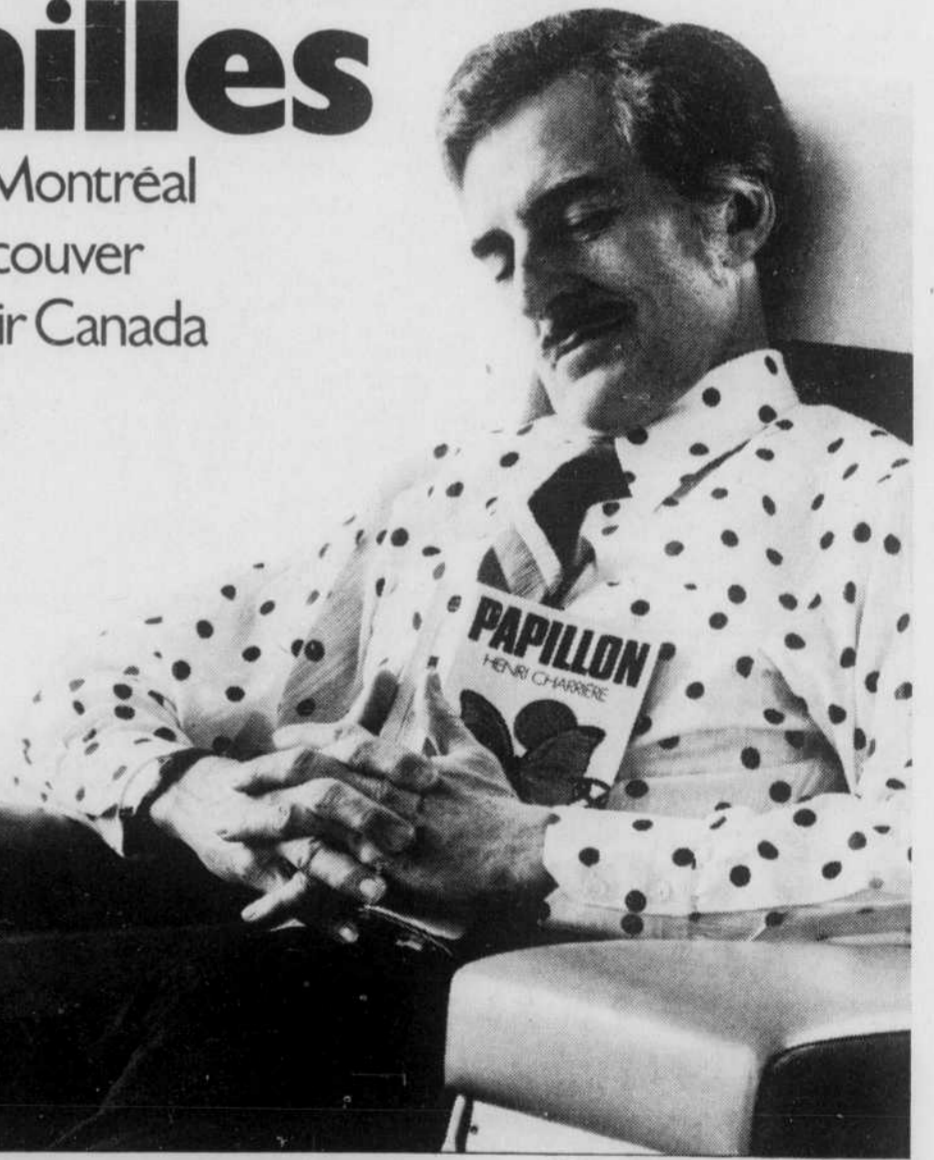
Le tact d'une hôtesse d'Air Canada est une qualité que je savoure dans la détente. Mais je suis loin de profiter pleinement d'Air Canada.

Voyez un peu: rien que dans notre pays, Air Canada a plus de 430 départs par jour, de quelque 30 endroits différents. Pensez à toutes les détentes qui m'échappent.

René Lecavalier

On y va? On y va!

entre Montréal et Vancouver avec Air Canada



AIR CANADA

On y va à Vancouver!

Chaque jour, Air Canada vous offre plusieurs vols Montréal-Vancouver.

LE MATIN

En L.1011 — deux escales
Départ: 7 h 30
— heure de Montréal
Arrivée: 12 h
— heure de Vancouver

L'APRÈS-MIDI

En DC-8 avec correspondance à Toronto pour le 747
Départ: 17 h 30
— heure de Montréal
Arrivée: 21 h 15
— heure de Vancouver

plus 8 autres vols quotidiens Montréal-Vancouver.

Partout... pour nous Radio-Canada est là!

Le 60 le mardi 25 septembre de 21h30 à 22h30

Que sont les multinationales? Un reportage de René Mailhot et de Claude H. Roy.

Un casino flottant Un reportage de Gérard Jolivet et de Claude H. Roy.



Le conflit de Caughnawaga. Un reportage de Pierre Nadeau.

Entretien entre Salvador Allende et Régis Debray.

Animateur: Pierre Nadeau. Equipe de réalisation: Claude H. Roy, Pierre Castonguay.

On regarde Radio-Canada